


LETTERS
SCIENCE
ARTS
AGRICULTURE
KNOWLEDGE
LIBRARY of the
OHIO STATE
UNIVERSITY

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

IMPRIMERIE CAENNAISE

16, rue Froide, 16

—

1918-20

NOTES ANECDOTIQUES

SUR LE

JANSÉNISME A CAEN

PAR

M. G. VANEL

Membre titulaire

NOTES ANECDOTIQUES

SUR LE

JANSÉNISME A CAEN

I

Une intéressante étude au sujet d'événements qui se passèrent pendant l'épiscopat de Mgr de Lorraine, évêque de Bayeux, attire l'attention sur une histoire qui, croyons-nous, n'a pas encore été faite : l'histoire du Jansénisme à Caen. Pourtant la capitale de la Basse-Normandie fut une des villes où ces controverses religieuses prirent une importance d'autant plus grande que l'autorité épiscopale se trouva, un moment, divisée sur ce point. Ces controverses, qui causèrent souvent de graves conflits et de rigoureuses persécutions, durèrent avec autant de vivacité, jusqu'à la Révolution.

Le Jansénisme datait de loin (1). Son auteur, Jansénius, évêque d'Ypres, était mort en 1638. Son livre, qui devait soulever tant d'orages dans le sein de l'Eglise, ne fut édité qu'en 1640. En France, les plus célèbres partisans du Jansénisme vivaient à l'abbaye de Port-Royal des Champs, ce berceau de la première philosophie et d'une littérature

(1) Nous devons signaler, dans le volume des *Mémoires* de l'Académie, paru en 1897, une savante étude sur le Jansénisme, par M. Jacques Denis.



puissante et raisonnée. Leurs adversaires, les Jésuites, très influents à la Cour, avaient des principes opposés, plus humainement pratiques, mais moins conformes à la lettre de l'Evangile. Les premiers, savants logiciens, éloquents, amers ou plaisants, suivant les cas, avaient une sévérité de mœurs assez ordinaire dans un parti persécuté et qui provoque, par cela même, des admirateurs et des disciples. Les seconds souples, adroits, insinuants, plus répandus dans le monde et à la Cour, avaient l'oreille du Roi, jouissaient d'un crédit supérieur, dirigeaient la majorité des consciences et savaient en profiter.

Ils ne furent pas inactifs à Rome et contribuèrent, dans une large proportion, aux mesures prises contre les sectateurs de Jansénius. Condamnées par deux Papes, Urbain VIII et Innocent X, les doctrines jansénistes trouvèrent cependant de nombreux adeptes dans les rangs du clergé, ce qui força, en 1665, le Pape Alexandre VII à établir un nouveau formulaire (2), que devaient signer tous les ecclésiastiques. Ce fut alors qu'intervint une opposition sourde et latente, que l'on baptisa du nom de « protestation du silence respectueux ».

Clément XI condamna, à son tour, le silence respectueux ; mais à cette époque, parut la quatrième édition de l'ouvrage du Père Quesnel (3), les *Réflexions morales*, qui

(2) La signature de ce formulaire divisa Port-Royal. Il y avait, dans le libellé, un point d'histoire dont l'Eglise n'était pas plus juge que de tout autre fait non révélé. Aussi y eut-il des résistances. Pascal et Domat furent d'avis de ne rien signer. Nicole et Arnauld jugèrent qu'on pouvait signer en distinguant le droit du fait. Les religieuses ne signèrent qu'avec cette distinction. Jacqueline Pascal mourut même de douleur pour avoir donné une signature entourée de tant de réserves.

(3) Ce fut le Père Tellier, confesseur de Louis XIV, qui entreprit de faire condamner ce livre par une Constitution. Le Pape l'avait

raviva toutes les polémiques et motiva une nouvelle intervention du Pape. Le 8 septembre 1713, la Bulle *Unigenitus Dei filius* fut promulguée (4). Elle devait, pendant plus de cinquante ans, alimenter en France les passions religieuses, transformant le royaume, et cela au XVIII[e] siècle, au plus fort de la propagande voltairienne, en une sorte d'arène théologique qui rappelait les derniers

déjà condamné par un décret. Il eut soin de choisir des propositions qui fussent contraires à la doctrine moliniste ; mais comme elles se trouvaient conformes à celles de saint Paul, de saint Augustin et de saint Thomas, on lui représenta le danger d'attaquer ainsi de front les colonnes du christianisme. « Saint Paul et saint Augustin, dit le fougueux jésuite, étaient des têtes chaudes qu'on mettrait aujourd'hui à la Bastille. A l'égard de saint Thomas, vous pouvez penser quel cas je fais d'un jacobin, quand je m'embarrasse peu d'un apôtre » (DUCLOS). — Il ne faut pas oublier que les *Réflexions Morales* avaient paru en 1671 et qu'il y en avait eu trois éditions en 1671, 1687 et 1693, sans que l'on se fût avisé de s'en formaliser. Ce fut seulement la quatrième édition, sa vogue croissante et la recrudescence du jansénisme, qui fournirent aux jésuites, appuyés par Louis XIV, le prétexte qu'ils cherchaient pour engager le Pape et le Roi dans leur parti.

(4) D'après le ministre Amelot, qui était allé à Rome et dont l'historien Duclos reproduit les déclarations dans ses *Mémoires Secrets*, le Pape regretta d'avoir donné la Constitution. Le Père Tellier ne cessait de lui écrire que le Roi la désirait et le Pape l'avait affirmé dans l'exorde de la Bulle. Mais cet exorde avait été corrigé par le cardinal Fabroni et le jésuite d'Aubenton. « Si le Père Tellier, disait le Pape, ne m'avait pas persuadé du pouvoir absolu du Roi, je n'aurais jamais hazardé cette Constitution ». Amelot lui avait répliqué : « Pourquoi, Saint Père, au lieu de cette condamnation *in globo* de tant de propositions différentes, ne vous êtes-vous pas borné à quelques-unes de vraiment répréhensibles, que l'on peut même trouver partout ? » — « Eh ! mon cher Amelot, que pouvais-je faire ? avait ajouté le Pape. Le Père Tellier avait dit au Roi qu'il y avait dans le livre de Quesnel plus de cent propositions censurables ; il n'a pas voulu passer pour menteur et il m'a tenu le pied sur la gorge pour en censurer plus de cent. Je n'en ai mis qu'une de plus ; on en voulait cent trois ». Ce simple récit dispense de toute réflexion.

temps de l'Empire Grec et les plus beaux jours de la scholastique.

Cette affaire, la plus importante qu'ait peut-être jamais eue l'Eglise de France, avait, nous venons de le voir, partagé le pays en deux camps : d'une part, les Jésuites et de l'autre, tout ce qui ne prenait pas franchement fait et cause pour eux et qui, par cela seul, était suspect d'attachement plus ou moins caché aux doctrines de Jansénius.

Il en était de même à Caen que partout ailleurs. Le P. André, dont nous aurons à parler, tout Jésuite qu'il était, encourut le blâme et les censures de sa compagnie, simplement parce qu'il aurait désiré plus de modération et de justice. Un de ses confrères lui disait un jour : « Je ne sais comment cela se fait, nous trouvons des jansénistes partout ». « Faut-il s'en étonner, répliqua le P. André, en riant, c'est vous qui les faites ! » Et de Quens, l'annaliste caennais, auquel nous empruntons cette anecdote, ajoute : « Etre noté de jansénisme, on appelait cela être écrit sur le livre rouge des Jésuites (5). »

(5) Ces controverses, si l'on en croit Tallemant des Réaux, dans ses notes sur Ant. Arnauld, furent surtout envenimées par le fait suivant : « Voici, dit-il, l'origine de cette secte, qui fait aujourd'hui tant de bruit. La marquise de Sablé dit un jour à la princesse de Guéménée « qu'aller au bal, avoir la gorge découverte et communier souvent, ne s'accordaient guère ensemble. » La princesse lui ayant répondu que son directeur, le P. Nouët, jésuite, le trouvait bon, la marquise la pria de lui faire mettre cela par écrit, après avoir promis de ne le montrer à personne. L'autre lui apporta cet écrit ; mais la marquise le montra à Arnauld qui fit sur cela le livre *De la fréquente Communion*. On accuse MM. Arnauld de n'avoir pas été fâchés d'avoir une occasion de faire parler d'eux. Les Jésuites les haïssaient déjà, à cause du plaidoyer d'Antoine Arnauld et, sur la matière de la grâce, ils les accusèrent d'être huguenots et disaient : « *Paulus genuit Augustinum ; Augustinus Calvinum ; Calvinus Jansenium ; Jansenius Jancyranum ; Jancyranus Arnoldum et frater ejus* ». D'ailleurs les Jésuites se sont prévalus de tout ce qui

Cette guerre religieuse s'appuyait sur des fondements sérieux. Plusieurs évêques n'avaient pas accepté la Bulle et en avaient appelé au futur concile. En France, un grand nombre d'ecclésiastiques les avaient imités. On les nommait les *appelants* : ils devinrent bientôt légion.

Dans notre diocèse, les progrès du jansénisme se heurtèrent, pendant le long épiscopat de Monseigneur de Nesmond, à une opposition très vive que ce prélat soutint énergiquement. Il faut reconnaître toutefois qu'une notable partie du clergé diocésain n'avait pas signé le formulaire. Notons aussi que, dès le début de ces controverses, des influences considérables avaient favorisé la propagation de cette doctrine dans notre cité. On connaît le rôle éminent que joua la duchesse de Longueville au milieu des sociétés littéraires et des salons qui faisaient les beaux jours de nos aïeux. Femme du gouverneur de la province, très portée aux grâces de l'esprit et du langage, aimant la vie de salon, les poètes, les savants, on sentait qu'elle avait été une des muses de l'hôtel de Rambouillet. A Caen, elle n'eut que des adorateurs. Elle y faisait de nombreux séjours et, à chacun de ses voyages, elle séduisait de plus en plus nos concitoyens par cette royauté de l'esprit et ce goût des élégances qui lui étaient naturels. A ces dons, elle joignait la beauté.

Elle avait eu, dans sa jeunesse, de nombreuses intrigues ; tour à tour, elle avait soupiré avec Coligny et Miossens, avec le duc de Nemours et peut-être davantage avec La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*. Le prince de

est arrivé pour faire croire à la Reine que la Fronde était venue du Jansénisme.

Ce mot de Tallemant est vrai, ajoute M. Monmerqué. Le Jansénisme n'aurait eu aucune gravité sans les Jésuites. C'est par ce moyen surtout qu'ils se rendirent si importants sous Louis XIV.



Conti ne lui avait pas non plus été indifférent, mais, à l'âge où les passions se calment, entraînée par l'exemple de ses amies les plus intimes, Mmes de Sablé et de Vertus (6), elle se tourna vers la dévotion. Ce fut à la suite d'une visite qu'elle fit à la Mère Angélique qu'elle devint une janséniste militante. Elle fut touchée et séduite. Jacqueline Pascal l'a remarqué : « En général, dit-elle, les femmes de Port-Royal se montrèrent plus décidées et plus courageuses que les hommes. La sœur d'Arnauld (7), la Mère Angélique, accablée d'ans et d'infirmités, soutint le courage de la communauté éplorée ». Il n'est pas étonnant qu'elle ait inspiré de tels sentiments à Mme de Longueville (8) et que la duchesse ait eu sur la société

(6) Mlle de Vertus, l'amie intime de Mme de Longueville, appartenait à l'illustre maison de Bretagne. Son père, le comte de Vertus, mourut gouverneur de Rennes, en 1637. Françoise Catherine de Vertus était née en 1617. Le nécrologe de Port-Royal la fait mourir le 22 novembre 1692, à l'âge de 75 ans. Elle n'était point aussi belle que sa sœur, Mme de Montbazon, mais très instruite et fort agréable. Sa mère ne fit rien pour elle : retirée d'abord chez la comtesse de Soissons, puis chez Mme de Rohan, elle entra enfin chez Mme de Longueville qu'elle ne quitta plus. Notre compatriote, le poëte Segrais lui avait dédié sa meilleure églogue, *Anire* et lui disait en 1658 :

Daignez prêter l'oreille à ma muse rustique,
Digne sang de nos dieux et des dieux d'Armorique,
Dont toutes les vertus ont le grand cœur orné,
A qui, jusqu'à leur nom, elles ont tout donné.

(7) Le fils d'Antoine Arnauld, Robert Arnauld d'Audilly, avait épousé la fille d'un personnage connu, Antoine Lefebvre de la Boderie, ambassadeur et négociateur habile, qui était né au château de la Boderie, sur les limites des arrondissements de Caen et de Falaise. Ses *Ambassades en Angleterre*, ont été publiés en 1750, en 5 volumes in-12, par les soins de l'abbé de Pomponne Il avait été dans la société de l'hôtel de Rambouillet.

(8) Il faut dire aussi que Mme de Longueville avait une fierté qui lui rendait odieuse toute tyrannie. Port-Royal eut auprès d'elle l'attrait d'une cause persécutée. Elle admirait une doctrine qui

caennaise une pareille influence. Les salons de Mmes de Grosmesnil, de la Luzerne, de Banneville et bien d'autres que fréquentaient les Halley, les Prémont, les Ménage, les Bochart, les Viquemand, les Croixmare, en un mot, tout le clan des lettrés, subirent cette influence et commencèrent à propager les germes du jansénisme, qui se développèrent plus tard avec tant d'éclat.

Après sa conversion Mme de Longueville s'était, en effet, retirée en Normandie avec son mari (9) ; elle eut par là une action plus directe et plus continue sur nos concitoyens. A Rouen, le Parlement ne cachait pas ses préférences ; à Caen, certaines congrégations, les Oratoriens et les Bénédictins entre autres, étaient favorables aux appelants.

fondait la sublimité de ses maximes sur le néant de la nature humaine et surtout des hommes tels qu'elle n'en avait pas encore rencontré : l'altier Saint-Cyran, préférant les cachots de Vincennes à la pourpre que lui offrait Richelieu, Arnauld, Pascal, Sacy, Domat et tant d'autres ; des femmes comme la mère Angélique, sa sœur, la mère Agnès, leur nièce, la mère Angélique de Saint-Jean, leur disciple Jacqueline Pascal, âmes héroïques qui aimaient la souffrance comme d'autres recherchent le plaisir.

Mme de Longueville ne se borna pas à adopter leurs convictions. Elle se déclara hautement pour eux ; elle les recueillit, quand on les persécuta, dans ses châteaux et dans son hôtel. Arnauld et Nicole demeurèrent cinq ans chez elle ; beaucoup d'autres, tels que l'abbé de Lalane, ami de Mme de Sablé, y trouvèrent aussi un refuge.

(9) La duchesse de Longueville eut deux fils : Charles d'Orléans, comte de Dunois, né le 12 janvier 1646, mal fait de corps et d'esprit, et Charles Paris, comte de Saint-Paul, né le 28 janvier 1649, plein d'esprit et de courage. Il passait pour le fils du duc de la Rochefoucauld. Les comtes de Dunois et de Saint-Paul vinrent plusieurs fois à Caen, où ils furent reçus à l'Hôtel de Ville, par l'édilité. Ils avaient une maison convenable à leur rang, à la tête de laquelle se trouvait un gentilhomme caennais, M. de Fontenay, ami de Mme de Sablé, honnête homme, mais très homme du monde et fort jaloux de ses intérêts. L'hôtel de Fontenay est occupé aujourd'hui par la Banque de France.

L'Université était aussi un foyer de jansénisme et plusieurs curés de la ville prêchaient ouvertement la résistance à la Bulle.

Ce fut au milieu de ces circonstances qu'un nouvel évêque fut nommé au siège épiscopal de Bayeux. Mgr de la Trémouille, successeur de Mgr de Nesmond, n'avait pas pris possession de son évêché, quand Mgr Armand de Lorraine vint le remplacer à la fin du mois d'octobre 1719. On a cru que sa nomination était due à des intrigues jansénistes. D'après un témoin généralement bien informé, telle ne serait pas la vérité.

Voici comment Saint-Simon raconte cette nomination : « Je fus faché de la mort de l'abbé d'Estrées, qui était un de mes amis et qui, avec un peu de ridicule et de fatuité, avait de bonnes choses, de l'honneur, de la sûreté, de la droiture. M. le duc d'Orléans y perdait un vrai serviteur et me témoigna d'abord son embarras sur Cambrai. Je lui conseillai de trancher court pour se délivrer des demandeurs d'une si belle place qui, par sa situation, ne se devrait donner qu'avec beaucoup de choix. Je lui proposai tout de suite le cardinal de La Trémouille, sans que j'eusse la moindre connaissance avec lui. Je dis au Régent qu'étant chargé des affaires du Roi à Rome, sans biens par lui-même et panier percé en plus, il avait besoin de beaucoup de secours et pensions ou bénéfices ; que la richesse de celui-là supplérait aux grâces qui coûteraient au Roi ; que son personnel était sans crainte et sans soupçon quand il résiderait à Cambrai, où il était apparent qu'il n'irait jamais, ainsi qu'il est arrivé. Le Régent m'en crut et, sur le champ, le lui donna. Ce présent fit vaquer Bayeux, qu'il avait. L'abbé de Lorraine avait, depuis longtemps, fort changé de vie. Il s'était fort attaché au cardinal de Noailles, que M. Le Grand aimait et respectait

fort, sans s'en être jamais contraint dans les derniers temps du feu Roi. Le cardinal de Noailles désira qu'il eût Bayeux (10). M. et Mme de Lorraine en pressèrent M. le duc d'Orléans. Il le lui donna ».

On voit que, dans cette nomination, il n'y eut que peu ou point d'intrigues. Mais si le cardinal de Noailles et le Régent la trouvaient opportune, le Pape, influencé par son entourage, la souhaitait beaucoup moins. C'était en 1718. Mg^r de Lorraine passait pour un partisan très actif des évêques appelants et n'était pas bien vu en Cour de Rome, Il dut attendre longtemps la délivrance de ses bulles. Il n'était pas le seul. Le Pape, à la fin, sur la menace du Régent d'aviser à se passer des bulles Pontificales, céda.

Saint Simon s'en est expliqué dans ses *Mémoires*, en même temps qu'il nous fait connaître un personnage dont le rôle fut considérable auprès de Mg^r de Lorraine, à Bayeux.

« Il y avait longtemps, dit-il, que le Pape, persécuté par son nonce Bentivoglio, par les cardinaux de Rohan, surtout de Bissy et par les plus emportés de ce parti (les Jésuites), s'était rendu à eux, malgré lui, à refuser les bulles. Grand nombre d'églises étaient sans évêques, quoique nommés la plus part et le cardinal Fabroni tenait

(10) Le cardinal de Noailles qui avait d'abord encouragé et défendu la doctrine janséniste par son influence et ses mandements, ce qui lui avait attiré l'hostilité de Louis XIV, ne soutint pas ce rôle jusqu'à la fin de sa vie. Il tergiversa et finit par se rallier à la Constitution. Dès 1709, il avait autorisé la destruction de Port-Royal. Le 27 octobre 1709, trois cents soldats conduits par d'Argenson, avaient investi l'abbaye ; les religieuses avaient été enlevées et dispersées dans le royaume; les bâtiments rasés. L'année suivante, un autre arrêt avait ordonné d'exhumer et de disperser dans les cimetières voisins les restes des religieuses et des solitaires qui reposaient dans les cloîtres. Le cardinal avait approuvé ces deux arrêts.

le Pape court, avec ses emportements ordinaires, pour empêcher que le pied lui glissât là-dessus. Dans les commencements de cette révolution, ils n'auraient pas été fâchés d'accorder les bulles à des conditions honteuses pour la France et pour les évêques, conditions utiles à la domination romaine, qui est le but où toutes choses tendent en cette cour. Le Régent, quelquefois ébranlé, serait assez volontiers entré en composition sur la qualité des conditions, mais le maréchal d'Uxelles, qui avait qnelquefois de bons intervalles sur les affaires de Rome, lui remontra si bien la honte présente et ses conséquences pernicieuses pour l'avenir, qu'il le raffermit contre tous les manèges que cette cabale employait contre lui. A la fin, pressé par ceux qui avaient plus de sang français dans les veines, il prit un parti dont Rome et les siens ne le jugeaient point capable et qui, toutes les fois qu'on en prendra un semblable, amènera toujours cette cour à la raison.

« Le Régent déclara au Conseil de la Régence qu'il fallait pourvoir à la dureté de la cour de Rome et que, puisqu'elle s'opiniâtrait depuis si longtemps à refuser les bulles contre la loi réciproque du Concordat, il fallait chercher et trouver le moyen de se passer d'elle là-dessus ; qu'il était d'avis d'établir un bureau de personnes capables de faire les recherches nécessaires à cet effet et d'en rendre compte au Conseil le plus tôt possible. »

Le Conseil applaudit tout d'une voix, malgré le silence de l'évêque de Troyes, « qui fit la grimace en dessous » ; Saint-Simon fut nommé chef de ce bureau et rapporteur auprès du Conseil. « La matière, dit-il, m'était tout à fait nouvelle ; je voulus m'en instruire à fond. Je pris donc soin de m'informer de ceux qui seraient les plus capables de me bien endoctriner. » Un abbé Hennequin,

retiré dans une maison des cours de l'abbaye de Sainte-Geneviève, le satisfit beaucoup, et il ajoute : « M. Petit-Pied, qui avait été des années en Hollande, exilé après au loin, puis rapproché de Paris, me satisfit fort aussi. Je demandai à M. le duc d'Orléans de permettre à M. Petit-Pied de revenir à Paris, parce que je ne pouvais pas aller souvent le chercher à Asnières. Il me l'accorda et cela finit son exil. »

Il est à remarquer que l'abbé Petit-Pied, dont Saint-Simon fit la fortune en demandant son rappel, devint, à Bayeux, le bras droit de Mgr de Lorraine, rédigea la plupart de ses mandements et exerça sur lui une influence dont tout le diocèse se ressentit.

« Je n'eus pas le temps, avoue Saint Simon, de me rendre bien habile, ni de tenir un seul bureau. Rome en prit une telle frayeur que, sans balancer, le Pape manda le cardinal de la Trémouille, à qui le Régent avait défendu de prendre les bulles de Cambrai avant que les autres nommés eussent les leurs. Il accorda toutes les bulles et le pria de ne pas différer de dépêcher un courrier à Paris pour y porter cette nouvelle. Les bulles furent expédiées incontinent après. »

Ce bureau, si menaçant, finit donc avant de s'être assemblé (11), et M. de Lorraine fut sacré le 5 novem-

(11) Tout ceci est du reste confirmé par DUCLOS, dans ses *Mémoires Secrets* : « Une affaire très importante fut alors promptement terminée, parce qu'on s'y prit bien. Il y avait trois archevêques, douze évêques et quantités d'Abbés à qui le Pape refusait des Bulles s'ils ne se soumettaient à des conditions, contraires à nos libertés. Quelques-uns des prélats nommés n'y répugnaient pas trop ; mais d'autres, plus français, réclamaient contre cette servitude. Le régent défendit au cardinal de la Trémouille, notre ambassadeur à Rome, de recevoir aucune de ces bulles, si on ne les donnait toutes, et nomma en même temps, une commission, prise du Conseil de Régence, pour statuer sur les moyens de se passer du Pape, en cas

bre 1719, par le cardinal de Noailles, à Notre-Dame. Il put enfin venir prendre possession de son évêché. C'était un grand seigneur, d'une haute naissance et qui avait rang de prince. Il avait fait de fortes études théologiques et s'était fait recevoir, à vingt-trois ans, docteur en Sorbonne. De bonne heure, la hardiesse de ses opinions l'avait signalé aux soupçons de Louis XIV, qui le tint toujours à l'écart.

Nous n'avons pas à prendre parti dans les divisions regrettables qui troublèrent son épiscopat et ceux de ses successeurs.

Aussi bien, depuis que la question est posée, les meilleurs esprits se sont-ils divisés sur ce point. Mais ce que l'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, c'est que, si l'autorité royale, au lieu de se prêter aux controverses sur la bulle, avait, à l'exemple des autres souverains catholiques, défendu à son clergé et aux facultés de théologie, non seulement de parler de cette bulle, mais encore de toutes les matières dont elle traitait, de manière à l'ensevelir dans un complet et profond oubli, tous les germes de troubles qui agitèrent l'Etat pendant tant d'années, eussent été supprimés et coupés dans leur racine.

Le pape Benoit XIV, aussi sage qu'instruit, l'avouait lui-même plus tard au duc de Choiseul, notre ambassadeur à Rome en 1754. Il avait été secrétaire du concile de Latran et lui racontait toutes les friponneries qui s'étaient

d'opiniâtreté de sa part. Hennequin, Petitpied et Legros, docteurs de Sorbonne, fournirent aux Commissaires des mémoires instructifs à ce sujet, mais la commission n'eût pas la peine de travailler. A peine fut-on instruit à Rome que la consternation s'y mit. Le Pape fit partir sur le champ un courrier qui apporta toutes lès bulles. On en aurait envoyé en blanc, si l'on en avait demandé ».

passées dans cette assemblée pour y faire admettre la bulle *Unigenitus* comme règle de foi (12). Il s'étonnait, avec Choiseul, que des matières sur la grâce, incompréhensibles par elles-mêmes, eussent occasionné de telles discordes dans un royaume aussi éclairé que la France. Trop de gens, il faut bien le reconnaître, avaient intérêt à créer cette agitation. Nous ne nous risquerons pas dans l'interprétation de ces tristes divergences. Nous voulons seulement, à titre anecdotique, rappeler certains faits, écrits ou incidents qui se produisirent et soulignent l'acuité de ces controverses.

II

Mgr de Lorraine, négligeant une pieuse coutume observée par tous ses prédécesseurs, ne se rendit pas à Notre-Dame de La Délivrande avant son arrivée à Bayeux. « Il arriva, note le chroniqueur Jacques Le Marchant, par le bas de Colombelles, en carrosse à six chevaux, sept à huit personnes avec luy, à cheval, et une chaise de poste. Il alla coucher à l'abbaye d'Ardenne et entra, le 20 mars 1720, à Bayeux, à douze heures de midy. Il ne voulut aucune cérémonie, ny entrée. » Nous voyons déjà poindre, dans cet acte, un germe de division, ou tout au moins, de défiance, qui dut être mal interprété par une partie du clergé.

Il est certain que cet oubli d'un antique usage ne fut pas involontaire, ni sans signification. Sur quelques points, les jansénistes se rapprochaient des Calvinistes. A la fin du XVIIIe siècle, nous retrouvons ces affinités dans

(12) *Mémoires du duc de Choiseul, 1719-1785,* p. 108. Cette partie des *Mémoires*, très intéressante et très documentée, ne fait que confirmer tous les témoignagnes que nous avons cités.

le *Mémorial* de Philippe Lamare, qui n'était que l'écho du bénédictin Dom Gouget. On peut signaler, à ce propos, leur éloignement commun pour le culte de la Vierge. Le protestantisme l'avait supprimé. Le jansénisme s'est occupé à l'amoindrir. Il a repris et modifié les anciennes prières où tant de générations ont cherché la consolation et l'espérance, pour en effacer soigneusement les expressions qui attribuent à la Mère de Jésus une intervention efficace en faveur de l'humanité. Et, cependant, en face du dogme, de ses règles austères et de l'esprit de pénitence, la douce et idéale figure de Marie apparaît comme le sourire après les pleurs. Son geste touchant et maternel qui unit aux tendresses de la terre, les dons d'amour et de charité, rassure et console. Le culte de la Vierge est la poésie du Christianisme. Il l'est au même titre que les merveilleuses sculptures de nos cathédrales et les étincelantes rosaces de nos vitraux. Les solitaires de Port-Royal ne voyaient pas la religion à travers cet arc-en-ciel de lys et de roses. Leur génie plus grave, leur morale plus sévère, avaient plutôt assombri que poétisé le dogme chrétien.

Mgr de Lorraine était de leur école. D'après une lettre de Mgr de Vintimille, citée par Dom Guéranger, il aurait essayé de faire pénétrer ces réformes dans l'office de son diocèse et ne se serait arrêté que devant l'opposition du Chapitre.

Plus tard, en 1778, Lamare écrira : « M. le curé de Saint-André a fait chanter, durant la messe, le *Stabat mater* et les *Litanies de la sainte Vierge*... Il est déplacé d'occuper les fidèles à des sujets absolument étrangers au saint sacrifice... C'est placer la sainte Vierge au même degré que Jésus-Christ. C'est, par cette raison, augmenter la superstition des ignorants qui ne séparent pas Dieu de

la sainte Vierge, par ces expressions que nous leur entendons proférer tous les jours : *Que Dieu et la sainte Vierge vous bénissent!* « Ces expressions sont injurieuses à la divinité, puisqu'elles sont contraires à la vérité... Quand les protestants voient cela, ils en prennent occasion de blâmer toutes les pratiques de l'Eglise, quelque respectables qu'elles soient et s'éloignent de plus en plus de nous. »

On voit combien étaient tendancieuses et tenaces ces discussions théologiques, puisqu'en 1778, après un demi siècle de luttes et de persécutions, l'obscur secrétaire d'un abbé bénédictin les développait avec une conviction évidemment sincère.

Les premières mesures prises par Mgr de Lorraine ne blessèrent personne. Ses opinions étaient jansénistes et il ne s'en cachait pas, mais il eût été beaucoup plus réservé dans ses actes, s'il n'avait pas eu un entourage qui le poussait constamment aux excès.

Il est vrai que les controverses entre appelants et partisans de la bulle avaient pris dans le diocèse et surtout à Caen, une extension singulière. Nous avons dit que, dans notre ville, les jansénistes étaient légion. Comme partout, la lutte s'était circonscrite entre l'Université, une partie du clergé et les Jésuites. L'Université, qui avait cependant, en 1608, date de l'incorporation des Jésuites, établi, par le concordat qu'elle fit avec eux, toutes les clauses et réserves qui devaient les maintenir dans la stricte observance des lois académiques, eut de fréquentes et pénibles contestations avec ces Pères. Longtemps avant que Pascal eût écrit sa *XIIe Lettre Provinciale* contre le Jésuite Erard Bile, professeur de théologie morale à Caen, écrit l'abbé de la Rue dans ses *Essais historiques*, les principes schismatiques et la morale

anti-chrétienne de ce Père avaient été combattus et proscrits par notre Université. Les discussions sur la bulle n'avaient fait qu'aggraver cette situation. Les Jésuites se servaient, il faut bien le dire, contre leurs adversaires, de tous les moyens et ces moyens, parfois, étaient douteux et même mauvais.

Il y avait alors un relâchement dans la morale qui se faisait sentir dans presque tous les ordres. Bossuet l'avait signalé à la fin du XVIIe siècle et il s'était élevé contre cet état des esprits dans l'assemblée du clergé de 1700. « Ce fléau, dit l'abbé Laffetay, que l'évêque de Meaux poursuivit avec tant de rigueur et qu'il fit condamner par le clergé de France, au commencement du XVIIIe siècle, n'était pas, à cette époque, particulier à la Société de Jésus ; mais la lutte que cette corporation soutenait contre le jansénisme, en mettant aux prises les théologiens des deux partis, rendait plus pénibles leur opposition et leurs défauts » (13). Tandis que les jansénistes outraient, par entêtement, la sévérité de la morale chrétienne, il n'est pas étonnant que leurs adversaires aient glissé sur la pente opposée.

A Caen, les Jésuites furent d'autant plus ardents et, partant, moins scrupuleux dans le choix de leurs moyens de défense, qu'ils se savaient d'avance mis à l'index par l'évêché. En effet, trois mois avant de prendre possession du diocèse, le 31 décembre 1719, Mgr de Lorraine avait frappé d'interdit toute la Société de Jésus. *Inde iræ.*

En ville, la discussion s'étendait, non seulement aux

(13) Mme Cornuel, de piquante mémoire, appelait les Jansénistes des « *importants spirituels* » et Hardouin de Péréfixe disait des religieuses de Port-Royal : « Pures comme des anges, orgueilleuses comme des démons ». L'orgueil, en effet, peut revêtir toutes les formes, mêmes les meilleures.

controverses des membres du clergé, mais encore aux relations mondaines, et plusieurs salons avaient embrassé chaudement tel ou tel parti. Aussitôt que la constitution fut traduite et entre les mains de tout le monde, chaque salon, chaque société devint une école de théologie. Les conversations furent infestées de la fureur du dogmatisme et, comme le caractère national ne perd jamais ses droits, une dissertation dogmatique était coupée par un vaudeville.

C'est alors que parurent à Caen plusieurs brochures qui contenaient, contre les membres de l'Université et les appelants, les accusations les plus grossières et les plus sanglantes. Déférés au Parlement de Rouen, ces pamphlets furent, après un arrêt fortement motivé, lacérés et brûlés sur les marches du Palais, le 16 septembre 1720. Toutefois, ce qui ranima toutes les colères, ce fut la représentation théâtrale où les Jésuites stigmatisèrent « l'hypocrisie des philosophes qui cachent, sous les apparences de la vertu, les dérèglements de leur conduite. » L'allusion était transparente. Cette pièce visait les jansénistes et ceux qui avaient pris fait et cause pour eux. Ils leur appliquaient ce vers de la seconde satire de Juvénal :

Qui curios simulant et bacchanalia vivunt,

Cette farce avait été composée par un régent de rhétorique et elle était jouée par les élèves. Un des acteurs qui, dans la pièce, remplissait un rôle de valet, parut avec un manteau fourré d'hermine et coiffé d'une mître, représentant l'évêque de Bayeux, qui était chancelier de l'Université (14). Il annonça qu'il ferait bientôt des docteurs

(14) Ajoutez à cela que les Jésuites faisaient représenter leurs pièces de théâtre dans leurs églises ou leurs chapelles, ce qui avait motivé une intervention de Mgr de Lorraine. Une note de M. de Quens



et en décernerait le bonnet et les insignes : *ego sum doctor celeberrimæ academiæ Cadomensis.*

Le scandale fut grand (15) et, sur la plainte de M. Fauvel, curé de Saint-Sauveur de Caen et l'un des docteurs appelants, les Jésuites furent condamnés, par un arrêt du Conseil d'Etat, du 22 novembre 1721, à faire amende honorable devant l'assemblée plénière de l'Université. Ce qui fut fait le 12 décembre suivant, à la grande confusion des Pères.

Cet arrêt, qui s'était fait attendre pendant près d'un an, avait excité dans la ville les discussions les plus vives. Dans les salons, même dans les boutiques, on ne dissertait que sur ce sujet. Partisans et adversaires se renvoyaient arguments, libelles, bons mots et le reste. La poésie s'en mêlait aussi ; nous le savons déjà, et nous allons en avoir de nouvelles preuves.

Au nombre des salons qui existaient à Caen, à cette époque, il y en avait un surtout où ces questions étaient ardemment discutées, précisément à cause des habitués qui s'y rencontraient. Nous voulons parler du salon de

nous l'apprend : « M. de Lorraine, ayant menacé les Jésuites d'interdire leurs chapelles à Caën, qu'ils employaient à cet usage, le P. Frogerais, recteur, fit transporter le théâtre dans la classe de logique, où l'on ajusta les décorations ».

(15) Ce n'est pas à Caen seulement que ces représentations soulevaient les colères et accentuaient les divisions et les haines. A peu près à la même date, nous lisons dans le *Journal de Barbier :* « Ces pauvres Jésuites sont bien haïs dans le public ; en voici les preuves. Mardi, c'était la tragédie dans leur collège. On a affiché à leur porte un placard formé de grandes lettres imprimées et rassemblées : « *Les Comédiens ordinaires du Pape représentent aujourd'hui, sur leur théâtre de la rue Saint-Jacques : les Fourberies d'Ignace, et, pour petite pièce : Arlequin jésuite, en attendant la farce des Tableaux, qui se plaide* ». Il s'agissait d'une affaire de tableaux légués à la Communauté, affaire qui fut perdue au Parlement par les Jésuites.

Mme de Saint-Luc, dont nous nous sommes occupés dans notre volume sur la *Vie Privée* à Caen.

Mme de Saint-Luc appartenait à une ancienne famille normande, soit que cette famille fût issue des Auger de Saint Luc, annoblis au XVIe siècle et confirmés dans leur noblesse en 1667, soit, ce qui est très probable, qu'elle fût apparentée aux d'Espinay de Saint-Luc, qui ont donné naissance à plusieurs maréchaux de France.

Dans sa notice sur l'abbé Belin, curé de Blainville et ami de cette dame, M. l'abbé Alix croit plutôt à cette origine, qui nous paraît confirmée par des coïncidences sérieuses. « Les d'Espinay de Saint-Luc, dit-il, sont d'une vieille famille normande, qui produisit, souis Louis XIII, le fameux maréchal de ce nom (16). Son fils, François II, épousa en 1643, Anne de Birague et son petit-fils François s'allia, en 1674, avec Marie de Pompadour, dont la fille unique épousa, en 1715, le marquis de La Rochefoucault.

François III d'Harcourt avait épousé en 1651, une Renée d'Espinay de Saint-Luc, dame d'Ectot. Il était Lieutenant général de la province de Normandie. Enfin, le 2 décembre 1683, les registres de la paroisse Saint-Jean nous apprennent que, ce jour, fut inhumé à Caen le sieur Baudin de Saint-Luc, en présence de Me Jean Belin, prêtre.

Or, l'hôtel de la famille de Saint-Luc était situé précisément rue Saint Jean ; cette dame avait, pendant quelque temps peut-être, habité le Château de Caen, où son mari a dû occuper une situation militaire ; mais, devenue veuve de bonne heure, elle demeura toujours rue Saint-

(16) Notamment Timoléon d'Espinay de Saint-Luc, né en 1580, mort à Bordeaux, en 1664. Le maréchal de Saint-Luc s'appelait d'Espinay dit TALLEMANT DES RÉAUX, dans son historiette sur cette famille; « c'est une bonne maison de Normandie ».



Jean. Elle se rendait quelquefois à Valognes, en compagnie d'une demoiselle d'Harcourt, ce qui vient encore à l'appui de notre hypothèse, puisque les d'Harcourt s'étaient alliés aux de Saint-Luc. Une lettre de M. de Verrières, un intime de Mme de Saint-Luc, nous l'apprend. « Il faut l'avouer à la honte de notre ville, Madame; depuis que vous estes à Valognes, je ne reconnais plus votre muse, tant elle a pris l'essor,.. J'ay escrit, il y a huit jours, à Mlle de Harcourt. Si ma lettre est arrivée à bon port, vous avez vu, Madame, que je n'ay pas mérité les imprécations dont vous me chargez et que je me souviens de vous et d'elle... (17) ».

Toujours est-il que Mme de Saint-Luc sut s'attirer l'estime et l'affection du tout Caen d'alors. On considérait comme un honneur d'être admis chez elle. Sans connaître exactement sa situation, ni celle de son mari, il est évident, que par ses relations et son affabilité, elle tenait un des premiers rangs dans la société de notre ville.

Deux lettres inédites, qui existent dans les papiers de Quens, nous donnent d'importants renseignements. Elles sont adressées au Père André et portent sa signature. La seconde rentre absolument dans notre sujet; quant à la première, qui est une recommandation aimable auprès de ce Père, elle nous éclaire cependant sur un point intéressant. Elle est ainsi datée : *Ce 27, au Château de Caen.* Cette lettre que nous reproduisons en note (18), nous montre également

(17) Lettre faisant partie de la collection de M. l'abbé Alix.

(18) « Ce 27, au château de Caen ».

« Je comte sy parfaitement sur les bontés dont vous m'honorez, mon Révérend Père, que je suis persuadée que vous entrerez volontiers dans la voie que j'ay d'obliger M. de Patry, qui vous rendra celle-cy et vous dira ce dont il est question pour sa fortune, et pour se tirer d'un vilage ou M. de Bezons et de Coigny, dont il est parent, luy ont promis d'avoir soin, mais aux conditions qu'il



lement que les Saint-Luc avaient de hautes relations dans la Société parisienne.

A Caen, trois évêques, MM. de Nesmond, de Lorraine et de Luynes, fréquentèrent son salon et y furent assidus. Tous les trois, quoique d'opinions différentes, eurent pour elle les plus grands égards. M. de Luynes avait même un jour attitré et faisait faire des excuses quand il lui arrivait de ne pouvoir s'y rendre. Il oubliait chez elle son abord, souvent assez hautain, et ses manières de grand seigneur (19). Elle se servait de son influence auprès d'eux pour rendre de nombreux services et adoucir les rigueurs d'une situation très tendue.

Bien qu'elle se montrât éclectique et de formes modérées, Mme de Saint-Luc appartenait au parti Janséniste, ainsi que Mmes de Burgauville, du Hamel, de Forgeville, de la Frette et beaucoup d'autres que l'on retrouve dans

saura un peu de mathématiques. Or, il n'a que deux mois à rester à Caën et se serait peu sans la grande disposition et l'envie extrême qu'il a d'aprendre et d'avoir, dans les heures que vous voudrez bien luy donner, quelques entretiens avec vous, moments ou sûrement il ne manquera pas, ny moi, d'autant de reconnaissance que de vray respect pour vous, Mon Révérend Père. »

SAINT-LUC ».

Au Révérend,
le très Révérend Père André,
Professeur de Mathématiques à Caën.

(19) Dans la correspondance du duc d'Harcourt, nous trouvons, en effet, cette anecdote : « M. de Luynes étant chez la duchesse de Chevreuse, M. de Conflans plaisanta S. E. sur ce qu'elle se faisait porter la queue par un chevalier de Saint-Louis. Le Prélat répondit que c'était un usage et qu'il en avait toujours un pour gentilhomme caudataire. Le prédécesseur de celui-ci, ajouta-t-il, portait le nom et les armes de Conflans. « Il y a longtemps, en effet, répliqua l'autre, qu'il se trouve dans ma famille de pauvres hères dans le cas de tirer le diable par la queue ». S. E. a été, dit-on, si furieuse qu'elle a exigé de Mme la duchesse qu'elle ne reçût plus chez elle ce mauvais plaisant. »

les annales de cette époque. Sa grande amie, la comtesse d'Osseville, partageait très probablement les mêmes idées. Elles étaient inséparables. Mme d'Osseville lui envoyait à chaque instant des vers et des fleurs. Nous avons cité quelques-uns de ces vers dans une publication précédente.

Presque tous les membres de notre Académie passèrent également dans son salon. Les intendants, les personnages marquants de la ville, soit dans les lettres, soit dans les arts, s'y rencontraient fréquemment. L'un d'eux, poëte agréable, membre très actif de l'Académie, s'y faisait remarquer par son esprit. Ses vers aisés, délicats ou mordants, soulignaient tout ce qui arrivait d'intéressant ou d'imprévu. Nous voulons parler de M. Cahagnes de Verrières, que nous avons déjà cité, et dont la longue vie fut consacrée à la poësie et à l'amitié. Il était des intimes de Mme de Saint-Luc, avec M. de Marcelet et le Père André, un Jésuite, il est vrai, mais d'un genre particulier.

Sans être aussi intime, Mgr de Lorraine tenait, quand il venait à Caen, à prendre son rang dans cette aimable compagnie. C'était un prélat érudit, aimant les belles lettres, de façons polies et bienveillantes, qui, lorsqu'il voulait être agréable, exerçait sur ceux qui l'entouraient une séduction presque irrésistible. Le chanoine Beziers nous l'affirme et ceci s'accorde mal avec les critiques qui le représentent comme une sorte d'énergumène, ne respectant ni les convenances, ni les droits les mieux établis.

Les habitués de ce salon ne lui étaient certainement pas hostiles. Au point de vue mondain, il y trouvait les membres de notre Académie, à laquelle il se serait intéressé davantage si la maladie ne l'eût écarté souvent

de son diocèse (20). Au point de vue religieux, il était plutôt dans un milieu sympathique. Nous n'en voulons pour preuve que le zèle inlassable avec lequel M[me] de Saint-Luc prit plus tard la défense de plusieurs ecclésiastiques nommés par Mg[r] de Lorraine et mis à l'index ou persécutés par son successeur.

L'affaire des Jésuites dut donc faire, là comme ailleurs, beaucoup de bruit, et l'on peut se demander si les vers suivants, qui, tout l'indique, furent composés à cette occasion, ne prirent pas naissance dans son salon (21). On sait qu'alors il était de mode de lire des impromptus et des pièces de circonstance dans les réunions mondaines. Il n'y aurait rien d'impossible à ce que M. de Verrières, le poëte attitré, ait répondu de cette façon aux attaques de l'autre parti.

A son Altesse Monseigneur Armand de Lorraine,
Evesque de Bayeux

Sans respect pour celuy que Rome leur donna,
Tu te vois le jouet des fils de Loyola.
Au prétoire, à l'autel, l'inepte calomnie
Vomit à flots pressés le venin et la lie.
Des ministres de Dieu le modèle et l'espoir,
Défenseur résolu du vrai catholicisme,

(20) La santé de M. de Lorraine devint mauvaise de bonne heure : ses souffrances l'obligaient de se faire soigner à Paris. Ses grands-vicaires, et surtout l'abbé Petit-Pied, rédigèrent presque toutes ses *Instructions*.

(21) Ces vers, avec d'autres que l'on trouvera plus loin, mais qui sont conçus dans un sens opposé, nous furent communiqués, il y a une dizaine d'années, par M. Emanuelli, Directeur de la Bibliothèque de Cherbourg. Il les avait trouvés dans une liasse de documents, mandements et brochures concernant cette époque.



Tu flétris la licence et rappelle au devoir
Ceux que l'esprit estroit d'un obscur formalisme
Et la néfaste ardeur d'un zèle immodéré,
Enchaînent au foyer d'une erreur sans excuse.
On mèle effrontément le profane au sacré
Pour soutenir des droits que le bon sens récuse.
Fais entendre ta voix : confonds ces imposteurs ;
Tu leur tendais les bras, mais ils fermaient les leurs.
Interprète éminent de nos Saints Evangiles,
Combats ces faux dévots aux doctrines fragiles.
Poursuis ta route, Armand ! Sois le chef vénéré,
Le juste et digne fils du Christ régénéré.

N'y a-t-il pas toute apparence que ces vers, dirigés contre les jésuites (22), se rapportent au scandale causé par la pièce de théâtre dont nous avons vu les conséquences ? Dans tous les cas, ils sont un écho des passions surrexitées par l'état des esprits et reflètent fidèlement le ton des controverses en usage.

Les molinistes ne restaient pas en retard et répondaient de la même façon. Les Jésuites avaient des défenseurs dévoués ; mais, mal vus de l'Université et d'une grande partie de la Société, ils se trouvaient en butte à toutes sortes d'attaques qui ne firent que s'aggraver avec le temps. Nous verrons cependant, à la mort de Mgr de Lorraine, le peuple, excité par eux, brûler le portrait de ce prélat dans les rues de Caen et se porter contre sa mémoire à tous les excès. Ce qui ne l'empêchera pas de se

(22) A noter, en ce genre, l'épigramme de Rousseau qui courut Paris et la province :

Rome, je le vois bien, il faut te dire adieu,
Si de mourir chrétien, je veux avoir la gloire ;
Une bulle déjà me défend d'aimer Dieu,
Une autre pourrait bien me dispenser d'y croire.



livrer à des manifestations contraires au moment de leur expulsion, en 1762. Nouvelle preuve que, dans ce monde, tout est relatif.

A l'époque où nous sommes, la lutte que soutenaient les Jésuites contre l'Université était arrivée à son apogée. Tout devenait matière à pamphlets et à manifestations pour ou contre. Dans le manuscrit auquel on a donné le titre de : « *Journal d'un bourgeois de Caen* », nous trouvons des épigrammes qui caractérisent l'état d'esprit régnant en ville. C'était à l'occasion d'une estampe « qui représentait N.-S. Jésus-Christ revêtu d'un manteau et d'un habillement qui avaient des rapports avec celui des Jésuites (23) ». Elles venaient évidemment d'une plume janséniste. Les voici :

Ils ont volé mon nom, rejeté mon esprit,
Persécuté les miens par leur jalouse rage,
Renversé mon église et, pour comble d'outrage,
Ils m'ont couvert de leur habit.

On pouvait varier la note par les suivants :

Si Jésus-Christ ressuscité
Sous cet habit eût pu paraitre,
Thomas avec raison eût méconnu son maître
Et nous célébrerions son incrédulité.

(23) Dans le même recueil normand, nous avons trouvé cette autre épigramme ; mais celle-ci se rencontre aussi, avec quelques variantes, mauvaises d'ailleurs, dans le *Journal de Barbier* :

Deschaux, habile savetier,
Connu grand moliniste,
Fait la guerre dans son quartier
A tout bon janséniste,
Et dans l'ardeur de conserver
La bulle *Unigenite*,
A pris, pour la ressemeler,
La peau d'un jésuite.



Et ces autres :

Voyez jusqu'où va la malice
De ces hommes industrieux,
Pour me couvrir d'un cilice
Ils m'ont habillé comme eux.

Il y avait même une variante pour les deux derniers vers :

Ils m'ont habillé comme eux
Afin que chacun me haïsse.

Nous n'entrerons pas dans la longue discussion des mandements et des actes de Mgr de Lorraine, qui, pendant son épiscopat, troublèrent gravement la paix du diocèse. Il eut le tort de se laisser beaucoup trop influencer par l'entourage qu'il s'était choisi (24). La plus grande part de responsabilité dans les mesures prises, doit retomber sur deux ecclésiastiques, dont l'un fut un de ses vicaires généraux et l'autre son chancelier, son secrétaire et, on peut ajouter son *alter ego*. Nous voulons parler des abbés Peschard et Petit-Pied.

Le chanoine Peschard était très connu pour ses opinions jansénistes. Il avait, dès le 30 octobre 1719, pris possession de l'évêché au nom de Mgr de Lorraine. Il n'avait jamais caché ses idées et on doit reconnaître qu'elles étaient partagées par une grande partie du clergé et des laïques. Il était, selon le chanoine Béziers, très impartial sur ces matières, « inflexible et entreprenant », et il avait su prendre sur Son Altesse une autorité qui n'avait d'égale ou peut-être de supérieure que celle de l'abbé Petit-Pied.

(24) En 1726, un anonyme avait présenté à Mgr de Lorraine, écrit le chanoine Béziers, des remontrances touchant l'abus que ses grands-vicaires faisaient de son autorité et les excès qu'ils causaient partout.

L'abbé Peschard s'associa à toutes les mesures violentes ou plutôt les provoqua. Il profita souvent des absences fréquentes de l'évêque (25) pour envenimer la situation au lieu de l'améliorer par un esprit de conciliation et de bienveillance. Il fut sévèrement jugé à sa mort, survenue en 1729, quelques mois après celle de Mgr de Lorraine. Voici, en effet, l'épitaphe que nous trouvons dans le *Journal d'un bourgeois de Caen,* à cette date :

Ci gist Jean Baptiste Peschard,
Qui mourut quinze ans trop tard;
S'il estoit mort quinze ans plus tost,
L'Eglise serait en repos.
Il est mort comme il a vescu :
Prier pour luy, c'est temps perdu.

Quant à l'abbé Petit-Pied, nous savons déjà que Saint-Simon l'avait pris comme conseil dans une circonstance importante et lui avait fait obtenir la résidence à Paris. Il avait passé plusieurs années en Hollande avec le Père Quesnel et n'était rentré en France qu'en 1719. Outre Saint-Simon, le cardinal Dubois s'était intéressé à lui. C'est alors que Mgr de Lorraine le connut et lui accorda son entière confiance.

Il le prit avec lui à Bayeux et en fit son secrétaire particulier : il fut son docteur et son théologien (26). Il

(25) Mgr de Lorraine était souvent à Paris, dans son hôtel de la rue du Faubourg Saint-Honoré. Il y mourut le 9 juin 1728, après une longue maladie.

(26) L'abbé Petit-Pied avait déjà écrit, en 1719, pour les appelants, un ouvrage qui fut imprimé à leurs frais et qui était, dit Mathieu Marais, « un chef-d'œuvre de critique, nette, simple, vraie » contre les mandements de l'évêque de Soissons, mandements qui avaient été dénoncés à la Sorbonne et supprimés par ordre de la Cour.

Nicolas Petit-Pied, docteur de Sorbonne, dont il est beaucoup parlé



rédigeait ses mandements, répondait aux controverses et faisait des instructions qui paraissaient sous le nom de l'évêque. Ces instructions étaient, dit un contemporain, « dressées avec tout l'artifice dont l'esprit de l'homme est capable pour éblouir et pour surprendre. » C'était, en effet, un écrivain laborieux, un polémiste ardent, qui savait gagner les suffrages par une habile modération de pensée et de langage.

L'épigramme suivante, qui provient de la même source que les vers à l'adresse de Mgr de Lorraine, mais qui est conçue dans un sens absolument contraire, prouve que l'on connaissait les services que l'abbé Petit-Pied rendait à son évêque :

Un certain Armagnac qui se prétend des nôtres,
Veut réformer le Christ et fronder les Apôtres,
Et dans ses mandements, qu'il ne rédige pas,
Entend dicter des lois aux plus grands d'ici-bas.
Non, seul, il ne saurait ; car il n'est point de taille
A soutenir le feu d'une telle bataille.
Sa morgue se réduit sur le ton qui lui sied
Et suit à petits pas son docte Petit-Pied.

L'abbé Petit-Pied, dont les innovations trop hardies avaient provoqué de justes critiques, assista jusqu'à sa mort Mgr de Lorraine. Nous trouvons, dans les *Mémoires de Mathieu Marais*, des renseignements curieux sur une singulière aventure qui lui arriva quelques jours après. Elle prouve également jusqu'à quel point d'hostilité et de méfiance on était arrivé.

« Le prince prélat se meurt, écrit Mathieu Marais au Président Bouhier, à la date du 14 mai 1728, et M. Petit-

dans les *Mémoires* du temps, conserva toujours l'attitude intransigeante qu'il avait adoptée et mourut en 1747.

Pied ne le quitte point » et, le 25 mai : « M. de Bayeux est toujours mal. M. Petit-Pied ne lui parle de rien. Il le connait de tout temps et il n'y a que de l'amitié. D'autres gens se chargent du reste. »

Le 13 juin, nouvelle lettre : « M. l'Evêque de Bayeux est mort le mercredi, 9 de ce mois, à quatre heures et demie après midi, après avoir reçu le viatique à quatre heures. Voila, Monsieur, un opposant de moins. » Quant à l'aventure de l'abbé Petit-Pied, la voici. Il faut ajouter, pour bien saisir le sens des épigrammes suivantes, que l'abbé était grand amateur de chats, qu'il en possédait un dont il ne se séparait pas et qui avait même eu l'honneur d'être cité dans *l'Histoire des Chats*. Cet animal rendit à son maître un service dont on va pouvoir apprécier la valeur. « Hier, 12 juin, à sept heures du matin, un exempt et un commissaire (le sieur Tapin) allèrent chez M. l'abbé Petit-Pied ; on le trouva dans son lit. On lui montra une lettre de cachet pour la Bastille et on mit le scellé sur ses papiers. Il se leva, s'habilla et demanda permission d'aller prendre un bréviaire dans son cabinet ; on le laissa entrer sans le suivre ; le commissaire carressait un chat, favori de l'abbé qui descendit par un escalier dérobé et sortit par une porte de derrière, rue Montmartre, pendant qu'on l'attendait à celle de devant, dans la rue du Four. Ainsi la proie fut manquée et on ne sait absolument ce qu'il est devenu. Le Père Quesnel a bien échappé au travers d'une muraille ; celui-ci peut bien échapper, par un degré pratiqué dans sa maison. Ce degré, bâti par le père de l'abbé, pour s'approcher de l'Eglise, n'avait point été fait pour s'enfuir :

Un pavillon tout au fond du jardin
Vint à propos. Messire Aldobrandin
Ne l'avait fait bâtir pour cet usage.

« Imité de Virgile :

Non hoc quæsitum munus in usus.

« Apparemment on veut savoir si M. de Bayeux a fait quelqu'acte avant sa mort, mais on assure qu'il n'y en a point. Pendant la maladie, on a payé les créanciers les plus pressants et privilégiés ».

L'abbé Petit-Pied devint à la mode. On grava une estampe qui fit fureur. On y voyait une cage, en haut de laquelle il y avait un trou d'où sortait un petit oiseau et, au bas, un chat en compagnie d'un homme, représentant M. Hérault, lieutenant de police, avec cette inscription : *Les petits pieds ne sont pas pour vous.*

Le public s'amusa longtemps de l'aventure et l'on mit en vers l'incident :

ÉPIGRAMME

Le chat de Petit-Pied doit avoir une place
Dans l'*Histoire des Chats* qu'on vient de mettre au jour,
Rien ne peut mieux prouver son mérite et sa race
Que d'avoir à Tapin joué le plaisant tour
Qui lui fait, l'amusant avec son badinage,
Échapper cet oiseau qu'il tenait dans sa cage.

SUR L'AIR DE *Joconde* :

Tapin qui fond comme un vautour
Sur tout bon janséniste,
En vain tu devances le jour
Pour le suivre à la piste.
Petit-Pied, à ton compliment,
Déloge sans trompette
Et te laisse fort poliment
Son chat pour amusette.

Ces épigrammes n'amusèrent pas seulement les pari-

siens ; nous avons rencontré la seconde dans un recueil manuscrit de notre région, où elle était accompagnée d'un quatrain, conçu dans le même sens :

Petit-Pied, cet abbé d'un si savant renom,
Sut toujours écarter les barreaux de sa grille ;
Son évêque lui fit un rempart de son nom
Et son chat lui permit d'éviter la Bastille.

Les détails très précis de cette aventure se trouvent dans les *Mémoires de Maurepas* (27), qui donnent de curieux renseignements sur les persécutions que ses opinions jansénistes attirèrent à notre abbé.

Il n'est donc pas étonnant que les ennemis de Mgr de Lorraine aient agi de tout leur pouvoir auprès du lieutenant de police pour faire supprimer, au moins momentanément, l'auteur de ses mandements. L'abbé Petit-Pied avait toujours, nous l'avons vu, tenu la plume pour son évêque.

Ce fut lui qui rédigea la protestation adressée au Roi

(27) Après son évasion, l'abbé Petit Pied réussit à gagner la Hollande, où il avait déjà fait un assez long séjour. Mais, en février 1735, on le fit revenir à Paris. Ce retour était motivé par les extravagances des Convulsionnaires, avec lesquels les jansénistes sérieux et de bonne foi ne voulaient pas être confondus. L'avocat BARBIER note ainsi ce retour dans ses *Chroniques de la Régence et du règne de Louis XV :* « Les convulsions et toutes les extravagances qui ont été commises à leur occasion, ont fait peine aux vrais jansénistes appelants et réappelants, ou du moins à quelques-uns des plus fameux docteurs de Sorbonne, au nombre de cent environ. La Cour a engagé l'abbé Petit-Pied, belle plume, qu'on a fait revenir de Hollande où il s'était retiré, à faire une *Consultation sur les Convulsions*. Elle a été signée et approuvée par une trentaine d'entre eux et M. l'abbé d'Asfeld, frère du Maréchal, grand janséniste, s'est donné tous les mouvements pour faire paraître cette consultation, qui condamne fort les convulsions. » Après quelques hésitations, le Lieutenant de Police autorisa l'impression.

contre les décisions du Conseil d'Embrun, protestation que signèrent le cardinal de Noailles, l'évêque de Bayeux et quelques autres prélats. Peu de temps auparavant, il avait également rédigé une *Instruction Pastorale*, qui suscita des orages dans le diocèse. Cet écrit était le plus violent manifeste contre la bulle qui se fût encore produit. Les termes employés, l'esprit général accusaient une intolérance regrettable et pouvaient plutôt provoquer un schisme, qu'apaiser les troubles.

Le Parlement de Rouen donna même, à l'occasion de cette *Instruction*, un exemple d'impartialité assez rare à une époque de luttes ardentes. Il s'était constamment montré, en très grande majorité, adversaire de la bulle *Unigenitus*. En l'enregistrant, le 5 mars 1714, il avait eu soin de consigner, au secret de ses registres, que c'était « sans approbation des décrets non reçus dans le royaume qui y étaient énoncés, sans préjudice des libertés de l'Eglise gallicane, droits et prééminences de la Couronne, pouvoir et juridiction des évêques et sans que la condamnation des propositions qui regardent la matière de l'excommunication, puisse porter atteinte aux maximes et usages du royaume ; ni qu'on pût jamais prétendre que, lorsqu'il s'agit de l'obéissance et de la fidélité dues au Roi, de l'observation des lois de l'État et autres devoirs réels et véritables, la crainte d'une excommunication injuste pût empêcher les sujets du Roi de les accomplir. »

Plus tard, en envoyant à la Cour de fortes remontrances, où sa pensée sur la bulle paraissait à découvert, il ne craignait pas de s'exprimer ainsi : « Votre déclaration, Sire, qualifie la Constitution de *loi de l'église universelle en matière de doctrine*. Si vos peuples la regardent jamais ainsi, ils croiront donc qu'il est de certaines conjonctures dans lesquelles ils peuvent manquer de fidélité à leurs

Rois. N'avons-nous pas les tristes exemples des pontificats de Paul IV, de Pie V, de Sixte V et de Grégoire XIV ? »

Depuis, tout en condamnant certains mandements de Mgr d'Andigné, archevêque de Rouen, prélat partisan de la bulle, le Parlement avait essayé de tenir la balance égale entre les deux partis. Nous ne citerons que deux exemples : son attitude à propos de l'*Instruction Pastorale* de Mgr de Lorraine et l'affaire du Docteur Caval, professeur de théologie et chanoine du Saint Sépulchre à Caen.

Le Procureur Général Le Chaplain (28), en dénonçant aux Chambres du Parlement cette *Instruction pastorale*, plus propre à faire renaître les troubles et à perpétuer le schisme, qu'à instruire les fidèles et éteindre les ferments de discorde, déclarait qu'il était urgent de la frapper. Ainsi en avait jugé le Parlement qui, en prononçant la suppression du *Mandement*, sut montrer son impartialité et prouver qu'il n'obéissait qu'au seul sentiment de l'amour de la paix et de la justice.

L'affaire du Dr Caval, fit plus de bruit encore. Ce docteur avait fait imprimer à Caen un traité, dicté à ses élèves, où,

(28) Au Parlement de Rouen, le conseiller Thomas du Fossé se fit remarquer par l'autorité et la compétence avec lesquelles il sut se faire écouter par sa Compagnie. Aucun de ses collègues n'aurait pu, mieux que lui, traiter ces matières. Descendant du pieux, savant et célèbre du Fossé, de Port-Royal, qu'avaient estimé et consulté naguère, Arnauld, Pascal et Nicole, et que le grand siècle avait remarqué, en lui revivait l'érudition de son illustre aïeul, ses convictions profondes, son zèle sincère, ardent, infatigable. Magistrat autant que théologien, il ne savait pas plus transiger sur les droits de l'indépendance de l'ordre judiciaire que sur les libertés gallicanes et la constitution de l'Etat. C'est à lui surtout que l'on doit les énergiques mesures et les remontrances auxquelles le Parlement eut recours dans les longs débats sur la bulle *Unigenitus*. Il a laissé des *Mémoires*, qui ont été publiés par la *Société de l'Histoire de Normandie*.

après avoir fait bon marché des libertés de l'Eglise de France, il s'attaquait directement aux *appelants*, les traitant de novateurs, de *Quenellistes*, de schismatiques, d'hérétiques, etc., etc. Devant le Parlement, qui l'avait mandé et qui cherchait, par de bienveillantes interrogations, à lui permettre des explications plus conformes à l'esprit de tolérance, Caval se renferma dans un fanatisme prétentieux qui excluait toute indulgence. Son *Traité* fut lacéré et brûlé comme séditieux et l'enseignement de la théologie lui fut interdit.

Ce fut toutefois en vain que le Parlement essaya de ramener le calme dans notre province par ces mesures impartiales. La mort de Mgr de Lorraine, survenue le 9 juin 1728, ne mit point fin à la guerre religieuse. A côté des discussions sérieuses, les vers satiriques, les épigrammes continuèrent à circuler dans les salons et descendirent même jusque dans la rue. Les enseignes des marchands devinrent un thème pour les amateurs de ces tournois plus ou moins poëtiques.

Les enseignes à *La Samaritaine* en sont un exemple. On profita de l'occasion pour chansonner cet épisode de l'Evangile. Parti de Paris, le commentaire gagna la province et, un beau matin, on put lire, collée sur les volets d'une boutique de la rue Saint-Pierre, à l'enseigne en question, cette poësie dont la capitale avait eu la primeur :

Arrestez-vous icy, passant,
Regardez attentivement.
Vous verrez La Samaritaine
Assise au bord de la fontaine ;
Vous n'en sçavez pas la raison,
C'est pour laver son cotillon.

Regardez de l'autre costé
Comme le Seigneur est planté.

Il l'entretient sur la Grâce (29) ;
Il lui parle de l'efficace.
Mais il lui parle doucement,
De crainte d'emprisonnement.

A cette époque, qui est plus tardive, et où le gouvernement essayait d'intervenir pour arrêter ces discussions, les sermons étaient surveillés et deux curés de Caen venaient d'être exilés. L'essai ne réussit pas et ne modifia en rien la situation.

Nous avons pu suivre la trace de ces divisions profondes dans les recueils des annalistes que nous avons publiés. Malgré la réaction, souvent excessive, et maladroite, exercée par les successeurs de Mgr de Lorraine, une grande partie de la ville était demeurée janséniste et plusieurs curés de ses paroisses en faisaient publiquement profession. Sous l'épiscopat de Mgr de Lorraine, il suffit de rappeler les noms de M. Regnault, curé de Saint-Martin et plus tard de Saint-Pierre, curé de Saint-Sauveur, qui prirent une part très active au mouvement janséniste. Ces deux paroisses eurent, pendant tout le cours du XVIIIe siècle, des curés de ce parti.

Quelques-uns furent longtemps persécutés. Sans remonter aux Cally, aux Guillebert et à d'autres adeptes marquants, nous signalerons l'abbé Lenteigne, curé de Saint-Sauveur, docteur en théologie, prêtre de haute

(29) Ces discussions sur la grâce, aussi incompréhensibles pour les uns que pour les autres, donnèrent lieu à l'épigramme suivante, qui visait un des attributs de la royauté :

Injuste protecteur d'une infidèle race,
Louis, il faut opter, il n'est point de milieu :
Range-toi désormais du parti de la Grâce,
Ou ne dis plus : Louis, par la Grâce de Dieu !

L'épigramme était janséniste.

valeur et de grande vertu, qui émigra pendant la Révolution et mourut vicaire général à Dublin (30). A Caen, ses paroissiens avaient pour lui un respect affectueux et une vénération profonde. Deux évêques lui firent subir une longue persécution. Il la supporta avec un calme qui en imposa à ses adversaires. Ses vicaires lui furent enlevés (31) ; on lui défendit de confesser les fidèles des autres paroisses ; on lui interdit la prédication. Enfin, sur les instances de son évêque, le ministre Bertin le manda à Paris, où il fut retenu plusieurs mois. On fut obligé de le renvoyer dans sa cure, où il fut reçu avec les manifestations de la joie la plus vive. (32). Le curé de Saint-

(30) Jacques Lenteigne avait été nommé recteur de l'Université en octobre 1762, mars 1763 et octobre de la même année. Renommé le 25 avril 1767, il donna sa démission le 29 septembre suivant. Le registre ms. n° 147, in-f°, de la Bibliothèque de Caen (Généalogie des familles Lenteigne et Le Hot du Ferrage) contient une longue lettre de l'abbé Lenteigne, datée de Dublin et adressée à ses sœurs peu de temps avant sa mort.

(31) L'abbé Briouse, son vicaire, victime de la persécution exercée contre son curé, dont il partageait les convictions, fut envoyé en exil à six lieues de Caen, en vertu d'une lettre de cachet qu'avait obtenu l'évêque de Bayeux.

(32) Ce n'était pas seulement à Caen que M. Lenteigne était apprécié et estimé. Le Parlement de Rouen le protégeait ouvertement et nous trouvons, dans une lettre du P. P. Miromesnil au ministre Bertin, cette phrase significative : (M. Lenteigne avait été désigné par l'Université de Caen pour traiter diverses questions relatives au Collège du Mont, d'où les Jésuites venaient d'être expulsés).

« Ce député était M. de Lenteigne, curé de Saint-Sauveur, tant persécuté et si injustement par M. l'Evêque de Bayeux et par des grands vicaires, et en faveur duquel je vous ai écrit plusieurs fois pour prévenir des surprises que je craignais que l'on ne vous fit à son sujet. »

Miromesnil continua toujours sa protection et ses bons offices au curé de Saint-Sauveur. (*Correspondance de Miromesnil,* publiée par M. L. Verdier, tome IV, p. 230).

Martin, soumis aux mêmes épreuves, fut l'objet de démonstrations pareilles.

Comment s'étonner, en présence de ces faits, que les salons fussent devenus des foyers d'intrigues et de discussions théologiques? Les femmes surtout se montraient d'une ardeur sans égale. Parfois la maîtresse de la maison transformait en chaire son fauteuil de réception. Nous allons voir que Mme de Saint-Luc eut maille à partir avec la presse de ce temps.

Le salon de Mme de Bourgauville était l'un des plus sévères sur cet article. On n'y recevait pas les personnes tièdes ou douteuses. Le Père André n'y paraissait pas. M. de Bourgauville avait été envoyé du Roi en Hanovre et y avait réussi. Diplomate estimé, il avait su se faire apprécier partout ou il était passé. Sa femme avait beaucoup d'esprit, mais n'admettait pas les propos libres et les vers du même genre que l'époque avait mis à la mode. Il fallait observer chez elle une réserve peu en harmonie avec les habitudes, aussi la conversation se ressentait-elle de cette contrainte. D'un jansénisme intransigeant et d'une piété exemplaire, elle ferma son salon quand elle perdit son mari et, quoique fort riche, ne vit plus personne.

Dans un autre salon, celui de Mme de la Frette, amie de l'abbé Lenteigne et de Dom Gouget, on jugeait sans ménagements les évêques et leurs actes. D'une lettre, écrite par cette dame à Dom Gouget, nous détachons ce passage : « Vous me faites plaisir, Monsieur, de me donner bonne espérance de M. de Cheylus. Je n'ai, jusque là, ouï dire que des choses équivoques sur son compte. Bon à Lisieux (où il avait été grand vicaire), mauvais à Cahors, plaise à la miséricorde divine de le rendre bon à Bayeux et de donner à M. de Rochechouart les grâces dont il a

besoin pour faire un bon usage de son repos et des quarante mille livres de rente qu'il s'est réservé sur ces deux évêchés. C'est, sans doute, pour en distribuer la plus grande partie aux pauvres, car il n'en faut pas tant pour se préparer à la mort. Notre pasteur, M. Lenteigne, qu'il a cru devoir haïr d'une haine parfaite, nous édifie davantage. »

Dans une autre correspondance, d'une dame également, nous constatons un pareil état d'esprit (33). « Ces prélats (dix-sept archevêques et évêques), osent dire au Pape que les jansénistes triomphent parce qu'ils se voient appuyés par les jansénistes de Rome. Ils poussent la calomnie jusqu'à dire qu'ils sont d'accord avec les incrédules. On sait combien le Pape est déja mal disposé contre les gens de bien qui sont à Rome et l'on a tout lieu de craindre que cette nouvelle manœuvre ne soit pour le porter aux dernières extrémités. Une personne de grande qualité, *Jésuitesse* jusqu'à la moëlle dès os, doit partir incessamment d'ici pour Rome, avec le dessein de faire rétablir la Société. » Ceci toutefois s'écrivait après l'expulsion des Jésuites en 1762. On voit que la paix était loin de se faire et que les controverses étaient toujours aussi brûlantes.

III

Mais nous nous sommes laissés devancer par le cours des événements dans ces remarques générales, et il est temps de revenir à notre point de départ. Au moment de la mort de Mgr de Lorraine, la plupart des actes de son épiscopat furent sévèrement jugés. Un historien normand, M. Pluquet, qui avait étudié ces époques, résume ainsi

(33) *Mémorial de P. Lamare*, Caen, 1905, in-8°, p. 94.

son opinion. Après avoir dit que Mgr de Lorraine était un franc janséniste, détestant les Jésuites de tout son cœur, il ajoute : « L'official, les grands vicaires, étaient jansénistes ; on ne voulait que des curés appelants et on courait sus aux partisans de la bulle. Toutes ces tracasseries prenaient la couleur du pays ; tout se faisait par exploits, citations, ajournements. On a vu, dans ces temps de troubles, un huissier assigner un prêtre, partisan de la bulle, aux fins d'administrer un janséniste mourant ; un sergent, avec deux recors, introduire de force un Père Cordelier dans le couvent des Bénédictins, pour y célébrer l'office. »

L'abbé Béziers, impartial, mais très tolérant sur ce point, rejette la plus grande partie des fautes de l'évêque sur son entourage, auquel il avait laissé prendre, comme nous l'avons vu, une autorité illimitée. (34). « Mgr de Lorraine, dit-il, respectable, non pas tant par sa haute naissance et son auguste nom, que par ce caractère de douceur et de bonté, qui le rendait cher à tous ceux qui

(34) Il faut ajouter que les ennemis de Monseigneur de Lorraine ne s'arrêtaient pas aux convictions religieuses du prélat, qei pouvaient prêter à des critiques, mais qu'ils le poursuivaient aussi dans sa vie privée qui était certainement meilleure que celle de beaucoup d'évêques de cette époque. Monseigneur de Lorraine ne pouvait même souvent arriver à se faire rendre justice dans les affaires temporelles. Nous extrayons d'une de ses lettres, datée du 6 décembre 1727, les lignes suivantes qui montrent jusqu'à quel point ses adversaires soulevaient les esprits contre lui. Il se plaint des vexations dont il est victime : « Il n'y a point ou guère d'exemples qu'on ait maltraité, de la part de la Cour, un évêque, comme je le suis depuis plusieurs années. Je n'ai jamais demandé de grâces, mais j'ai souvent imploré la protection de S. M. J'ai présenté plusieurs mémoires : non seulement on ne m'a rendu aucune justice, mais on a même arrêté le Parlement de Rouen, qui était prêt à me la rendre... » Nous avons vu, en effet, que le Parlement de Rouen s'était déclaré l'adversaire de la Bulle *Unigenitus*.

avaient l'honneur de l'aborder, aurait fait les délices du diocèse, si, moins complaisant pour quelques grands vicaires qui le gouvernaient, il se fût dépouillé des principes du jansénisme qui l'avaient exalté. »

Et, plus récemment, M. l'abbé Laffetay ajoute : « L'abbé Béziers, si réservé dans ses jugements, attribue la plus grande partie des fautes de Mgr de Lorraine aux hommes qu'il investit de sa confiance. »

Quand on fait la part de ces temps troublés et de ces passions violentes, ces jugements nous paraissent résumer impartialement les défauts et les qualités du prélat qui suscita tant d'orages. A sa mort (35), la réaction contre sa mémoire se livra à des excès qui dépassèrent toute mesure. A Caen, le Père Montaigu fit en chaire le procès de son épiscopat et s'attaqua à sa personne. Il lui reprocha sa tenue à l'église, les flatteries de ses adulateurs, l'effronterie de ses regards, le tumulte scandaleux de ses visites pastorales, sa chienne, qui, disait-on, l'accompagnait à l'autel, etc., etc. Il y avait certainement, dans cette explosion de colère haineuse, beaucoup d'exagération et une grosse part d'invention.

Mgr Paul d'Albert de Luynes lui succéda. Il était fils du duc de Chevreuse et de Montfort et petit-fils du duc Luynes et de Chevreuse, l'un des amis intimes de Fénélon.

(35) Mgr de Lorraine fut inhumé à l'abbaye de Royaumont. De nos jours, vers le milieu du siècle dernier, on y trouva trois cercueils en plomb, laissés dans le plus déplorable abandon. Le premier était celui de Henry de Lorraine, comte d'Harcourt, décédé en 1666 ; le second, celui de son fils, Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, décédé en 1718 ; le troisième, celui de François Armand de Lorraine, abbé de Royaumont et évêque de Bayeux.

Ces trois cercueils furent rapportés à Nancy et placés dans l'église des Cordeliers, avec celui de la princesse Elizabeth de Lorraine Elbœuf, morte en 1714, au château de Commercy.



Le comte de Montfort, c'est ainsi que s'appela d'abord notre évêque, fut, très jeune, colonel d'infanterie, mais abandonna bientôt la carrière des armes, à cause d'un duel qu'il refusa, et entra dans les ordres. Vicaire général de Meaux et abbé commandataire de Cerisy en 1727, il prit possession du siège de Bayeux le 11 décembre 1729. Ses opinions religieuses différaient totalement de celles de son prédécesseur. Les jugements qu'on a porté sur lui sont très différents. On le représente presque toujours comme animé d'un esprit d'hostilité et de rancune contre les ecclésiastiques nommés par Mgr de Lorraine. M. Pluquet écrit qu'après son arrivée, « les opprimés devinrent les oppresseurs ; les lettres de cachet se mirent à pleuvoir sur les appelants ». Il a eu entre les mains un long mémoire de Son Éminence, où celle-ci demandait l'exil et même l'emprisonnement de beaucoup de prêtres du diocèse (36). De plus, M. l'abbé Alix, dont nous avons signalé l'étude sur M. Belin, curé de Blainville, possède deux originaux, signés de l'intendant de La Brisse, ordonnant, de par le Roi, l'incarcération, au Prieuré du Plessis-Grimoult, de l'abbé Malouin, chanoine du Saint-Sépulchre de Caen, et du Père Blondel, religieux de Sainte-Geneviève. D'autres furent enfermés dans les cachots de Beaulieu et de la tour Châtimoine.

Il est évident qu'il y eut une réaction regrettable. Toutefois, si les uns accusent Mgr de Luynes de mesures

(36) Quelquefois cependant le Conseil empêchait que les choses n'allassent trop loin. Dans une lettre des *Mémoires de Mathieu Marais*, à la date du 13 août 1733, nous trouvons cette mention : » Les juges de Bayeux ont écrit une lettre à M. le Chancelier au sujet de l'évocation d'une procédure qu'ils faisaient contre les chanoines de Bayeux, qui ont maltraité et injurié le cadavre d'un appelant. Un héritier normand en avait fait plainte et fait informer, mais l'évocation y a mis ordre ».

draconiennes, d'autres rejettent une partie de la faute sur ses conseils et sur l'ardeur de la lutte. MM. Charma et Mancel, qui ont étudié sa correspondance avec le Père André, sont de cet avis. « Plus réservé que son prédécesseur, disent-ils, toujours soumis d'ailleurs à l'autorité pontificale, le nouveau prélat, désirant éviter l'écueil d'une réaction trop naturelle, rétablissait de son mieux le calme qu'il aimait. Il ne persécutait donc pas trop les jansénistes; il n'excommuniait pas ceux qui n'acceptaient pas franchement et sans conditions la bulle *Unigenitus;* il se contentait de prier pour eux. » Et ils ajoutent : « On comprend quelle sympathie le Père André devait éprouver pour un supérieur dans lequel il se retrouvait lui-même ». Car nous avons vu que le Père André, bien que Jésuite (37), n'était pas un ennemi irréconciliable des jansénistes.

Yves de l'Isle André était né à Châteaulin, en Basse-Bretagne, le 22 mai 1675, d'une famille honorable, qui tenait à la magistrature. C'était un homme d'un grand bon sens et d'une remarquable intelligence, qui aurait été appelé aux premières charges de son Ordre, sans des opinions cartésiennes qu'il ne voulut jamais désavouer. Il avait été ordonné prêtre le même jour que Mgr de Lorraine, par le cardinal de Noailles. Sa prédilection pour Platon et saint Augustin était connue et il répétait volontiers : « Hors Malebranche et Descartes, en philosophie,

(37) Les Jésuites auraient voulu le forcer à rétracter publiquement certaines de ses idées. Le P. Bouleroche, secrétaire du Provincial, lui proposa d'écrire contre les jansénistes. Mais le P. André y mit des conditions qui ne plurent point. « Ils auraient voulu, disait-il, me donner l'emploi d'écrivain, mais à leur manière », et cette manière ne lui convenait pas. En revanche, il propose à la Compagnie de lui donner une *Vie de Saint Augustin, avec l'analyse de ses ouvrages*, ce qui fut refusé.

pas de salut (38) ». Il avait également fait sienne la célèbre maxime attribuée à saint Augustin : « *In certis, unitas; in dubiis, libertas; in omnibus, charitas.* » Il faisait aussi état d'une vertu malheureusement trop rare, la tolérance. « Tolérance (39), écrit il, qui a toujours été l'esprit de l'église ; tolérance, qui a ramené plus d'hérétiques à la vérité et plus de schismatiques à l'unité, que les plus terribles anathèmes ; tolérance enfin qui ne peut être blâmée que par le fanatisme et par l'hypocrisie. »

Comme l'abbé de Saint-Pierre, il n'approuvait pas la prétention de Louis XIV à ne reconnaître de lois que celles qui émanaient directement de son autorité et ce n'est pas lui qui aurait songé à justifier *l'abominable massacre* de la Saint-Barthélemy. L'inquisition lui paraissait aussi un tribunal pour le moins *étrange.*

Il ne faut donc pas s'étonner qu'il ait été, pendant toute sa vie, en butte aux rigueurs de son Ordre qui alla même jusqu'à le faire enfermer à la Bastille. Il n'y resta pas longtemps et nous allons le retrouver dans le salon de Mme de Saint-Luc auquel nous devons revenir.

A la suite de cet emprisonnement, motivé par une *Vie de Malebranche* qu'on avait trouvée dans ses papiers et

(38) Le cartésiarisme, qui agitait les esprits aussi bien en province qu'à Paris, qu'on attaquait chez les Jésuites, qu'on défendait à Port-Royal et à l'Oratoire, qui pénétrait dans les Universités et les cloîtres et qui, depuis le XVIIIe siècle, avait fait tant de prosélytes, resta toujours la thèse favorite de ce P. Jésuite, dont l'esprit faisait si singulièrement contraste avec celui de son ordre.

(39) « Les gens sages, disait-il aussi, gardent ce milieu raisonnable, auquel tôt ou tard, on est obligé de revenir. Mais les théologiens ont d'autres maximes et quand on leur reproche d'outrer les choses, ils répondent : *Ab heriticis nimium recedi non potest.* N'est-ce pas ce qui a servi de prétexte à beaucoup d'hérétiques, qui en combattant un excès, se sont jetés dans l'excès contraire ? »



qui l'avait fait taxer de *faux frère*, le Père André avait été relégué à Caen, comme professeur de mathématiques. Il y resta trente-huit ans. C'était un homme d'esprit, un philosophe et un érudit, qui, tout en aimant à louer ce qui lui paraissait aimable, n'aimait point à flatter. M[me] de Saint-Luc, qui désirait toujours se mettre en relations avec les personnes que leur savoir ou leur mérite signalait à l'attention publique, se l'attacha et il devint un des familiers de son salon. Il s'y rencontra successivement avec Mg[rs] de Lorraine et de Luynes et fut, ce qui est à remarquer, très apprécié par tous les deux.

Quand Mg[r] de Luynes se déclara protecteur de notre Académie et lui offrit ses salons, c'est le Père André qu'il chargea, pendant ses absences, de le renseigner sur les travaux de la Compagnie. Nous avons trois lettres autographes qui en font foi. Il en fut un des membres les plus assidus. On a retenu quelques-uns des *Mémoires* qu'il rédigea pour nos séances, notamment son *Essai sur le Beau*. A l'âge de 84 ans, il professait encore. En 1762, après l'expulsion, il se retira chez les chanoines de l'Hôtel-Dieu. Le Parlement de Rouen, qui l'honorait, survint généreusement à ses besoins. Il mourut le 26 février 1764, à l'âge de 89 ans.

Pendant la vie de Mg[r] de Lorraine, le Père André n'avait caché ni ses sentiments, ni ses sympathies. Après la mort de ce prélat, on put craindre un instant qu'il n'encourût la disgrâce de son successeur. Des amis communs avaient déjà mis en rapport M[me] de Saint-Luc et Mg[r] de Luynes. Elle en profita aussitôt pour lui écrire et lui recommander le Père André, afin de prévenir les mesures que certains réclamaient contre lui. Nous n'avons pas la lettre de M[me] de Saint-Luc, mais nous avons la réponse du Père André à Mg[r] de Luynes :

« Monseigneur,

« Je suis très sensiblement obligé à V. G. de la protection qu'Elle promet à Mme de Saint-Luc pour moi, envers et contre tous. Mais je m'en croirais tout à fait indigne si j'étais capable de l'avoir sollicitée par cette voie ou par quelque détour semblable. J'ay scu qu'elle vous avait escrit avant que je scusse qu'elle vous devait escrire. Je l'aurais certainement prié de n'en rien faire. Je ne veux pas prendre de suretez contre mes confrères. Je les aime tous et je dois croire qu'ils ne me haïssent pas. Ce n'est pas qu'il ne me revienne quelquefois certains bruits vagues du dedans et du dehors. Mais je laisse tout tomber pour conserver ma tranquillité d'esprit. On voudrait peut-être par là m'engager à des éclats : rien de plus contraire à mon goust et, si je ne me trompe, à la prudence. Tout le monde n'est pas appelé à faire du bruit dans l'église. Je suis, etc. ».

On voit, par cette lettre, que les recommandations et l'influence de Mme de Saint-Luc n'étaient pas de vains mots et qu'elle savait en faire profiter ses amis. On voit aussi que le Père André, sous des formes polies, ne s'abusait pas sur la bienveillance de ses confrères.

Un peu plus tard, elle adoucit également les mesures d'une persécution dont le vieux curé de Blainville, l'abbé Belin, était l'objet et que son âge rendait très pénible. L'abbé Belin, que nous connaissons déjà, était un ancien précepteur des Colbert. Il avait été l'ami de Mgr de Lorraine et ses opinions étaient biens connues. C'était un esprit délicat, avec les manières du grand monde qu'il avait fréquenté, érudit, poëte à ses heures et même

archéologue (40). Mgr de Luynes voulait le poursuivre. « Laissez-le donc mourir en paix, lui écrivit Mme de Saint-Luc, savez-vous bien que c'est dans votre maison qu'il a pris ces idées-là ? ». En effet, Mgr de Luynes était le fils d'une Colbert et les Colbert ne passaient pas pour ennemis des jansénistes (41).

Lorsque l'abbé Belin mourut, le supérieur de l'Oratoire, autorisé par l'évêque, se rendit à Blainville et assista son vieil ami dans ses derniers moments. Il veilla ensuite aux obsèques qui se passèrent dans l'ordre et la bienséance accoutumés.

Mme de Saint-Luc ne rendait pas ainsi de nombreux services sans s'attirer parfois de graves ennuis. Nous allons voir qu'il était alors dangereux d'avoir un salon où l'on pouvait discuter librement, surtout quand la maîtresse de maison appartenait à la secte, selon le terme adopté par les partisans de la Constitution.

Il existait en France deux recueils périodiques qui suivaient les différentes phases de la guerre religieuse

(40) L'abbé Belin était un des membres les plus actifs de notre Académie, dont il fut longtemps secrétaire. Il donna sa démission de cette charge en 1731, à cause de son âge avancé, mais resta, jusqu'à sa mort, membre de la Compagnie. Si l'âge était pour quelque chose dans cette démission, la différence des convictions religieuses entre Mgr de Luynes, protecteur de l'Académie et l'abbé Belin, y était aussi pour beaucoup.

(41) Le second fils du marquis de Croissy, Charles Colbert, né à Paris, le 11 juin 1667, avait été nommé en 1697, évêque de Montpellier. Il fit écrire par le P. Pouget, le célèbre ouvrage connu sous le nom de *Catéchisme de Montpellier*. Ce livre était mis à l'index par les Jésuites. Colbert avait pris trop activement le parti des jansénistes pour qu'un livre inspiré par lui ne fût pas frappé d'interdit. Le P. André appelait pourtant cette œuvre *un excellent livre* et le recommandait à ses pénitentes. Il fut l'objet, là-dessus, d'observations de sa Compagnie.

avec une ardeur passionnée. Nous voulons parler des *Nouvelles Ecclésiastiques*, organe janséniste, et des *Contre-Nouvelles Ecclésiastiques*, feuille moliniste, fondée pour combattre la précédente.

Les *Nouvelles Ecclésiastiques*, ou *Mémoires pour servir à l'histoire de la Constitution Unigenitus*, avaient débuté en 1728, sous les auspices de l'abbé Philippe Boucher. Les abbés Berger et Fontaine de la Roche lui succédèrent en 1732. Ce recueil parut à des intervalles irréguliers jusqu'en 1793, pour ne disparaître complètement qu'en 1803. La rédaction de ce journal était d'un jansénisme outré et la polémique si violente que beaucoup de jansénistes tolérants et honnêtes la désapprouvaient très souvent. Il faut reconnaître cependant que cette gazette contribua, plus qu'aucun autre écrit, à la destruction de l'Ordre des Jésuites en France. Elle avait conscience de la terreur qu'elle semait parmi les ecclésiastiques qui n'agissaient pas conformément à ses vues. Pourchassée par la police, on sait avec quel bonheur elle déjoua toutes les recherches pour découvrir les endroits où elle s'imprimait et qui variaient presque à chaque numéro. Ce bonheur s'explique par le grand nombre de complices jansénistes qu'elle avait partout, aussi bien dans les Parlements que dans les Baillages et qui l'avertissaient en sous main. A Caen, les intendants la trouvaient quelquefois sur leur bureau, posée là par des mains inconnues. M. de Fontette ne parvint jamais, malgré tous ses efforts, à découvrir les coupables. Ils étaient peut-être dans sa famille.

Les *Contre-Nouvelles* s'imprimaient au grand jour et prenaient texte de tout ce qui paraissait dans la feuille rivale. La polémique s'y faisait sur un ton analogue et n'était pas plus modérée. Or, un jour, Mme de Saint-Luc,

suspecte pour beaucoup de raisons, peut-être aussi à cause de son entourage, apprit qu'elle venait d'être citée par cette feuille et accusée de recevoir chez elle des jansénistes et des calvinistes qui s'y entretenaient trop librement sur les controverses du temps.

Très contrariée, cela se comprend, de voir son nom imprimé en toutes lettres et son salon représenté comme un foyer d'hérésie, elle écrivit immédiatement au Père André le billet suivant :

« Au R. Père André,

« Voilà ce que j'ay reçu ce matin et, hier, celle de Versailles, ne m'apprend rien. Part de tout, s'il vous plaist, au R. P. Recteur, auquel le ferez aussy de mon chagrin pour l'insigne mensonge ou je suis employée dans les *Contre-Nouvelles Ecclésiastiques*, qui disent que deux jansénistes et un calviniste se sont trouvés chez Mme de Saint-Luc et ont dist telle et telle chose que je n'ay pas veües. Rien n'est sy faux et, hors avec le P. de Beuville et M. de Marcelet, qui se trouvaient icy un jour et qui parlèrent mesme peu ensemble, de ma vie je n'ay entendu et veü ensemble les trois personnes citées. Il est bien triste de l'estre et imprimée aussy faussement. Comme à peine je suis au monde par mon déplorable estat (42), il m'est fort chagrinant qu'on me mette sur les rangs dans les divisions présentes, où je ne prends d'autre party que celuy que prenoit ma nourrice. J'avoüe que j'ay eu le sang à la teste quand on me dist que j'estoie imprimée. Sy vous avez cet escrit, prestez-le moy, mais je

(42) Mme de Saint-Luc était devenue infirme de bonne heure et recevait étendue sur une chaise longue. Elle tenait toujours à la main, comme plus tard Mme de Staal, une branche de myrthe ou de laurier.



voùs jure que c'est une insigne fausseté. Je suis, avec respect, mon Révérend Père, vostre très humble et très obéissante servante.

SAINT-LUC.

Cette lettre, écrite à la hâte, confirme ce qui nous paraissait résulter des relations et des tendances de Mme de Saint-Luc. Ici, elle s'adressait, en réalité, aux Jésuites, par l'intermédiaire du P. André, pour faire cesser une campagne qui l'eût encore plus gênée si elle avait dû continuer. Tout le monde savait qu'ils étaient les promoteurs et les rédacteurs de cette feuille et qu'ils étaient les maîtres de modifier ou d'accentuer sa polémique.

Le P. André, fort suspect lui-même, n'était peut-être pas un négociateur indiqué, mais la longue amitié qui le liait avec Mme de Saint-Luc garantissait qu'il ferait tout ce qu'il pourrait pour arrêter l'incident.

Quant à M. de Marcelet, c'était un vieil ami de la maison. Vieillard agréable et d'une verdeur étonnante pour son âge, il apparaissait toujours à la même heure, apportait les nouvelles du jour ou venait les apprendre. C'était un parfait honnête homme, doux, poli, mais sceptique en matière religieuse. Le Père André, qui voulait le convertir, l'attaquait parfois sur ce sujet. « Vous êtes trop honnête homme, lui disait-il, pour ne pas mourir parmi nous. » — « Vous trouvez, répondait le bonhomme ; eh bien ! priez donc Dieu pour moi ; je verrai ensuite. » Mais la suite se faisait attendre. Il n'est pas étonnant qu'on ait pu lui prêter, dans le clan opposé, des propos plus ou moins orthodoxes.

Nous ne savons pas comment se termina cet incident. Bien que la lettre ne soit pas datée, il est certain qu'elle

est postérieure à la mort de Mgr de Lorraine. Les deux recueils qui nous occupent ne parurent qu'après son décès. Mme de Saint-Luc avait d'éminents protecteurs. Mgr de Luynes dut s'employer, nous en avons la conviction, pour lui éviter des ennuis de ce genre. Il resta, jusqu'à la fin, un de ses meilleurs amis, et se montra fort affecté de sa mort, en 1742. — « Je suis très touché, écrivait-il au Père André, (43) qui lui en avait fait part, de la mort de Mme de Saint-Luc. Je perds en elle une amie sur laquelle je comptais et qui avait des qualités solides, chose rare chez une femme. Je prierai et ferai prier Dieu pour elle. Les saintes dispositions dans lesquelles vous me mandez qu'elle est morte, sont le sujet d'une grande consolation pour ses amis. »

Cette dernière phrase justifierait certaines tendances sur lesquelles nous n'avons pas à insister davantage.

Malgré les efforts des évêques qui se succédèrent sur le siège épiscopal de Bayeux, le jansénisme devint de plus en plus en faveur à Caen. La controverse religieuse continua et atteignit son apogée au moment de l'expulsion des Jésuites, en 1762. Le chroniqueur Philippe Lamare nous a conservé le texte d'une pièce de vers qui circulait en ville à cette époque, et qui souligne suffisamment les idées du jour (44). En voici quelques couplets :

(43) On voit que Mgr de Luynes, auquel on reprochait une persécution ardente contre les ecclésiastiques suspects de Jansénisme, resta toujours en bons termes avec le P. André, qui n'avait jamais caché ses sentiments.

(44) Il circulait aussi une estampe curieuse qui représentait le duc de Choiseul et la marquise de Pompadour arquebusant les Jésuites ; le Roi les arrosait d'eau bénite à mesure qu'ils tombaient et les membres du Parlement, la bèche à la main, étaient occupés à creuser leurs fosses.

Chantons, en ce jour solennel,
La gloire du Père Quesnel
Et la honte de Molina.
Alleluya!

Enfin, confrères humiliés,
Ils sont abattus à vos pieds,
Tous ces enfants de Loyola.
Alleluya!

Venez, Arnauld; venez, Pascal;
Venez, messieurs de Port-Royal,
Jouir de ce spectacle-là.
Alleluya!

Le sang du Christ, le pain sacré,
Ne sera plus administré
Pour un simple *meâ culpâ*.
Alleluya!

Vivent, vivent nos Parlements!
Ils ont chassé ces impudents
Jusqu'aux Alpes et par delà!
Alleluya!

Cette production de Satan,
Plus funeste que l'Alcoran,
Jamais ne ressuscitera!
Alleluya!

Notre digne Pape agissant
Suivant l'esprit du Tout Puissant,
Tous en Prusse les envoya.
Alleluya!

Nos évêques, tous stupéfaits
D'avoir approuvé leurs forfaits,
Sont obligés d'en rester là.
Alleluya!

Et vous, fanatiques prélats,
Qui leur tendez vos faibles bras;
Avec eux l'on vous sifflera.
Alleluya!

Philippe Lamare était un ardent polémiste ; il partageait les passions de son temps. Nous ne le suivrons pas dans ses nombreuses digressions sur ce sujet. Il vécut très vieux et conserva toujours la vivacité de ses convictions. Il vit la Royauté, la Révolution, l'Empire et la Restauration et fut un des derniers jansénistes de notre cité.

Ces reflets d'une époque lointaine, qui nous paraissent aujourd'hui s'estomper dans le recul des ans, permettent de bien saisir la place et l'importance que prenaient, dans cette Société, pourtant de mœurs si faciles et souvent si légères, les questions confessionnelles. Elles occupaient encore les esprits à la veille de la Révolution et il fallut ce cataclysme terrible, où sombrèrent ensemble la religion et la royauté, pour faire perdre de vue des divisions presque séculaires.

Les jansénistes aujourd'hui sont bien oubliés : à peine subsistent-ils encore. Le bruit que fit leur doctrine s'est effacé devant des préoccupations plus terrestres. Ils étaient, a-t-on dit, des Alcestes spirituels, trop haut dans le monde idéal pour être pratiques dans le monde sensuel et égoïste dont se composent les peuples (45). Philosophes, comme Platon, mais éclairés par la foi et l'Evangile, ils n'aimaient pas les démonstrations extérieures et justifiaient le mot de Pascal : « Le silence est la plus grande des persécutions ; les saints ne se sont jamais tus ».

(45) Nous n'entendons parler, est-il nécessaire de le dire? que les Jansénistes honnêtes et consciencieux et non pas de ceux qui tombèrent plus tard dans des pratiques ridicules et qui se livrèrent à des manifestations fanatiques et grossières.



En politique, ils étaient un danger pour la monarchie absolue. Un ministre d'alors, Richelieu, disait de Saint-Cyran : « Il est plus dangereux que six armées » (46) La mère Angélique écrivait à son neveu Le Maistre : « Les rois et les reines sont des néants devant Dieu et la vanité de leur condition attire plutôt son aversion sur eux que son amour. Ils naissent doublement enfants de sa colère ».

Aussi bien en politique qu'en théologie, les jansénistes étaient des parlementaires. Cette remarque est de Sainte-Beuve. On les a accusés d'avoir contribué aux deux Frondes. Le reproche est fondé. Les jansénistes, comme le Parlement, représentaient les tendances libérales de l'époque et avaient approuvé le fameux *arrêt d'union*, par lequel ce corps s'engageait à se réunir au Grand Conseil pour délibérer sur les affaires de l'État. Il s'érigeait ainsi en agent politique. De plus, la plupart des grands seigneurs qui participèrent à ce mouvement, notamment Retz, Beaufort, Longueville, La Rochefoucauld, Chavigny et nombre d'autres, étaient jansénistes. Nous avons vu, le rôle de la duchesse de Longueville à Caen. Ces tendances, malgré la réaction royale, se maintinrent au cours des XVIIe et XVIIIe siècles et l'on peut soutenir, que pendant cette longue période, les jansénistes eurent, à la fois, une influence religieuse et une influence politique.

Ils étaient, en effet, strictement royalistes, mais avec un

(46) Saint-Cyran et Jansénius s'étaient rencontrés à l'Université de Paris et s'étaient liés intimement. Ils avaient les mêmes idées religieuses et résolurent de se partager la tâche de la rénovation qu'ils avaient étudiée. Jansénius se chargea de la partie théorique et d'érudition ; Saint Cyran propagea surtout l'esprit de doctrine dans la pratique et s'appliqua à faire des prosélites. Les portraits de Jansénius et de Saint-Cyran ont été gravés en médaillon, sur le même estampe. Elle était très rare et Caylus la faisait rechercher sans grand espoir de la trouver.



esprit critique qui fit toujours ombrage au pouvoir royal. En outre, leur morale épurée était un reproche constant contre les scandales de la Cour et ceci explique, avec les autres motifs déjà cités, l'aversion intense de Louis XIV (47), qui renouvelait les mœurs de l'Olympe et trouvait plus à son gré la morale de Molina que celle de Port-Royal.

Paix à leur cendre ! Ils ont contribué aux progrès de la pensée humaine. Une figure comme Pascal s'impose au respect et à l'admiration de tous les siècles.

---

(47) Dans cette aversion pour les jansénistes, Napoléon I[er] se rencontre avec Louis XIV, ce qui n'est pas étonnant, le principe d'autorité étant toujours le même, n'importe où il se trouve.

A son passage à Caen, le 23 mai 1811, Napoléon I[er] reçut Mg[r] Brault, évêque de Bayeux et les curés de la ville. D'une lettre curieuse, écrite le lendemain, par M. Paris, curé de Saint-Jean à M. de Bonvouloir et publiée récemment dans la *Semaine Religieuse*, par M. l'abbé Bourienne, nous extrayons le passage suivant : « Avez-vous dans votre diocèse, M. l'Evêque, des prêtres de la petite église, des crucifiés ou des jansénistes, car tous ces gens-là sont des êtres bien dangereux et que je n'aime pas ? » — « Non, Sire, tous les prêtres me reconnaissent et je ne crois pas qu'il existe un seul janséniste dans mon diocèse ». — « Mais vous avez cependant des prêtres, du côté de Vire, qui disent la messe dans des maisons particulières et qui ne vous reconnaissent pas. »

Ce qui était vrai ; mais la négative avait paru préférable. Quant aux jansénistes. il y avait au moins Philippe Lamare et bien d'autres avec lui.



Paul CHALLEMEL-LACOUR

LE PROFESSEUR, L'INSURGÉ, LE PROSCRIT

1849-1860

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

M. E. GRELÉ
Membre titulaire



PAUL CHALLEMEL-LACOUR

LE PROFESSEUR, L'INSURGÉ, LE PROSCRIT

1849-1860

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

L'ODYSSÉE D'UN PHILOSOPHE

AVENTURES ET TRIBULATIONS DE L'EXIL

J'ai essayé, dans une précédente étude, de faire connaître la première formation intellectuelle et morale de Challemel-Lacour, le milieu normand d'où il est sorti, l'atmosphère familiale où il a été élevé, la précoce et parfois douloureuse expérience de sa vie d'enfant, de lycéen et de normalien, jusqu'au jour où il devient professeur de philosophie à l'âge de vingt-deux ans.

Dès ce moment, sa personnalité s'est affirmée, comme on l'a vu, par plusieurs manifestations d'un caractère bien différent. Dans un banquet politique, il s'est révélé orateur. Au concours d'agrégation, il a donné l'impression d'un « maître » prématurément accompli ; il s'est placé d'emblée au premier rang. Il est quelqu'un ; il n'a plus qu'à attendre l'occasion, sans doute proche, de développer pleinement son individualité et de dégager des entraves de l'ambiance sa physionomie si originale.

Mais voici l'heure du destin. Au lieu des succès promis à sa jeunesse laborieuse et vaillante, Challemel-Lacour



connaît l'amertume des défaites imméritées. Sous le choc d'événements tumultueux, sa carrière se brise. A vingt-quatre ans, il prend le chemin de l'exil ; il n'a devant lui que l'incertitude du lendemain. Il le redisait lui-même à la fin de sa vie, avec une âpre mélancolie qui était fort éloignée de la résignation : « Ma jeunesse a été frappée et mon âme en est restée meurtrie ; elle n'est pas consolée ».

C'est le récit de ces épreuves, suivies d'aventures singulières et de tribulations de toute sorte, qui forme la matière des pages que l'on va lire.

I

AU LYCÉE DE PAU

Pour un tout jeune professeur, frais émoulu de l'École Normale et quelque peu grisé par un brillant succès à l'agrégation, la tâche n'était point aisée — en l'an de disgrâce 1849 — d'enseigner la philosophie, surtout dans un lycée de province. La philosophie était suspecte ; les philosophes ne l'étaient pas moins. On rejetait sur elle la responsabilité des illusions nées de la Révolution de Février et on accablait ses interprètes du poids des fautes commises par les hommes politiques. En outre, l'École Normale, qui avait partagé les enivrements et les enthousiasmes de la jeunesse du Quartier Latin, n'avait plus la faveur des pouvoirs publics ; on se méfiait des « idéologues » qu'elle était censée avoir formé. Enfin, si, par surcroît de mésaventure, le professeur était républicain, — j'entends républicain de conviction et de doctrine, — on avait vite fait de le classer parmi les « rouges », si modéré fût-il, et on le surveillait sans complaisance. Les Barni, les Jacques, les Deschanel, bien d'autres encore, en firent la rude expérience. Pauvre République de 48 !

Elle était loin encore d'avoir deux ans que déjà Napoléon perçait sous Bonaparte.

M. de Falloux régentait alors l'Université d'une main gantée de velours, mais ferme et justicière. Catholique ardent, il n'était pas tendre pour la pensée libre. L'indépendance de l'esprit lui apparaissait comme le pire des dangers au lendemain des convulsions qui venaient de compromettre la paix sociale et les destinées mêmes du pays. Dès son entrée au Ministère de l'Instruction Publique, il s'était préoccupé des grands devoirs qui lui incombaient. Le 3 janvier 1849, il écrivait au Président de la République :

« A la profondeur où la société s'est sentie ébranlée, elle ne peut recouvrer sa sécurité qu'en voyant grandir autour d'elle des générations qui la rassurent. Quelque violents que soient les assauts qu'on lui livre aujourd'hui, son courage et sa force suffisent encore à les repousser. Mais si elle se reposait imprudemment sur de telles victoires, si elle rentrait de nouveau dans les voies où elle s'était endormie, elle ne ferait que se préparer à elle-même d'infaillibles et d'incalculables revers. Le Gouvernement a donc pour mission de déployer sa prévoyance à cet égard ; il n'aurait plus le droit de se proclamer le ministère de l'ordre moral, s'il ne sentait pas qu'entre toutes ses obligations, l'éducation des peuples tient incontestablement le premier rang ».

Louis Veuillot a eu bien tort d'appeler Falloux *fallax !* car, on le voit, le nouveau ministre n'essayait point de tromper son monde. En même temps qu'il annonçait la préparation d'une loi instituant la liberté de l'enseignement secondaire, il ne cachait pas son dessein de travailler à restaurer « l'ordre moral » du pays. A cet effet, il commença par restreindre, dans les lycées et collèges, la part de la philosophie. La logique et la morale

continuèrent à être tenues en grand honneur, mais la métaphysique fut ramenée à son rôle ancien de « servante de la théologie ». Bossuet, Fénelon, Malebranche et Arnauld prirent une large place dans les bibliothèques scolaires. Il y a de pires éducateurs que ceux-là, et l'on pouvait certes faire de plus mauvais choix ; mais il était toutefois permis d'estimer que d'autres noms dussent, sans inconvénient, y être joints. D'ailleurs, M. de Falloux, qui était un parfait « humaniste », avait trop de goût pour proscrire de sa République Platon, Descartes et même Leibniz. Au besoin, s'il en avait eu la tentation, il eût été rappelé aux convenances par son maître respecté, l'abbé Dupanloup, qui était un fougueux partisan des études classiques.

Mais ce ne fut point à M. de Falloux qu'échut la mission de mettre définitivement en quarantaine la philosophie, coupable de tant de méfaits supposés. Cette besogne était réservée à son successeur, M. de Parieu. Celui-ci, moins soucieux de l'antique culture, au moment d'élaborer un nouveau règlement du baccalauréat ès lettres, biffa d'un trait de plume l'histoire de la philosophie, fit de la morale et de la théodicée la partie essentielle de l'enseignement philosophique, donna à la psychologie un caractère presque confessionnel et érigea la logique elle-même en une sorte d'annexe au catéchisme de persévérance, puisqu'on y traitait principalement « de la certitude, des moyens de combattre les sophismes, des causes de nos erreurs et des moyens d'y remédier ». Cette fois, les philosophes étaient mâtés ; ils n'avaient qu'à se bien tenir.

On était alors à l'automne de 1849. C'est l'époque où Challemel-Lacour arrive au Lycée de Pau pour y occuper la chaire de philosophie. Sa renommée l'a devancé. Avant

même de se produire, il est mal vu de l'autorité académique, qui a l'œil sur ce contempteur de Victor Cousin. Le recteur de Bordeaux, M. Ruelle, et surtout le proviseur du Lycée, M. Seignette, sont déjà prévenus contre le jeune normalien qui n'a pas craint, en pleine réunion publique à Paris, de maltraiter les philosophes de la bonne école, les politiciens du parti triomphant et jusqu'au Dieu des catholiques qu'il importe aujourd'hui particulièrement de ménager, de soutenir et d'exalter ; ils ne voient pas venir sans alarme, dans leur milieu toujours si calme, un novateur qui a fait presque scandale, au concours de l'agrégation, par son acerbe critique de l'éclectisme et ses réparties irrévérencieuses. Ce garçon-là est une façon d'anarchiste (le mot commence à se vulgariser) ; on le surveillera.

Une première surprise est réservée à nos universitaires. Ils s'attendaient à voir en Challemel un démocrate plus ou moins débraillé ; c'est un homme d'une distinction très raffinée, presque un aristocrate, qui se présente devant eux. Il est à peine besoin de se reporter à un portrait que nous avons de lui et qui date de sa dernière année d'École normale, pour comprendre l'espèce de séduction qui émane de sa personne. La taille bien prise en ses vêtements toujours soignés, le front très largement découvert, le regard brillant dans ses beaux yeux bleus, le nez un peu arqué et d'un dessin néanmoins fort délicat, les lèvres fines et constamment prêtes à la riposte, les cheveux et la barbe brun foncé, la démarche assurée et fière, le corps si droit qu'il paraît plus haut qu'il n'est en réalité (il mesure 1 mètre 70), Challemel-Lacour a grand air. Cependant, à l'examiner de plus près, l'ensemble du visage garde un aspect maladif qui contraste avec l'apparence robuste du premier abord. Il y a de la fièvre dans

ses yeux : fièvre de l'étude, fièvre de l'action, fièvre de la souffrance ? Tout cela, sans doute. Sa vie intérieure, très intense, transparaît et décèle une âme passionnée, ardente, assoiffée d'idéal, quoique contenue par le sentiment des réalités inévitables. Solitaire, hautain, taciturne, — dès qu'il parle, c'est un enchanteur. Par son maintien, par la chaleur de sa conviction, par la noblesse de son langage impérieux, il conquiert et domine vite un auditoire. A l'âge où les plus fameux orateurs balbutient encore, il est maître de sa parole.

Aussi, quel ascendant va-t-il exercer sur les dix-neuf élèves confiés à ses soins ! Nous en avons un témoignage tout à fait impartial dans les lignes suivantes, dues à la plume d'un universitaire catholique :

« Ses élèves ont conservé de son enseignement un souvenir très agréable, très vivant du moins ; et ceux que le hasard m'a fait connaître, manifestaient, en même temps qu'une grande admiration pour la flamme de sa parole et le tour original de son enseignement, une sacro-sainte terreur pour la rigueur de sa discipline et la sévérité de ses corrections écrites. C'est déjà tout l'homme : un autoritaire et un lettré du plus grand goût ! Mais chez ses élèves l'enthousiasme dominait ; ils se miraient dans leur ancien maître, et il m'a semblé que ses succès dans la vie étaient les leurs propres ! Quel plus bel éloge que cette persistance de l'affection ! » (1)

Bref, Challemel-Lacour était le professeur rêvé pour des jeunes gens de seize à dix-sept ans, qui ont du

(1) V. Jeanroy-Félix, *Fauteuils Contemporains de l'Académie Française* (Bloud et Barral, éditeurs) p. 258. L'étude de M. Jeanroy-Félix a été écrite en 1893, au moment de la double élection de Challemel-Lacour à l'Académie et à la Présidence du Sénat. C'est la première fois, je crois, que Challemel a été jugé avec quelque bienveillance par un critique appartenant à la presse religieuse.

« vague à l'âme » et qui aiment à errer loin des sentiers battus. Mais cela ne faisait pas l'affaire de l'administration du lycée, qui avait à exécuter les ordres du ministre. On voulait, en haut lieu, réfréner et non surexciter la pensée. Et ce nouveau maître désirait, avant tout, apprendre à ses élèves à penser par eux-mêmes ! Ainsi, dès le début, se manifesta un désaccord qui ne fit, par la suite, que s'aggraver.

Bientôt, il ne fallut pas moins que les satisfactions intellectuelles qu'il trouvait auprès des apprentis philosophes de sa classe pour faire oublier à Challemel-Lacour sa triste condition d'étranger dans un milieu universitaire qui lui était hostile. Au bout de peu de mois, il s'ennuyait ferme au lycée, lequel, à vrai dire, n'avait rien de plaisant. Le proviseur en convenait lui-même. M. Seignette s'était plaint tout récemment au préfet des Basses Pyrénées qu'on n'eût rien fait depuis longtemps pour rendre attrayante la vue de la maison ; on avait bien procédé à certains travaux à l'intérieur « pour le maintien de la discipline » ; mais on négligeait trop « les dehors des bâtiments ». « De là, — écrivait M. Seignette, — cet aspect de vétusté et presque de délabrement qui choque et attriste les regards ; plus d'une fois, en visitant l'intérieur du lycée, des personnes étrangères, prévenues très défavorablement par les apparences m'ont exprimé leur étonnement de trouver sous des dehors aussi négligés un établissement très convenablement installé et très bien approprié aux divers services d'une maison d'éducation. » Pour conclure, M. Seignette suppliait le préfet de soumettre à la commission administrative du lycée un devis, dressé par l'architecte du département : moyennant une dépense de 134 fr. 44 — « et il y aurait, ajoutait-il, à déduire sur cette somme la

valeur des matériaux provenant des démolitions (1) », — on réaliserait quelques transformations du plus heureux effet.

Ces embellissements projetés n'empêchaient point Challemel-Lacour d'estimer que le lycée ressemblait à une geôle. Il y revivait les impressions maussades, qu'il avait gardées du vieux collège royal Saint-Louis et de l'antique École Normale. Il s'en est toujours souvenu, et longtemps après il dénonçait encore « ce casernement de l'enfance, qui est en France le fondement de tout le système, et dont l'effet nécessaire est de mesurer l'air à chaque élève et de lui infliger, dans l'âge où la vie déborde, le supplice du silence et l'existence sédentaire d'un prisonnier ; cette défiance de la liberté lorsqu'elle est le plus inoffensive, cette guerre aux instincts les plus naturels, cette surveillance de toutes les minutes, cette abondance de délits imaginaires, créés à plaisir, cette police morose du travail, des promenades, des récréations, du sommeil même, qui composent le régime accepté chez nous sans répugnance et même sans étonnement (2). »

Mais M. Seignette ne demandait point à Challemel-Lacour son avis sur ces questions dont un professeur n'a pas à se soucier ; il lui demandait seulement de faire un cours de philosophie semblable à celui qu'on avait toujours professé au lycée et qui consistait à suivre pas à pas le programme du baccalauréat. Dans la chaire que venait occuper le jeune agrégé, on s'était constamment inspiré de cette règle si sage, — et au surplus on s'était bien passé d'agrégés en ces derniers temps ! — Les deux

(1) J. Delfour, *Histoire du Lycée de Pau* (Pau, 1890), p. 402 et suiv.

(2) P. Challemel-Lacour, *La Revue Moderne*, 1er août 1866, p. 245.

prédécesseurs immédiats de Challemel, MM. Mazure et Ménétrel, auraient considéré comme un crime de s'écarter, si peu que ce fût, du programme tracé par le ministre. C'est pourquoi le proviseur ne tarissait pas d'éloges sur leur compte.

M. Mazure était le bon maître d'autrefois, le maître de tout repos, qui faisait régulièrement tous les ans le même cours ; il n'en avait que plus de loisirs pour se livrer à des travaux personnels dont il se donnait bien garde d'entretenir ses élèves, qui étaient trop jeunes, pensait-il, pour s'intéresser aux choses du dehors et trop pressés par leurs études pour qu'on se permît de leur offrir des distractions. Il lisait à la société des sciences, arts et lettres de Pau d'élégants discours sur « le beau idéal » et consacrait la meilleure part de son temps à écrire une *Histoire du Béarn et du Pays Basque :* car il était né historien plutôt que philosophe. Avec lui, on n'avait pas à redouter de hardies incursions dans les sphères défendues de la métaphysique.

M. Ménétrel, lui non plus, n'était pas dangereux. Pourtant, il était sorti de l'École Normale ; mais des malheurs répétés à l'agrégation l'avaient guéri de tout prosélytisme philosophique. Il se bornait à commenter consciencieusement les honnêtes manuels portant l'estampille de Victor Cousin. Ainsi prémuni contre toute tentation d'hérésie, il avait assuré sa tranquillité. Dès lors, il comptait moins sur ses mérites propres que sur sa docilité à répandre les enseignements traditionnels pour obtenir un avancement normal, lent et certain.

Avec Challemel-Lacour il en alla tout autrement. Du jour où il prit contact avec ses élèves, il leur montra qu'il ne tenait qu'à eux de sortir de la banalité des manuels pour connaître la vraie philosophie, celle qui ne

se contente pas de formules toutes préparées d'avance, mais qui est une investigation libre et indépendante dans le domaine de la pensée. Ce n'est point qu'il méprisât le programme ; il en faut un, cela ne saurait se contester ; seulement, un professeur ne doit pas s'y asservir.

« Un programme — disait-il — n'a pas cette vertu d'opprimer le professeur, de régir et de dominer son enseignement. Un programme peut être dressé avec plus ou moins d'intelligence, il peut être dressé à telle ou telle fin ; mais, quel qu'il soit, général ou détaillé, un professeur qui s'attacherait à le suivre pas à pas, article par article, ne pourrait donner qu'un enseignement mesquin et misérable (1). »

Et il se demandait « si les professeurs les plus appréciés des élèves, les plus heureux dans les examens, ne sont pas ceux pour qui les programmes n'ont jamais été une chaîne et un joug, si ce ne sont pas ceux qui ont toujours su enseigner la science librement et largement (2). »

A cette fin, rien ne lui semblait préférable que de mettre sous les yeux de ses élèves de clairs et vivants aperçus de la philosophie moderne, que les hommes politiques du jour avaient voulu bannir de l'enseignement secondaire. Pour M. de Parieu, l'histoire de la philosophie s'arrêtait à Bossuet. Challemel-Lacour lut dans sa classe ou commenta, tout au moins, certains ouvrages

(1) *Œuvres Oratoires de Challemel-Lacour*, avec une introduction et des notices par M. Joseph Reinach (Paris, Ch. Delagrave), p. 170.

(2) *Œuvres Oratoires, ibid.*

de penseurs contemporains de Bossuet et même postérieurs au grand évêque, qui avaient fait quelque bruit dans le monde. Il expliqua le cartésianisme et ses conséquences, vanta le libre examen, montra les vrais mérites de Pascal, de Malebranche, de Spinosa, de Condillac. Il osa parler de la philosophie anglaise avec Locke, de la philosophie allemande avec Leibniz et Kant. Il insista principalement sur la révolution intellectuelle opérée par Emmanuel Kant, qu'il avait tant étudié et médité à l'École Normale. Et bientôt on ne jura plus que par Kant, au lycée de Pau.

Ce fut un véritable scandale. Le proviseur fit comparoir Challemel et lui demanda pour quelles raisons il ne renfermait pas scrupuleusement son cours, comme ses prédécesseurs, dans les limites du programme prescrit par le ministre. Le moment était certes bien mal choisi pour tenter des innovations que réprouvaient formellement, non seulement les instructions ministérielles, mais encore tous les esprits sages, éclairés par des événements récents et guéris de détestables illusions. Challemel-Lacour accueillit avec ironie ces remontrances administratives. De quoi se mêlait ce marchand de soupe ? Et il continua de plus belle façon, à la barbe du proviseur, son enseignement qui ravissait les jeunes Béarnais.

Nous ne possédons pas malheureusement le texte des leçons de Challemel ; mais nous avons un document qui peut y suppléer : c'est la traduction de *l'Histoire de la Philosophie moderne*, de Ritter. Challemel avait commencé cette traduction à l'École Normale, voulant tout à la fois se mieux familiariser avec la pensée allemande et donner à ses propres idées un tour plus original. Malgré les difficultés qu'il rencontra et qui provenaient surtout



du manque de livres (1) le jeune professeur n'interrompit point sa tâche. Il acheva de traduire à Pau le premier volume de Ritter et mena le deuxième jusqu'à près de la moitié (2) mais surtout il se pénétra davantage, en s'inspirant des principes de Ritter, de la nécessité de substituer aux sèches et brèves analyses dont on se contentait alors, une étude approfondie de l'évolution des systèmes philosophiques à travers les âges. C'est ce qu'il fit dans une *Introduction* que Taine admirait fort et qui si elle ne parut qu'en 1861, était du moins arrêtée pour la plus large part dans son esprit dès 1849. De cette intro-

(1) C'est en souvenir de ces difficultés que Challemel-Lacour a voulu, plus tard, léguer sa bibliothèque à l'École Normale. Voici les dispositions de son testament relatives à ce legs : « Ma bibliothèque n'est pas importante, et je n'ai pas de livres de valeur. Cependant, me rappelant combien me fut pénible, au début de ma carrière, le manque presque complet de livres et ce que j'éprouvai d'ennui lorsque je fus, au sortir de l'École Normale, envoyé en province; voulant épargner, si je puis, pareil ennui à quelqu'un de mes jeunes camarades et donner un bon souvenir à cette chère École, je lègue ma bibliothèque au Directeur de l'École Normale Supérieure pour la distribuer, par un procédé convenable, en tenant compte du goût et des vocations, aux Élèves de la section des lettres qui doivent quitter l'École l'année de mon décès ».

L'éminent Directeur de l'École Normale, M. Georges Perrot, membre de l'Institut, dans le discours qu'il prononça le 30 octobre 1896 sur la tombe de Challemel-Lacour, traduisit ainsi la reconnaissance des élèves pour la délicatesse du don qui leur était fait : « Ces livres leur rappelleront un noble exemple, celui d'un homme que n'ont découragé ni la pauvreté ni l'exil, qui a su toujours compter sur le lendemain pour la victoire finale des idées qu'il croyait justes et des causes auxquelles il s'était voué, qui n'a jamais rien écrit ni dit à la tribune qu'il ne crût vrai, qui a toujours été fidèle à lui-même et qui a dû à cette persévérance dans la sincérité, d'avoir conquis le respect de tous, même de ceux qui ont été parfois ses adversaires ».

(2) Le troisième et dernier volume de l'*Histoire de la Philosophie Moderne,* de Ritter, parut seulement en 1853. Challemel-Lacour le traduisit pendant son exil en Belgique et en Suisse.



duction, qui constitue un vrai manifeste de penseur indépendant et comme une profession de foi métaphysique, Challemel-Lacour lut souvent dans sa classe les passages essentiels, — pour faire la nique à M. Seignette. Et, mettant le comble à son audace, il tombait à bras raccourcis sur Victor Cousin.

« L'histoire de la philosophie moderne, disait-il à ses élèves, n'a guère servi jusqu'à cette heure qu'à déprécier et à réhabiliter, dans des vues personnelles et politiques, telle ou telle doctrine. On s'est appliqué ici à relever le cartésianisme, sous le nom de spiritualisme, ailleurs à combattre Condillac ; les fluctuations journalières de la pensée, j'ai presque dit de la politique contemporaine, se trouvent exprimées dans ces histoires. Comprendre les doctrines en elles-mêmes, les replacer dans le temps où elles se sont produites, chercher uniquement les contradictions qu'elles renferment ou celles qu'elles présentent avec l'esprit de leur époque, est une œuvre rarement essayée (1). »

C'est ce qu'avait tenté de faire pour la première fois le docteur Henri Ritter en écrivant son *Histoire de la Philosophie Moderne ;* c'est ce que voulut vulgariser de son mieux Challemel-Lacour, d'abord en traduisant l'ouvrage de Ritter, puis par son enseignement au lycée de Pau. Il n'entendait pas d'ailleurs confiner ses élèves dans une science « livresque » ; il se proposait surtout de leur apprendre à observer, à regarder ce qui se passait autour d'eux :

« La réalité seule — leur disait-il — renferme la vérité vivante ; les livres n'en contiennent que la momie. C'est pour cela, par exemple, que dans Pascal malade, jansé-

(1) P. Challemel-Lacour, Introduction à l'*Histoire de la Philosophie Moderne* (Paris, Germer-Baillière, p. 82.)



niste, halluciné, intolérant, jetant ses pensées sans lien, sans système, à toute heure, avec force contradictions, niant tout haut la philosophie, il y a plus de philosophie que dans d'illustres philosophes ; toutes ses idées jaillissent du plus intime de la vie. Si Descartes est grand, c'est pour avoir voulu se placer en face de la réalité ; mais, après un premier et profond regard jeté sur les choses, il a laissé des abstractions scolastiques s'introduire entre elles et lui, il a rompu avec la réalité pour s'attacher à des principes universels qui l'ont d'autant plus égaré qu'il avait plus de vigueur et d'audace. La gloire de Leibnitz, ce n'est pas d'avoir interrogé tous les livres, tandis que Descartes les méprisait tous, de n'avoir rien négligé de la science acquise, d'avoir tout étudié, tout vu, tout compris ; sa gloire est d'avoir vécu si près de la réalité et d'en avoir entrevu d'une vue si perçante jusqu'aux éléments imperceptibles. Leibnitz a été pénétré du sentiment de la vie, il en a suivi curieusement les mouvements les plus fugitifs ; et nulle part il n'est plus admirable que dans ces courts fragments conçus en présence de la réalité, rédigés à la hâte sous sa dictée, tout pleins de l'émotion que cause une vérité directement aperçue. »

Mais c'est surtout lorsqu'il en vint à Kant, que Challemel-Lacour ne dissimula point son enthousiasme réfléchi pour celui qu'il appelait le plus grand philosophe des temps modernes. Jusqu'alors, même les plus fervents adeptes de la doctrine kantienne ne pouvaient s'empêcher de souligner la contradiction qui apparaît entre la *Critique de la raison pure* et la *Critique de la raison pratique* (1). Le premier, Challemel se proposa de montrer qu'il n'y a point de solution de continuité entre ces deux œuvres également immortelles et qu'elles sont le splendide prolongement l'une de l'autre.

(1) P. Challemel-Lacour, *Introduction,* p. 69.

« On a beaucoup parlé — observa-t-il — de la sublime inconséquence de Kant, qui est sceptique en métaphysique et dogmatique en morale. Comment, s'est-on écrié, Kant, qui n'a fait que des ruines en métaphysique, peut-il rien prétendre édifier en morale ? De quel droit accorde-t-il aux idées morales une valeur absolue qu'il refuse aux idées spéculatives ? Il a beau faire, son scepticisme en théorie le poursuit jusque dans la pratique ; il ne peut y échapper, il n'y échappe que par une contradiction énorme, qu'il se dissimule à peine et qui renverse ou la critique ou la morale... Sans aspirer à soutenir une thèse nouvelle, nous ne nous expliquons pas que cette étrange imputation d'inconséquence ait pu être admise et surtout acquérir dans le monde philosophique une sorte de notoriété ».

Par une série de raisonnements fort bien déduits et qui firent certainement grande impression sur son jeune auditoire, Challemel-Lacour démontra qu'il n'y a pas de système plus cohérent que celui de Kant « puisqu'il n'a fait aucune violence à ses principes et que, s'il mérite un reproche, ce n'est pas de les avoir oubliés, mais d'y être resté trop rigoureusement conséquent (1) ».

(1) On trouvera cette démonstration, toute empreinte d'une vive et chaleureuse dialectique, dans un article de Challemel-Lacour, que fit paraître le 1er mai 1852 le *Journal de l'Instruction Publique ;* j'en citerai plus loin quelques extraits. L'admiration très sincère qu'il avait pour Kant n'a du reste pas empêché Challemel d'être justement sévère à l'endroit de certains philosophes allemands qui se donnaient pour les héritiers et les interprètes autorisés de la pensée kantienne. « Ces grands ravageurs de croyances, a-t-il écrit, ne sont même pas iconoclastes, et le coup de génie est de relever avec prestesse, d'une main prompte et agile, sans qu'ils aient souffert de leur chute, tous les dogmes renversés. Après avoir satisfait sa vanité, et lorsqu'on a moissonné les applaudissements de la jeunesse bruyante et novatrice, on donne satisfaction à l'orthodoxie et à l'autorité. Croyances, traditions, symboles, liturgie, culte, institutions, tout reparaît, tout se redresse, embelli d'interprétations

Il n'y eut pas que les élèves de la classe de philosophie à être émerveillés de leur maître. L'inspecteur général, qui visita au printemps de 1850 le lycée de Pau, fut conquis par le caractère si élevé de cet enseignement. Il ne put s'empêcher de noter dans son rapport les réflexions suivantes : « Tenue de la classe, bonne ; mode d'enseignement, élégant et animé ; résultats satisfaisants. » Et s'il ne fut point plus chaleureux dans ses appréciations, c'est que le proviseur Seignette avait eu bien soin d'appeler l'attention de l'inspecteur sur les incartades de Challemel-Lacour. Toutefois, il fut impossible à l'administration supérieure de ne pas constater qu'il y avait eu, cette année-là, des « progrès remarquables chez plusieurs élèves et sensibles chez le plus grand nombre ».

Les travaux scolaires touchaient à leur fin et Challemel-Lacour s'apprêtait à recueillir, par de brillants succès au baccalauréat, le fruit de son fécond enseignement, lorsque M. Seignette jugea le moment venu de se débarrasser de cet encombrant professeur. Il écrivit au recteur de l'Académie de Bordeaux :

« L'enseignement difficile et suspect de la philosophie n'avait jamais, depuis bien des années, donné lieu, dans ce lycée, à aucune observation fâcheuse : il n'en a plus été de même cette année. Comme il serait déplo-

nouvelles, plus riche de sens, fortifié de raisonnements profonds, garanti par la dialectique contre les attaques d'une philosophie frivole et d'une réflexion factieuse. Identifier les contraires, réconcilier la vérité et la fiction, entrelacer harmonieusement la formule et le symbole, jeter tout un système dans un moule à deux faces, afin de pouvoir en montrer une aux libres penseurs et dire : *Je suis philosophe*, et tourner l'autre du côté des croyants et dire : *Je suis orthodoxe* ; voilà le chef d'œuvre de plus d'un illustre métaphysicien de l'Allemagne. » Challemel-Lacour, qui détestait par dessus tout la duplicité, a flagellé ainsi la postérité bâtarde de Kant dans un article de la *Réforme Littéraire* du 9 février 1862.

rable que l'établissement payât la peine de l'exaltation imprudente ou de l'inexpérience d'un jeune professeur ; comme je ne verrais pas sans une vive douleur des doctrines périlleuses, ou seulement contestables, s'introduire du haut d'une chaire de philosophie dans l'esprit des élèves que je dirige, je crois de mon devoir d'exprimer un vœu formel et positif tendant à obtenir que M. Challemel soit, l'année prochaine, éloigné du lycée de Pau ».

Pour parvenir plus aisément à ses fins, M. Seignette, dans sa lettre au recteur, couvrait de fleurs Challemel-Lacour qui certainement ferait merveille... dans un autre lycée.

« M. Challemel — ajoutait-il — a du talent ; il parle avec facilité ; il aime la science qu'il enseigne. Ces précieux avantages sont gâtés par la confiance excessive qu'il a en lui-même. Je vois en lui les germes d'un homme distingué ; mais il a besoin de se mûrir par l'expérience et de croire, en attendant, à l'expérience d'autrui. Je n'ai pas laissé ignorer à M. l'Inspecteur général les griefs allégués contre M. Challemel et les inquiétudes qu'il m'a causées dans ces derniers temps. Déjà, je les avais fait connaître à M. l'Inspecteur de l'Académie ».

Le proviseur Seignette avait d'autres griefs encore contre Challemel-Lacour. S'il rendait hommage à « son esprit et son caractère ardents », s'il vantait sa haute « moralité », il déplorait, en revanche, ses « relations mal choisies au point de vue des opinions politiques ». L'un des pires révolutionnaires que Challemel fréquentait — « dont il fait sa société habituelle », disait M. Seignette — était un ancien représentant du peuple à l'Assemblée Constituante, Marcel Barthe.

Originaire de Pau, où il était né le 15 janvier 1813, Marcel Barthe s'était imposé, tout jeune, à l'attention

de ses concitoyens par son talent d'avocat et avait réussi, dès 1845, à se faire élire conseiller municipal comme candidat de l'opposition. A la Révolution de Février, il avait été un des premiers à acclamer la République ; le 4 juin 1848, il était élu représentant du peuple. Il siégea parmi les modérés et soutint la politique du général Cavaignac. Après l'élection présidentielle du 10 décembre, il se rapprocha de la gauche et accompagna Ledru-Rollin dans plusieurs de ses manifestations démocratiques. C'est ainsi qu'il assista au banquet du 25 février 1849 où se révéla l'éloquence entraînante de Challemel-Lacour. Vivement combattu aux élections suivantes, Marcel Barthe échoua, avec tous les républicains des Basses-Pyrénées (sauf un seul, Michel Renaud), au scrutin du 13 mai 1849, d'où sortit l'Assemblée Législative. Il reprit alors sa place au barreau de Pau. Tel était le « rouge » avec qui Challemel-Lacour aimait à s'entretenir des tristesses politiques du présent et des anxiétés de l'avenir.

Mal lui en prit pour sa tranquillité personnelle et pour sa bonne renommée auprès de l'administration académique. Mais de cette disgrâce il eut une éclatante compensation. C'est, en effet, chez Marcel Barthe que Challemel-Lacour rencontra l'un des hommes qu'il a le plus admirés — sans partager toutes ses illusions — le philosophe Jean Reynaud.

Jean Reynaud, qui n'était pas encore le penseur mystique de *Terre et Ciel*, avait joué un rôle important en 1848 comme collaborateur d'Hippolyte Carnot au ministère de l'Instruction Publique. Collègue de Marcel Barthe à la Constituante et comme lui évincé de la politique active, il vint pendant l'hiver de 1849-1850 passer quelques semaines à Pau. Barthe lui présenta Challemel-Lacour. On parla des rêves d'antan, on évoqua les beaux jours

révolus de l'enthousiasme et de la foi démocratiques, on maltraita l'éclectisme cousinien, le cléricalisme universitaire, les obscurs desseins de l'Elysée ; bref, on s'entendit à merveille. Challemel-Lacour était ravi d'avoir trouvé un tel interlocuteur et Jean Reynaud ne l'était pas moins d'avoir découvert ce jeune professeur en qui il se complaisait à pressentir un disciple, à supposer que Challemel condescendît jamais à être le disciple de quelqu'un. (1)

En reconnaissance du plaisir que lui avait fait une pareille rencontre, Jean Reynaud imagina de convier Barthe et Challemel à partager la passion qu'il eut, toute sa vie, pour les montagnes. C'était, à ses yeux, une fête incomparable ; il les y invita, non sans quelque solennité. L'ascension eut presque le caractère d'un pélerinage. Et Challemel en conserva un souvenir si vivant qu'il aimait à la rappeler, longtemps après, dans un langage plein de belle humeur, ce qui était rare chez lui. Qu'on en juge :

« La présomption de la jeunesse m'aveuglant sur mes forces, j'avais osé suivre, moi troisième, le puissant grimpeur dans une de ces ascensions où il était passé maître. C'était dans les Pyrénées, à la fin d'une chasse à l'ours, plaisir coûteux, mais sans danger, le chasseur, sous la conduite des guides du pays, étant bien sûr de ne jamais rencontrer la proie. Pendant que nos forces achevaient de s'épuiser, les siennes semblaient s'accroître

(1) C'est à la suite de ses conversations avec Jean Reynaud et Marcel Barthe que Challemel-Lacour médita et songea même à faire paraître une brochure sur *Le Bonapartisme*, afin de mettre en garde — (mais il était bien tard) — l'opinion publique contre les mirages de la légende napoléonienne. Ce projet, comme tant d'autres qu'il conçut à cette époque, ne fut réalisé que plus de vingt ans après, mais l'idée première en remonte à la période d'incertitude et de trouble moral qui précéda d'une ou deux années le coup d'Etat du 2 décembre. De cette brochure, aujourd'hui rarissime, on lira un peu plus loin quelques passages assez curieux.



à mesure qu'il montait. Son ardeur nous soutint jusqu'au sommet, et, tandis qu'à peine arrivés, nous nous jetions sur le sol, n'en pouvant plus, lui debout, la face transfigurée, contemplant le spectacle, à la vérité magnifique, que nous avions sous les yeux, exhalait son admiration en mots entrecoupés. Lorsqu'il fallut descendre, voyant mon allure assez piteuse, il me dit d'un air qui me fit redresser pour un moment : « Soyez donc fier, voyez (et il parcourait du geste les crêtes déchirées) vous avez mis sous vos pieds une tempête de granit (1) ».

Ce fut là, réellement, une aventure notable dans l'existence assez morne du jeune professeur. Et entre autres agréments, cette excursion mouvementée lui a fourni le sujet d'une belle étude :

« On a comparé avec justesse — dit-il — le plaisir des ascensions difficiles à celui du jeu ; on y trouve, en effet, les attraits de toutes les espèces de jeu, le déploiement de la vie, comme dans les jeux de vigueur ; les combinaisons ingénieuses et hardies, comme dans les échecs ; l'appel à la fortune, comme dans les jeux de hasard. Elles ont encore un attrait moral, plus délicat, mais tout aussi certain ; la pensée s'élargit avec l'horizon, l'âme se dilate dans l'atmosphère plus pure, l'imagination parle plus haut à mesure que s'éteignent les bruits de la vie. Jean Reynaud goûtait tout cela, et par surcroit, la solitude qui lui permettait de dialoguer à son aise avec l'infini. Mais ce qui le flattait par dessus tout, ce qui le charmait jusqu'à l'enivrer, c'était le sentiment de sa force morale victorieuse des plus formidables obstacles (2) ».

Challemel-Lacour ne se plaisait pas moins que Jean Reynaud à voir triompher « la force morale » ; mais il

(1) P. CHALLEMEL-LACOUR, *Le Temps*, 9 Juillet 1866. Je rappelle ici que, si je cite avec quelque étendue les articles de Challemel-Lacour, c'est qu'ils n'ont jamais été réunis en volumes.

(2) *Ibid.*

préférait ne pas chercher ce spectacle dans la montagne. Un vieux fonds de prudence normande le dissuadait de se pencher sur les abîmes et lui conseillait de s'élever moins haut, ce qui n'empêche point d'être grand. Est-ce que la pensée, pour être noble, a besoin d'un piédestal ?

Jean Reynaud — conclut-il — « aimait trop les cîmes, celles du sentiment et de la pensée, comme celles des montagnes. Il lui a manqué l'habitude des idées et des émotions moyennes, qui n'est pas incompatible avec la grandeur, et qui seule donne prise sur le commun des hommes. Il lui a manqué de savoir se résigner aux ignorances inévitables ; il a tenté, pour s'y soustraire, l'escalade des problèmes les plus abrupts, il s'est jeté dans les chemins infréquentés, et il a erré dans la solitude et les brouillards (1) ».

Si Challemel-Lacour ne détestait pas la solitude, il avait les brouillards en horreur. Son sens si net des réalités exigeait impérieusement la clarté et la plaçait au premier rang des qualités indispensables. C'est ainsi que, par une sorte d'atavisme normand, ce soi-disant exalté rejetait d'instinct tout ce qui pouvait ressembler à une utopie, choquer la raison et prendre l'apparence d'un défi aux lois inéluctables de la vie. Mais, au regard de ses chefs universitaires, il n'en demeurait pas moins un révolutionnaire dangereux — surtout parce qu'il fréquentait Marcel Barthe.

Le recteur de l'académie de Bordeaux transmit au ministre, à la fin de l'année scolaire, le rapport du proviseur Seignette et appuya de son autorité la requête de celui-ci. « Pour M. Challemel — disait-il — il a attiré sur

(1) P. CHALLEMEL-LACOUR, *Le Temps*, 9 juillet 1866. Je rappelle ici que, si je cite avec quelque étendue les articles de Challemel-Lacour, c'est qu'ils n'ont jamais été réunis en volumes.

lui l'attention de telle manière qu'il est à désirer, dans son intérêt et dans l'intérêt de l'établissement, qu'il soit, l'an prochain, transféré dans un autre lycée ».

Il fallut l'intervention de Dubois et de Vacherot, toujours un peu influents dans les bureaux du ministère, pour qu'il ne fût point tenu compte du désir exprimé par le proviseur et par le recteur. Challemel-Lacour resta encore un an au lycée de Pau. Et, par une ironique coïncidence, ce fut le proviseur Seignette qui s'en alla. Il fut nommé (en avancement, il est vrai) proviseur du lycée d'Amiens le 30 août 1850 et remplacé à Pau par M. Valton. Seignette ou Valton, qu'importait à Challemel? Il était bien décidé à n'en faire qu'à sa tête pour l'enseignement de la philosophie et à s'affirmer plus que jamais le maître dans sa classe. Mais de nouvelles désillusions l'attendaient.

II

DE PAU A LIMOGES

La discussion de la loi Falloux, à l'Assemblée Législative, avait montré une fois de plus quel abîme séparait les « conservateurs » épouvantés des conséquences de la Révolution de 1848 et les « novateurs » que n'effrayait aucune idée, même la plus audacieuse. Le 17 janvier 1850, Montalembert s'écriait à la tribune : « La société est menacée par des conspirateurs de bas étage et par d'affreux petits rhéteurs dont la médiocrité est aussi incontestée que malheureusement elle est puissante ». Oui, disait, quelques jours plus tard, M. Thiers, faisant écho à son ancien antagoniste Montalembert, « les dangers de la société sont grands... Je suis d'avis qu'il

faut les conjurer par une résistance éclairée et énergique (1) ». Et il ajoutait : « Je crois toujours qu'il est possible d'établir un accord entre la philosophie et la religion... Je vous propose de les réconcilier ». M. Thiers, en tenant ce langage, semblait presque le porte-parole du gouvernement. Une semaine s'était à peine écoulée que M. Émile Deschanel était suspendu de ses fonctions de professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand pour avoir publié dans la *Liberté de Penser*, à la date du 15 février 1850, un article intitulé « Catholicisme et Socialisme » où il réfutait en termes assez vifs la thèse de Montalembert et de Thiers. Cette première sanction devait être bientôt aggravée : le conseil de l'Université, où siégeait toujours Victor Cousin, condamna M. Deschanel à la peine de la réforme.

Challemel-Lacour qui avait été souvent en désaccord avec son ancien maître de conférences à l'École Normale, fut un des premiers néanmoins à ressentir l'injure faite à tout le corps enseignant dans la personne d'Émile Deschanel. Il ne cacha point les sentiments de révolte que provoquait en lui l'attitude du gouvernement traquant un professeur de l'Université pour des écrits absolument étrangers à ses fonctions d'éducateur. Et, dès que les vacances d'août furent venues, il se rendit à Paris, d'abord pour passer quelque temps auprès de sa pauvre mère si seule depuis son départ, mais aussi pour s'informer si telle serait désormais la condition des professeurs qu'ils dussent renoncer à toute indépendance de pensée et à toute liberté d'action.

Il ne tarda point à être renseigné. Le 27 août 1850, le ministre de l'Instruction Publique, M. de Parieu, adressait

(1) THIERS, *Discours à l'Assemblée Législative*, 13 Février 1850.



aux recteurs une longue circulaire dans laquelle, après avoir commenté la nouvelle loi sur l'enseignement, il précisait en ces termes ce que le gouvernement, chaque jour plus exigeant à leur égard, attendait des professeurs de l'Université :

« En même temps, — disait le ministre, — que la loi du 15 mars fait pénétrer dans l'éducation de la jeunesse l'élément de la liberté, elle a pour objet de garantir le caractère moral et religieux de l'enseignement donné par l'Etat... Les maîtres honorés, sous vos ordres, d'une mission de l'Etat, doivent apprendre de vous qu'ils s'appartiennent moins qu'ils n'appartiennent à leurs fonctions mêmes et qu'ils sont responsables envers la société, non-seulement des leçons qu'ils donnent du haut de leurs chaires, mais de leur langage, de leurs écrits et de tous les actes de leur vie constamment offerte en exemple à la jeunesse qui leur est confiée. Si des conseils paternels ou de sérieux avertissements ne rappelaient pas au devoir ceux qui auraient le malheur de s'en écarter, la loi ne nous laisse pas désarmés... Le Gouvernement fera prompte justice ».

Ainsi, M. de Parieu ne se bornait pas, comme M. de Falloux, à prêcher la pratique des saines doctrines aux éducateurs de la jeunesse. Il leur imposait une « mission » de tous les instants, à l'intérieur et au dehors même du lycée. En cas de désobéissance, il brandissait des foudres. Et l'on tremblait autour de lui. Et chacun, parmi les dirigeants apeurés d'hier comme parmi les ambitieux de demain, s'empressait à lui emboîter le pas.

Victor Cousin ne se laissa distancer par personne. Il présidait, cette année-là encore, le concours de l'agrégation de philosophie. Challemel eut la curiosité — inquiète et impatiente, comme s'il s'agissait de lui-même, de son propre avenir — d'assister aux épreuves d'où, l'an

passé, il était sorti victorieux, un peu malgré Cousin. Il en revint très découragé. Pas un de ses anciens camarades de l'Ecole Normale n'avait trouvé grâce devant le Maître impitoyable : ni Cahen, l'un de ses plus chers condisciples, qui en 1849, avait échoué à l'oral ; ni Aubé, élève sortant de l'École et qui devait fournir une si brillante carrière dans l'enseignement ; ni Repelin, esprit distingué et plein de charme.

A la grande déception de Challemel-Lacour et de la plupart de ceux qui suivirent les séances du concours, le premier agrégé reçu fut M. Nourrisson, professeur de philosophie au collège Stanislas. Déjà, Cousin avait fait son éloge lors du concours précédent, lorsque, l'opposant à Challemel, il disait : « M. Nourrisson est en possession d'une excellente doctrine ». Çette fois, Cousin poussa la louange jusqu'aux extrêmes limites. « Les honneurs de ce concours, — écrivit-il avec une satisfaction non dissimulée dans son rapport au ministre, — appartiennent à M. Nourrisson. Nous vous le présentons comme étant déjà un vrai professeur par l'excellence de ses principes, par la maturité précoce de son esprit et de sa parole. Il obtient aujourd'hui le prix de ses efforts et de sa persévérance, car ce n'est pas la première fois qu'il descend dans la lice, et ses progrès ont justifié nos espérances et nos encouragements. Je prends la liberté de vous soumettre les deux compositions de M. Nourrisson. Celle qui contient une analyse et une appréciation de la méthode de Bacon et de la méthode de Descartes n'est pas indigne d'être lue par vous, et si elle était publiée dans le *Journal de l'Instruction Publique*, malgré des imperfections inévitables, elle témoignerait des fortes études que suppose une telle improvisation, et des travaux que l'Université exige de ses jeunes maitres,

avant de les appeler à la magistrature de l'enseignement philosophique ».

Que l'on veuille bien comparer cette apologie aux quelques mots à double sens (1) que Cousin avait dédaigneusement jetés dans le dossier de Challemel-Lacour, premier agrégé de 1849, qui n'avait pas eu l'heur de lui plaire et qui avait osé réussir « la première fois qu'il descendait dans la lice » ; et l'on jugera si la colère de

(1) Voir mon premier volume sur Challemel-Lacour, pp. 153 et 154. Challemel garda très longtemps, sinon toujours, certaines préventions contre l'indépendance philosophique de M. Nourrisson. Rendant compte dans la *Revue Moderne* du 1er Septembre 1866 d'un ouvrage intitulé *Spinoza et le Naturalisme Contemporain*, que M. Nourrisson venait de publier, Challemel-Lacour lui décocha ce jugement peu bienveillant : « Tous nos lecteurs ne savent peut-être pas que l'auteur de ce livre est un des plus féconds écrivains philosophiques d'aujourd'hui et un des lauréats accoutumés de l'Académie. C'est que l'Académie peut bien couronner des livres, mais non pas les faire lire. Un écrivain si bien recommandé à l'Institut ne peut parler de Spinoza que sur un seul ton, celui de l'invective ou de la pitié... En rattachant, souvent par un fil bien léger, ce qu'il appelle le naturalisme contemporain au panthéisme de Spinoza, M. Nourrisson se démène bruyamment pour les écraser du même coup. Il y a de l'énergumène chez ce philosophe ; mais il serait bon de distinguer ses ennemis, de ne pas les mettre tous dans le même sac et de commencer surtout par montrer qu'on les entend, en exposant leur doctrine avec exactitude : ce que M. Nourrisson ne fait pas toujours. »

Ajoutons que Challemel-Lacour et Nourrisson devinrent plus tard confrères à l'Institut : le premier comme membre de l'Académie Française ; le second comme membre de l'Académie des Sciences morales et politiques. Mais Nourrisson reçut dès 1870, à l'âge de quarante-cinq ans, la récompense de son « excellente doctrine » ; tandis que Challemel-Lacour dut attendre d'être très assagi par l'expérience et les années pour avoir droit à « l'habit vert ». — Enfin, pour être tout-à-fait équitable, je dois dire que Challemel n'a jamais pu se défendre de quelque arrière-pensée à l'égard de ceux qui touchaient de près ou de loin à Cousin ; il le fit bien voir à Jules Simon, en maintes circonstances. Il avait, lui aussi, ses préventions et ses haines, qui n'étaient pas toujours assez mesurées.

Challemel contre le père de l'éclectisme dut trouver là un nouvel aliment. Ainsi donc, s'écriait avec fureur le jeune professeur du lycée de Pau, la philosophie est tombée si bas avec l'école cousinienne que le titre d'agrégé n'est plus le prix d'une vocation éprouvée, d'une science élevée, éclairée et vigoureuse, mais ne s'obtient que par des mérites spéciaux, comme la persévérance ou la production d'un brevet de doctrine irréprochable.

Ce qui mit le comble à l'indignation de Challemel-Lacour, ce fut la définition que Cousin, dans son rapport à M. de Parieu, donna du rôle selon lui dévolu aux futurs maîtres de l'enseignement. « Un professeur de philosophie, dit Cousin, est un fonctionnaire de l'ordre moral, préposé par l'État à la culture des esprits et des âmes au moyen des parties les plus certaines de la science philosophique. Il doit bannir de ses leçons les questions qui ne se rapportent point à ce grand objet. » C'était la condamnation formelle de ce que Challemel-Lacour avait essayé de faire au lycée de Pau.

Et comme s'il craignait de n'en avoir pas dit assez, Cousin, très habilement, invoquait un témoignage qui ne pouvait que flatter les hommes du jour. Il terminait ainsi son rapport :

« L'Empereur Napoléon, parlant au premier directeur de l'Ecole Normale, lui disait : — Monsieur, faites des régents, non des académiciens. — Ces paroles du fondateur de l'Université ne s'adressent pas seulement à l'École Normale ; elles peuvent aussi servir de règle au concours de l'agrégation. Elles nous traçaient notre devoir et nous nous sommes appliqués à contenir plutôt qu'à exciter l'essor des jeunes candidats. »

En entendant ce langage, Challemel-Lacour se prit

à détester le rôle subalterne, misérable, — presque policier (soulignait-il avec mépris) — que l'on voulait imposer aux professeurs de philosophie. En les appelant « des fonctionnaires de l'ordre moral », à quelle besogne prétendait-on les astreindre ? Et quel exemple leur donnait Cousin, faisant sa cour à Louis Napoléon ! Rappeler les sentences de l'Empereur, n'était-ce pas la meilleure manière d'offrir ses services au neveu ? — Et Challemel de se répandre en protestations irritées : Oui, Cousin avait toujours agi de même vis-à-vis des gouvernements antérieurs ! Cet ancien ministre de la monarchie de juillet s'était fait comme une règle de ne se laisser oublier par aucun régime. En 1848, au lendemain des journées de juin, il mettait la philosophie — sa philosophie — à la disposition du général Cavaignac. Pourquoi se fût-il montré plus réservé à l'égard du nouveau maître de la France ? N'avait-il pas enseigné jadis, en pleine Sorbonne, que le succès, non-seulement justifie tout, mais est synonyme d'équité.

Challemel-Lacour faisait ainsi allusion au célèbre cours public professé par Victor Cousin, en 1828 :

« ..... Lorsque la France portait encore les stigmates tout vifs de ses défaites, il se trouvait, à Paris, un auditoire nombreux pour applaudir une théorie philosophique fort étrange. Cette théorie entreprenait ouvertement d'établir, non-seulement que toute victoire est nécessaire et utile, par conséquent légitime, mais qu'elle est toujours juste dans le sens le plus étroit du mot. Jamais apologie du succès n'avait été étalée avec une semblable intrépidité ; jamais on n'avait entendu déclarer d'un front pareil que tout en ce monde est parfaitement juste. Cette théorie était d'ailleurs débitée sur un ton d'empire, qui pouvait sans doute opérer par lui-même la conviction et dispenser des preuves ; mais l'illustre professeur, dont les nouveaux

oracles étonnaient alors la vieille Sorbonne, daignait descendre à la démonstration et il soutenait, sans sourciller, qu'il n'y a que deux vertus, lesquelles contiennent toutes les autres, à savoir : la prudence et le courage. Or, toute victoire supposant à quelque degré ces deux vertus, elle est, je ne dis pas absoute ou même digne d'admiration, je dis évidemment digne de respect. Le succès est le signe de la vertu, comme il est le brevet authentique du génie (1) ».

C'est de cette façon tranchante et impitoyable que Challemel fit, chaque jour avec plus d'âpreté, le procès de Cousin et de tous les « bonapartistes de pensée et d'action » qui s'enrôlaient, aux heures troubles d'avant le coup d'État, sous la bannière de la résistance.

A la rentrée d'octobre au lycée de Pau, devant ses nouveaux élèves plus attentifs et plus émerveillés encore que ceux de l'année précédente, Challemel-Lacour opposa, avec une ardente conviction, aux mesquineries de la philosophie et de la politique cousiniennes, « le culte de la pensée pour elle-même ». Il leur dit :

« On apprend à philosopher, mais on n'apprend pas la philosophie. Il est possible assurément de comprendre assez certains systèmes pour que l'esprit y trouve matière à penser, pour que cette étude le stimule et l'inspire ; mais ces systèmes ne renferment pas un principe, pas une loi, pas une notion dont la fixité soit assurée, et que je puisse m'approprier sans craindre d'en altérer la valeur. Rien de mieux établi que ces variations par l'ensemble de la philosophie moderne, et le contraste qu'il forme avec la science jette sur ce point un jour éclatant. Que deviennent dès lors les illusions de ceux qui attendent pour la philosophie un état définitif, qui se flattent de voir se former un jour un trésor d'évidence

(1) P. Challemel-Lacour, *Introduction à l'Histoire de la Philosophie Moderne*, pp. 1 et 2.



supérieur au flux et au reflux des opinions, un trésor qui, si modeste qu'il soit, se transmette au moins et s'accroisse lentement ou des dons gratuits du génie ou par les conquêtes du travail ? (1) ».

Ainsi, Challemel-Lacour mettait en garde ses élèves contre « le ton satisfait des philosophes du jour » qui croient avoir dit le dernier mot dans le domaine de la pensée ; contre « les creuses logomachies qu'on nous donne depuis longtemps sous le nom de philosophie, les assertions arbitraires et les postulats énormes par où débutent les systèmes en vogue » ; contre « les constructions chimériques et les hypothèses arbitraires (2). »

Il leur disait encore, pour les détourner des manuels emphatiques de l'éclectisme :

« La philosophie a abusé chez nous du talent de bien dire au point de s'y absorber complètement. Le devoir, la destinée humaine, les mystères qui l'enveloppent, les grandes croyances qui tour à tour ont possédé l'humanité, *le beau*, *le vrai*, *le bien*, tous ces grands sujets élèvent naturellement l'intelligence et grossissent, je le veux bien, la voix de celui qui les aborde ; mais est-ce là une raison pour les traiter comme de purs thèmes oratoires ? Qui ne connaît ces beaux articles où nos meilleures plumes font tous les jours admirer sur ces éternels sujets leur abondance et leur dextérité, dignes des controverses où brillaient les rhéteurs latins de la décadence ? Certes, il n'est personne qui ne trouve plaisir au beau langage et n'aime à voir une noble et virile expression revêtir de fortes idées. Mais on est rassasié de ces élégances affectées dont tant de livres couvrent leur stérilité (3) ».

(1) P. Challemel-Lacour, *Introduction à l'Histoire de la Philosophie Moderne*, p. 33.

(2) P. Challemel-Lacour, *La Revue Moderne*, tome XXXV, p. 369 et suiv.

(3) *Ibid.*

« Ayez du style », — recommandait encore Challemel-Lacour, — « un style adéquat au sujet » mais n'empruntant rien « aux lieux communs de la rhétorique », « sans élans oratoires, sans métaphores, sans cliquetis de fini et d'infini, d'éternel et d'absolu, sans mélancoliques effusions sur la faiblesse de notre raison. » Et il concluait : « Parlez bien, mais parlez en hommes. C'est assez dire (1) ».

C'est à quoi il s'efforçait, lui aussi, dans ses longues conversations avec Marcel Barthe. Mais alors c'était la politique qui les absorbait l'un et l'autre. Challemel-Lacour a consigné ses impressions et résumé les vues qu'il échangeait avec son ami, dans une brochure aujourd'hui presque introuvable et qui ne fut publiée — sans nom d'auteur — qu'après la chute du second Empire (2). On y voit naître et se développer toutes les idées essentielles qui ont inspiré ultérieurement les écrits et les discours de Challemel. Ce n'est certes pas une page d'histoire, car il y manque l'impartialité du juge équitable ; mais ce n'est pas non plus un pamphlet, car la passion n'en bannit pas le raisonnement clair et solide, fondé sur des faits. C'est plutôt une thèse — avec de copieux commentaires et des arguments détaillés — qui se déroule amplement à la façon d'une harangue bien composée, divisée magistralement en plusieurs points et digne de figurer parmi les modèles du genre.

Pour Challemel-Lacour, le mal dont souffre le pays provient d'une méconnaissance absurde et d'une complète déviation des principes de la Révolution française. Ce

(1) P. Challemel-Lacour, *La Revue Moderne.* t. XXXV, p. 369 et suiv.

(2) *Le Bonapartisme* (Ernest Leroux, éditeur, 1873).

mal n'est pas récent, mais il s'aggrave tous les jours. Il est né des convulsions de la société au lendemain de 1789, a pris un caractère aigu au 18 Brumaire et s'est insinué dans l'organisme national dont il trouble l'économie. Son nom est « le régime napoléonien » ; singulier régime qui, sous prétexte de sauver le malade, lui met la main sur la bouche et l'empêche de respirer.

« Ce régime — dit Challemel — n'est pas, comme le prétendent ses partisans, la conclusion naturelle de l'histoire de France. Au contraire, il en interrompt visiblement le cours. Il ne se rattache pas à une tradition française. Il a son origine, sa raison d'être et sa fin en lui-même, et cette fin est l'autocratie absolue du prince. Si la politique napoléonienne met en œuvre certaines qualités nationales, paraît se plier à des tendances qu'on ne saurait contrarier sans péril, s'approprie certaines idées du temps, c'est que, pour se faire accepter, la toute-puissance a besoin d'obtenir un assentiment au moins apparent. Mais cette domination garde toujours son caractère étranger (1) ».

Après avoir constaté que le « napoléonisme est un accident », Challemel remarque que « cet accident a déjà duré un demi-siècle ». Et il ajoute : « On peut dire, en effet, malgré ce que cette assertion présente à première vue de paradoxal, que la Restauration et le Gouvernement de Juillet continuent, sous des formes nouvelles, le régime napoléonien, puisqu'ils conservent ce qu'il a d'essentiel. Il n'y eut jamais de système plus favorable au pouvoir absolu. Quelque haine que la Restauration portât à Napoléon, quelque loin que la Monarchie de Juillet se crût de l'Empire, ces deux gouvernements n'ont point rompu, comme ils se l'imaginaient, avec la tradition

(1) P. Challemel-Lacour, *Le Bonapartisme*, p. 4.



impériale. Ils ont essayé d'établir le régime parlementaire, ne voyant pas que les libertés politiques étaient incompatibles avec le système napoléonien. Ils se sont d'abord efforcés, peut-être de bonne foi, d'établir entre ces principes contradictoires une conciliation impossible ; ils ont été conduits peu à peu à diminuer la part de la liberté politique, à éluder les engagements contractés par eux, pour revenir à la sincérité du régime autoritaire. Et voilà, en grande partie, pourquoi ils ont péri (1) ».

Il appartenait à la République de 1848 « d'en finir avec ce système » ; mais elle s'est « méprise sur sa tâche, elle n'a pas mis la main à l'œuvre avec assez de promptitude et de résolution ». Pourtant combien son idéal était généreux et désintéressé ! Malgré les déceptions de l'heure présente, Challemel-Lacour ne peut s'empêcher de jeter un regard plein d'orgueil sur cette aurore de liberté qui suscita tant d'enthousiasme.

« Si imprévue et si facile — dit-il — que beaucoup d'esprits en cherchent encore de bonne foi la raison d'être et sont tentés d'y voir une surprise, mettant subitement au jour mille aspirations confuses, qui en obscurcissent le but, la révolution du 24 février n'a, pour peu qu'on y regarde de près, rien d'énigmatique. C'est le succès légitime d'un effort dirigé contre le régime oppressif et vexatoire qui pèse sur la France, depuis le 18 brumaire, et qui rend toute liberté, toute stabilité, tout véritable ordre impossibles en France. Elle n'en veut, en dépit des sectes et des utopies dont on s'effraie, ni aux institutions qui sont le fondement de toute société, ni au gouvernement représentatif, qui est la loi des grandes sociétés modernes, elle n'en veut qu'au système napoléonien. Affranchir le pays du fonctionnarisme irresponsable, rompre les liens des églises et de l'État, assurer l'indé-

(1) P. Challemel-Lacour, *Le Bonapartisme,* pp. 5 et 6.



pendance de la justice, rendre aux individus les libertés indispensables de publier, de se réunir, de s'associer, se hâter ainsi vers l'égalité légitime sous l'égide d'un gouvernement populaire, voilà ce qu'elle veut. Et voilà ce que ne veulent pas ceux qu'elle a dépossédés. Pour sauver le système menacé, que font-ils ? D'instinct et sans avoir besoin de s'entendre, ils se groupent, pour résister à cette révolution et renverser la République, autour du nom qui est l'expression résumée et l'étiquette naturelle du système. Ce nom, nécessairement resté dans toutes les mémoires, non pas à cause du bien qu'il rappelle, mais à cause du bruit qu'il a fait, est leur drapeau, le symbole de la conservation (1) ».

On retrouve là, sous une forme un peu moins oratoire, quelques-unes des idées que Challemel-Lacour avait développées, à Paris, au banquet « socialiste » de la rue Martel, deux ans auparavant, lorsqu'il faisait le procès de « tous les privilèges et de tous les égoïsmes » ligués contre l'indépendance du peuple (2). Le jour où « Louis Napoléon est élu président de la République française, la France peut être considérée, malgré la Constitution et la Chambre, comme retombée sous le joug bonapartiste. Le nom de Napoléon, réveillé dans le souvenir du peuple par la présence, imprudemment tolérée, de plusieurs Bonaparte sur le sol français pendant le tumulte d'une révolution, la connivence et le concours de tous les partis acharnés à la ruine du gouvernement républicain, une vaste intrigue ou plutôt une conspiration criminelle, qui, ourdie d'un bout de la France à l'autre par le chef du gouvernement, a pour agents l'administration, la justice, le clergé, l'armée,

(1) *Le Bonapartisme,* pp. 47 et 48.

(2) Voir mon premier volume sur Challemel-Lacour, p. 128 et suiv.

pour complices naïfs ou volontaires, tous les chefs de la bourgeoisie, poussent à la dictature un homme de quarante-deux ans, qui n'était connu que par son existence d'aventurier et par deux misérables équipées (1) ».

Et Challemel-Lacour trace un portrait, assurément peu flatté, de Louis-Napoléon :

« C'est un homme qui est la médiocrité même, de pauvre mine, un esprit somnolent et entêté. Fils d'une femme versée dans la haute intrigue et dépositaire fidèle de la tradition impériale, nourri par elle dans la pensée qu'il devait régner un jour, malgré l'existence d'un frère aîné et celle d'un héritier direct de Napoléon Ier, il mène la vie agitée d'un déclassé. Aux prétentions princières qui lui ont été inculquées par sa mère, il mêle des affectations de civisme révolutionnaire en Italie, de simplicité républicaine en Suisse, de désintéressement patriotique au moment où, par deux fois, il veut renverser le gouvernement de Louis-Philippe. Il croit ou feint de croire que son nom lui impose une mission, il joue son rôle avec une gaucherie qui est le fond de sa nature, mais avec un sérieux que le ridicule ne trouble jamais : car c'est un *rôle* qu'il apprend par cœur dans l'histoire et dans les œuvres de Napoléon Ier, qu'il définit et commente lui-même de mille façons, qu'il répète en personne, à deux reprises, à Strasbourg et à Boulogne, qu'il développe dans d'insipides écrits, avec un mélange de rouerie et de conviction, de rhétorique et de platitude, s'emparant de toutes les idées qui ont la vogue dans le parti démocratique, flattant tous les mécontentements, gagnant par mille avances des républicains que sa nullité rassure. Que craindre d'un caractère fruste, éteint, d'une intelligence banale et pauvre, d'un personnage écrivassier, dans lequel on peut voir à son gré l'enthousiasme froid d'un sectaire ou l'inoffensive ambition d'un monomane ? (2) »

(1) *Le Bonapartisme*, pp. 48-49.
(2) *Ibid.*, pp. 50-51.

Il faut tout craindre d'un personnage de cette trempe, — conclut Challemel, — car « il use avec un air de bonne foi, d'un langage plein de promesses grossières, qui ont prise sur le peuple, il s'enferme dans une apparente inaction, tandis qu'il laisse agir et conspirer pour lui, il flatte l'armée, il capte la faveur de la bourgeoisie et du clergé, il trompe les ouvriers et les paysans », bref il est très dangereux.

Ainsi raisonnait Challemel-Lacour, sur les bords du Gave, dans ses longues promenades avec Marcel Barthe, au printemps et aux premiers jours de l'été de 1851 où la politique dominait toutes leurs préoccupations. Et je sais bien que Challemel n'a rédigé que plus tard les pages que l'on vient de lire, mais elles sont certainement l'écho de ses pensées, de ses tristesses et de ses craintes les plus intimes, puisqu'elles ne font que compléter son discours de 1849. Il n'y avait pas, d'ailleurs, besoin d'être grand prophète pour deviner ce qui se préparait alors.

Tout doucement et sans difficultés très graves, il parvint à la fin de cette deuxième année scolaire qui devait être pour lui la dernière. Depuis longtemps, il avait cessé d'entretenir des rapports, même de simple politesse, avec l'administration académique. Il l'ignorait, se contentant de remplir scrupuleusement ses fonctions de professeur, — de directeur d'études et de propulseur d'intelligences, plutôt que de régent au sens pédagogique du mot. — L'Université, disait-il, n'est plus qu'une « puissante mécanique, d'où les bacheliers sortent tout faits sans que maîtres ni élèves aient pour ainsi dire à s'en mêler... Au sommet, une autocratie pleine d'elle-même, qui met en mouvement une armée de fonctionnaires sans indépendance et sans garanties ; au-dessous une masse d'intelligences broyées ensemble de manière à

effacer le plus possible les originalités de l'esprit et les saillies du caractère ; l'alliance apparente et l'hostilité occulte de l'autorité laïque et de l'autorité cléricale, se neutralisant l'une l'autre ; la rhétorique pour occupation dominante, la vanité pour ressort unique, l'obéissance passive à tous les degrés de la hiérarchie pour règle absolue ; pour prétention, la possession jalouse du droit et de la capacité d'enseigner (1) ».

Et chaque jour davantage il prenait en aversion le métier qu'on infligeait aux professeurs. « Peut-être ne fait-on pas mal, — soulignait-il ironiquement — de leur répéter chaque année, avec cette solennité propre à la langue universitaire, que l'enseignement est un sacerdoce : il ne faut pas moins qu'une dignité aussi sublime pour dédommager nos professeurs de ce que leur position a de précaire et de dur. Je ne puis pourtant m'empêcher de remarquer que c'est un pauvre sacerdoce que celui dont tout le monde se joue, depuis le ministre jusqu'aux enfants (2) ».

Ainsi l'a décidé l'Empereur, et ce n'est certes pas son neveu qui le reniera. « Napoléon Ier voulut constituer la nation comme un régiment. Il ne crut pouvoir mieux faire que de recueillir les règles de l'éducation cléricale en les aggravant des duretés de la discipline militaire. Il serait temps d'examiner si un pareil système est fait pour assouplir et améliorer les caractères, ou au contraire pour les briser à jamais quand il ne les révolte pas, pour inspirer le respect de la règle et l'amour de l'ordre, ou pour plier l'homme au joug d'une servitude

(1) P. Challemel-Lacour, *La Revue Moderne,* t. XXXVII, p. 213-214.

(2) *Ibid.*, p. 236.



détestée, tout en provoquant au fond de son cœur une sorte d'hostilité contre la loi et tout ce qui la représente... Qu'on regarde si, pour avoir douloureusement soupiré après la liberté jusqu'aux limites de l'adolescence, on sait mieux en user chez nous lorsqu'on a vingt ans, mieux la défendre lorsqu'on est homme, et qu'on juge, si l'on veut, notre éducation là-dessus (1) ».

Mais l'administration du lycée de Pau ne faisait plus attention à ce que disait Challemel-Lacour. Le proviseur, M. Valton, avait maintenant maille à partir avec un autre professeur, qui lui suscita plus d'embarras que Challemel lui-même n'en avait créé à M. Seignette. Ce nouveau venu n'était pas seulement un esprit indépendant et audacieux ; c'était un de ces démocrates assez bruyants et quelque peu fanatiques, qui ne se souciaient guère de ce calme au moins apparent ni de cette mesure élégante et de bonne compagnie dont Challemel-Lacour ne se départit presque jamais dans son opposition, même à cette époque troublée. Il s'appelait Louis-Auguste Rogeard et était destiné à devenir un jour célèbre par ses *Propos de Labiénus*. En attendant cette notoriété, il s'en était fait une, dans les milieux universitaires, au moyen de violentes professions de foi anticléricales qu'il avait l'art de jeter tout à coup au nez de ses supérieurs et de ses collègues stupéfaits. Plus âgé de sept ans que Challemel-Lacour, Rogeard avait connu déjà la disgrâce sous la monarchie de Juillet ; son esprit frondeur lui avait valu d'être éconduit de maints collèges, dès qu'il avait quitté l'Ecole normale. D'Obernai, il était tombé à Libourne, puis à Blaye, passant de la rhétorique à la quatrième et *vice-versa*, selon qu'il avait eu la langue trop

(1) *La Revue Moderne*, t. XXXVIII. p. 245.



longue ou s'était tenu sage quelque temps. Sa sagesse était toujours, d'ailleurs, de courte durée. A Obernai, il avait refusé avec fracas d'aller à la messe ; à Angoulème, où plusieurs mois de parfaite tranquillité lui avaient mérité une nomination de choix, il s'attira de nouveaux désagréments par une malencontreuse sortie sur l'emploi des quêtes faites dans les églises. Pour le punir, M. de Falloux l'envoya, en 1849, à Brive-la-Gaillarde où il se conduisit si bien que, le 18 janvier 1851, il était nommé professeur de troisième au lycée de Pau. C'est là qu'il rencontra Challemel-Lacour.

Ils n'étaient point tout à fait des inconnus l'un pour l'autre. Au cours d'un des nombreux congés que lui infligeaient ses chefs, Rogeard était venu à Paris et s'était mêlé passionnément au mouvement démocratique. Il avait même été l'un des organisateurs du banquet populaire où Challemel avait remporté son premier succès oratoire. Ce souvenir n'était-il pas de nature à les rapprocher, en dehors de la communauté de leurs espérances et de leurs convictions ? Rogeard se félicitait donc de la bonne fortune qui l'amenait, lui, la plupart du temps habitué, par sa fâcheuse renommée, à recevoir un accueil assez peu cordial, dans un milieu où il était sûr de rencontrer au moins un ami. La froideur hautaine de Challemel-Lacour le déçut. L'individualiste et méditatif professeur de philosophie n'était pas homme à se lier très vite, et il semble bien que leurs relations ne prirent point un caractère d'affectueuse intimité, comme celle qui unissait Challemel à Marcel Barthe. Ils se retrouvèrent, cependant, plus tard, après l'exil, collaborant à des journaux d'opposition, tels que *La Réforme Littéraire ;* mais tandis que le talent élevé et fier de l'un visait toujours à faire une opposition en quelque sorte idéale,

toute de principes et de doctrine, — qui eut, nous le verrons, son éclat et son utilité, et que l'on redoutait fort en haut lieu, — la verve gamine de l'autre (un Rochefort avant la *Lanterne*), l'entraînait de préférence vers la petite guerre à coups d'épingles qui se pratiquait dans les journaux du Quartier Latin.

Les derniers mois que Challemel-Lacour passa au Lycée de Pau ne furent marqués par aucun incident notable. Toute occupée à surveiller Rogeard, l'administration laissa Challemel parfaitement tranquille. L'année scolaire s'acheva tant bien que mal, et pendant quelque temps au moins, notre Normand « déraciné » put goûter la douceur de vivre dans un pays et sous un ciel enchanteurs, au milieu d'une population aimable. Il ne dédaignait pas de s'en souvenir et il lui plut, par la suite, d'y revenir à plusieurs reprises lorsqu'il eut besoin de réconfort physique et moral.

« Ce peuple, — disait-il, — n'a pas la mobilité agaçante des Gascons ; il est gracieux et doux, il a de l'esprit et beaucoup, mais du plus léger. Le soleil, l'aménité d'une existence molle et facile y relâche les fibres, y atténue les passions, y diminue l'énergie de l'esprit et des volontés ; on sourit plutôt qu'on ne rit, on caresse plutôt qu'on n'aime, on jase plutôt qu'on ne parle ; je ne suis pas sûr qu'on y connaisse les haines, les colères et les indignations que je serais bien fâché de ne pas avoir. Finirai-je par être gagné comme les autres par cette langueur ? Ce sera le temps de partir alors (1) ».

(1) Cette jolie page de Challemel-Lacour n'est pas inédite. Elle a été publiée pour la première fois dans un article fort intéressant, que M. Victor Fleury a consacré aux relations de Challemel avec le poète Herwegh et que fit paraître la *Revue* (ancienne *Revue des Revues*) n° du 1er mars 1903 (pp. 509-527). J'aurai l'occasion de parler plus longuement de cet article et d'en donner quelques extraits. Mais je ne veux point tarder davantage à remercier la direction de

Challemel-Lacour quitta le pays basque plus tôt qu'il ne l'eût fallu pour son repos. Le 6 octobre 1851, il était nommé professeur de philosophie au Lycée de Limoges. L'heure de l'action — et quelle action ! — allait marquer, au cadran de sa destinée, le début d'une existence nouvelle.

III

LE COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE

Est-ce à regret que Challemel-Lacour quitta Pau ? Ou bien était-il alors dans l'état de « langueur » dont il a parlé ? cet état, que Taine lui-même a ressenti, lorsque, visitant Pau quelques années plus tard, il disait : « On est bien ici, et, cependant, on sent au fond du cœur une vague inquiétude ; l'âme s'amollit et se perd en des rêveries tendres et tristes » (1). Assurément, les sujets de tristesse ne manquaient pas à Challemel, quand il comparait, surtout, à ses espérances de 1848, la réalité de 1851 ; il se voyait, selon ses propres expressions, « retomber d'une planète ardente de vie sur une terre plate, aux horizons monotones, et cheminer avec fatigue sous un ciel sans air, au milieu de l'assoupissement universel » (2).

la *Revue* (devenue aujourd'hui la *Revue Mondiale* et qui a pris, à si juste titre, une place éminente parmi nos grands périodiques) de la bienveillance avec laquelle elle m'a autorisé à reproduire plusieurs lettres de Challemel-Lacour au poète Herwegh. Ces lettres permettent de mieux comprendre certains aspects peu connus du talent de Challemel ; jointes à celles qu'il adressait à Marc Dufraisse et qui, elles, sont entièrement inédites, elles nous aideront à faire revivre un milieu et une époque sur lesquels on n'a jusqu'à présent produit que peu de documents.

(1) H. Taine, *Voyage aux Pyrénées*, p. 77.

(2) P. Challemel-Lacour, *La Revue Politique*, t. III, p. 117.

S'il éprouvait de telles sensations en face des Pyrénées, quel allait être son état d'âme au moment d'arriver dans le Limousin ?

Ce qui est certain, c'est que si Challemel désira d'être nommé au lycée de Limoges, il forma le souhait le plus imprudent, le plus contraire à sa tranquillité d'esprit et à l'apaisante influence de ses méditations. Le 15 octobre 1851, jour où il fut installé dans la chaire de philosophie qu'occupait avant lui M. Charles du Bouzet (1), il put dire adieu à tout repos. Déjà, sous la pression irritante des événements politiques, il y avait un peu partout de l'agitation, une agitation confuse et sourde, comme il s'en produit aux heures de crise et de malaise général, à la veille de l'inconnu qu'on s'attend à voir surgir. Était-il possible de supposer que, dans la nouvelle atmosphère où il entrait, Challemel-Lacour fût homme à garder l'imperturbable calme d'un philosophe ?

Les hauts fonctionnaires de l'Instruction Publique, qui venaient de le désigner pour remplacer M. du Bouzet, avaient indubitablement perdu de vue la note, très sage, issue de la collaboration de Dubois et de Vacherot, et dans laquelle ces maîtres avisés déclaraient que Challemel devait « être écarté avec soin de tout pays trop agité par

(1) M. Charles du Bouzet était, comme Challemel-Lacour, bas-normand d'origine. Il était né à Ecorches, une toute petite bourgade de l'Orne, en 1817 ; il avait ainsi dix ans de plus que Challemel ; mais ils n'étaient pas des inconnus l'un pour l'autre. Candidat toujours malheureux à l'agrégation de philosophie, du Bouzet avait été, notamment, distancé en 1849 par Challemel-Lacour et jugé digne seulement d'une courte mention de Victor Cousin qui le recommandait « à la bienveillance du ministre ». Il était donc condamné à faire, toute sa vie, des « suppléances », faute d'être agrégé. Déçu dans ses ambitions, il quitta l'Université et devint plus tard le collaborateur de Challemel à la *Revue Moderne* et à la *Revue Politique*. Il est mort en 1883.

la politique ». Peut-être (cela s'est vu), avait-on égaré, au ministère, cette note marquée au coin de la plus parfaite prudence ? Peut-être, aussi (et c'est plus probable), se méfiait-on maintenant, dans les milieux universitaires, du jugement de Vacherot, tombé en disgrâce depuis ses démêlés retentissants avec l'abbé Gratry, et des appréciations de Dubois, devenu également très suspect ? Peut-être même (mais c'est prêter beaucoup de machiavélisme à l'administration, qui mettait dès lors plus d'incohérence que de malice dans ses décisions, et je n'enregistre cette hypothèse, assez invraisemblable, que parce qu'elle a été émise par quelques amis de Challemel-Lacour), peut-être même, sur les indications des adversaires qu'il s'était créés à Paris comme à Pau, tendit-on un véritable piège au jeune professeur en l'envoyant à Limoges !

Le chef-lieu de la Haute-Vienne, en effet, était, à ce moment-là, considéré comme « la ville sainte du socialisme ». Cette expression est tirée d'une lettre de l'époque, dont l'auteur, qui faisait partie d'une société secrète, dit encore : « C'est une ville réellement plus avancée dans la pratique et dans la théorie révolutionnaire que nous ne sommes généralement à Paris » (1).

Les documents abondent sur l'intensité et l'étendue de la propagande démocratique, dans cette région, au cours de l'année 1851. Pendant l'été, deux représentants du peuple à l'Assemblée Législative, Gaston Dussoubs et Théodore Bac, très populaires dans le département et qui siégeaient l'un et l'autre à la Montagne, venaient de parcourir les principaux centres ouvriers en dénonçant la politique « dictatoriale » de l'Élysée. Dans toutes leurs

(1) Voir Tchernoff, *Le Parti Républicain au Coup d'État et sous le Second Empire*, Paris, 1906, p. 67.



réunions, ils avaient été acclamés. Le premier, disciple de Pierre Leroux, et dont les convictions « bon teint » se paraient, à titre de symbole, d'un gilet rouge fièrement porté, comme aux beaux jours du romantisme ; le second, dont le talent oratoire s'était révélé lorsque, tout jeune avocat, il avait plaidé pour Mme Lafarge, — chacun, par son éloquence originale et prenante, avait le don d'émouvoir et de soulever les foules.

Lorsqu'à l'automne de 1851 Challemel-Lacour arriva à Limoges, le pays était encore remué par la parole ardente des deux députés d'extrême-gauche. Il n'en fallait pas davantage pour le mettre en ébullition, — lui, qui avait failli s'endormir dans la Capoue du climat basque. Il fut bien vite au diapason. Son tempérament et ses idées n'avaient certes pas besoin d'entraînement ; l'entourage immédiat, qui était le sien, ne laissa point, toutefois, de remplir auprès de lui le rôle d'excitant.

Challemel avait retrouvé avec grand plaisir, au lycée, un de ses anciens et de ses plus chers camarades de l'École Normale, Victor Fillias, dont les opinions avancées l'avaient naguère séduit (1) et qui, après une année passée au lycée de Vendôme, venait d'être nommé professeur d'histoire à Limoges. Fillias, toujours emballé (alors que Challemel se montrait réservé de prime abord), était entré très vite en relations avec un des chefs du parti républicain, un tailleur nommé Planteau, dont les fils — l'un d'eux a été plus tard député de la Haute-Vienne — suivaient les cours du lycée. Planteau, qui recrutait de tous côtés des adhérents à la cause « socialiste », avec un zèle passionné, n'eut aucune peine à faire la conquête de Fillias. Et celui-ci, à son tour, eut assez d'influence sur

(1) Voir mon premier volume sur Challemel-Lacour, p. 94.

Challemel-Lacour pour l'amener chez Planteau, quelque répugnance que fît paraître le jeune professeur de philosophie à se produire dans un milieu qu'il ignorait et où son individualisme hautain risquait fort d'être choqué par de médiocres déclamations. Mais, les événements allaient bientôt dissiper toutes les appréhensions de Challemel.

Six semaines s'étaient à peine écoulées depuis qu'il avait commencé d'enseigner la philosophie aux élèves du lycée de Limoges, et son succès était déjà aussi grand qu'à Pau, dans cette chaire, que n'avait guère illustrée, avant lui, M. du Bouzet, lorsque survint le coup d'État du 2 décembre. Il surprit tout le monde, ceux-là, principalement, qui avaient prédit « la catastrophe ».

« Il peut arriver que l'homme le plus froid, pour peu qu'il ne soit pas sans fierté et incapable d'indignation, cède à la tentation d'affronter une dernière fois la force brutale, au moment même où elle triomphe. L'Europe s'est peut-être un peu trop accoutumée à la glorieuse victoire des régiments sur les Assemblées, qui n'ont pour arme que le droit. C'est une des misères d'aujourd'hui que le sourire de pitié auquel les plus sages se laissent aller à la vue d'une résistance impuissante. C'en est une autre, également triste, que la fausse dignité et la prudence suspecte, qui font reculer les plus vaillants devant le ridicule d'une lutte inutile, corps à corps avec les agents du dernier ordre » (1).

Comme Challemel-Lacour ne pouvait alors passer pour froid, ayant vécu tous les enthousiasmes de 1848 et ayant juré au peuple, dans une circonstance solennelle, de démasquer les impostures et les mensonges, on devine quels durent être, ce jour-là, ses sentiments de colère et

(1) P. Challemel-Lacour, *La Revue Germanique et Française*, t. XXXI, p. 474.

d'indignation. A part les quelques lignes que l'on vient de lire, il ne nous a fait aucune confidence très précise. Tout au plus est-il permis d'inférer de son attitude les pensées et les tumultueux mouvements d'âme qui la dictèrent. S'il faut l'en croire, — et tout nous porte à le faire avec la plus entière confiance, tant sa discrétion est de nature à rassurer les pires sceptiques, — « il agit avec une réflexion parfaite et sans la moindre illusion » ; d'autre part, afin que l'on sût bien qu'il avait pris ses responsabilités d'homme et que son action ne ressemblait en rien à un thème de collège, il ne nous a point caché qu' « il n'a pas visé un seul instant à imiter l'héroïsme antique ». Sur ce chapitre, il a tenu à s'expliquer une fois, — et de telle manière, que ceux-là uniquement qui ont pénétré ses mobiles secrets, fussent en mesure de le comprendre, car il ne parlait pas de lui.

« Il y a quelque chose — dit-il — de plus rare qu'un député et même qu'un professeur excellent, c'est un homme qui sache sacrifier au besoin son intérêt à ce qui lui paraît le droit ; il y a quelque chose de plus utile que des harangues éloquentes et de savantes leçons, c'est le désintéressement et la fermeté sans ostentation, exemple bon à donner de temps en temps pour entretenir cette confiance dans l'honnêteté humaine qu'ébranlent du matin au soir tant de faiblesses » (1).

A la lumière de ces indications, d'ordre assez général, mais singulièrement révélatrices pour qui ne se borne pas aux simples apparences, voyons quelle fut la conduite de Challemel-Lacour.

La nouvelle du coup d'État parvint à Limoges dans la nuit du 2 au 3 décembre. Aussitôt, le préfet, M. le baron

(1) P. Challemel-Lacour, *La Revue Germanique et Française*, t. XXXI, p. 467.



de Mentque, nommé plus tard sénateur de l'Empire en récompense de ses bons services, convoqua à son cabinet tous les hauts fonctionnaires de la ville, — en tout, trente-quatre personnes, qui (aux termes mêmes de son rapport) accueillirent « avec un véritable enthousiasme l'idée de seconder l'action héroïque du prince Louis-Napoléon ». Un seul de ces fonctionnaires, un conseiller de préfecture, fit quelques réserves ; prévoyant ce qui se passerait, il démissionna le surlendemain.

L'*Histoire des Conseils de guerre* de Décembre-Alonnier mentionne que « des mesures avaient été prises, dès le 1er décembre, par les autorités de Limoges ». Par contre, le chef de cabinet du baron de Mentque, M. Chéron de Villiers, affirme que « jusqu'au 2 décembre, à 9 heures du soir, le préfet ignora complètement, de même que ses collègues, et les projets du Prince-Président, et ce qui se passait à Paris dans la matinée de ce jour » (1). Admettons la version de M. Chéron de Villiers qui a été mêlé directement aux événements : s'il n'a pas toujours l'impartialité désirable, du moins est-il assez exactement renseigné. « Le préfet, dit-il, jugea inutile d'attendre des

(1) Chéron de Villiers, *Chapitre inédit de l'Histoire du Coup d'État ; Limoges en Décembre 1851* (Paris, 1869). Outre les ouvrages qui ont trait aux événements de cette époque, j'ai consulté spécialement : 1° le dossier des Archives Nationales contenant les décisions des Commissions mixtes (F 7* 2589 et BB 30 401 P 583) ; 2° les rapports du préfet de la Haute-Vienne ; 3° *Le Moniteur* et les journaux locaux. — Quelques-uns des rapports du préfet sont reproduits dans l'*Histoire des Conseils de guerre de 1852* (Décembre-Alonnier, 1869), pp. 394-399, et c'est pour réfuter certaines appréciations de ce livre que M. Chéron de Villiers a écrit sa brochure. Quant aux documents des Archives Nationales, entre autres le très important dossier provenant du Ministère de la Justice, ils sont demeurés jusqu'à ce ce jour presque entièrement inédits. J'y ai puisé très largement pour composer cette page d'histoire.

instructions ; il concerta immédiatement un plan d'occupation de la ville avec le général de Solliers, commandant la subdivision militaire, et le général en retraite Lugnot, colonel de la garde nationale. Dès le point du jour, les troupes composant la garnison, deux escadrons de hussards et un régiment de ligne, devaient se tenir prêts à sortir de leurs quartiers ; à sept heures du matin, la garde nationale, convoquée au manège, se joindrait à la troupe et parcourrait les rues côte à côte avec elle ».

A l'aube, le préfet fit apposer sur les murs une proclamation invitant les habitants à prêter leur concours à l'autorité pour assurer le triomphe de l'ordre et de la paix. Il engageait « les loyales populations de la Haute-Vienne » à se grouper autour du gouvernement établi, du gouvernement « sauveur » de Louis-Napoléon, en dehors duquel il n'y avait que « démagogie, anarchie, désastre et ruine générale ».

Le réveil des démocrates fut particulièrement maussade. Tant de choses s'étaient passées en si peu d'instants ! A huit heures du matin, le 3 décembre, des groupes nombreux commentaient l'affiche préfectorale ; « en même temps — dit Chéron de Villiers — que les patrouilles de soldats et de gardes nationaux commençaient à circuler, sans qu'on entendît un coup de tambour ni un son de trompette ; il fallait n'effrayer personne et rassurer au contraire les citoyens paisibles ».

Planteau avait été l'un des premiers mis au courant des faits ; mais comme sa demeure était fort surveillée par la police, il fit prévenir Fillias et Challemel-Lacour de se réunir chez l'un des notables de la ville, Jean Patapy, avoué riche et influent, très désireux d'ailleurs d'exercer quelque action politique et qui, à maintes reprises, avait aidé de ses conseils et de sa bourse des républicains

dans l'embarras. Jean Patapy était un homme de quarante-huit ans, qui s'étudiait à jouer un rôle dans les affaires publiques ; il se vantait, au surplus, de ses relations dans les milieux les plus différents et prétendait que le préfet n'avait rien à lui refuser. Lorsqu'il se présenta à la préfecture pour « réclamer des nouvelles au nom du peuple », il ne reçut pas de réponse et fut très poliment prié de sortir. La commission mixte de la Haute-Vienne, qui le condamna peu après à la transportation en Algérie, l'a jugé en ces termes peu flatteurs : « Esprit médiocre, sans entraînement révolutionnaire, conduit seulement par une ambition démesurée » (1). Sa maison fut le centre de la résistance au coup d'État. Mais le véritable dirigeant fut Planteau.

Celui-ci, âgé de quarante ans, « chef du parti socialiste à Limoges, plus intelligent qu'aucun, décidé à ne reculer devant aucune violence », amena chez Patapy un certain nombre d'amis : Charles Briquet, porcelainier à Limoges, « son complice habituel, un peu moins intelligent, mais aussi sanguinaire que lui » ; Hippolyte Chibois, conseiller municipal, « socialiste aussi intelligent que passionné », et Pierre Bouveix, cabaretier, « homme sanguinaire, disposé à toutes les révolutions ». C'était l'extrême-gauche du parti. L'élément modéré (qui n'était guère, pour l'heure, composé de gens moins fougueux que les autres) comprenait un deuxième avoué, Jean-Théodore Frichon, 40 ans, un avocat sexagénaire, nommé Allègre, et un

(1) Archives Nationales, BB 30 401 (Ministère de la Justice, p. 583). Toutes les appréciations qui suivent, sur le caractère et les actes des personnes jugées par la commission mixte, sont extraites de ce dossier. J'ai à peine besoin d'indiquer qu'elles sont extrêmement « tendancieuses » ; je ne les reproduis à cette place que pour remplir mon devoir de scrupuleux historien.

officier de santé, Déclareuil, 41 ans ; au dire de la commission mixte, il ne déployèrent pas moins de véhémence dans leurs propos que les révolutionnaires les plus acharnés.

Mais l'orateur qui eut le plus d'influence sur cette assemblée improvisée, dans laquelle il était pourtant peu connu, fut le nouveau professeur de philosophie Challemel-Lacour. Bien qu'il fût beaucoup moins âgé que la plupart des augures qui l'entouraient, il s'imposa tout de suite à leur attention par la netteté de son langage et la chaleur de son éloquence. Là, du moins, les membres de la commission mixte ne se sont pas trompés. S'ils ont jugé avec passion les faits qui leur étaient soumis, ils ont justement reconnu que Challemel, « aux réunions tenues chez Patapy, s'est fait remarquer par l'insistance de ses motions et a contribué, par le talent avec lequel il les développait, à décider l'appel aux armes ».

Car ce n'est pas d'une simple protestation qu'il s'agissait. D'aucuns s'en fussent peut-être contentés, et le conseiller municipal Hippolyte Chibois, beau parleur de profession, en tenait une toute prête, qu'il avait apprise par cœur. « A quoi bon discourir ? » trancha sentencieusement Challemel. « Si nous sommes ici pour prononcer des allocutions et nous égarer en harangues fastidieuses, il vaut mieux rentrer chacun chez soi. Un péril imminent nous étreint ; il n'est que temps, s'il n'est pas déjà trop tard, de le conjurer par des décisions promptes et vigoureuses » (1).

(1) Je ne garantis pas, naturellement, l'authenticité absolue des paroles de Challemel-Lacour en cette occasion ; elles ne nous ont point été conservées. Mais je tiens de feu Gustave Isambert (qui fut quelques années plus tard l'ami dévoué de Challemel et dont j'aurai ultérieurement à évoquer le souvenir) le sens général de ce que dit

Et à la grande stupéfaction de l'assistance, où l'on se regardait ébahi de tant d'audace d'un jeune homme osant faire la leçon à un aréopage d'hommes mûrs, Challemel-Lacour interrogea les conspirateurs qui l'entouraient et s'informa auprès d'eux s'ils avaient un plan d'action à proposer. Personne n'y avait songé, ou plutôt quelques malins seulement croyaient avoir un projet en vue, — et c'était si vague ! Fillias, dont cela paraissait la fonction, en sa qualité de professeur d'histoire, de posséder des lumières spéciales sur les événements du jour, se demandait anxieusement s'il ne rêvait pas. Quoi ! n'était-ce point

et fit alors le jeune professeur de philosophie du Lycée de Limoges. Il ne plaisait pas à Challemel-Lacour d'être interrrogé sur cette partie de son existence. Mais un jour où il était, chose rare, en veine de confidence, et, chose plus rare encore, en disposition de parfaite humeur, il raconta devant quelques amis (dont Gambetta, Clément Laurier et Isambert), la part qu'il avait prise au Coup d'Etat. Gambetta, paraît-il, en eut le fou rire, tant Challemel avait mis d'animation et de vie dans son récit ; Clément Laurier demanda la permission d'en garder quelques notes (ceci se passait vers 1866 ou 1867) ; il en utilisa une partie lors du procès Baudin, où il plaida pour Challemel. Quant à Isambert, qui était alors rédacteur à la *Revue Moderne*, il conserva de cette scène la plus vivante image. Bien longtemps après, étant entré en rapports avec lui à propos de ma thèse de doctorat sur Barbey d'Aurevilly, je lui avais posé quelques questions sur les relations littéraires qui s'établirent, de 1863 à 1868 environ, entre Barbey et un groupe de jeunes républicains de l'entourage de Gambetta, Ranc, Spuller, Castagnary, Alcide Dusolier, Frédéric Morin, etc. A cette occasion, Isambert me parla de Challemel-Lacour, qui détestait Barbey d'Aurevilly, lequel le lui rendait bien. Et j'ai retenu d'une façon très précise ce que Gustave Isambert (qui mourut subitement peu de mois après notre entretien) voulut bien me dire de toute cette vaillante phalange de publicistes et d'écrivains dont l'existence fut parfois si dure sous le Second Empire. C'est à Isambert que j'ai dû de savoir également que Challemel-Lacour préparait, dès 1850, son étude sur *Le Bonapartisme* qui ne parut qu'en 1873 et qu'il écrivit alors d'un trait, en une seule nuit tant le sujet lui était familier, tant il l'avait tourné et retourné en tous sens, au cours de longues méditations.

le monde renversé que ce fût un philosophe, à peine descendu du ciel kantien sur la terre des réalités, qui désirât connaître ce que l'on voulait et où on allait ? Jamais, pour sa part, il ne s'était soucié de ces contingences. Il suivait le mouvement ; pourquoi Challemel-Lacour ne se bornait-il pas à le suivre, lui aussi, à l'aveuglette et au petit bonheur ? Les gens du pays devaient, mieux que de nouveaux venus sur le sol limousin, être instruits de ce qu'il fallait faire !

Mais Challemel resta sur ses positions. On ne le ferait pas démordre de son idée. Si c'était à un acte de folie qu'on l'entraînait, il ne voulait pas du moins y aller à l'aventure ; il entendait qu'on lui fournît des raisons d'agir et qu'on lui donnât, à défaut de mieux, un semblant de but à atteindre. Le sang des aïeux normands n'avait pas cessé de couler dans ses veines. Jamais un fils de la terre de Normandie ne se lança dans une entreprise sans avoir mis quelques atouts en son jeu.

Cependant, Hippolyte Chibois avait profité du désarroi général pour rédiger sa proclamation au peuple. Il alla la porter au journal *Le Républicain*. Mais, avant que la feuille pût paraître, les « formes » en furent saisies par les soins de l'autorité préfectorale et l'imprimerie fut fermée. A partir de ce moment, l'administration redoubla de vigilance ; elle renforça les mesures militaires ; le soir venu, les troupes bivouaquèrent aux flambeaux sur les boulevards et les places publiques.

La nuit du 3 au 4 décembre fut calme. On s'attendait à des troubles un peu partout ; il ne s'en produisit nulle part dans la Haute-Vienne. Chez Patapy, les délibérations continuaient. L'insuccès notoire de la tentative de protestation par voie d'affiche, que Chibois et ses amis avaient prônée, rendait plus forte encore la thèse de Challemel-

Lacour et lui donnait plus de maîtrise pour la faire triompher. Puisque toute démonstration verbale ou écrite était impossible, il fallait recourir à l'unique moyen qui pût être efficace, l'insurrection, — ce que nous appellerions aujourd'hui l'action directe.

Comment y parvenir ? Dans la ville de Limoges, il n'y avait rien à faire ; l'armée était maîtresse de la rue et ne laissait s'y former aucun attroupement. C'est du dehors que devait venir le salut. On convoqua donc chez Patapy quelques personnalités des environs de Limoges, — entre autres, un géomètre, Jean-Baptiste Delassis, conseiller général de Châteauneuf, ancien juge de paix, « homme honnête, aimé dans son canton » (1), et l'adjoint au maire de Linards, Jacques Devaux, « sans antécédents politiques fâcheux » (2).

Challemel-Lacour reçut la mission de développer devant eux le seul programme qui parût praticable : réunir, soit à Châteauneuf-la-Forêt, soit à Linards, c'est-à-dire à quelques kilomètres du chef-lieu, le plus grand nombre possible de paysans et les faire marcher ensuite sur Limoges, où s'opérerait la concentration de tous les insurgés du département, en particulier ceux de Saint-Léonard, de Bellac, de Rochechouart. Deux ou trois mille républicains, accourus des différents points de la région, suffiraient à mettre en déroute les forces de l'administration. Planteau et Briquet se chargèrent de l'arrondissement de Rochechouart ; Frichon, de Bellac ; Bouveix, des communes avoisinant Limoges ; Fillias, de Saint-Léonard ; Devaux et Delassis, de leurs communes respectives, Linards et Châteauneuf. C'était presque un plan de

(1) *Archives Nationales*, BB 30 401.

(2) *Ibid.*

campagne militaire qui s'élaborait au grand quartier général de Patapy. Et Challemel-Lacour, s'il ne put se faire beaucoup d'illusions sur le succès de ce projet d'investissement de la ville de Limoges, eut du moins la satisfaction momentanée de penser qu'il présidait à un acte important de la vie publique du pays.

La journée du 4 décembre se passa en préparatifs. Enfin, dans la matinée du 5, on apprit à Limoges la mort héroïque du jeune Denis Dussoubs, l'un des frères du député de la Haute-Vienne. Le représentant Gaston Dussoubs, cloué sur son lit par des douleurs rhumatismales, dans son petit appartement parisien, se désolait de ne pouvoir rejoindre ses collègues de l'Assemblée, ni ceindre son écharpe pour aller défendre le droit sur les barricades. Le jeune Denis, voyant l'affliction de son frère, prit ses insignes et, par une pieuse supercherie, se rendit à sa place au faubourg Saint-Martin, puis à la barricade du Petit-Carreau ; c'est là qu'il fut atteint de deux balles à la tête ; il expira en criant une dernière fois : Vive la République !

Répandue dans la ville de Limoges, avec force détails, la nouvelle de la mort de Denis Dussoubs — qui était partout aussi populaire que son frère, — produisit la plus profonde émotion. Elle fit cesser les suprêmes hésitations des démocrates et exalta leur désir de vengeance. L'insurrection prit corps immédiatement, et l'on fut unanime, chez Patapy, à déclancher sans délai le mouvement. Il aboutit à un résultat lamentable, à un véritable désastre.

La concentration des paysans, recrutés sans ordre ni méthode, devait avoir lieu à Linards, où l'adjoint Jacques Devaux s'était fait fort de rassembler la majeure partie des protestataires. Il en vint très peu, — un vingtième à peine de ce que l'on espérait. Les prophètes les plus

dignes de foi, ceux qui étaient censés connaître le mieux le pays, n'avaient-ils pas annoncé plusieurs milliers d'insurgés ? Il ne s'en présenta que 130 à 140 environ. Il est vrai que, par l'ardeur de leur prosélytisme, la valeur qui les animait se pouvait décupler, mais non pas leur nombre. C'était tout à fait insuffisant. En présence de l'échec misérable qu'il n'était que trop facile de prévoir et qui allait s'achever en débâcle, des contre-ordres partirent du quartier général de Patapy. D'ailleurs, les nouvelles reçues de Paris étaient très décourageantes. Le coup d'État avait décidément réussi. Fillias fut envoyé à Saint-Léonard pour arrêter le mouvement (1). Planteau et Briquet, qui, dans la nuit du 5 au 6 décembre, avaient appelé aux armes l'arrondissement de Rochechouart et prêché l'insurrection en termes enflammés à Oradour, à Saint-Junien, à Saint-Mathieu (2), se hâtèrent d'avertir les amis qu'il n'y avait plus rien à faire ; Frichon et Déclareuil, qui, le 5 décembre au soir, avaient harangué les habitants de Lacapaille et leur avaient annoncé que déjà l'on se battait à Limoges et à Bellac (3), revinrent tous penauds de leur aventure ; Bouveix, qui avait porté l'ordre d'insurrection à Saint-Bonnet et fait sonner le tocsin à Saint-Paul (4), se rendit très vite compte, en arrivant chez Devaux, à Linards, que l'affaire était manquée ; enfin, Delassis, qui avait soulevé la commune de Châteauneuf et s'était porté à cheval en tête des paysans qui, de Linards, devaient marcher sur Limoges (5), vit que

(1) *Archives Nationales*, BB 30 401.

(2) *Archives Nationales*, BB 30 401.

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

tout était perdu ; mais il était trop tard pour s'en apercevoir. Le sort en était jeté ! Il fallait aller jusqu'au bout de la folle entreprise...

Sur tout leur passage, les hommes de bonne volonté et la poignée de fanatiques, qui avaient maigrement grossi la petite troupe des démocrates convaincus, firent de leur mieux pour exciter l'indignation contre le coup d'État. Ils dépensèrent en pure perte leur éloquence et leur ardeur. Presque partout, les habitants se montrèrent indifférents ou même hostiles. Cette attitude résignée et veule de la population, qu'on aurait pu croire plus accessible aux prédications enflammées des républicains d'avant-garde, donna beau jeu à l'autorité préfectorale. Celle-ci fût peut-être demeurée hésitante ou, du moins, insuffisamment énergique en présence d'un mouvement révolutionnaire bien concerté. Elle reprit tout de suite confiance et garda avec une imperturbable sérénité les avantages d'une administration prévoyante, lorsqu'elle vit à quelle pauvre équipe elle avait affaire. Il suffit au préfet de ne pas perdre la tête pour apparaître à son tour comme un sauveur ; il lui suffit également de détacher, en temps opportun, quelques hommes de la garnison de Limoges, pour mettre à la raison la très faible compagnie des insurgés, — des « anarchistes », selon l'expression du préfet lui-même.

Le 7 décembre, au matin, M. le baron de Mentque rédigea en personne ce « bulletin de victoire », qu'il fit paraître dans le *Courrier de Limoges*, afin de rassurer « les honnêtes gens » :

« Des anarchistes s'étaient portés dans les communes rurales pour y porter l'alarme. Déjà, ils proféraient d'effroyables clameurs ; ils sonnaient le tocsin, prélude de tant de crimes ; ils couraient à travers les campagnes,

armés de fusils, de haches, de fourches et de faux. Leur nombre s'élevait à près de cent-cinquante.

« Aussitôt que cette nouvelle est parvenue à la connaissance de l'autorité, il a été envoyé de Limoges cinquante hussards et six gendarmes, sous la direction du commissaire central. Le détachement a atteint les anarchistes à Linards et les a immédiatement mis en déroute. Trois coups de feu sont partis de la bande sur les hussards. Ceux-ci ont riposté par une vigoureuse décharge. Sept insurgés ont été blessés, dont deux assez gravement.

« Le sergent de ville Blanchard en a blessé un autre d'un coup de sabre, au moment où il couchait en joue un militaire.

« M. Ruchaud, curé de Saint-Bonnet, a marché contre ces brigands, à la tête de vingt-deux paysans armés pour la défense de l'ordre.

« Ce brave et digne ecclésiastique n'a pas pâli devant un canon tourné contre lui ; il a donné un de ces nobles exemples de courage auxquels applaudira tout homme qui porte un cœur élevé.

« Le rapport du commissaire central, daté du 6, à neuf heures du soir, me fait connaître qu'on a opéré trente arrestations et que, ce matin, on doit en faire de nouvelles. On a saisi des fusils, des balles, des cartouches, des couteaux-poignards.

« Les hussards, la gendarmerie, ont déployé une grande énergie. Le commandant du détachement, le lieutenant Renève, a montré une extrême vigueur et une admirable intrépidité dans l'attaque.

« M. le commissaire central a agi avec beaucoup de résolution et de sang-froid, et il a conduit cette affaire avec une activité qui en a assuré le succès.

« Hâtons-nous d'ajouter que l'appel à l'anarchie est repoussé par la très grande majorité des braves habitants des campagnes, qui veulent l'ordre, la paix et le travail, et non la spoliation et le brigandage. Aussi, accueillait-on avec sympathie le détachement qui se portait à la poursuite des insurgés.

« Si quelques misérables rêvaient un bouleversement

anarchique dans notre pays, la vigoureuse répression que cette tentative vient de subir, les condamnations qui frapperont bientôt les coupables, en préviendront à jamais le retour.

« M. le Procureur de la République et M. le Juge d'instruction sont partis hier soir, accompagnés de quelques gendarmes, pour suivre l'instruction de ce commencement d'une véritable jacquerie, qui aurait pu devenir grave, si elle n'avait été promptement et énergiquement réprimée ».

C'est ainsi que triompha M. le baron Édouard de Mentque, préfet de la Haute-Vienne. Sans doute, il n'avait pas le triomphe modeste ; mais, qui donc l'aurait eu, à sa place ? Il faut reconnaître, d'ailleurs, que la lecture de ce document est assez instructive, non seulement pour les détails qu'il contient, mais aussi parce que, malgré ses airs de bravoure et en dépit du contentement qu'il affecte, on sent que l'auteur n'est pas encore parfaitement rassuré. Cela est si vrai que, dès le lendemain, au matin du 8 décembre, le préfet adressait aux habitants du département une nouvelle proclamation plus directe que la précédente ; elle n'était pas conçue sous forme de rapport ; c'était, cette fois, une sorte d'exhortation et comme un impérieux encouragement à persévérer dans la bonne voie qu'avait tracée le geste de Louis-Napoléon. Voici le texte de cette proclamation, qui fut copieusement placardée et répandue :

« La situation actuelle est bien nette et bien tranchée. D'une part, le socialisme, la démagogie, le terrorisme, une effroyable jacquerie. Que vous dirais-je ? tous les maux, tous les désastres. D'autre part, l'ordre, la paix publique, le rapprochement des partis dans une pensée de dévouement à la patrie, le repos des populations, la prospérité générale.

« Les honnêtes gens, tous les hommes qui professent le culte de la famille et des grands principes sociaux, pourraient-ils hésiter un instant ?

« Habitants de la Haute-Vienne, je vous l'ai dit dès le premier jour, avec ce sentiment de profonde sympathie qui m'attache à un département dont l'administration m'a été confiée, il y a trois ans, dans des circonstances si difficiles ; je le répète :

« Continuez à vous rallier de toutes parts au gouvernement de Louis-Napoléon, qui est le drapeau de la Société, le drapeau de la France, qu'il arrache à l'anarchie ; de Louis-Napoléon, qui, au moment même de la victoire, livre avec confiance nos destinées à la souveraineté nationale. La crise de 1852, qui alarmait tous les esprits, entravait toutes les transactions, dont gémissaient le commerce, l'industrie, l'agriculture ; cette crise fatale n'est plus désormais qu'une crainte évanouie. Si tous les intérêts, privés et publics, se sont rassurés et raffermis, si la démagogie est vaincue, c'est à Louis-Napoléon que la France le doit. La France lui en sera reconnaissante ».

Pour inviter d'une manière aussi pressante les habitants de la Haute-Vienne à se « rallier de toutes parts au gouvernement de Louis-Napoléon », il fallait sans doute que le préfet ne fût pas encore bien sûr de leur adhésion. Tous les « rouges » n'étaient pas en déroute, et leur mauvais exemple pouvait être contagieux. M. de Mentque essayait de leur faire peur, à coups de notes dans les journaux locaux et même dans le *Moniteur Universel*. C'est ainsi qu'il envoyait, le 9 décembre, au *Moniteur* (qui les inséra le 11), les quelques lignes suivantes :

« Le commencement de jacquerie avorté à Limoges avait des ramifications dans certaines campagnes. Des émissaires sont partis et ont cherché à soulever les paysans. Ils n'y ont pas réussi. Dans plusieurs localités, les meneurs ont été arrêtés par ceux qu'ils cherchaient à

embaucher. Les démagogues ont alors renoncé à leurs projets de troubles. Le département jouit de la plus grande tranquillité ».

L'ordre ne régnait peut-être pas encore dans les esprits autant que l'eût souhaité M. le baron de Mentque. Mais, du moins, la tranquillité extérieure était assurée à Limoges et dans le département. Dès lors, l'administration préfectorale se mit à chanter victoire sans aucune réserve :

« M. le Préfet de la Haute-Vienne, — disait le *Moniteur* du 12 décembre, — a ordonné l'arrestation d'un assez grand nombre de chefs du parti rouge et socialiste, prévenus d'avoir pris part à un complot ayant pour but d'appeler les anarchistes à se porter en armes sur Limoges, complot avorté par suite des mesures prises par l'autorité. Des perquisitions ont été faites chez les individus arrêtés ».

Nouveau venu à Limoges, Challemel-Lacour n'était pas de ceux qui comptaient parmi « les chefs du parti rouge et socialiste ». Au surplus, pour avoir ses coudées franches pendant que se préparait l'insurrection, il avait demandé un congé d'un mois. Étant en règle avec les autorités universitaires, il partit pour Paris. Mais, à peine était-il arrivé chez sa mère (1), que la police de M. de

(1) Clément Laurier a résumé en ce raccourci saisissant l'attitude de Challemel-Lacour au moment du Coup d'État : « Quand Challemel a vu que les gens qui étaient chargés de défendre la loi portaient une main scélérate sur la Constitution de leur pays, — il était alors professeur de philosophie, — mettant d'accord, suivant la vraie méthode, sa critique, son enseignement et sa conduite, il chercha à soulever le département de la Haute-Vienne. En cela, il a noblement agi ; mais il fut vaincu, et il a subi, dans toute leur amertume, les conséquences de sa défaite. En effet, comme il était rentré à Paris et retourné à ses livres, il arriva qu'un jour un homme se présenta

Morny l'arrêtait. « Les sicaires du coup d'État », — comme il allait les appeler dorénavant, le mettaient pour de longs jours à l'abri de toute tentation de propagande et des moindres velléités d'action, dans l'asile sûr où Louis-Napoléon avait déjà envoyé bien des récalcitrants, — à Mazas ! C'était la première étape du douloureux voyage de l'exil.

IV

DE LA PRISON A L'EXIL

Il n'y avait plus une seule place libre à Mazas, lorsque Challemel-Lacour y fut conduit, en cette deuxième quinzaine de décembre 1851 où les prisons regorgeaient de gens de qualité. En attendant qu'une cellule devînt vacante, on dut l'enfermer provisoirement dans le pavillon spécial des Madelonnettes, rue des Fontaines-du-Temple ; il s'y trouva d'ailleurs en assez bonne compagnie, notamment avec le représentant du peuple Eugène Buvignier, qu'il avait connu au banquet de la rue Martel. On ne s'ennuyait pas trop aux Madelonnettes, à ce qu'il paraît ; certain « couloir », dit « de faveur », avait plutôt l'aspect d'une parlote que d'une geôle. On y devisait, entre camarades de captivité, comme si le président Louis Napoléon n'avait pas encore supprimé le mot de liberté du vocabulaire politique. Mais les moments de détente, d'insouciance et de gaieté y étaient, malgré tout, bien rares et de courte durée.

chez lui au nom de la police. On le prit ; il fut enfermé aux Madelonnettes pendant trois mois, sequestré de ses amis, de sa mère, ne voyant d'ailleurs ni greffier ni juges..., *supprimé.* » *(Plaidoyers et Œuvres choisies de Clément Laurier*, pp. 125-126).



Parmi les nouveaux prisonniers, d'aucuns se répandaient en amères réflexions sur l'adhésion complète que le peuple avait donnée au coup d'État. D'autres (et Challemel était de ce nombre), ne s'attardaient guère à d'inutiles récriminations ; ils essayaient de dégager la leçon des événements, de comprendre la situation actuelle, de pressentir même, en quelque mesure, l'avenir.

A ceux qui se disaient découragés, Challemel-Lacour rappelait que, si le peuple s'était détourné d'eux, c'est qu'ils n'avaient su ni partager sa vie, ni se rendre compte de ses aspirations. Cette entente si désirable, cet accord nécessaire des déshérités du sort avec les intellectuels, il en avait proclamé les bienfaits dans sa harangue de 1849. Pourquoi la réalité n'avait-elle pas répondu à ses espérances? Qu'avait-on fait pour maintenir le contact avec la classe ouvrière qui, aux heures difficiles, s'était trouvée sans guides, sans soutien et s'était ralliée au premier venu? Quelle responsabilité pour le parti républicain! A présent, le suffrage universel est égaré ; il est capable de toutes les folies.

« Nous sommes de ceux — constatait Challemel — qui ne reconnaissent pas l'infaillibilité du suffrage universel. Nous ne croyons à aucune sorte d'infaillibilité, si ce n'est à celle de la science, et ce n'est pas la science qui gouverne la politique ; c'est pourquoi nous n'admettrons pas qu'un pouvoir, quel qu'il soit, se place au-dessus de la discussion. Nous nous soumettons aux décisions du suffrage universel, alors même qu'elles nous paraissent entachées d'erreur ou faussées par ceux qui se chargent de le faire parler. Nous nous y soumettons à condition qu'il nous soit toujours permis d'en appeler du suffrage universel à lui-même. Car il peut être, comme tout pouvoir politique, aveuglé par la peur, entraîné par l'impétuosité de ses illusions, étourdi par le bruit des armes

faussé par l'intimidation. Son seul avantage est que, ne pouvant avoir en vue que l'intérêt le plus général, il est la seule autorité qui ne craigne jamais de se réviser elle-même et qui ait, dans l'état présent du monde, chance d'arriver, de révisions en révisions, d'oscillations en oscillations, à ce que les pouvoirs humains comportent de sagesse. Nous nous soumettons aux décisions du suffrage universel, sans admettre le moins du monde qu'il lui appartient de prononcer en dernier ressort sur une question de droit, pas plus que sur une question d'astronomie, de modifier la moralité ou l'immoralité des actes, de transformer l'arbitraire en loi, et d'imposer silence aux protestations de la conscience individuelle » (1).

C'est la peur de l'échéance fatale de 1852 qui avait jeté le pays aux pieds du sauveur Louis-Napoléon. Toutes les conséquences que l'on pouvait redouter de cet état des esprits s'en étaient suivies avec une logique implacable. Fallait-il, pour cela, désespérer de toute revanche du droit ?

« Nous n'avons jamais cru, pour notre part, — dit Challemel, — même en ces jours d'amer souvenir, que sous cette opinion bruyante, exaltée, officielle, toujours prête à répondre par les éclats de son infatigable enthousiasme aux sollicitations du pouvoir, il n'y eut pas une autre opinion, plus profonde et plus sérieuse. Je ne parle pas même des protestations isolées, quelque nombreuses qu'elles aient été à tout moment, qui, déclarées ou muettes, ont eu l'énergie méritoire de résister à la contagion et à l'entraînement de ces délires passagers ; je parle de ce que voulaient, de ce que désiraient, de ce que demandaient ceux-là même qui semblaient s'être livrés sans réserve et sans condition au gouvernement du coup d'Etat. Non, jamais la France, même sous la fatale domination de ses peurs effrénées et irréfléchies, n'entendit

(1) P. CHALLEMEL-LACOUR, *La Revue Politique*, t. I, pp. 164-165.

un seul jour remettre sa sécurité, son avenir, ses forces, aux caprices d'une volonté sans contrôle et sans contre-poids, renoncer aux garanties de la liberté ; toute préoccupée qu'elle fût, elle n'était pas si loin de la révolution qu'elle voulût sitôt abandonner ce qu'elle y avait gagné. La preuve en est que le gouvernement du coup d'Etat était forcé, en supprimant les libertés publiques, d'arborer la date de 89, en prononçant la déchéance du parlementarisme, de proclamer l'autonomie nationale, de revêtir les apparences d'un gouvernement de discussion et de laisser figurer parmi les promesses dont il ajournait l'accomplissement, le mot de liberté, comme si un gouvernement, qui peut ajourner la liberté, pouvait jamais être tenté de la rendre volontairement » (1).

Peut-être entrait-il quelque illusion, dans la pensée de Challemel-Lacour, sur la manière dont il envisageait l'état des esprits au lendemain du 2 Décembre ; mais ce qui résulte à coup sûr des citations que l'on vient de lire, c'est qu'il ne perdit jamais, — malgré de profondes et réitérées déceptions — la foi dans un lendemain vengeur.

De cette foi, il avait le plus grand besoin pour supporter l'épreuve qui lui était infligée. Après quelques journées relativement douces passées aux Madelonnettes, Challemel-Lacour avait été transféré à Mazas ; là vraiment, dans une cellule inhospitalière, ce jeune professeur se sentit retranché du monde extérieur et supprimé de la société. Certes, il ne détestait pas un peu d'isolement, toujours propice aux méditations d'un philosophe : mais c'en était trop que d'être réduit à vivre comme un criminel, comme un pestiféré que chacun cherche à fuir.

Sa philosophie le soutint heureusement, envers et contre toutes les misères de l'heure présente, pendant

(1) P. Challemel-Lacour, *La Revue Politique,* t. I, p. 165.

ces interminables nuits d'hiver qui suivirent son emprisonnement à Mazas. Par bonheur, il avait auprès de lui le meilleur des confidents, un penseur de génie, une de ces intelligences supérieures que n'atteignent pas les vicissitudes de l'existence humaine. De telles consciences sont rares. Il avait appris à en connaître quelques-unes au cours de ses études ; il les fréquentait avec une particulière fierté depuis qu'il était devenu professeur. Etait-ce un pressentiment ? Etait-ce une coïncidence qu'il eût qualifié lui-même de providentielle (lui qui était hostile à toute idée de miracle et qui voulait reléguer la Providence dans les régions les plus inaccessibles à l'entendement !) Challemel-Lacour commençait, le jour où il fut arrêté chez sa mère et conduit en prison, un article sur le nouvel ouvrage que venait de faire paraître, à la veille du Coup d'Etat, Jules Barni : *Examen des Fondements de la métaphysique des mœurs et de la critique de la raison pratique de Kant.*

La préface que Barni avait placée en tête de son livre, était de nature à lui concilier toutes les sympathies de Challemel-Lacour, à supposer qu'elles ne lui fussent pas acquises dès longtemps. « Je sais, écrivait Barni, que les circonstances actuelles sont peu propices à des travaux de ce genre. Les préoccupations politiques absorbent les esprits. De plus, l'intolérance catholique, forte, cette fois, du concours d'un voltairianisme hypocrite et peureux, renouvelle ses persécutions contre la philosophie. Grâce à cette alliance inouïe, les travaux les plus sérieux de la libre pensée sont aujourd'hui des causes de disgrâce. N'importe, poursuivons notre œuvre avec courage ; continuons, d'un esprit ferme et indépendant, nos recherches et nos études ; et, avec l'aide des grands philosophes, ces lumières de l'humanité, travaillons à éclaircir et à

propager les principes éternels qui doivent diriger la société dans ses transformations, et qui, dans tous les cas, nous serviront à traverser dignement ces temps d'agitation et d'épreuve. Sous ce rapport, je ne connais pas de meilleur guide que Kant » (1).

Challemel-Lacour s'était chargé de rendre compte de l'ouvrage de Barni dans le *Journal de l'Instruction publique* ; il ne crut pas que l'asile momentané que lui donnait dans ses geôles Louis-Napoléon fût un obstacle à la libre expression d'une pensée qu'il entendait, avant tout, garder indépendante et fière. Il vécut donc pendant trois mois dans l'intimité, chaque jour accrue, de la philosophie kantienne ; il y trouva la plus noble des consolations. N'était-ce pas un grand réconfort, pour un vaincu de la politique, que de se répéter ces belles définitions de Kant : « Le devoir est la nécessité de faire une action par respect pour la loi » ; ou encore : « Agis toujours de telle sorte que la maxime de ta conduite puisse être considérée comme principe de législation universelle ».

Avoir sacrifié sa situation de professeur, ses ambitions les plus légitimes, à un idéal aussi élevé que « le respect de la loi », non pas de la loi humaine soumise à tant de contingences, mais de la loi morale, qui participe vraiment de l'essence divine, ce ne fut pas pour Challemel un minime sujet d'orgueil. S'il en conçut une très haute idée de lui-même (idée qu'il devait développer bientôt dans sa *Philosophie individualiste* et surtout dans ses

(1) J. Barni, *Examen des Fondements de la métaphysique des mœurs et de la critique de la raison pratique de Kant* (avant-propos, p. 6). Barni, qui était alors professeur de philosophie au lycée de Rouen, fut mis en disponibilité le 30 décembre 1851, une dizaine de jours à peine après Challemel-Lacour. Les deux « philosophes » se retrouvèrent plus tard, en 1872, membres de l'Assemblée nationale.

Réflexions d'un Pessimiste (1), qui donc oserait le lui reprocher? Il avait payé assez cher, de tout son avenir assuré, et même de sa liberté matérielle, la libération totale de sa conscience d'homme et de citoyen!

Cette étude sur Kant, qui, malgré sa valeur, est aussi ignorée du public que presque tous les autres essais littéraires et philosophiques de Challemel-Lacour, emprunte la majeure part de son intérêt aux circonstances dans lesquelles elle a été écrite. Mais elle nous permet en même temps de mieux connaître l'état d'esprit de son auteur et de dégager les règles générales qui dictèrent la conduite de Challemel, à ce moment décisif de son existence.

Contrairement aux apparences, le jeune professeur, qui venait de quitter pour toujours sa chaire de philosophie, ne se posait pas en stoïcien. « Les poignantes réalités de la vie », — dont il parle dans son article, — l'avaient trop tôt éduqué pour qu'il s'imaginât pouvoir prendre modèle sur ce « sage de l'antiquité »; le sage des temps modernes ne saurait ressembler à celui-là. On l'a « fait descendre de l'orgueilleux piédestal où ne doivent l'atteindre ni les passions, ni la fortune ». Et Challemel ajoute: « Le sage a beau se targuer d'indépendance; il ne peut arracher son cœur de sa poitrine, ni briser les mille attaches par lesquelles la nature l'enchaîne à ses semblables; il a beau faire; à moins de tarir en lui la source même de la vie, il faut qu'il aime, et, dès lors, il faut qu'il souffre: *Sunt lacrymæ rerum, et mentem mortalia tangunt* » (2).

(1) P. Challemel-Lacour, *Études et Réflexions d'un Pessimiste*, p. 177 et suiv.

(2) P. Challemel-Lacour, *Journal de l'Instruction Publique*, 1er mai 1852, p. 247. On peut rapprocher ce passage de quelques-unes de ses déclarations au banquet socialiste de 1849.

Mais, après cette brève déclaration (il est vrai qu'elle en dit long chez un homme qui déteste les confidences), Challemel-Lacour revient vite à l'impassibilité extérieure dont il s'est fait un rempart contre l'indiscrète curiosité de la foule. Toutefois, sa personnalité transparaît encore, presque malgré lui, à la fin de son article, tant les sentiments qui le hantent alors et l'oppressent dans la solitude, ont de vivacité et d'ardeur.

« La loi morale, — conclut Challemel, — est un fait de la raison ; son autorité n'est pas empruntée, mais réside en elle-même ; quelque opinion qu'on ait sur les questions spéculatives, le devoir n'en a pas moins une valeur absolue pour toute volonté raisonnable. Le certain ne peut dépendre de l'incertain : Kant ne manque pas de faire cette distinction salutaire, qui préserve les principes moraux de la variabilité des opinions... Quel que soit le sort réservé aux travaux spéculatifs de Kant (et nous les croyons immortels), *la critique de la raison pratique* vivra. Elle est de ces livres qui, par les vérités qu'ils contiennent et par la majesté de leur langage, deviennent le code moral de l'humanité : car l'humanité trouve en eux un remède puissant contre les tentations de l'intérêt ou contre l'énervement du désespoir » (1).

Les tentations de l'intérêt ! Challemel-Lacour venait d'en connaître l'aiguillon, aux heures troubles du coup d'État, lorsqu'il lui suffisait de se taire, de rester bien tranquille dans sa chaire de philosophie et de continuer, comme tant d'autres, à enseigner les vérités immortelles, sans se soucier des misérables luttes politiques où sombrait le régime républicain. Mais, la voix austère de ce qu'il considérait comme le devoir, avait parlé plus haut à son

(1) P. Challemel-Lacour, *Journal de l'Instruction Publique*, 1er mai 1852, p. 248.

cœur que les sophismes pourtant si séduisants de l'intérêt personnel. Et il avait agi conformément à la maxime kantienne. Maintenant, vaincu, emprisonné, il avait à lutter contre l'*énervement du désespoir*. C'est encore dans la morale de Kant qu'il trouvait un refuge, en ces moments de détresse affreuse, où l'on se demande avec anxiété s'il n'est pas préférable de ne plus croire à rien... Bénie soit la philosophie qui sauva Challemel-Lacour, jeune professeur de vingt-quatre ans, retranché de la société de ses contemporains et compatriotes pour avoir protesté contre la violation du droit !

Pendant que Challemel était ainsi tout à ses méditations, dans l'*in pace* d'une cellule de Mazas et qu'à Paris on semblait l'avoir oublié, à Limoges, au contraire, on s'occupait beaucoup de lui. Dès le 18 décembre 1851, il avait cessé de figurer sur le registre du personnel du Lycée ; il était mis « en congé de disponibilité » et était remplacé dans la chaire de philosophie par M. Eyriès, qui auparavant remplissait les mêmes fonctions à Auch. Mais ce n'était là que le début de ses aventures. Son nom, bien inconnu jusqu'alors à Limoges (il y avait à peine habité deux mois) allait être souvent prononcé devant la commission mixte qui se réunit tout d'abord sous la présidence de M. le Général de Solliers, mais en réalité sous la férule de M. le Préfet de Mentque.

Car, depuis qu'il n'avait plus aucune crainte, M. de Mentque devenait terrible. Afin de mieux rassurer « les bons », il voulait faire trembler « les méchants ». Il s'était fait offrir une épée d'honneur par le conseil municipal de Limoges et apparaissait maintenant comme un foudre de guerre. Le triomphe étant complet, il fit du zèle avec un entrain fort héroïque. Le 2 janvier 1852, il adressait la circulaire suivante aux maires du département :

« Monsieur le Maire, la société ne saurait subsister sans que le principe d'autorité, protecteur de tous les intérêts moraux et matériels, soit fort et respecté ; c'est ce que la France a voulu par l'immense acclamation qui vient de maintenir le pouvoir entre les mains du prince Louis-Napoléon.

« L'esprit révolutionnaire et démagogique est désormais anéanti. Tout ce qui tend à rappeler les fatales époques où sa funeste influence a momentanément dominé doit être également détruit.

« En conséquence, je vous invite :

« 1° A faire abattre les arbres dits *de liberté* qui se trouveraient encore dans votre commune et qui ne peuvent que rappeler les plus fâcheux souvenirs d'agitation et de désordre politiques ;

« 2° A faire effacer des édifices publics l'inscription : *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité*, qui reporte les pensées vers des temps de bouleversement, de pillage et de meurtre. La liberté qui ne dégénère pas en anarchie, l'égalité selon la loi, la fraternité selon l'Evangile seront des principes toujours respectés sur cette noble terre de France ; mais cette devise révolutionnaire ne doit pas continuer à servir de symbole à la démagogie, à laquelle elle n'a été chère que comme un emblème et un témoignage de la destruction du principe d'autorité.

« Vous voudrez bien me rendre compte, dans un bref délai, de l'exécution des présentes instructions ».

Pauvres arbres de la liberté ! En 1848, les avait-on assez couverts de bénédictions ? Challemel-Lacour, on s'en souvient, avait vu avec quelque méfiance le clergé catholique les prendre sous sa protection. Il augurait mal de cet empressement un peu suspect. « La religion — s'écriait-il dans son discours de 1849 — qu'est-elle aux mains du prêtre ? Un instrument de règne, une arme bénie, dont il se sert pour assassiner tout doucement la liberté... » S'il avait pu constater avec quelle ardeur,

dans la Haute-Vienne comme partout, le clergé aidait à abattre les arbres, hier aspergés d'eau lustrale, aujourd'hui traînés aux gémonies, il eût certainement ajouté quelques lignes vengeresses à la page très vive qu'il lui a consacrée dans sa brochure sur *Le Bonapartisme*. Mais il ne vit rien de ce qui se passait alors à Limoges et ailleurs : car, s'il fut traduit devant la commission départementale de la Haute-Vienne, il ne fut pas appelé à y comparaître, et son nom seul fut évoqué devant les juges improvisés qui avaient pour mission de faire prompte justice.

« A la fin de décembre — écrit Challemel — une circulaire ministérielle organise les commissions mixtes, formées d'un préfet, d'un commandant militaire, d'un membre du parquet. Ces commissions sont-elles des tribunaux d'exception ? Elles sont pis que cela. Elles condamnent, mais elles ne jugent pas ; sans procédure, sans audition de témoins, sans débat contradictoire, sans défense des prévenus, sans jugement public, sur de simples dénonciations, elles décident du sort de milliers de citoyens (1) ».

Avec quelle indignation mal contenue Challemel-Lacour a écrit ces lignes ! Ouvrons son dossier pour nous rendre compte de la façon dont il fut traité.

Les premières réunions de la commission mixte eurent lieu à Limoges, du 5 au 10 février 1852. Elles se tinrent sous la présidence du général de Solliers, qui fut bientôt remplacé par le général Dufourg d'Antist ; mais le véritable inspirateur et directeur des travaux de la commission fut le préfet en personne, M. de Mentque, assisté de M. de Marnas, procureur général. Le secrétaire-greffier

(1) P. Challemel-Lacour, *Le Bonapartisme*, p. 61.

fut M. Chéron de Villiers, chef de cabinet du préfet, dont nous avons eu déjà l'occasion de parler.

M. Chéron de Villiers a pris ingénûment la peine de nous renseigner sur la manière dont on procédait à l'égard des inculpés. Le secrétaire de la commission, dit-il, « avait entre les mains, pour chaque individu compromis, un dossier soigneusement établi, dont tous les détails, minutieusement contrôlés, ne pouvaient laisser place à une erreur. En présence de la commission réunie, il était répondu à l'appel de chaque nom par la lecture des pièces le concernant. Après délibération, une sentence, motivée sur les faits authentiquement prouvés, était rendue et transcrite immédiatement sur un registre ».

Une copie de ce registre se trouve aux Archives nationales (1). Il est peu de lectures plus édifiantes, si l'on veut apprécier la moralité de certaines condamnations politiques. De tous les dossiers qui y sont réunis, le n° 57, qui concerne Challemel-Lacour, n'est pas le moins instructif. D'abord, M. Chéron de Villiers qui, prétend-il, avait été choisi comme rédacteur de ces documents parce que « ayant pris une part active à toutes les péripéties de la crise et connaissant tous les hommes et tous les faits dont il allait être question », écrit *Chalmel*-Lacour. Il ignore les prénoms de l'inculpé ; mais, comme il en faut au moins un, il l'appelle, sans barguigner, « Léonard ». Pourquoi Léonard ? Mystère. Il ne sait pas davantage s'il est marié ou célibataire ; des guillemets remplacent cette indication. De même, le nombre d'enfants qu'il peut avoir est laissé en blanc. On n'a pas eu le loisir, non plus,

(1) F 7* 2.589, n° d'ordre 6.142. *Événements de décembre 1851 : Décisions des Commissions mixtes.*

de s'enquérir du lieu de sa naissance ; quelle importance ce détail a-t-il aux regards de la commission ? La seule chose que l'on enregistre assez exactement, c'est son âge et sa profession. Et voilà un dossier « soigneusement établi » à la mode de l'époque. On n'était pas très difficile en ce temps-là.

Malgré cette pénurie de renseignements et cette absence de formalités, la sentence ne tarde pas à intervenir : c'est pour Challemel-Lacour, comme pour Fillias « l'expulsion temporaire du territoire ». Pour Patapy, Planteau, Frichon, Briquet, Delassis, la commission proposa la transportation en Algérie ; pour Bouveix, huit ans de déportation à Cayenne ; pour Jacques Devaux, cinq ans de la même peine ; pour Chibois, l'expulsion définitive ; pour Allègre, l'éloignement du département. La plupart des autres inculpés (et ils étaient nombreux) furent internés dans divers départements ou simplement placés sous la surveillance de la police.

Le 26 février 1852, la commission terminait ses travaux qui n'avaient guère duré plus d'une quinzaine de jours. Elle adressait immédiatement au garde des sceaux le procès-verbal de ses délibérations. en y joignant les quelques lignes de savoureux commentaires que voici :

« La commission s'est entourée de toutes les lumières qui pouvaient éclairer sa religion ; elle est dans la douloureuse nécessité de vous dire que le soin de la tranquillité publique dans ce département exige que la sévérité de ces jugements ne soit pas trop affaiblie. Le parti socialiste, abattu par sa défaite, garde encore quelques espérances qu'anéantiront les mesures que, d'un avis unanime, nous avons cru devoir prendre. »

Le gouvernement du Coup d'État ne demandait qu'à

être convaincu de la nécessité de frapper fort. Donc, à part quelques rares commutations de peine accordées aux moins notoires des condamnés, toutes les décisions de la commission départementale de la Haute-Vienne furent approuvées par le ministre de la Justice. Le 16 mars, le préfet de Mentque prenait différents arrêtés aux termes desquels, les sentences étant devenues définitives, notification devait en être faite aux intéressés au plus tard dans les dix jours suivants.

On ne profita même pas de ce délai, tant l'administration supérieure avait hâte de se débarrasser des détenus qui encombraient ses cachots ! Jusque dans leur prison, les « rouges » lui paraissaient dangereux ! Un matin, dès la première heure, ceux de ces hommes qui étaient condamnés au bannissement, mais qui, n'entendant plus parler de rien depuis de longues semaines, se demandaient si on les avait totalement oubliés, reçurent la visite d'un agent de la force publique dont les manières polies et déférentes contrastaient singulièrement avec la brutalité des « sicaires » qui les avaient arrêtés en décembre. Et cet agent leur dit, le sourire aux lèvres : « Vous êtes libres, allez où bon vous semble ; mais il faut que, dans la huitaine, vous ayez quitté la France. »

M. Hustin a retrouvé dans les papiers de Challemel-Lacour le texte de la notification qui lui fut faite, le 20 mars 1852, par le commissaire de police Boudrot. C'est, dit M. Hustin, « une pièce fort curieuse (1) ». Elle mérite d'être conservée à titre de document :

(1) A. HUSTIN, *L'Art* (Académiciens d'autrefois), t. VIII, pp. 257 et suiv. Un fac-similé photographique de cette notification a été reproduit dans *l'Art*.



« L'an mil huit cent cinquante deux, le vingt mars,

« Nous, Alphonse Boudrot, commissaire de police de la ville de Paris et spécialement chargé des délégations judiciaires,

« Notifions au sieur Chalmel-Lacour, professeur de philosophie, détenu à la prison Mazas, la décision prise par la commission départementale de la Haute-Vienne, approuvée par le gouvernement, et qui prononce contre le dit Chalmel-Lacour l'éloignement temporaire de France, pour sa participation au complot insurrectionnel de décembre, à Limoges.

« Et pour qu'il n'en ignore et puisse s'y conformer, nous lui avons, en parlant à lui-même, laissé copie tant de la décision sus-mentionnée que de notre procès-verbal de notification.

« Interpellé ensuite à l'effet de connaître en quel pays étranger il désire se rendre, le sieur Chalmel-Lacour a répondu en désignant la Belgique.

« De ce qui précède, nous avons rédigé le présent, qui, après lecture, a été signé de nous ».

Un passeport fut délivré, séance tenante, à Challemel-Lacour ; sur cette pièce, comme sur la plupart de celles qui furent remises alors aux proscrits, le gouvernement avait pris soin de faire biffer le passage relatif « au secours ordinaire de route (1) ». Ainsi muni pour le voyage, Challemel fut, selon la formule du commissaire de police, « autorisé à sortir immédiatement de la maison d'arrêt ».

Les premières heures de la pauvre et éphémère liberté qu'on lui rendait, il les consacra à sa mère, qu'il voulut préparer avec beaucoup de ménagements au nouveau coup si douloureux qui les frappait l'un et l'autre. Puis il

(1) G. Weill, *Histoire du Parti Républicain en France, de 1814 à 1870*, p. 375.



alla voir ses anciens maîtres, Dubois, Vacherot, Jules Simon, victimes aussi de la politique napoléonienne, mais du moins non chassés de France. Il remit son article sur Kant au *Journal de l'Instruction Publique*, où il parut, signé seulement de ses initiales. Enfin, aux derniers jours du mois, l'âme triste, mais le cœur vaillant, il prit le chemin de Bruxelles.

V

L'EXIL EN BELGIQUE

Au lendemain du 2 décembre, la ville de Bruxelles était devenue tout à coup, comme par une soudaine transformation, une sorte de faubourg de Paris, où nombre d'exilés attendaient sans trop d'impatience leur prochain retour en France (1). Ces illusions furent vite dissipées, et, lorsqu'au printemps de 1852, Challemel-Lacour vint, avec Fillias et quelques autres nouveaux bannis, grossir les rangs de la proscription belge, chacun savait que de longs jours s'écouleraient avant la fin des mesures de rigueur et la chute du régime napoléonien. Aussi, commençait-on à s'organiser tant bien que mal, de toutes parts, pour un séjour assez prolongé. Les installations provisoires allaient être, dans bien des cas, définitives, malgré la méfiance des autorités locales et de la population, à qui l'on avait fait un épouvantail des « rouges ».

(1) Un excellent et très complet résumé de la vie des proscrits a été fait par M. Georges Weill, le distingué professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Caen, dans sa magistrale étude sur le *Parti Républicain en France, de 1814 à 1870*. On y trouve également une bonne bibliographie. Je n'indiquerai donc, dans les pages qui suivent, que les documents concernant Challemel-Lacour.



Aux yeux des intellectuels, Victor Hugo était le patriarche de la proscription ; mais il s'apprêtait déjà à quitter Bruxelles pour Jersey, et il ne semble pas que Challemel-Lacour ait beaucoup fréquenté chez lui. Le véritable centre des exilés était l'appartement d'Edgar Quinet, — d'abord la modeste chambre qu'il occupa rue Saint-Jean, puis son cabinet de travail de la place des Nations. C'est là que, reçu dès son arrivée, sur la recommandation de Charles de Rémusat et d'Etienne Vacherot, Challemel connut particulièrement les anciens représentants du peuple, Louis Laussedat, Victor Versigny, Bancel, Madier de Montjau, Alphonse Fleury, Eugène Baune, Etienne Arago, Victor Chauffour, le colonel Charras. Il y retrouva aussi son ancien professeur Emile Deschanel, se lia d'amitié avec l'éditeur Hetzel et devint l'un des compagnons les plus chers d'un homme d'élite, savant modeste, ouvert à toutes les idées généreuses et doué des plus rares qualités du cœur, Marc Dufraisse.

Il faut bien croire que les contraires s'attirent, car la sympathie qui s'établit de suite à Bruxelles entre Marc Dufraisse et Challemel-Lacour, réunissait deux natures foncièrement dissemblables. Marc Dufraisse avait alors dépassé la quarantaine (1) et Challemel n'avait pas encore

(1) Né à Ribérac le 10 mai 1811, Marc-Étienne Dufraisse avait appartenu tout jeune au parti républicain de la Dordogne et avait été mêlé à ses luttes contre la monarchie de juillet. Commissaire de la République en 1848, puis préfet de l'Indre, il fut élu représentant à la Législative par ses compatriotes de la Dordogne, siégea à la Montagne et devint l'un des collaborateurs de Proudhon, dont il était loin cependant de partager toutes les théories. Orateur distingué, écrivain plus remarquable encore, Marc Dufraisse était un méditatif et se montrait d'apparence plutôt timide, ce qui fit qu'il ne donna sa mesure qu'assez tardivement. Ses cinq enfants, et principalement ses trois fils, qui grandirent en exil et vinrent achever leurs études en France, ont été, chacun dans des carrières différentes, dignes de ce

vingt-cinq ans. Loin de traiter ce nouveau venu en petit garçon, comme avaient coutume de le faire les hommes mûrs qui entouraient Edgar Quinet, Dufraisse se rendit compte que Challemel, si seul, isolé par son âge même de la plupart des autres proscrits, avait plutôt besoin d'affection quasi-fraternelle que de la protection un peu hautaine qu'on affichait à son endroit. Rien ne pouvait toucher davantage l'ancien professeur de philosophie du lycée de Limoges, l'ancien compagnon de Marcel Barthe à Pau, que d'être deviné et compris ainsi par quelqu'un qui le connaissait à peine, alors qu'il avait l'âme désemparée. Dans ce milieu, où certains esprits commençaient à s'aigrir sous l'énervante action de l'exil et, où d'autres, tout entiers à leurs préoccupations, à leurs ouvrages trop longtemps interrompus, à leur gloire qu'ils craignaient de voir s'éclipser, se composaient une attitude solennelle et raide, Marc Dufraisse fut pour Challemel-Lacour un grand frère aîné secourable et compatissant. Il ferma les yeux sur les défauts de caractère de ce jeune homme si tôt éprouvé par l'adversité, fit semblant de ne pas remarquer ses fréquents accès de mauvaise humeur, lui pardonna même ses boutades parfois méchantes et ses ironies souvent blessantes, comme si elles ne s'adressaient qu'à de lointaines ou imaginaires personnes. Bref, il fut à son égard — et de toutes manières — d'excellent conseil, par la parole et surtout par l'exemple, sans avoir

grand homme de bien et de talent, de ce républicain convaincu qui souffrit pour ses idées sans jamais se plaindre. Je dois un remerciement particulier à l'un de ses fils, M. C.-Marc Dufraisse, trésorier-payeur général honoraire, qui, avec une infinie bonne grâce, m'a communiqué les lettres de Challemel-Lacour à son père et m'a autorisé à y faire de larges emprunts. En lui en exprimant ici ma respectueuse gratitude, je ne m'acquitte qu'imparfaitement d'un devoir qui m'est bien doux.

l'air jamais de le diriger, ce que Challemel supportait mal. Ce méridional posé et plein de raison exerça ainsi, d'une façon détournée, la plus salutaire influence sur un Normand qui avait hérité de ses aïeux l'esprit d'indépendance et d'aventure. En maintes circonstances, il lui fut très utile et très bon.

Malheureusement, au point de vue matériel, Marc Dufraisse ne pouvait pas grand'chose pour son ami. En attendant de devenir professeur, il vivotait lui-même avec les siens, d'un modeste emploi de correcteur d'imprimerie. Challemel-Lacour dut se débrouiller au plus vite pour gagner sa vie ; car il était absolument sans ressources. A force de recherches et de démarches, il trouva quelques leçons, mais combien peu rémunérées ! Et le problème du pain quotidien se compliquait de cette considération angoissante qu'il n'était pas seul au monde. Il s'était fait un point d'honneur, depuis qu'il était sorti de l'Ecole Normale, de prélever chaque mois sur son maigre budget la somme nécessaire pour servir une petite rente à sa mère et à sa sœur. A aucun prix, il ne se fût dispensé de ce devoir. Comment le remplir maintenant ? Il courut le cachet. Il apprit — selon ses propres expressions — « combien est dur à monter l'escalier de l'étranger et combien son pain est amer » (1). Et il ne mangea pas tous les jours à sa faim. Il connut des heures de détresse navrante.

L'oubli momentané de sa misère, il le trouvait auprès de Marc Dufraisse et de sa chère famille, si accueillante : parfois aussi auprès de Hetzel, l'éditeur-auteur P.-J. Stahl qui, fort aimablement, l'encourageait à travailler, à préparer des ouvrages lesquels, par ses soins, disait-il, ver-

(1) P. CHALLEMEL-LACOUR, *Œuvres oratoires*, p. 545.

raient le jour plus tard, lorsque l'horizon serait devenu moins sombre. D'autres proscrits se joignaient fréquemment à eux : outre le fidèle et toujours dévoué Fillias, c'étaient d'anciens professeurs de l'Université comme Ennery et Erambert, d'anciens répétiteurs à l'Ecole Polytechnique comme Deluc et Servient. Avec eux, on était entre petites gens qui ne prenaient point des airs de géants foudroyés. Challemel-Lacour s'y sentait plus en confiance que dans la compagnie d'Edgar Quinet.

Un instant, il fut question de créer à Bruxelles une sorte d'école supérieure qui aurait réuni, sous la direction du représentant Emile Labrousse, les meilleurs professeurs chassés de France. Selon Saint-Ferréol, une institution de ce genre eût comblé un vide dans l'instruction publique en Belgique (1). Labrousse, qui était exilé pour la seconde fois, avait déjà, sous la monarchie de Juillet, fondé à Bruxelles et dirigé avec succès « une École centrale du Commerce et de l'Industrie ». Lorsqu'il revint en France, à la Révolution de Février, l'école périclita. Il espérait pouvoir la faire revivre après le 2 Décembre ; mais le gouvernement belge lui en refusa l'autorisation.

Il est juste de dire que, parmi les proscrits, plusieurs entendaient donner à cette école régénérée un caractère de protestation contre le gouvernement de Louis-Bonaparte. Ils voulaient l'appeler « le Collège de France à l'étranger », ce qui alarma les autorités locales. Victor Hugo y eût été acclamé comme une sorte de « recteur », faisant la nique à l'administration universitaire. Edgar Quinet en aurait été le doyen, et la chaire de morale devait lui être

(1) SAINT-FERRÉOL, *Les Proscrits Français en Belgique*, t. I, pp. 132 et suiv.

réservée. Le personnel enseignant était composé de notabilités à qui la politique avait fait des loisirs : Lamoricière et Charras, pour l'art militaire; Raspail et Laussedat, pour la médecine ; Arago, pour le théâtre ; Madier de Montjau et Bancel, pour l'éloquence ; Versigny, pour l'histoire du droit ; Marc Dufraisse, pour la législation comparée ; Pascal Duprat et Victor Chauffour, pour l'économie politique ; Emile Deschanel, pour la littérature ; Challemel-Lacour, pour la philosophie ; Pierre Joigneaux et Victor Borie pour l'agriculture. Ennery, Baune, Fillias, Servient, Deluc et Erambert devaient être chargés de conférences complémentaires. L'équipe était brillante.

Mais le projet était trop beau ; il ne se réalisa pas. Challemel-Lacour, déjà accoutumé aux déceptions, ne put s'en étonner beaucoup. Au surplus, la solennité sentencieuse et les prétentieux bavardages des « pontifes » qu'il avait coudoyés depuis son arrivée à Bruxelles lui rendaient de jour en jour plus amère leur fréquentation, — ce qu'il appelait « la dureté du commerce des hommes ». Il en vint à détester son entourage (sauf quelques très rares compagnons, comme Marc Dufraisse, Hetzel, Fillias, Deluc, Erambert) et à maudire le sort qui le contraignait à vivre dans un pareil milieu.

C'est alors que, pour se venger des iniquités de l'existence, il commença d'écrire les *Etudes et Réflexions d'un Pessimiste* qui n'ont été publiées qu'après sa mort (1).

(1) P. Challemel-Lacour, *Études et Réflexions d'un Pessimiste* (1 vol. bibliothèque Charpentier, 1901). MM. Joseph Reinach et Hustin, à qui nous devons la publication de cet admirable petit livre, avaient cru tout d'abord qu'il datait de la seconde moitié de l'Empire. Un examen plus attentif de son texte, des personnes auxquelles il est fait allusion et des ouvrages dont il y est parlé, nous a permis d'établir que les premières pages en ont été rédigées par Challemel-Lacour dès son séjour à Bruxelles. Au surplus, nous savons, par une

Les proscrits s'organisaient autour de lui et s'installaient presque à demeure, comme s'ils devaient végéter éternellement dans l'exil. Lui, il ne pouvait les imiter ; c'était plus fort que son courage. Il lui paraissait impossible de se caser, de tenir en place. Vainement lui donnait-on à cet égard des conseils et des exhortations. Edgar Quinet, surtout, dont il avait tant autrefois, étant élève de l'Ecole normale, admiré l'enseignement, l'irritait par son allure de prophète tonitruant. Challemel-Lacour lui reprochait de porter trop haut cette sorte d'orgueil singulier qu'il dénommait « l'orgueil de la défaite ». Il cessa bientôt de le voir assidûment, ainsi que Chauffour, Charras et même Deschanel. Et de nouveau, parmi les intellectuels réfugiés

lettre au poète Herwegh (dont il sera question plus tard), que les *Études et réflexions d'un pessimiste* furent terminées en 1862, et non en 1869, comme le pensaient les éditeurs. Enfin, un normand, qui a su si bien comprendre et expliquer son compatriote, notre très regretté maître Albert Sorel, a dit fort justement : « Le livre est encore tout imprégné de l'amertume de décembre ; le triomphe de la réaction, l'abjuration du suffrage universel, la prospérité opulente étalée, le bonheur insolent, la brutalité du fait, voilà, en grande partie, d'où viennent les premières pages ». (A. Sorel, *Notes et Portraits*, p. 209). Ajoutez à cela les misères de l'exil, les rancœurs de la solitude, les attitudes hautaines et compassées que prennent devant lui les aristocrates de la proscription, et vous aurez l'explication à peu près complète du pessimisme de Challemel-Lacour. Rappelons-nous, au demeurant, qu'il ne fut jamais optimiste, même aux heures d'ivresse de la Révolution de 1848 ; son discours au banquet de février 1849 en est une preuve incontestable. Si l'on ne tenait pas compte de toutes ces considérations, on ne saurait apprécier toute la valeur et la haute portée des *Études et réflexions d'un pessimiste*, — d'un pessimiste qui a vu souvent très clair, qui ne s'est pas enfermé dans une doctrine étroite et sombre, mais qui, au contraire, soit à l'aide d'ingénieuses fictions, soit par le moyen détourné de « portraits ou d'esquisses », a voulu faire de son livre une sorte de « livre d'heures » laïque, quelque chose comme le bréviaire d'un stoïcien qui saurait rire à l'occasion, de peur sans doute de trop pleurer, et qui se souvient parfois qu'il est du pays de Rabelais.

en Belgique (comme jadis on l'avait fait à Paris et à Pau), l'on parla de la mauvaise tête de Challemel.

Il est insensé, disaient quelques-uns. N'est-il pas un peu malade? insinuaient les autres. — Oui, je suis fou, répondait Challemel-Lacour, et il se plaisait à énumérer toutes les raisons qu'avaient de le redouter « ceux que son fâcheux caractère et ses dangereuses boutades de franchise avaient fatigués si longtemps » (1); il trouvait un singulier plaisir à relever sur lui-même « les signes avant-coureurs de la maladie, sa manie de sincérité et de justice pour tout le monde sans acception de coterie, son intelligence rebelle à toute discipline, son vaniteux isolement, son humeur rétive à toutes les admirations orthodoxes, surtout son pessimisme » (2). Sans doute — ajoutait-il — chez la plupart des hommes, « on est porté à s'incliner devant une réputation de sagesse, on cède en dépit de soi à l'autorité acquise, on se laisse subjuguer sans le savoir par un ton d'empire ou fasciner par un air de confiance ou de certitude » (3). Mais il est bon que certains individus résistent à de semblables entraînements.

Ainsi déraisonnait avec délices Challemel-Lacour pour se moquer des gens graves qui l'assommaient de leurs prédications. « Nous l'avons toujours supplié en vain — dit-il comiquement en parlant de lui-même — de réprimer cette humeur ironique, qui seule a détourné de lui la bienveillance efficace de ceux qui jouent un grand rôle et qui distribuent les autres. » (4). Mais il n'en persistait pas moins dans ses méchantes railleries, éprouvant

(1) *Études et Réflexions d'un Pessimiste*, pp. 12-14.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*, p. 17.

comme une maligne satisfaction à se venger de cette manière des hommes trop sérieux dont les déclamations emphatiques l'importunaient (1).

Avec quel entrain il les exécutait ! « Les conquérants fameux, les faiseurs de tyrannies, les grands ambitieux,

(1) Dès 1854, Challemel-Lacour détacha de son manuscrit des *Réflexions d'un Pessimiste* quelques passages qui parurent dans le *Précurseur* d'Anvers. Et c'est précisément à faire le procès des « hommes sérieux » qu'il s'applique dans les fragments qu'il voulut publier tout d'abord.

« J'ai pour ami — écrit-il — un homme qui est un profond philosophe. Quand il est en veine de moraliser, il lit les *Contes de Fées*. Belle occupation pour un homme sérieux ! Et notez que, n'étant point marié, il n'a pas d'enfants à endormir. Ceux qui sont coupables à l'égard de ces innocentes créatures de leur avoir donné l'être, ont le droit de leur faire oublier cette sottise par de belles histoires, et de les bercer de rêves pendant qu'ils sont à l'âge où l'on a le temps de rêver. Mon philosophe prétend que, s'il était père, il interdirait à ses enfants la lecture du *Télémaque*, des *Fables* de La Fontaine et surtout des *Contes de Fées*, jusqu'à l'âge de vingt ans. En tout cas, il ne permettrait point aux femmes de leur en raconter, et de même qu'il n'irait pas entreprendre sur les droits des nourrices, il ne souffrirait pas que les nourrices entreprissent sur les droits paternels. Il regarde les *Contes de Fées* comme les plus profonds ouvrages de la littérature française et presque le seul avantage qu'elle ait sur les autres littératures de l'Europe. Après cela, cet homme paradoxal avoue humblement qu'il n'est pas un homme sérieux. Cette grave fonction exige, selon lui, des aptitudes spéciales, dont peu de gens sont doués et impose des obligations qui sont au-dessus de ses forces. Comme il n'est ni député, ni électeur, ni magistrat, ni membre d'aucun corps savant, comme il ne préside aucune espèce de société, n'est pourvu d'aucune dignité, ni décoré d'aucun ordre et qu'il ne répond qu'à lui-même de l'usage qu'il fait de son esprit et de ses loisirs, il sollicite la faveur de n'être pas tenu de se regarder comme un homme sérieux ». CHALLEMEL-LACOUR, *Feuilleton du « Précurseur »*, 15 décembre 1854.

S'ils eussent connu cette page, — où se traduit toute la psychologie si personnelle d'un Normand pur sang — Barbey d'Aurevilly et Flaubert, par exemple, pour ne citer que ces deux grands individualistes, auraient certainement acclamé — et réclamé — Challemel-Lacour pour un des leurs.

les oppresseurs les plus odieux, Sylla, Auguste, Tibère, Henri VIII, Charles I[er], Cromwell, Philippe II et le duc d'Albe, Richelieu, Louis XIV, Robespierre, ont été les hommes les plus sérieux de l'univers. Non seulement ils ont vénéré l'autorité en leur personne, adoré comme une chose divine l'exercice de la puissance, pris au tragique les affaires humaines, eu l'impardonnable tort de ne pas voir que la terre est, comme le prouvent jusqu'aux métaphores instinctives du langage, une scène où se déroule une comédie dont les premiers personnages sont les marionnettes du Bon Dieu. Tous, au contraire, ont eu, pour leur propre majesté, une profondeur d'admiration qui amuserait si elle n'avait eu des conséquences si redoutables » (1). Il riait de « les voir campés si fièrement au sommet des sociétés, dans l'attitude glorieuse et protectrice de coqs sur le haut d'un fumier » (2). « Rogues, sentencieux, renfermés, boutonnés, ils n'ont jamais vu que la recette universelle de la haute politique peut se donner en quatre mots : « Mens et sois fort » (3).

On saisit ainsi sur le vif le genre d'ironie que maniait supérieurement Challemel-Lacour. Chacun en prenait sa part, et tous (lui-même le premier) y étaient fustigés de main de maître. Aux hommes du coup d'Etat étaient naturellement réservées les plus rudes étrivières ; mais les proscrits trop infatués, trop gonflés d'orgueil n'étaient pas non plus épargnés. Ce n'était guère, sans doute, un moyen de se faire des amis. Qu'importait à Challemel? « Il avait reçu les cordelettes sacrées de l'ironie pour expulser les fausses grandeurs de la place qui n'appartient

(1) *Études et Réflexions d'un Pessimiste*, pp. 18 et suiv.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

qu'aux véritables » (1). Et c'est en faisant un retour sur son cas personnel qu'il écrivait : « Plus sensible qu'un autre aux déceptions, une chose l'a préservé du ridicule des colères de prophète et du découragement emphatique, c'est l'esprit, la bienfaisante ironie, la baguette magique qui fait jaillir de tous les événements humains la source de sérénité. »

Cette source de sérénité était d'autant plus nécessaire à Challemel-Lacour, que les déceptions lui venaient plus fréquentes. Après l'échec du projet de création d'une grande école, il avait espéré trouver un asile au « Cercle artistique et littéraire » où Emile Deschanel professait, depuis le 10 mars 1852, un cours de littérature française, qui est demeuré justement célèbre. Où Deschanel avait réussi, en parlant éloquemment des belles-lettres devant un auditoire d'élite, pourquoi Challemel, avec son talent d'orateur maintenant éprouvé, n'eût-il pas connu le même succès en étudiant les philosophes les plus fameux de l'antiquité et des temps modernes ? On lui fit comprendre, un peu dédaigneusement, que la philosophie n'intéressait pas la société belge. Et il s'éloigna sans insister, réservant pour ses *Réflexions d'un Pessimiste* la confidence de sa nouvelle désillusion (2).

(1) Œuvres oratoires de Challemel-Lacour, pp. 162 et 163.

(2) C'est vers le même temps que Taine, écarté lui aussi de l'Université, se vengeait également par l'ironie de ses déboires de jeune professeur. Mais, du moins, lui, il n'était pas exilé. Pour goûter pleinement la saveur si particulière des ironies de Challemel, il faut tenir compte de ce que les souffrances de l'exil y ont mis d'âpreté mal dissimulée et même d'aigreur que ne parvient pas à cacher la légèreté voulue du style. Ce sont là des éléments que l'on ne peut trouver chez des Français restés dans leur pays comme les contemporains et anciens camarades de Challemel, les Taine, les About, les Sarcey, les Prévost-Paradol. Eux, ils respirent à pleins poumons l'air de la

A l'automne de 1852, n'ayant pas trouvé à Bruxelles les concours qu'il avait escomptés, Challemel accepta de faire des conférences à Louvain. Mais dans cette ville, fière à bon droit de son Université et foncièrement catholique, il ne pouvait être question d'organiser, sans éveiller certaines susceptibilités, des leçons de philosophie telles que les comprenait Challemel, c'est-à-dire libres de tout caractère dogmatique et à tendances nettement kantiennes. Ce fut donc un cours de littérature qu'il ouvrit, en ayant soin d'y mettre le plus de philosophie possible.

Le journal l'*Indépendance Belge*, du 12 octobre 1852, l'annonçait en ces termes :

« M. Challemel-Lacour, professeur de philosophie de l'Université de France, doit ouvrir à Louvain, dans la seconde quinzaine d'octobre, un cours de littérature française. Ce jeune critique se propose d'en parcourir les différentes phases. Il insistera néanmoins sur les destinées de la poésie et sur quelques questions spéciales d'un haut intérêt philosophique, entre autres sur les caractères de

patrie, et à l'heure même où ils sont tentés de se plaindre d'elle, ils doivent reconnaître le bienfait de vivre sur la terre natale. De là, dans leur pessimisme, quelque chose d'un peu factice. Deux fois « déraciné », rejeté du milieu de ses compatriotes, Challemel, au contraire, n'a que trop de raisons véritables d'être pessimiste. Outre la misère de sa vie de proscrit, il a la nostalgie de la France. C'est un double fardeau de tristesses et lourd à porter. Telle fut, pour lui, comme l'a très bien noté Albert Sorel, « la terre d'exil où la tempête vous jette, et dont on ne parcourt les solitudes, les sables stériles, les rivages décevants, que pour y promener le regret inconsolable de l'autre patrie, l'ingrate, mais la vraie ». On comprend mieux, après cela, « le cri étouffé du philosophe déçu en lui-même, déçu dans les choses, la protestation du penseur qui se rappelle hier, qui pressent demain, qui voit les hommes passer en grimaçant, assourdi par les voix de stentor des crieurs de jouissances ». Voilà ce qui donne un caractère tout à fait original à l'ironie et au pessimisme de Challemel-Lacour.

femmes dans la littérature française, depuis le onzième siècle jusqu'à la fin du dix-huitième ».

On ne pouvait marier de façon plus heureuse la littérature et la philosophie. C'était nouveau, c'était élégant et profond tout à la fois. Cette tentative devait réussir, car elle apportait dans l'enseignement une note originale, une formule inédite.

Elle parut, en effet, réussir pleinement, et, lorsque Challemel-Lacour se présenta le mardi 19 octobre, à sept heures du soir (selon la coutume du pays à cette époque), devant le public qui l'attendait, il vit bien, rien qu'à l'aspect de la salle archi-comble, qu'il avait ville gagnée. L'*Indépendance* du 22 octobre consacra ce succès par un compte rendu extrêmement élogieux qui mérite d'être conservé, au moins dans ses grandes lignes. Après avoir remarqué que l'orateur, « dès cette première leçon, a su se concilier toutes les sympathies », le journal ajoute :

« Dans un plan bien conçu et nettement suivi à travers les développements variés de son improvisation brillante, il a exposé son sujet, qui est de nature à ne pas moins intéresser les auditrices que les auditeurs : c'est l'étude des caractères de femmes dans la littérature française. M. Challemel pense, avec raison, que les œuvres d'imagination contiennent autant de vérités que les livres d'histoire (1) et peuvent nous renseigner autant qu'eux sur l'état de la société aux diverses époques. Il demandera donc à la littérature tout ce qu'elle peut nous apprendre sur le rôle des femmes dans la société moderne : enseignement hautement philosophique, car plus le règne de la

(1) C'est une vue que Challemel-Lacour a développée dans ses *Études et Réflexions d'un Pessimiste*, pp. 215 et suiv. ; et cela suffirait à démontrer, si nous n'en avions d'autres preuves, que dès 1852 il avait commencé d'écrire ce « vade-mecum », de rédiger ces pensées jetées au hasard.

force décroît, plus l'influence de la femme grandit (1). A l'appui de cette assertion, le professeur, dans cette première séance, a successivement étudié le rôle des femmes à trois époques principales de l'humanité ; dans l'antiquité, et là, c'est le théâtre grec qui lui a fourni ses exemples ; dans les poésies soit aristocratiques, soit populaires, du moyen âge et au siècle de Louis XIV. De nombreux aperçus, des citations bien choisies et bien lues, des idées neuves exprimées dans un langage plein de fermeté, d'élévation, d'esprit et d'éloquence, le ton assuré du débit, la physionomie sympathique du jeune orateur, tout a concouru à exciter plusieurs fois les applaudissements de l'assemblée qui se pressait dans la salle et jusque hors du seuil. Les dames qui assistaient à la séance ont paru accepter avec la même faveur les jugements de leur nouvel historien. En un mot, cette première leçon n'est pas un coup d'essai, c'est un coup de maître. Un tel succès honore également la société de Louvain et M. Challemel-Lacour ».

Pouvait-on faire meilleure réclame d'un cours nouveau ? Mais, que se passa-t-il à la suite de cette rencontre, si brillante, avec la « société de Louvain » ? Je n'ai trouvé trace d'aucun incident. Pourtant, il est certain que les conférences furent interrompues avant la fin de l'année. Peut-être reprocha-t-on à Challemel-Lacour quelques hardiesses philosophiques ; il avait dû céder plus d'une fois, au cours de ses leçons, à son penchant pour les opinions peu communes et pour les paradoxes ironiques. Peut-être, aussi, vit-on d'un mauvais œil, en haut lieu, cette concurrence trop éclatante à l'enseignement de l'Université. Toujours est-il que Challemel fut forcé de battre en retraite. Et jamais les dames de Louvain n'apprirent, par la bouche de l'orateur dont elles avaient

(1) Voir *Études et Réflexions d'un Pessimiste*, pp. 78 et suiv.

applaudi les débuts, tout ce que la littérature française récèle de mystères sur le rôle de la femme dans la société moderne. Beaucoup, sans doute, le regrettèrent ; mais, l'une d'elles, qui l'avait admiré plus que toutes les autres en son for intérieur et qui était venue exprès de Bruxelles pour lui faire fête, se chargea bientôt de lui témoigner, par une démonstration non équivoque, la reconnaissance passionnée du public féminin (1).

Privé du suffrage des femmes, qui seules étaient capables de le prôner et de l'imposer à Louvain, Challemel-Lacour regagna Bruxelles, tout à fait découragé. Il fit cependant une dernière tentative pour réaliser son ambition de continuer à l'étranger la carrière de professeur qui lui apparaissait, entre toutes, la plus noble. Malgré le mauvais vouloir des dirigeants du « Cercle artistique et littéraire », un certain nombre de conférences, autres que celles d'Emile Deschanel sur la littérature française, avaient eu lieu à Bruxelles au cours de l'hiver 1852-1853. Madier de Montjau, Laussedat et Versigny, notamment, avaient pu s'y faire entendre et applaudir. Et le prestidigitateur Alexandre Dumas qui, poursuivi par ses créanciers parisiens, s'était réfugié en Belgique et se faisait passer, lui aussi, pour un exilé, avait eu la coquetterie de consacrer plusieurs feuilletons,

(1) La femme a toujours joué, à partir de cette époque, un rôle prépondérant dans la vie et dans la pensée de Challemel-Lacour. Par là, son pessimisme s'est attendri et est devenu plus sociable. Nous en verrons plusieurs manifestations dans ses *Études et Réflexions d'un Pessimiste*, dans la *Philosophie individualiste* et dans nombre d'articles publiés par Challemel à la *Revue Germanique*, au *Temps,* à la *Revue des Deux Mondes*. S'il a si bien compris le XVIIIe siècle, c'est qu'il a su y mettre principalement en relief l'influence féminine ; à cet égard, son essai littéraire et psychologique sur Mme d'Épinay est un véritable petit chef-d'œuvre.

dans l'*Indépendance Belge*, à ces conférences éloquentes et variées. A défaut de l'école supérieure que l'on n'avait pu créer et du « Cercle », où il n'y avait place que pour quelques amis, n'était-il pas possible de trouver un local où, tour à tour, prendraient la parole ceux qui voulaient garder dans l'exil l'entière liberté de leur pensée ?

Challemel-Lacour tenta cette aventure avec Laussedat et Versigny. Tous les trois, à frais communs, prirent à bail une salle, galerie de la Reine, au passage Saint-Hubert. Ils y devaient réunir successivement leurs auditeurs. Les premières conférences avaient été fixées au samedi 2 et au mardi 5 avril 1853. Le 2 avril, Versigny fit sans encombre une leçon sur « l'Histoire du Droit »; mais le soir même, avant de se retirer, il se trouva dans l'obligation d'annoncer que la suite des cours prévus n'aurait pas lieu, « étant interdite par l'administration de la sûreté publique. » On s'informa, et l'on apprit que le gouvernement s'était ému « parce qu'il voyait là une tendance à constituer un enseignement en dehors de l'État ». Poussé dans ses derniers retranchements, le ministère avoua le véritable motif qui l'avait guidé en cette occurrence : c'étaient « des raisons de sûreté, de convenances internationales et de moralité (1) ». Il n'y avait pas besoin d'autre explication : chacun était fixé désormais. Challemel-Lacour et ses amis durent résilier leur bail à prix d'argent. L'ultime ressource de Challemel s'en allait à vau-l'eau. Il avait cru qu'à ses risques et périls, il pourrait disserter librement sur la philosophie, dans une salle qui n'appartenait qu'à lui-même et à quelques compagnons. Il fut vite détrompé. A l'instar du gouvernement français, qui n'avait décidément pas le

(1) Wauwermans, *Les Proscrits du Coup d'État en Belgique*, p. 87.

monopole de l'intolérance, le gouvernement belge fermait la bouche à ceux dont la présence lui déplaisait. Un matin, on vint signifier à Challemel que les autorités locales avaient résolu de l'interner à Anvers. C'était une nouvelle aggravation des misères de l'exil.

VI

DE BRUXELLES A ANVERS

Avant de quitter Bruxelles pour Anvers, Challemel-Laçour eut tout de même la consolation de savoir qu'il laissait derrière lui, sinon beaucoup d'amis, du moins quelques admirateurs... et au moins une admiratrice. Dès, en effet, que les directeurs du « Cercle artistique et littéraire » apprirent que le cours public d'histoire de la philosophie, qui devait s'ouvrir le mardi 5 avril, était interdit par l'autorité, ils demandèrent à Challemel de résumer en une conférence publique, à l'intention de leurs auditeurs, la série de leçons qu'il avait projetée. Cette démarche toucha profondément le jeune professeur, — et la soirée du 8 avril 1853, où il prit pour la dernière fois la parole à Bruxelles, le vengea de tous les déboires qu'il avait essuyés jusqu'alors. Ce soir-là, il fut acclamé et applaudi comme jamais orateur ne l'avait été en pareille occurrence et en semblable société.

L'Indépendance Belge relata longuement, dans les termes suivants, cette soirée mémorable :

« Obligé de concentrer dans une seule séance le cours de philosophie qu'il s'était proposé d'ouvrir à Bruxelles, M. Challemel-Lacour a dû modifier radicalement son plan. Au lieu de l'exposé analytique du cartésianisme dans ses déterminations caractéristiques qu'il n'aurait pu faire

en moins de dix ou douze leçons, le professeur a entrepris d'expliquer dans une seule séance ce que c'est que la philosophie, en quoi consiste sa méthode, comment elle arrive, mais toujours à un point de vue spécial, à la solution de quelques problèmes dans le nombre immense de ceux qu'elle se pose elle-même ; l'influence qu'elle exerce sur les évolutions de l'humanité, et enfin en quoi elle diffère essentiellement de la pratique raison, désignée sous le nom de sens commun. Le talent que M. Challemel a déployé dans cet exposé rapide a fait éclater à plusieurs reprises dans son auditoire de vifs témoignages de sympathie.

« Le temps manquait à M. Challemel pour donner un aperçu de tous les systèmes enfantés depuis les temps historiques, dans l'Orient, en Grèce, dans l'École d'Alexandrie, au moyen-âge et au temps de la renaissance des études. Prenant pour sujet l'examen de la philosophie moderne, il devait prendre Descartes pour point de départ, car la révolution opérée par ce grand penseur dans le domaine des idées a été la cause déterminante de tout le mouvement philosophique depuis plus de deux siècles. M. Challemel expose avec un rare talent l'influence des œuvres de Descartes sur le XVIIe siècle tout entier ; dans un tableau plein de mouvement, il fait voir la société, en France, dominée par cette philosophie ; la littérature, l'histoire et la théologie elle-même en recevant les impulsions. Bossuet, tout Port-Royal, la Congrégation de l'Oratoire, Boileau, Racine, les femmes, tout est cartésien en ce siècle. Deux hommes seuls, que dirigent le bon sens et la confiance dans les lumières naturelles, résistent à cet entraînement : ce sont La Fontaine et Molière.

« Entre le XVIIe siècle et le XVIIIe, — dit M. Challemel, — il y a un abîme ; le XVIIIe siècle ne le comble pas, il le franchit d'un saut. Absorbé dans la contemplation de l'esprit, le XVIIe siècle avait tenu peu de compte de la nature. Par une réaction radicale, le XVIIIe siècle ne croit plus qu'à la réalité de celle-ci. Suivant la route tracée par Locke, Condillac fait de l'homme une statue



qu'il place en face de la nature, et qui, par les organes des sens, reçoit d'elle toutes ses idées, toutes ses connaissances. Cette philosophie devient celle de l'époque. Entre les mains d'Helvétius et d'Holbach, elle dégénère en un grossier matérialisme. L'Encyclopédie est un panthéon élevé à la nature. Rousseau, en guerre avec l'ordre social, veut ramener l'homme à son état primitif ; Montesquieu, par son *Esprit des Lois*, Voltaire, par ses travaux de critique et d'histoire, par ses romans et par son incrédulité railleuse, éloignent de plus en plus leur siècle des tendances spiritualistes et le conduisent au positivisme naturel. Diderot, esprit si original et si fécond en idées hardies, ne voit d'autre destinée dans l'art que l'imitation de la nature. Le drame, plus près des sentiments naturels que la haute comédie, prend naissance et aboutit aux pièces de Beaumarchais, peintre exact des mœurs du temps.

« La philosophie du XIXe siècle, — dit le professeur en terminant sa brillante improvisation, — a réconcilié celles du XVIIe et du XVIIIe siècles. Cette réconciliation s'est opérée sous l'influence de l'impartialité qui distingue notre époque. Bien que M. Challemel ait à peine prononcé le nom de Hegel, il est évidemment pour nous un de ses disciples, car ses idées concernant les créations absolues de l'esprit, procèdent du système de ce chef de la dernière grande école philosophique allemande.

« Il ne nous reste, après cette analyse bien incomplète d'une séance dont nous conserverons un vif souvenir, qu'à constater le succès chaleureux et légitime obtenu par M. Challemel, qui a reçu, à sa descente de l'estrade, les témoignages d'estime et de sympathie d'une foule de notabilités dans les lettres, dans les sciences et dans les arts ».

Malgré la longueur de ce compte rendu, j'ai tenu à le reproduire ici *in-extenso*. D'abord, il résume d'une façon assez exacte les idées philosophiques de Challemel-Lacour, encore qu'il lui prête gratuitement la qualité de disciple

de Hegel. Puis, cet article fut attribué à Emile Deschanel et, par conséquent, on y peut voir le salut des proscrits bruxellois à celui qui allait les quitter. Deschanel n'avait pas toujours eu à se louer des procédés un peu vifs de Challemel à son égard ; il n'en eut que plus de mérite, — lui, son aîné et son ancien professeur, — à donner une telle marque d'amitié à l'exilé qui s'en allait plus loin encore... Challemel-Lacour lui en sut gré ; mais il fut particulièrement sensible à l'adieu troublant que lui adressa timidement une femme jusqu'alors à peine entrevue, quoiqu'il l'eût remarquée à sa conférence de Louvain. « Nous ne vous oublierons pas », lui dit l'inconnue. Ils devaient, effectivement, se retrouver à bref délai.

A Anvers, il reçut l'accueil le plus cordial. Nombreux étaient les proscrits qui avaient trouvé refuge ou plutôt à qui avait été imposé le séjour dans cette ville cosmopolite où, par une singulière fortune, l'art et le négoce ont su se développer parallèlement et s'épanouir sans contrainte. Challemel-Lacour s'y sentit mieux à l'aise qu'à Bruxelles. Il est vrai que, comme plusieurs de ses compagnons, il avait eu l'ingénieuse idée, tout en résidant à Anvers, de conserver sa chambre à Bruxelles, au n° 31 de la rue du Chemin-de-fer, ce qui lui donnait l'illusion de n'être pas interné et de garder au moins une apparence de liberté sur la terre d'exil. De cette façon, il n'était pas trop séparé de son petit groupe de camarades bruxellois, en particulier de son très cher Marc Dufraisse.

Parmi les exilés qui recherchèrent le plus volontiers à Anvers la société de Challemel-Lacour, figuraient deux anciens représentants du peuple, Agricol Perdiguier et Amédée de Saint-Ferréol, — le premier, simple et brave homme, compagnon du « Tour de France », très connu

sous le nom « d'Avignonnais la Vertu », le second, appartenant à une vieille famille noble du Puy, mais qui, délaissant dès son jeune âge les traditions ancestrales, était devenu un des chefs du parti démocratique dans la Haute-Loire. Perdiguier se consolait de ses mésaventures politiques en étudiant l'histoire romaine. Saint-Ferréol prenait surtout beaucoup de notes en vue de la composition de son grand ouvrage : *Les Proscrits Français en Belgique ;* il y a consacré à Challemel-Lacour quelques passages forcément brefs, mais où l'on devine une profonde sympathie. C'est à Saint-Ferréol que nous devons le récit des hautes discussions, philosophiques ou autres, qui s'élevaient parfois entre proscrits désireux d'occuper noblement leurs trop fréquents loisirs. Perdiguier, narre-t-il, « cherchait à réhabiliter Catilina qu'il disait un ami du peuple, calomnié et mis à mort par l'aristocratie romaine. Sachant trop bien, par l'histoire des César et des Napoléon, ce que font, ce que disent les ambitieux, les intrigants, les débauchés, les hommes perdus de dettes et d'honneur, pour asservir le peuple en le flattant et le corrompant, nos autres amis réfutèrent et repoussèrent à l'unanimité l'apologie du conspirateur, justement condamné par des hommes qui, d'ailleurs, ne valaient guère mieux que lui » (1).

Challemel-Lacour fut chargé par ses camarades anversois de mettre au point cette question d'histoire. Il aimait à rappeler plus tard la sentence définitive et impartiale qu'il prononça d'un ton tranchant, selon sa manière. Il avait voulu « apprécier sans colère, mais sans faiblesse, les héros tarés de l'antiquité ». C'était là le devoir de l'historien et du moraliste. Il commença par affirmer

(1) SAINT-FERRÉOL, *Les Proscrits Français en Belgique*, t. I, p. 147.

« son aversion pour l'arbitraire, même pratiqué par Cicéron ». — « Je n'ai, dit-il, nulle tendresse pour Catilina ; je m'intéresse peu à cinq misérables, correspondant avec l'étranger pour livrer Rome à la soldatesque et à la populace, enrolées sous des chefs scélérats. N'importe ! Cicéron ne tint pas compte des lois par lesquelles il était défendu de mettre à mort un citoyen romain sans en référer au peuple : ce père de la patrie fraternise par là avec les tyrannies futures, que ses arguments justifient d'avance. Les tracasseries pénibles, les misérables indécisions, les fautes grossières et les déceptions qui remplissent, à partir de ce moment, la vie de Cicéron sont une expiation insuffisante de cet acte d'omnipotence » (1).

Mais la meilleure part de son temps, à Anvers comme à Bruxelles, comme en Hollande, quand il y allait voir Alphonse Esquiros, son futur collègue du Sénat, comme un peu plus tard en Italie et en Allemagne, lorsque ses ressources lui permirent de faire quelques voyages, Challemel-Lacour la passait dans les musées. C'est là qu'il fit son éducation esthétique, jusqu'alors très sommaire, ainsi que l'était celle de presque tous ses contemporains. Au Lycée et à l'Ecole normale, on lui avait bien parlé de la science du beau, et lui-même en avait disserté devant ses élèves. Il avait visité le Louvre comme tout le monde, en courant, au hasard de quelque promenade. Et sans doute ses admirations n'étaient pas celles du premier venu ; mais il n'avait jamais eu le loisir de les raisonner.

L'exil eut au moins pour lui cet avantage de lui fournir l'expérience positive du beau, qui ne s'obtient que par la comparaison des chefs-d'œuvre disséminés en des lieux différents. Il acquit ainsi la faculté d'apprendre, par les

(1) P. Challemel-Lacour, *Le Temps,* 12 janvier 1865.

yeux, ce qu'est véritablement l'art. Ce magnifique musée, cette mosaïque de merveilles qu'était la Belgique — et qui a donné naissance à tant d'artistes — lui fut comme une révélation. Il lui doit d'être devenu un de nos critiques les plus avertis en matière d'esthétique, bien que sa notoriété soit demeurée fort au-dessous de son mérite. Nous aurons l'occasion de nous en rendre compte lorsque nous étudierons ses *Salons* de 1864, 1865 et 1866 que n'ont pas surpassés ceux des plus fameux critiques de l'époque.

De prime abord, Challemel-Lacour comprit la vanité de ce qu'on lui avait enseigné jusqu'alors sous le nom d'histoire de l'art et de science du beau. « Est-ce bien la peine, — écrivait-il plus tard, — de passer huit ou neuf ans à étudier toutes les gloires d'un peuple chez qui l'art était une institution sociale et la religion même, pour sortir du lycée, après cette étude, parfaitement étranger aux arts et en ignorer les principes, la langue, l'histoire, la vraie dignité, la véritable grâce ? » (1). En Belgique, puis dans tous les grands musées d'Europe qu'il visita par la suite, il apprit à « se tenir toujours à distance respectueuse de la métaphysique du beau » et à « ne donner jamais dans la description pure » ; par conséquent à « s'interdire les deux ressources habituelles de ceux qui doivent parler et qui n'ont rien à dire : l'excellent procédé, en effet, pour couvrir sa pauvreté d'idées et l'indécision de son jugement, que de rivaliser, par la plume, avec la brosse ou le ciseau ! » (2). Le critique d'art digne de ce nom, concluait Challemel, « s'en tient à quelques indications nettes qui fixent l'esprit, au lieu de le

(1) P. Challemel-Lacour, *Le Temps*, 3 décembre 1867.
(2) *Le Temps*, 3 janvier 1865.

brouiller par une accumulation de couleurs et de traits, grimoire indéchiffrable pour qui n'a vu les choses elles-mêmes, travail inutile à ceux qui les ont présentes. Il ne remplace pas non plus le goût par des formules. On reconnaît chez lui l'accent d'une impression fraîche et personnelle, justifiée quand il le faut, par des raisons toujours frappantes, parce qu'elles ne sont pas tirées d'un système, mais d'une connaissance approfondie des choses et des temps. »

« Une impression fraîche et personnelle » : c'était ce que Challemel-Lacour avait voulu donner jadis à ses élèves de philosophie du lycée de Pau, lorsqu'il les détournait de l'éclectisme cousinien ; c'était aussi ce qu'il entendait désormais se donner à lui-même (en attendant le moment de le donner à d'autres) au contact des chefs-d'œuvre de l'art de tous les temps et de tous les pays. En tout cas, il dut à cette fréquentation assidue des maîtres de la peinture et de la sculpture, à ce commerce de la beauté, à cet examen approfondi des conditions de la naissance et de la grandeur des manifestations artistiques, une des plus pures joies intellectuelles qu'il eût goûtées. Et de là vint dans son âme un calme, très passager sans doute, mais réel, qui le préserva du pessimisme total et absolu, aux heures de découragement où l'on se sent en quelque sorte abandonné dans l'univers. « Les beaux tableaux comme les beaux vers — a-t-il écrit — se retiennent facilement, et l'imagination garde longtemps l'ombre vivante des chefs-d'œuvre qui l'ont vraiment émue. Qui ne revoit encore par intervalles, après de longues années, tel coin de l'Académie de Venise ou du Belvédère de Vienne, tel autel de Gand ou d'Anvers, tel plafond de Florence ou de Rome, s'animer, prendre couleur et corps dans son souvenir? L'admiration est

inextinguible comme le feu de Vesta ; elle pâlit parfois avec le temps, mais un mot, un rien la fait resplendir de nouveau et projeter sa lumière sur un monde ignoré qui réside en nous » (1).

Au surplus, d'autres occupations arrachaient Challemel Lacour à lui-même et l'empêchaient de se retrancher exclusivement dans les sombres pensées que la prolongation de son exil pouvait lui inspirer. Un « Cercle artistique, scientifique et littéraire » s'était fondé à Anvers, sur le modèle de celui qui existait à Bruxelles. Il y trouva l'hospitalité large et généreuse qui lui avait été mesurée ailleurs. Dès le mois de mai 1853, il donnait au Cercle d'Anvers quelques conférences sur les origines de la littérature française. Au mois de novembre suivant, il y ouvrit un cours hebdomadaire qui fut extrêmement goûté. Et chose rare dans la carrière de Challemel, ce cours, pendant près de trois ans, ne fut jamais interrompu sauf aux époques régulières des vacances, où il semble que le professeur se séparait comme à regret de son fidèle auditoire.

Donc, le samedi 5 novembre 1853, une assistance très nombreuse et très choisie — presque tout ce que la société anversoise comptait de personnalités distinguées — se pressait autour de la chaire nouvellement créée, où la renommée oratoire de Challemel-Lacour allait recevoir une éclatante consécration. Le jeune maître émerveilla la foule. Il parla de Marguerite de Navarre avec des accents éloquents et attendris, qui transportèrent d'enthousiasme les rédacteurs du *Précurseur* et de l'*Observateur belge*, chargés de rendre compte de cette séance d'inauguration. Un succès égal accueillit les

(1) P. Challemel-Lacour, *Revue Moderne*, t. XXXIV, p. 91.

quinze autres conférences de la saison pendant laquelle, pour la première fois, le proscrit du Deux-Décembre put savourer sans arrière-pensée la joie d'être compris et estimé à son vrai mérite. Tour à tour, sous sa parole évocatrice, il fit revivre les grands hommes et les grands événements du XVIe siècle, Ronsard, Montaigne, Agrippa d'Aubigné, Mathurin Régnier, la Satire Ménippée, les mémorialistes d'un temps si fertile en personnalités vigoureuses. La dernière leçon de Challemel, « De l'influence des œuvres d'imagination sur la société », lui valut une ovation prolongée.

Aussi, la réouverture du cours, à l'automne de 1854, fut-elle, de la part d'un public toujours plus empressé, l'objet de manifestations de sympathie tellement vives que, chaque semaine désormais, le *Précurseur* d'Anvers dut réserver un de ses feuilletons au compte rendu des séances du Cercle. Pendant l'année scolaire 1854-1855, c'est près de trente leçons que Challemel-Lacour, de plus en plus applaudi, eut à préparer pour satisfaire une assistance impatiente de l'entendre. Le sort avait enfin quelques sourires pour lui. Ce fut alors, en effet, que le journal le *Précurseur* jugea le moment venu de s'attacher comme critique littéraire le professeur chassé de France, qui savait si bien remplir ce qu'il avait appelé dans une de ses conférences « la fonction de l'exilé », car, disait-il, « l'exilé a aussi sa fonction, portant partout témoignage en faveur de sa patrie contre les injustes rigueurs prodiguées à nos infortunes, protestant contre les ironies de l'étranger indifférent ou hostile et recueillant partout, comme ces philosophes voyageurs de l'antiquité, les leçons dont il essaiera de nous faire profiter (1) ».

(1) *Œuvres oratoires* de Challemel-Lacour, p. 154.

Outre son cours (qu'il consacra spécialement en 1855 à Corneille, Descartes, Pascal, Saint-Evremond et aux salons littéraires du XVIIe siècle) ; outre sa collaboration au *Précurseur* (il y publia notamment un certain nombre d'essais qui devaient prendre place plus tard dans ses *Etudes et Réflexions d'un Pessimiste*) Challemel-Lacour fut appelé bientôt à donner quelques articles à l'*Observateur belge*. On le voit : son activité intellectuelle fut grande pendant ces années d'exil. Malgré les soucis d'une existence mal assurée contre les incertitudes du lendemain, il trouva le moyen d'exprimer librement sa pensée dans deux organes importants de l'opinion publique en Belgique. Et puisque la politique lui était absolument interdite, il se confina dans un rôle de moraliste tour à tour léger et sarcastique où l'ironie dont il aimait à envelopper ses écrits dissimulait tant bien que mal les graves préoccupations qui le hantaient. C'est ainsi qu'il fut amené à dire son sentiment sur les hommes et les choses du jour, en rendant compte des *Contemplations* de Victor Hugo, en parlant du théâtre de Ponsard, de Dumas et d'Emile Augier, en jugeant les romans de plusieurs contemporains notoires et même en appréciant certaines conférences faites au Cercle d'Anvers par des orateurs de passage, tels que le poète Méry.

Or, précisément à l'occasion d'une conférence de Joseph Méry, il lui arriva l'une des aventures les plus singulières de sa vie d'exilé. Méry était un bonapartiste avéré. Il avait, en 1852, pour la proclamation de l'Empire, chanté l'*Aquila redux* qui fit grand bruit alors, et, l'année suivante, composé une cantate à propos du mariage de Napoléon III. C'était le poète officiel par excellence, et l'on devine tout ce que des proscrits surtout pouvaient, dans ce mot, sous-entendre de méprisantes allusions. Invité à

donner, le 11 avril 1855, une conférence au Cercle d'Anvers, Méry eut le bon goût de traiter un sujet qui ne pouvait éveiller aucune susceptibilité parmi ses auditeurs. Il parla « du travail des civilisations », compara les âges primitifs aux temps nouveaux qui luisaient sur le monde, et — sans aucune insinuation politique — fit l'éloge de l'époque présente qui découvrait chaque jour des richesses ignorées et allait instaurer ici-bas la paix universelle.

Dès le lendemain, Challemel-Lacour publia dans le *Précurseur* un long compte rendu de cette conférence. Il commença par une louange dithyrambique du talent de Méry, qu'il appelait ironiquement « le poète aux éblouissantes couleurs ». Puis il le complimenta avec une finesse et une verve pleines de raillerie, d'annoncer sur un ton d'imperturbable assurance, l'âge d'or qui devait s'ouvrir et la fin imminente des guerres.

« La thèse, — ajoutait-t-il, — est peut-être un peu hardie à soutenir, à l'heure même où le canon résonne en Crimée, où les armées se choquent, où l'on s'arme de tous côtés : *toto sævit Mars impius orbe !* M. Méry, qui aime à citer Virgile, a dû penser à ce mot-là en célébrant la paix. Mais enfin il la voit, cette paix perpétuelle, l'objet des aspirations modernes, le besoin des peuples, désirée par tous, chantée par tous, et par la bouche même des plus belliqueux personnages, qui s'en font un masque, s'ils ne s'en font une idole. M. Méry avait promis de donner à la fin de son discours le mot de l'énigme qu'il s'était posée, de dire comment toutes les civilisations sont tombées jusqu'ici et pourquoi la nôtre est à l'abri de semblable catastrophe. Nous sommes arrivés, et c'est là-dessus que repose son espoir, à l'âge de l'expérience. Il paraît que nous avons enfin compris (il n'a guère fallu pour cela que six mille ans) que la paix vaut mieux que la guerre ; cela ne nous empêche pas de nous battre, il est vrai, mais peut-être mettrons-nous

un peu moins de temps à profiter de l'expérience que nous n'en avons mis à l'acquérir. Que ne nous est-il pas permis d'espérer, depuis que nous avons le Congrès de la paix ? » (1).

Et faisant siffler plus âprement encore les cordelettes de son ironie hautaine, Challemel-Lacour insistait :

« Dans le tableau que M. Méry a essayé de faire de cette civilisation contemporaine à laquelle il assure l'immortalité, un trait dominait, je me trompe, un seul trait paraissait, le progrès de la richesse par la découverte de la Californie et le perfectionnement des voies de communication qui supprime l'espace. Il y avait au monde deux coffres-forts dont personne ne s'était douté jusqu'à nous : la Californie et l'Australie, et voilà que depuis qu'ils sont découverts, la voie se fraye, le chemin s'abrège, les barrières tombent par le percement de l'isthme de Suez et de l'isthme de Panama, — les plus grands faits selon M. Méry et le résultat suprême de la civilisation moderne ! Quoi ! en vérité, le salut de l'humanité, qu'elle a eu jusqu'à présent la naïveté de chercher dans l'enfantement de la justice et de la science, était caché dans les gisements aurifères de deux cantons déserts de notre planète ! L'humanité s'agite depuis des siècles à propos de gouvernements, de doctrines, de principes ; elle s'émeut douloureusement et verse souvent le plus pur de son sang pour des idées, qui contiennent à ses yeux le secret de son salut, et elle s'est trompée ! Et ce secret était sous clef, enfermé dans deux coffres-forts ? Cela est à la fois heureux pour notre paresse et désespérant pour notre vanité. Nous sommes dupes depuis l'origine du monde ; cette chose laborieuse et lente, l'organisation des sociétés sur les règles de la justice, ce besoin qui nous pousse à

(1) Feuilleton du *Précurseur* (n° 102), jeudi 12 avril 1855 ; *M. Méry au Cercle artistique et littéraire*, par Armand (sic) Challemel-Lacour. — Je note, en passant, qu'à cette époque, Challemel signait presque toujours ses lettres et ses articles A. Challemel-Lacour. Ce n'est que plus tard qu'il adopta définitivement son premier prénom, Paul.

poursuivre la vérité et nous condamne, faute de la posséder, à nous repaître de chimères, cette soif si insatiable de voir et de croire qui crée les civilisations, fait éclore les arts, engendre les systèmes, cette existence morale enfin, but de nos efforts, rêve de notre avenir et récompense de nos travaux, tout cela n'aurait été que mensonge et déception ! Tout cela serait stérile et ne compterait pour rien dans le *travail des civilisations !* M. Méry du moins n'en a pas parlé, et tout lui semble sauvé parce que le passage de l'Océan dans la mer Pacifique est abrégé de quelques jours et qu'il y aura un peu plus d'or dans le monde ! » (1).

Joseph Méry sentit très vivement l'acuité des sarcasmes que ne lui avait pas marchandés Challemel-Lacour. Aussi, avant même de quitter Anvers, essaya-t-il de mettre les choses au point dans la lettre suivante qu'il adressa à son jeune critique :

« Monsieur et cher confrère, je vous remercie de l'excellent feuilleton, si riche de style et de pensées que vous avez bien voulu consacrer à mon improvisation de voyageur. Toutefois, à l'heure de mon départ, je vous envoie en grande hâte une légère rectification, en vous priant de la faire accueillir par le *Précurseur*. Il n'a jamais été dans mes opinions de développer l'éloge de la richesse inerte et matérielle, et de m'incliner devant le veau d'or. Si, dans mon discours, j'ai cité avec une certaine complaisance les mines aurifères de la Californie et de l'Australie, c'est que je les regarde, ai-je dit, *comme les coffres-forts providentiels ouverts de nos jours, pour payer les innombra-*

(1) Feuilleton du *Précurseur,* 12 avril 1855. Je tiens à remercier tout particulièrement à cette place M. Louis Paris, conservateur en chef de la bibliothèque royale de Bruxelles et son collaborateur, M. Jules Maton, de leur empressement et de leur obligeance à me faciliter les recherches que j'ai eu à faire dans le superbe dépôt dont ils ont la garde.



bles défricheurs des vastes jachères d'un monde nouveau. On a beau mépriser l'or, on est toujours bien contraint à en trouver, à la fin de la semaine, pour payer les ouvriers. Ainsi, par exemple, il faudra beaucoup de semaines pour défricher l'Orégon, qui peut devenir le grenier du monde, et la Californie me paraît providentiellement ouverte sur la limite de cet admirable Orégon.

« Veuillez bien me permettre d'ajouter encore un mot ; je conviens avec vous que mon sujet était des plus graves, des plus sérieux ; je suis arrivé pour le traiter dans les conditions de son essence ; mais j'ai reculé devant l'oraison trop grave et trop sérieuse, lorsque je me suis trouvé devant un auditoire inattendu, un auditoire trop charmant pour mériter de courir les chances des académiques ennuis ; la galanterie française imposait d'autres devoirs au voyageur.

« Quant au mot de l'énigme, je l'ai dit, et je l'ai même redit à plusieurs reprises, c'est la paix, la concorde, le bon voisinage, le bon sens des nations, *l'expérience* devenant une chose pratique et cessant enfin d'être un mot du dictionnaire. La civilisation est là. Avec les plus beaux principes, les meilleures théories, les phrases les mieux faites, *les gouvernements les plus libres ont fait de la barbarie et du massacre* depuis dix-huit siècles, et pourtant un apôtre avait dit à Corinthe une simple phrase, qui résume toute la bibliothèque des rhéteurs et des philosophes stériles ; cette phrase est le vrai mot de la civilisation : *Aimez-vous les uns les autres.* Aujourd'hui, grâce à la suppression des distances par la vapeur, et tout le monde étant le voisin de tout le monde, nous avons le droit d'avoir foi en cette phrase évangélique ; elle renferme tous les principes d'ordre, de bonheur, de civilisation et de liberté. Depuis cette Corinthienne, on a élevé des pyramides de sagesses humaines, de constitutions politiques, de codes civilisateurs, et on continue néanmoins à boire stupidement du sang humain sur un grain de sable de la Mer noire. Il est temps de renoncer aux longues théories et de nous en tenir au mot de saint Paul. Les phrases ont toujours perdu les nations.

« Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« Anvers, 12 avril 1855.

« Méry. »

Challemel-Lacour transmit aussitôt au *Précurseur* la lettre de Méry, en l'accompagnant de ces quelques lignes :

« Mon cher Directeur, veuillez, je vous prie, insérer la lettre ci-jointe que M. Méry me fait l'honneur de m'écrire. Je le félicite fort de ses rectifications et de ses espérances : il est bien heureux de penser aujourd'hui que, puisqu'*avec les constitutions les plus libres, nous avons eu la barbarie et le massacre*, avec les gouvernements les moins libres, nous aurons la civilisation et la paix. Je le désire de tout mon cœur. Et vous ! »

La lettre de Méry et le billet de son contradicteur parurent dans le *Précurseur* du 13 avril. Après cela, on pouvait croire l'incident clos. Mais c'était compter sans un certain nombre de proscrits qui avaient lu avec indignation l'article de Challemel-Lacour et n'en avaient pas saisi le caractère ironique. Ils n'y avaient vu que les éloges adressés au poète bonapartiste et ne dissimulaient point leur colère à la pensée que Challemel était peut-être en train de se rallier à l'Empire. Pour tirer l'aventure au clair et surtout pour en empêcher le retour, ils décidèrent de faire passer le coupable en jugement. Le professeur, naguère si applaudi sans exception, fut invité à se rendre devant la Commission d'assistance fraternelle des réfugiés, qui se transformait au besoin en tribunal de famille et qui, du reste, n'eut, pendant la durée de la proscription, que trois fois à siéger à ce titre. « Pour qui me prend-on ? » dit Challemel-Lacour d'un ton courroucé,

et il refusa d'accepter pareille humiliation. Mais, à défaut de son auteur, l'article fut déféré au tribunal. « Dans ce compte rendu, — relate Saint-Ferréol, qui fut mêlé de près à l'incident, — l'ironie était si fine, la critique si raffinée, les égratignures paraissaient si peu, que beaucoup accusèrent l'écrivain d'avoir fait l'éloge du poète, lui en firent un crime. Nous étions si chatouilleux alors ? Le tribunal fut d'avis que, dans l'article, il y avait beaucoup de sel attique et pas assez peut-être de poivre de Cayenne ; mais que l'auteur était blanc comme neige, ou plutôt restait rouge comme devant » (1).

Tout autre que Challemel eût ri de cette mésaventure ; lui, il la prit au tragique. Pendant longtemps, il bouda ses camarades d'exil, et comme la série de ses conférences venait de s'achever, il partit précipitamment pour un voyage de plusieurs mois en Allemagne, en Suisse et en Italie. Mais on sut bientôt qu'il n'était pas parti seul. L'inconnue, qui l'avait tant applaudi à sa première leçon à Louvain et qui lui avait souri si tristement lorsqu'il avait quitté Bruxelles pour Anvers, l'accompagnait cette fois dans son échappée de vacances. Elle allait, un jour prochain, lier définitivement son existence à celle du pauvre professeur errant.

Ce fut un événement capital dans la vie de Challemel-Lacour. Aussi, malgré bien des raisons qui commandent à un historien d'être fort réservé en cette occurrence, faut-il y insister quelque peu.

« Supposez, — a écrit Challemel, — deux cœurs également sincères, également droits, dignes en tout l'un de l'autre ; une femme mariée, dans les conditions les plus

(1) Saint-Ferréol, *Les Proscrits Français en Belgique*, t. I, pp. 316 et 317.

faites pour l'autoriser à disposer d'elle-même, un homme loyal et sans engagement. Eh bien ! il suffit que ces deux êtres ne puissent s'aimer au grand jour, sous l'abri de la loi, pour que de leur amour naissent des difficultés imprévues qui commencent par être une gêne, une torture et qui finissent par être un remords. En règle avec la loi morale, absous par leur conscience, il ne leur faut pas moins compter avec une force aveugle, qui se venge toujours sans pitié d'avoir été méconnue, c'est l'opinion... L'ordre légal est bon, je l'accorde, en amour comme partout ; la règle est le meilleur des oreillers et la plus sûre des sauvegardes. Mais que cela ne nous fasse pas méconnaître ou taire avec obstination un autre aspect de la vérité ; c'est que l'opinion a ses brutalités, ses injustices homicides, dont il ne faut être ni dupe ni complice ; la morale qui court les rues a ses corruptions naïves, ses sévérités farouches pour les uns, ses tolérances honteuses pour les autres, dont il faut démasquer courageusement l'hypocrisie ; la loi a ses prescriptions tyranniques et rétrogrades, qui consacrent l'iniquité et qui accroissent et perpétuent le désordre sous prétexte de l'arrêter ; c'est assez de les subir, nous ne sommes pas tenus de les honorer de notre respect » (1).

Ces déclarations de Challemel-Lacour nous mettent plus à l'aise pour traiter la question délicate qui se pose devant nous. En l'abordant avec la plus grande discrétion, nous remplirons notre devoir de biographe sans manquer de loyale justice dans l'hommage dû à la mémoire d'êtres humains qui souffrirent pour leur amour et payèrent chèrement la rançon de leur bonheur.

Les leçons particulières que Challemel-Lacour donnait à Bruxelles et qui formaient, aux premiers mois de l'exil, le plus clair de ses ressources, l'avaient mis en rapports

(1) P. Challemel-Lacour, *L'Amour et le Mariage* (*Le Temps*, 26 février 1867).



avec la famille Fétis. C'est un nom célèbre en Belgique. François Fétis était un musicographe éminent, qui a laissé un souvenir durable chez nos voisins et une réputation du meilleur aloi dans toute l'Europe par son enseignement et par ses ouvrages. Directeur du Conservatoire royal de Bruxelles, il fut remplacé à la tête de ce grand établissement par son fils aîné Edouard Fétis, qui avait fait ses preuves comme critique musical à l'*Indépendance Belge*. Né en 1812, Edouard Fétis épousa Eugénie Schlimm (1), fille du général Schlimm, dont le nom était également connu de la façon la plus honorable. Deux enfants naquirent de cette union, un garçon et une fille ; mais leur présence ne réussit pas à introduire dans la maison la paix qui n'y avait jamais régné. Et le ménage allait de

(1) Je ne suis pas le premier à prononcer son nom. Si Mme Juliette Adam n'y a fait qu'une brève allusion dans ses *Mémoires*, si vivants et si suggestifs ; si M. Joseph Reinach, dans la très belle préface des *Œuvres oratoires* de Challemel-Lacour, que nous devons à sa fervente admiration, s'est contenté de dire « l'immense tendresse secrète de sa vie » et de désigner à notre respect, sans la nommer, « celle qui fut pendant quarante ans la mystérieuse compagne de son existence » ; en revanche, M. Victor Fleury, dans l'intéressant article de la *Revue*, que j'ai déjà mentionné, a cité à plusieurs reprises le nom de Mme Eugénie Fétis. De son côté, M. Hustin, qui fut le dévoué chef de cabinet de Challemel-Lacour à la présidence du Sénat, a écrit dans un très remarquable article de l'*Art* (t. VIII, 1907, pp. 257 et suiv.) ; « Mme Eugénie Fétis... était une femme fort distinguée, intelligente, poète à ses heures. Elle avait voué à Challemel-Lacour un culte que celui-ci lui rendait. Elle est morte à Paris en 1894. Nous n'aurions pas prononcé ici son nom, bien que cette liaison fut publique, si la *Revue*, en mars 1903, n'avait publié une série de lettres de Challemel-Lacour au poète républicain Georges Herwegh, dans lesquelles il est fréquemment question d'elle ». Pour être complet et pour dire toute la vérité, je dois ajouter aux explications qu'on vient de lire, que MM. Fleury et Hustin se sont trompés en disant que Mme Fétis vivait séparée de son mari quand elle connut Challemel-Lacour. Le ménage était très désuni, mais il n'y avait pas eu séparation.

mal en pis, lorsque Challemel-Lacour devint le précepteur des enfants. Mme Fétis était alors dans tout l'éclat de ses trente ans. Assez grande et d'une belle prestance, elle possédait une rare distinction que relevait encore, éclairant toute sa physionomie, un sourire plein de charme. Elle fit la plus profonde impression sur Challemel-Lacour, qui ne lui cacha point sa détresse. Ils s'aimèrent, et leur amour, dont le tourment âpre et délicieux à la fois devait peser sur toute leur vie, fut, à son aurore, le plus doux des poèmes, la plus suave des consolations. Mme Fétis oublia ses malheurs intimes, et son jeune amant se souvint à peine qu'il était encore exilé.

Pour cette lune de miel, Bruxelles et Anvers étaient un séjour impossible, — trop prosaïque et en même temps très peu sûr. On voyagea donc. Et ce fut un enchantement d'errer sur les bords du Rhin, d'aller à Munich, de visiter la Suisse et de s'aimer sans contrainte sous le ciel de l'Italie. Mme Fétis avait une âme de poète, et Challemel-Lacour ne dédaignait pas de pimenter sa philosophie kantienne d'un peu de poésie vécue. Il dépeignit son enthousiasme en un article du *Précurseur :*

« Dans les hautes montagnes, il est presque toujours un pic élevé, connu du chasseur et du chamois, mais où le touriste ne s'aventure guère ; il s'arrête au pied, tandis que son guide, gravissant de rocher en rocher, s'y installe et de là décrit au voyageur ce que l'œil aperçoit au loin. Que les esprits non philosophes se résignent à entendre les récits de ceux qui foulent d'un pied familier les sommets de la métaphysique et errent plongés dans la brume rose qui voile aux regards les rives célestes. Mais pour sentir qu'une brise rassurante souffle de ce rivage qui se dérobe aux yeux, il n'est pas besoin de monter si haut ; c'est cette brise qui, lorsqu'elle souffle dans la pensée, s'appelle le génie, lorsqu'elle souffle dans la volonté, s'appelle

la vertu, lorsqu'elle souffle dans le cœur, s'appelle l'amour (1) ».

Cela n'est qu'un début sur le mode lyrique; mais voici mieux comme envolée d'une passion qui veut être immortelle :

« A Pise, sur les murs de Campo Santo, on voit, dans les fresques du vieil Orcagna, des mourants exhaler leur âme : un joli enfant, rose et blanc, qui monte de lui-même, immobile dans l'air immobile et que viennent recevoir sur leurs ailes diaprées et palpitantes, de beaux anges aux chevelures parfumées et dont les pieds se perdent dans les longs plis flottants de leur robe d'azur et d'or. Que vont-ils faire là haut ces beaux enfants ? Recommencer leur vie, assister aux mêmes spectacles, mais plus splendides; poursuivre les mêmes illusions, mais plus douces ; rêver les mêmes rêves, mais plus enivrants ; goûter les mêmes plaisirs, mais plus vifs, comme si plaisirs, rêves, illusions, devaient suffire plus d'une heure à la soif d'infini qui est la suprême beauté de l'âme et sa suprême douleur, son désespoir et son ressort ! Cette idée de l'immortalité est cependant celle que s'en font la plupart des intelligences. Qui ne veut, dans ce monde inconnu, traîner quelque chose, quelque haillon terrestre, ce qu'il a préféré des liens de ce corps ? Pour le guerrier d'Odin, la vie éternelle, ce sont de longs festins où l'on boit l'hydromel à pleine coupe dans le crâne de ses ennemis ; pour le grec jaseur, ce sont de longs entretiens, sous les frais ombrages de l'Elysée, avec l'élite des poètes et des philosophes ; pour les artistes, des symphonies plus belles que celles de Beethoven, exécutées par l'orchestre céleste sous la direction de sainte Cécile ; pour ceux qui ont aimé et qui ont souffert des fragilités de l'amour, quelque asile magnifique portant cette inscription en lettres de feu : *Ici l'on aime toujours* (2) ».

(1) Challemel-Lacour, Feuilleton du *Précurseur*, 12 février 1856.
(2) *Ibid.*

Challemel-Lacour et Mme Fétis cherchèrent en vain, même sur les traces des grands poètes pour qui l'Italie fut le paradis terrestre, cet « asile magnifique » où leur immense amour pût s'épanouir librement. Ils durent se contenter de plus humbles réalités et songer bientôt au retour. De l'idéal au terre à terre de l'existence quotidienne, la chute fut profonde. Après l'ivresse du voyage vint le désagréable réveil. On s'était endormi dans les délices de Capoue, de Pise et de Florence ; il fallait maintenant regagner au plus tôt la Belgique. C'était la fin d'un beau rêve.

« Nous roulons, aveuglés et haletants, dans le tourbillon des affaires et des intérêts ; nous sommes étourdis des démentis bruyants que se jettent les hommes et les événements ; paix et guerre, révolutions et réactions, partis et individus, triomphes des uns et déceptions des autres, hommes qui ne sont plus et hommes qui veulent être, nous sollicitent, nous occupent, nous inquiètent, nous fatiguent. Ah ! qu'un peu de silence se fasse autour de nous ! (1) ».

Partout où l'on passa en revenant d'Italie, il y avait, non pas du silence, mais de l'agitation et de la fièvre. Le Piémont était en ébullition ; la Prusse cherchait sa voie, l'Autriche s'inquiétait. De tous côtés, même en France, on sentait du malaise. Challemel-Lacour s'en rendait bien compte, à l'heure où il reprenait mélancoliquement le chemin de son exil à Anvers. N'y avait-il pas là comme un signe annonciateur de temps nouveaux ?

« Six années n'étaient pas écoulées, — écrit-il, — les six années que le second Empire doit considérer comme son âge d'or, que l'erreur était dissipée. Une guerre

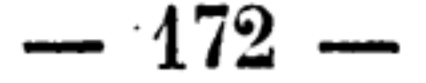
(1) CHALLEMEL-LACOUR, Feuilleton du *Précurseur*, 12 février 1856.

victorieuse, mais sans résultats proportionnés à ce qu'elle avait coûté, le débordement honteux de la spéculation, l'exagération inquiétante des dépenses publiques, l'abaissement graduel et calculé de l'enseignement, la visible dégradation de l'esprit français, exclu des nobles préoccupations et livré au régime d'une littérature abêtissante ; enfin, la pudeur de s'être donné si complètement, tout cela avait suscité dans les intelligences une agitation secrète, assez vive pour déceler à des regards pénétrants l'approche d'un réveil certain, pas assez cependant pour se traduire au dehors, dans les discours, les écrits ou les élections, par une sérieuse résistance (1) ».

Ainsi, pour se donner du courage, Challemel-Lacour s'appliquait à suivre et à noter les moindres manifestations du mécontentement général ; et ses remarques l'aidaient parfois à supporter plus stoïquement les tristesses de l'exil. Mais, à son retour d'Italie, tout lui était prétexte à se montrer de mauvaise humeur. A Zurich, notamment, il était descendu à un hôtel assez renommé, où le confort figurait pour un bon prix lorsqu'on vous présentait l'addition, au moment du départ. « J'y ai été non pas précisément écorché, mais bien disséqué avec talent », confiait peu après le voyageur Challemel à son sédentaire ami Marc Dufraisse. Et il dut, afin de réparer cet accroc à un budget peu élastique, faire des prodiges d'économie pour regagner sans encombre la Belgique.

Le 6 octobre 1855, Challemel rouvrit son cours public à Anvers. Le succès qu'il y obtint ne fut pas moins éclatant que l'année précédente. Au témoignage de tous ses auditeurs, le jeune professeur se surpassa. Il avait annoncé qu'il traiterait, pendant l'hiver, « de la littérature du siècle de Louis XIV et spécialement de Bossuet et de

(1) P. Challemel-Lacour, *La Revue Politique,* t. I, p. 165.



Molière ». Tout en rendant un juste hommage au génie de Bossuet, il ne put s'empêcher d'être sévère à son égard quand il parla de la sentence du grand évêque sur l'auteur de *Tartufe*.

« Il faut le dire sans tarder, — écrivait à la clôture du cours un rédacteur du *Précurseur*, — nous avons été témoins, samedi 8 mars, d'un des plus beaux effets oratoires que nous ayons vus. Si le triomphe de l'éloquence est d'émouvoir, entraîner, ravir un auditoire, M. Challemel-Lacour l'a obtenu d'une manière complète, en résumant sa pensée sur le génie de Molière, ou plutôt en jugeant, des hauteurs lumineuses où il s'était graduellement élevé, la vie humaine telle qu'elle est représentée dans la grande comédie. Une chose prouve que l'auteur a complètement atteint le résultat qu'il se proposait dans le cours de cette étude sur Molière : c'est justement le succès extraordinaire de la dernière conférence. Il avait montré dans Molière non seulement un poète comique, mais encore un moraliste admirablement humain. Aussi, lorsqu'il en est venu à le venger d'odieux outrages, à le défendre contre des attaques injustes, tout l'auditoire était déjà préparé à applaudir à ses paroles. Les cœurs ont battu plus vite, les yeux se sont mouillés, les acclamations ont couvert sa voix. Et pourtant l'agresseur s'appelait Bossuet » (1).

Molière triomphait au Cercle d'Anvers grâce au talent de son éloquent défenseur. Mais les catholiques, récemment arrivés au pouvoir, n'admirent pas qu'on pût impunément faire la leçon à Bossuet. Il plut, notamment à l'évêque de Bruges, de venger la mémoire de l'illustre évêque de Meaux. Et du haut de la chaire retentit une véritable déclaration de guerre à l'adresse de certains professeurs de cours libres qui semblaient abuser de l'hospitalité de la Belgique. Le gouvernement fut même

(1) Feuilleton du *Précurseur*, nº 78, mardi 18 mars 1856.

invité à sévir contre ces étrangers ; il eut la sagesse de borner sa répression à quelques protestations verbales et sans effet.

Challemel-Lacour, qui s'était senti principalement visé par la véhémente dénonciation de l'évêque de Bruges, la jugea de fort mauvais goût. Était-ce une affaire qu'on lui cherchait ? (1). Il n'avait pas outrepassé ses droits d'historien et de critique littéraire en évoquant la vieille querelle de Bossuet contre Molière. Pourquoi lui faire grief de ses opinions ? Allait-on instituer, sous un régime de liberté, des procès de tendance comme dans les pays où régnait le bon plaisir d'un prince ? Du coup, le séjour sur le sol belge, qui lui était rendu difficile depuis qu'on parlait de ses relations avec Mme Fétis, lui devint absolument insupportable. Il n'eut plus qu'une pensée : quitter Anvers et Bruxelles au plus tôt et à tout jamais.

Mais où aller ? Ce proscrit, âgé de vingt-huit ans, n'a pas de situation assurée ; il n'a ni feu ni lieu. Et le voilà tout à coup très désemparé. Il traverse une des crises les plus déprimantes de sa vie. Or, Victor Hugo vient de publier ses *Contemplations*. Challemel-Lacour ouvre ce chef-d'œuvre, vrai poème de la douleur, écrit sous la dictée d'un cœur meurtri, et il y entend résonner les fibres de son propre cœur ensanglanté.

« Qu'il nous soit permis, — dit Challemel-Lacour, dans le *Précurseur* du 21 avril 1856 — de ne pas flétrir aujourd'hui par une critique verbale la fraîcheur de nos impressions, de ne pas descendre dans ces secrets ateliers où se façonnent sur l'enclume les armes d'Achille... Jamais l'imagination ne s'est montrée plus forte, plus splendide que dans ce livre. Et pourtant ce n'est pas un livre

(1) Il en garda longue rancune aux Belges et y faisait encore allusion dans un article du *Temps* du 15 novembre 1865.

d'imagination ; il jette de tous côtés sur ses rives des réalités qui palpitent encore, il roule dans ses flots des larmes encore chaudes ».

Et voici que Challemel suit pas à pas le poète dans ses tragiques souffrances et dans ses angoisses. Pour un peu, il s'échapperait, lui aussi, en confidences sur ce qu'il a souffert ; mais sa fierté le dissuade d'étaler ses plaies. S'il laisse parler son cœur, seuls quelques initiés en reconnaîtront les accents.

« La mort même — écrit-il — conseille de vivre, pour *contempler* la vie, ses profondeurs, ses obscurités, ses grandeurs, ses misères, ses horizons, ce que chacun trouve en soi, quand il y regarde, ce que le poète trouve en lui, ce que vous trouvez en vous. Sa propre douleur s'est reconnue la sœur de toutes les douleurs ; son cœur s'est pris d'une pitié immense, non seulement pour les souffrances humaines, mais pour toutes les souffrances muettes de la nature. Il les a longtemps regardées, il s'est rassasié de ce spectacle, et à force de les regarder, il a découvert ce que ces souffrances recèlent de révélations sur l'avenir, ce qu'elles cachent d'espérances réelles ».

Donc, espoir quand même ! Pourtant la vie est bien terne :

« On se meut, on agit dans une sphère restreinte ; on a des joies tièdes, des chagrins vulgaires et médiocres. On rencontre de loin en loin quelques beaux jours, des échappées qui semblent s'ouvrir à notre ambition de grandir et à notre ambition d'aimer. On a des amis, on a des rivaux, on a une famille. On fait des projets, ils s'évanouissent : cent déceptions complètes. On est atteint dans sa fortune, on est frappé dans les siens. En quoi cette vie diffère-t-elle de la vie de tous les hommes ? Ces alternatives, ces médiocrités dans les résultats et dans les malheurs, y a-t-il rien de plus ordinaire, de plus commun,

de plus banal ? La chose commune, la chose ordinaire ici, c'est la faiblesse de la nature qui s'arrête à moitié de tous ses sentiments, qui ébauche des émotions et qui ne les achève pas. Nos facultés débiles ne savent rien pousser jusqu'au bout, et s'arrêtent avant ce point, limite de l'idéal, où tout se transfigure, où la joie devient belle, où la douleur devient sublime »,

L'aristocratie native de Challemel-Lacour se décèle dans cette page. Elle rejette tout ce qui est vulgaire ; elle ne recherche que ce qui est grand, ce qui affirme une personnalité, ce qui revêt un caractère original. Vivent les êtres et les choses qui sortent du commun ! Bénie soit la douleur elle-même, lorsqu'elle n'est pas la douleur de tout le monde, lorsqu'elle devient raffinée, lorsqu'elle dépasse la mesure habituelle et touche au sublime !

C'est ainsi que Challemel se console de ses tribulations et de ses mésaventures, — heureux, dans son malheur, d'apaiser de trop réelles souffrances par la méditation des plus hauts problèmes de la vie et de la mort. Et il évoque à ce propos Platon, Lucrèce et Dante.

« On retrouve dans les *Contemplations* — écrit-il à la fin de son article — tous les doutes de la pensée moderne à côté de toutes ses conquêtes et de toutes ses audaces, mais non plus pour nourrir les lamentations vaines et caresser les désespoirs paresseux. Le doute est accroupi au seuil de la science, comme les sphinx devant le temple d'Isis. Les doutes mêmes du poète instruisent, soit qu'il raconte ses *pleurs dans la nuit*, soit qu'il redise *ce que dit la bouche d'ombre*.

« Il questionne la tombe sur son lendemain ; il demande à toutes les choses muettes, aux astres, aux animaux, aux arbres, aux pierres le mot de leur existence ; et il ose donner sur tout cela des réponses qui ne sont peut-être que les balbutiements de l'esprit. Mais une

idée surnage sur cette mer d'hypothèses poétiques, l'idée de l'expiation universelle et de la réconciliation finale.

« Une haleine de Platon se mêle à celle de Lucrèce et de Dante, dans ces hautes inspirations. Je ne veux pas dire que Victor Hugo imite l'un ou l'autre de ces poètes ; je signale simplement une parenté de leur pensée. Platon ouvre à l'âme humaine des perspectives sur son passé, et le *Phèdre*, première floraison de son génie, est une réminiscence et un regret de la chute. Lucrèce anéantit, dans le sein de l'indulgente nature, toutes les superstitions effrayantes, et ne voit dans la naissance et la mort, dans la production et la dissolution, que le va-et-vient incessant de la vie. Dante est le vengeur sombre des iniquités, des mensonges, des perfidies, des lâchetés de son temps. Il y a de tout cela dans les poèmes philosophiques de Victor Hugo. Avec Platon, il expose la sainteté de l'amour et le lent enfantement de l'homme à la justice. Il a l'énergie et l'émotion de Lucrèce pour faire évanouir les visions malfaisantes de l'éternité. Mais il ne promet pas comme lui le repos du néant ; ce qu'il annonce, c'est le perfectionnement graduel de tout ce qui est, l'ascension continue de toutes les âmes qui pensent en l'homme, rêvent en l'animal, sommeillent dans l'arbre, dorment d'un sommeil plus ou moins profond à tous les degrés de la nature, vers la lumière et l'unité. Enfin, de même que Dante, il a descendu les cercles de l'enfer ; il n'a pas creusé pour le crime, comme le Minos florentin, une spirale de tortures dans le sein de la planète. La justice se fait à la surface de la terre ; tout souffre autour de nous ; nous sommes entourés de châtiments. Toute vie est une expiation : toute forme étouffe un gémissement. Une même loi pour la nature entière : vivre et souffrir. Un même remède : la pitié et l'amour ».

L'amour — et la politique aussi — chassaient Challemel de la Belgique devenue pour lui inhospitalière. Seulement, en compensation, il allait se rapprocher de l'Italie, la terre classique de la beauté, jusqu'alors à peine entr'ouverte à ses regards passionnés. Son meilleur ami, Marc

Dufraisse, venait d'être nommé professeur de législation comparée à l'Ecole Polytechnique de Zurich. Or, par une heureuse coïncidence, la chaire de littérature française fut, au printemps de 1856, déclarée vacante au *Polytechnicum* pour la rentrée du mois d'octobre. S'il avait la chance d'y être appelé, Challemel-Lacour ne trouverait-il pas là le coin rêvé, la région idéale à laquelle il aspirait? Il posa donc sa candidature à cette chaire qui, de loin, lui paraissait avoir été créée presque tout exprès à son intention. Mais sa nomination ne se fit pas sans mécomptes, et bientôt de nouvelles déceptions devaient lui être réservées en Suisse.

VII

A ZURICH

Dès le 7 avril 1856, aussitôt qu'il sut vacante la chaire de littérature au *Polytechnicum*, Challemel-Lacour écrivait à Marc Dufraisse : « ... Je souhaite fort de réussir ; je compte pour cela beaucoup sur vous ; le désir et le plaisir de me trouver à Zurich avec vous n'est pas le moindre des mobiles qui me font prendre à cœur cette affaire. »

Mais quelques jours plus tard, il revient à la charge, et cette fois, en y mettant de l'insistance, il donne à son ami les raisons politiques qui lui font presque une obligation de quitter la Belgique.

« Si vous avez lu, comme il est probable, — dit-il à Marc Dufraisse, — le speech de M. Walewski à la séance du Congrès du 9 avril, vous devez être inquiet sur notre compte, et vous avez raison (1). Parmi les choses pesantes

(1) C'est à la séance du Congrès de Paris, tenue le 8 avril 1856, que le comte Walewski, ministre des affaires étrangères de Napoléon III, proposa aux représentants des grandes puissances européennes,

qui font, à ce qu'il paraît, enfoncer la Belgique, se trouve d'abord son hospitalité : on va la jeter par-dessus bord. C'est là plus qu'un projet, à l'heure où je vous écris, c'est presque une résolution. C'est pourquoi je me tourne naturellement vers Zurich ; dites-moi, je vous prie, comment vous croyez qu'il convienne de me gouverner. Faut-il faire une demande officielle ? Faut-il faire adresser des lettres de recommandation ? Faut-il attendre ? Êtes-vous sûr que ce dernier parti soit sans péril, et que nous ne sommes pas exposés à apprendre un beau matin que la chose est faite ? Il y a des candidats anciens, connus, qu'on regrette

réunies à l'occasion du traité de paix qui suivit la guerre de Crimée, d'appeler l'attention du gouvernement belge sur ce fait « qu'on imprime chaque jour en Belgique les publications les plus injurieuses, les plus hostiles contre la France et son gouvernement, qu'on y prêche ouvertement la révolte et l'assassinat ». Toutes ces publications, ajoutait l'orateur, « sont autant de machines de guerre dirigées contre le repos et la tranquillité intérieure de la France par les ennemis de l'ordre social, qui, forts de l'impunité qu'ils trouvent à l'abri de la législation belge, nourrissent l'espoir de parvenir à réaliser leurs coupables desseins ». Et le comte Walewski de conclure : « Nous regrettons d'être placés dans l'obligation de faire comprendre nous-mêmes à la Belgique la nécessité rigoureuse de modifier une législation qui ne permet pas à son gouvernement de remplir le premier des devoirs internationaux, celui de ne pas tolérer chez soi des menées ayant pour but avoué de porter atteinte à la tranquillité des états voisins. Les représentations du plus fort au moins fort ressemblent trop à la menace pour que nous ne cherchions pas à éviter d'y avoir recours. Si les représentants des grandes puissances de l'Europe, appréciant au même point de vue que nous cette nécessité, jugeaient opportun d'émettre leur opinion à cet égard, il est probable que le gouvernement belge, s'appuyant sur la grande majorité du pays, se trouverait en mesure de mettre fin à un état de choses qui ne peut manquer tôt ou tard de faire naître des difficultés et des dangers, qu'il est de l'intérêt de la Belgique de conjurer d'avance ». Ce langage comminatoire du ministre de Napoléon III émut fort les proscrits. Et l'on comprend mieux après cela les termes sévères par lesquels Challemel-Lacour stigmatise (assez injustement d'ailleurs) les chefs de la nation belge coupables, à ses yeux, de redoubler de vigilance sur la conduite des exilés.



d'avoir éconduits, auxquels on peut écrire sans bruit. Qu'en dites-vous ?

« Au surplus, vous êtes là, vous savez comment tout se passe. Je vous rappelle tout bonnement qu'aujourd'hui plus que jamais mon vœu est d'aller à Zurich. J'aurai là ce que je n'ai, ce que nul étranger ne peut avoir en ce pays niais et poltron, la sécurité. Ce qui parle, ce qui imprime, ce qui agit, ce qui a peur, ce qui va nous mettre à la porte, ce n'est plus la Belgique, c'est une nation trépassée, qui n'a le droit d'en mépriser aucune autre et qu'il convient de laisser dans sa pourriture. Elle appartient déjà à la France. Délivrez-moi de ce spectacle. »

Sous l'exagération de la forme, on devine l'ardeur du désir qui pousse Challemel-Lacour à fuir la Belgique. Il écrit à Dubois et à Vacherot ses anciens directeurs de l'Ecole normale, pour leur demander d'appuyer sa candidature : ce qu'ils font très volontiers. Mais une première déception lui arrive.

« ... J'ai appris — mande-t-il à Marc Dufraisse le 12 mai — que M. Jules Simon, sur qui je comptais principalement, avait un autre candidat, M. Leroy, professeur de l'Université, ancien élève de l'Ecole normale. Cet appui me manquant, je ne sais trop de quel côté me tourner. »

Et il ajoute mélancoliquement :

« C'était sur lui que je comptais pour me rappeler au souvenir de mes amis d'autrefois. Quatre ou cinq ans d'absence, c'est beaucoup plus qu'il n'en faut pour être oublié. Il est clair que Simon va user de tous ses moyens pour servir son candidat. C'est donc à vous, mon cher Dufraisse, de jouer aussi serré que possible. J'attendais un mot de vous pour attaquer les cordes qui me restent : vous voyez que ce retard m'a déjà porté malheur en m'enlevant mon intermédiaire le plus dévoué. »

Aussi tarabuste-t-il un peu Marc Dufraisse, en le suppliant de ne point négliger sa cause.



« Il est bien regrettable, — poursuit Challemel, — qu'il ne me soit pas possible d'aller en Suisse. Mais, en vérité, la tempête survenue rendrait tout voyage excessivement imprudent (1). Mieux vaut se résigner à agir de loin que de s'exposer à se fermer la Belgique même et à tout perdre ainsi. Après tout, vous êtes en situation de contre-balancer de bien puissantes influences ; je suis donc très loin de perdre tout espoir. Prenez garde seulement de laisser passer le moment. Encore si je pouvais aller à Paris ! Mais le moyen d'échapper à une police plus éveillée que jamais ? Si cette lettre vous parvient, j'attends de vous un mot pour me dire que tout n'est pas perdu. »

Avant de terminer sa missive, Challemel-Lacour insiste de nouveau sur les motifs supérieurs qui le décident à partir :

« Je m'en tiens — dit-il — à l'espérance que vous m'avez ouverte, plus fortement que jamais. Car ce gouvernement ne parle haut que pour agir bas ; promettre si fièrement de ne pas attenter à la Constitution, c'est s'engager à concéder tout le reste ; et si des paroles cléricales avaient besoin de commentaire, c'en serait un bien clair que le procès intenté déjà à la nation (2). Attendez-vous

(1) On prêtait, en effet, au ministère catholique belge, l'intention de faire surveiller les frontières du pays, avec un soin tout particulier, depuis que le discours du comte Walewski avait attiré l'attention des grandes puissances européennes sur les inconvénients graves qui résultaient d'une trop large hospitalité.

(2) Le cabinet de Decker-Vilain ne tarda pas à indisposer l'opinion publique par de nouveaux projets de loi sur l'enseignement et par les faveurs qu'il accordait au clergé. Un mouvement de protestation libérale l'obligea même à se retirer en 1857, après des élections nettement anticléricales. Mais il est juste de dire que ce ministère catholique ne fut pas, en définitive, plus malveillant à l'égard des proscrits que ne l'avaient été les gouvernements libéraux. Au témoignage de tous les historiens de la proscription, et en particulier du libre-penseur Saint-Ferréol, les exilés eurent même à constater quelquefois, chez certains hommes du parti clérical, une tolérance qu'ils avaient vainement recherchée auprès des personnalités les plus mar-



donc à ce que l'hospitalité, qui n'est pas essentielle à la Constitution de ce pays, soit prochainement sacrifiée. Ne trouveriez-vous pas beau de voir encore un des prêcheurs de l'assassinat, du vol et de l'incendie (selon les délicates expressions du *Constitutionnel* et du *Pays)* admis dans la première école d'une nation républicaine? Il y a là de quoi flatter l'ambition de quelques-uns de vos administrateurs. »

Les administrateurs du *Polytechnicum* ne se souciaient certainement pas d'appeler un « rouge » au milieu d'eux, Marc Dufraisse servit d'une façon plus utile les intérêts de son client en ne plaçant point au premier rang des titres de Challemel-Lacour l'honneur, qui rejaillirait sur l'Ecole de Zurich, d'accueillir un de ces « buveurs de sang » qu'avait proscrits Louis-Napoléon. Le président du Conseil de l'Ecole, qui était d'ailleurs très répandu dans le monde universitaire français, avait l'habitude de consulter ses amis de Paris, surtout lorsqu'il s'agissait de choisir un professeur de littérature. Il s'entretint avec Vacherot, qui lui fit le plus vif éloge de son protégé, puis avec Jules Simon, lequel, instruit du désir de Challemel, l'appuya chaleureusement. Aussi, le 19 juin, nouvelle lettre de Challemel-Lacour, — presque enthousiaste, celle-là, — tant il passe facilement d'une extrémité à l'autre.

De Spa, où il est venu se reposer en agréable compagnie des fatigues de son cours d'Anvers, il écrit à Marc Dufraisse :

« Il me semble que mon affaire est en bonne voie,

quantes du parti libéral. Challemel-Lacour en convint plus tard, seulement, à l'époque dont nous parlons, il était irrité au plus haut degré contre tout le monde, presque sans exception ; les moindres prétextes lui étaient bons pour hâter son départ de la Belgique.



si j'en crois les nouvelles que me donnent M. Simon et M. Vacherot. Ils ont vu à Paris le président du Conseil de l'Ecole et m'ont appuyé auprès de lui de la manière la plus pressante. M. Leroy (1) s'est retiré, m'a-t-on dit, en apprenant que je désirais obtenir la chaire de Zurich : c'est un noble procédé ; je lui en sais d'autant plus de gré que, ne le connaissant pas directement, je n'avais aucun droit de l'attendre. »

Et le voilà qui se laisse aller à un de ces accès d'optimisme très singulier chez un homme réputé pessimiste irréductible. Il a des naïvetés d'enfant en présence du rêve qu'il caresse d'aller à Zurich. Tout à coup, il voit la vie en beau, et cette confiance qu'il a dans l'avenir le hante d'autant plus impérieusement qu'il a souffert davantage dans le passé. Il a besoin de compensations et de revanches.

« En vérité, quand j'y pense, — écrit-il à Marc Dufraisse, — enseigner en Suisse, le seul pays libre du continent, est une situation bien faite pour exciter et pour satisfaire l'ambition d'un proscrit ; je ne dis rien du plaisir que j'aurais à vous y retrouver. »

Toutefois, il y a une ombre au tableau. L'administration de l'Ecole demande au candidat un exposé de ses titres et de ses travaux :

« On me prie, — ajoute Challemel-Lacour, — de faire connaître mes travaux littéraires ; le peu que j'ai publié, épars dans des recueils ou des journaux, ne peut compter

(1) Plus âgé de neuf ans que Challemel-Lacour, Pierre-Albert Leroy appartenait à la promotion qui entra à l'Ecole normale en 1839. Agrégé des lettres, il quitta l'Université en 1852 et devint professeur libre à Paris. Il fut un des fondateurs des conférences de la rue de la Paix, qui obtinrent, sous le second Empire, un si brillant succès et méritèrent à plusieurs reprises la censure du pouvoir.



et je n'en parlerai certes pas ; quant au reste, aux choses méditées, commencées ou avancées, je n'aurai garde de payer de telles promesses. Je me présente donc dans une nudité qui effraie un peu ma pudeur. Justement ce serait une de mes joies de trouver à Zurich un peu de loisir et de sécurité pour achever diverses ébauches ; à défaut de talent, elles témoigneraient au moins que j'ai un peu travaillé. Au reste, je sais fort bien que des fonctions de la nature de celle que j'ambitionne imposent de sérieux engagements ; un étranger surtout doit non seulement son temps et ses efforts à son enseignement ; il doit encore quelque chose de plus. Ces messieurs auront égard, je l'espère, à la vie errante, incertaine, forcément distraite, que nous avons menée depuis cinq ans. »

Comme on le voit, Challemel-Lacour s'élève presque à l'éloquence — dans ces lettres intimes et qui certes n'étaient pas destinées à la publicité, mais qu'il serait vraiment dommage de laisser plus longtemps inédites, — pour convaincre son ami Marc Dufraisse du bonheur qu'il aurait enfin à trouver une situation stable. Et, pour terminer sa missive, Challemel revient encore, comme si c'était chez lui une idée fixe, sur l'insécurité que présente pour les proscrits un séjour plus prolongé en Belgique :

« On y parle très haut pour agir très bas ; le catholicisme envahit, et avec lui la servilité : l'équilibre s'établit décidément entre la Belgique et tout ce qui l'entoure. Je viens de faire dans l'*Observateur* un feuilleton sur la *Religion naturelle* de Simon (1), qui pourrait bien me

(1) Cet article, qui parut dans l'*Observateur Belge* du 18 juin 1856, est très curieux. Ecrit avec un soin tout particulier, d'une rare élégance de forme et d'une haute tenue de pensée, il vise à concilier une admiration sincère pour Jules Simon et une répugnance invincible pour la doctrine à la mode de Cousin, qui transparaît dans toutes les pages de ce livre. Peu de temps auparavant, au mois de février de la même année, Jules Simon était venu faire une conférence au cercle d'Anvers sur l'immortalité de l'âme. Et ç'avait été

susciter des ennuis : cet article, très bienveillant pour l'auteur, sévère pour le penseur, est impitoyable pour le

pour Challemel-Lacour l'occasion de saluer l'orateur en une belle page toute émue, et d'évoquer mélancoliquement des souvenirs impérissables. Voici quelques passages de cet article qui parut dans le *Précurseur* du 12 février 1856 :

«... Il y a dix ans, une foule ardente de jeunesse et de sympathie entourait à la Sorbonne la chaire de M. J. Simon, le plus libre et le plus vaillant soutien d'un système naguère célèbre ; les applaudissements, les succès éclatants appartenaient à cette chaire d'où ruisselait en flots d'éloquence l'amour de la science et de la vérité. Mais M. Simon avait encore un autre enseignement et un autre public. Il existait, rue Saint-Jacques, une vieille et sombre maison, dans laquelle on entrait par un portail à demi croulant et soutenu par d'énormes poutres ; dès l'entrée on sentait la présence d'un cloître ; une longue cour plantée d'arbres et le plus souvent déserte, des murs noircis, lézardés, percés de fenêtres basses qui ne laissaient pénétrer dans les salles profondes qu'un jour douteux, des escaliers qui branlaient sous les pas, des tables usées et des bancs pour tout ameublement, tel était le séjour humble et froid qui portait le nom d'Ecole normale. Là, dans une de ces salles obscures, se réunissaient M. Jules Simon et quelques jeunes gens pour philosopher ; je crois nous voir encore groupés autour d'un poële, vieux comme toute la maison, où il n'y avait cependant que de jeunes habitants. Après quelques mots sur les événements du jour, nous parlions de philosophie ; car, dans ces libres entretiens, tous avaient la parole ; maître et élèves, avec une égale ardeur, un même désintéressement, cherchaient, interrogeaient, discutaient ; et puis, tous se taisaient, tous écoutaient. Simon parlait. Il était bien celui que vous avez entendu, l'orateur à la parole tour à tour caressante et forte, solennelle et familière, où l'ironie est si finement adoucie par le sourire, où l'indignation est si écrasante, où l'expression amère des misères de la vie est pathétique comme un sanglot ; sur son front, dans cet œil ardent, nous suivions l'élaboration de la pensée qui allait jaillir bouillante et lumineuse. Sous cette parole, qui n'avait rien de dogmatique ni d'impérieux, quelle belle ardeur animait tous ces jeunes esprits ! Préoccupés sans cesse des plus hauts problèmes de la philosophie, repliés sur eux-mêmes pour y saisir les lois de la pensée et de l'être, s'entretenant entre eux ou dans le silence de la méditation de quoi ? de toutes les choses auxquelles la plupart des hommes osent à peine penser, de l'origine du monde, de la destinée humaine, du fondement du devoir, du principe de la vie, de la nature des corps et de la

catholicisme. Les colères de celui-ci me sont indifférentes ; mais je crains qu'il ne mécontente Simon, que j'aime (1) ; en l'écrivant, il m'a semblé que je remplissais un devoir ; ce devoir me coûtait. »

pensée, — ils allaient tous, non pas dans les mêmes voies peut-être, du moins au même but, la vérité.

« Quelques années se sont écoulées, les digues qui contenaient les événements se sont rompues et tout est changé. L'Ecole normale est maintenant dans un palais. Mais, pour la philosophie, ce palais est inhospitalier. L'Ecole normale a des maîtres et des élèves. Mais, parmi les maîtres et les élèves d'autrefois, ceux-là sont réduits au silence, ceux-ci balayés par le simoun, ont été arrachés à leurs travaux, transplantés sur un sol étranger ; les uns et les autres obligés d'isoler leur vie, d'emprisonner leur pensée, ont dû chercher dans les demeures souterraines de l'âme un abri sûr où déposer leur foi, loin des violences ou des souillures du dehors. Et voilà que le maître et l'élève se rencontrent sur une terre libre, parlent le même langage, s'adressent aux mêmes intelligences, reçoivent le même accueil. Ah ! la liberté est vraiment une grande chose, puisqu'elle peut ranimer ainsi la voix qui se taisait, réunir ce qui était dispersé, arracher des hommes du monde, des femmes ou des jeunes filles, la frivolité, l'ignorance même, aux distractions, aux plaisirs, à l'indolence, et attacher un tel public, curieux, empressé, palpitant, à une contemplation philosophique ».

Il est intéressant de rapprocher cet article, paru en février 1856, de celui que Challemel écrivit au mois de juin suivant. Entre l'époque de la conférence de Jules Simon et l'apparition de son livre sur la *Religion naturelle*, s'étaient déroulés les événements qui rendirent précaire l'hospitalité belge. Par là s'explique la différence de ton des deux comptes rendus de Challemel-Lacour.

(1) Challemel avait parfois de singulières façons d'aimer les gens. Pour mieux leur prouver son affection, il les bâtonnait avec délices. C'est ainsi que, dans cet article du 18 juin 1856, il réduit Jules Simon à n'être qu'un « causeur élégant qui, s'échauffant par degrés dans son monologue, à mesure que la pensée se déroule, arrive à des élans d'éloquence d'un effet d'autant plus sûr qu'on n'en remarque pas la hardiesse ». Il le compare, non sans quelque ironie, à Malebranche. « Nommer un écrivain à côté de Malebranche, — souligne-t-il, — c'est lui reconnaître quelques-unes des qualités du plus charmant et du plus spirituel des métaphysiciens. Nous ne disons rien de sa profondeur ». Ce dernier trait, qui n'était point sans cruauté, fut certainement très désagréable à Jules Simon. Mais le maître eut

Mais d'autres préoccupations ne tardent pas à le hanter. Aux premiers jours du mois de juillet, Challemel-Lacour apprend qu'il est nommé à Zurich. Hélas! ce n'est pas aux conditions qu'il espérait. Il s'en plaint amèrement à Marc Dufraisse.

« Mon cher compagnon, — lui écrit-il le 7 juillet, — je reçois à l'instant une lettre de votre président, qui m'annonce en même temps le choix du conseil de l'Ecole et l'intention de réduire le traitement de la chaire de littérature française de 3.000 francs à 2.400, d'un cinquième tout simplement. Cette modification imprévue me démonte un peu ; vous n'en doutez pas. Tient-elle à des raisons temporaires, ne doit-elle durer par exemple que pendant une période d'essai, ou bien la décision est-elle définitive? voilà ce qu'il m'importerait de savoir. J'ai touché l'année dernière 3.600 francs à Anvers, sans parler d'un magnifique diamant que mes auditeurs m'ont donné pour adieux ; tout en appréciant, comme je le fais,

la sagesse, du moins pour l'instant, de n'en rien faire paraître à son ancien élève. Il continua, sans broncher, à s'intéresser à lui. Leur hostilité n'éclata que plus tard, après le retour de Challemel-Lacour en France.

Quant au catholicisme, à l'étreinte duquel, d'après lui, « la religion naturelle » ne saurait se soustraire, Challemel en fait le procès avec beaucoup d'âpreté. En penseur indépendant et libre, nourri des idées de Spinoza et de Kant, il lui oppose le stoïcisme. A Jules Simon, qui dénonce le panthéisme comme une doctrine malsaine, il répond : « Le stoïcisme est une doctrine panthéiste, et quelle religion a jamais proposé à l'homme un idéal moral plus fier et plus grand ? Quelle religion a élevé à la providence, à la fraternité, à la vertu, un sanctuaire plus digne d'elle ? Spinoza est un panthéiste, et sa vie est celle d'un saint. Lisez ses livres et vous ne pourrez en sortir que grandi et fortifié ; lisez l'*Éthique*, et vous sentirez, sous les glaces de la forme, couler ce torrent de poésie dans les flots duquel Gœthe aimait à baigner son génie. Au lieu de méconnaître les opérations supérieures de l'âme, le panthéisme aurait plutôt un autre danger, celui de rompre son équilibre en exaltant en elle la passion de l'idéal et en l'enivrant, dès cette vie-même, d'immortalité ».



vous le savez bien, les avantages de Zurich, on ne passe pas d'emblée de 3.600 à 2.400 sans barguigner. »

Quelque haute philosophie qu'il professe, Challemel-Lacour se souvient qu'il est Normand. Un Normand sait toujours compter. Et le voici faisant des calculs, supputant s'il n'y aurait pas moyen d'ajouter un peu de « casuel » à ce « fixe » insuffisant. On peut, sans doute, donner des leçons en dehors du cours public. Combien cela rapporterait-il à peu près ? Il pose toutes ces questions pêle-mêle à Marc Dufraisse, qui doit être parfois assez embarrassé pour lui répondre.

« Si vous vouliez bien, — lui dit-il dans la même lettre, — m'instruire là-dessus et ajouter quelques renseignements sur les conditions matérielles de la vie à Zurich (logement, nourriture), je vous en aurais une grande obligation. Il s'agit pour moi de choisir entre une situation qui m'est parfaitement connue et une situation que j'ignore. Vous comprendrez que j'hésite un peu. »

Et il ajoute, non sans quelque mépris pour les gens qui ne semblent pas l'estimer à son vrai mérite :

« Il paraîtrait que le petit nombre de leçons exigibles du professeur de littérature française est ce qui a motivé cette diminution. Mais s'il s'agit d'un enseignement élevé et non d'un enseignement élémentaire, trois leçons par semaine, trois leçons qui exigent des études, des recherches, une préparation laborieuse, forment une besogne parfaitement suffisante ; on me parle d'un professeur d'italien, qui reçoit 2.000 francs et qui peut être obligé à faire douze leçons par semaine ; cela est possible ; il y a leçons et leçons. Mais si je ne me suis pas trompé sur la nature de celles qu'on me demande, je ne saurais m'engager à en faire même la moitié.

« Je suis fort perplexe ; je suis honteux d'avoir l'air de marchander ; par malheur je ne suis pas seul, et il me serait cruel d'imposer à ceux auxquels je suis nécessaire des privations nouvelles que je pourrais leur épargner. De la lettre et des renseignements que j'attends de votre obligeance dépend, en grande partie, la résolution que je prendrai. »

Mais Challemel-Lacour trouve la vie trop désagréable en Belgique pour hésiter longtemps. Deux jours après, le 9 juillet, il écrit à Marc Dufraisse :

« ... Je ne sais pas trop à l'heure qu'il est si j'ai eu des hésitations ; elles ont aujourd'hui complètement cessé... vous êtes autorisé formellement à déclarer, s'il y a lieu, que j'accepte avec l'espoir qu'on reviendra plus tard sur cette réduction malencontreuse, car, sans être ami de la prodigalité, vous me pardonnerez de trouver, pour ma part, l'économie de ces messieurs inopportune. »

Pour lui rendre plus facile son déplacement, assez onéreux, l'administration de l'école va lui payer les deux tiers de ses frais de voyage de Bruxelles à Zurich. Mais il lui reste à régler personnellement quelques dettes.

« J'aurais donc besoin de battre un peu monnaie avant de partir, — ajoute Challemel, — et j'en ai le moyen : c'est de faire, à Anvers, quelques leçons d'adieu qui d'ailleurs me seront demandées, j'ai lieu de le penser. Malheureusement elles ne peuvent commencer et finir qu'avec le mois d'octobre. Pensez-vous qu'il fût possible d'obtenir une prolongation d'une quinzaine de jours ? »

Et il termine sa lettre sur un ton d'enthousiasme, qui contraste fort (mais n'est-il pas l'homme de tous les contrastes ?) avec le pessimisme qu'il affiche la plupart du temps :

« Je suis si plein du changement qui va s'opérer dans

ma situation (vous voyez que je suis un parfait croyant aujourd'hui), qu'à peine ai-je la liberté de remercier ceux qui y ont contribué. Je sais, mon cher collègue, tout ce que vous avez fait, et de quel cœur vous m'avez servi. En vérité, j'ai rencontré cette fois une unanimité d'obligeance qui me corrigerait bien des mauvaises pensées que j'aurais pu avoir... Adieu, collègue, je serre votre main loyale et républicaine. »

Naturellement, on lui fait savoir qu'il faut être à son poste pour la rentrée de l'école, aux premiers jours d'octobre. Il est donc nécessaire qu'il combine ses leçons à Anvers, de façon à ne pas arriver en retard pour prendre possession de sa chaire de Zurich, — ce qui serait bien fâcheux et d'un très mauvais exemple. Mais il a beau s'employer de son mieux à tout concilier, il ne peut commencer que le 20 septembre la série de ses quatre conférences d'adieu : avant cette date, il ne réunirait que trop peu d'auditeurs.

Ces conférences, résumé de son cours de trois années, eurent un succès retentissant. Devant une assistance d'élite, Challemel-Lacour parla, le 20 septembre, « des doctrines officielles et de l'esprit public à la fin du XVIIe siècle » ; le 27, « du règne des philosophes pendant le XVIIIe siècle » ; le 4 octobre, « de la rénovation des idées littéraires par la Révolution française » ; enfin, le mercredi 8, « du bilan de la littérature contemporaine ».

Ses derniers entretiens avec un auditoire de choix permirent à Challemel de préciser les points essentiels de la doctrine indépendante et de la pensée libre dont il s'était fait, depuis plusieurs années, l'éloquent porte-parole en Belgique.

Sur le XVIIe siècle, il concentra dans cette page lumi-

neuse, digne de figurer en une anthologie, les aperçus qu'il avait semés ça et là, au hasard de ses cours :

« Je crains que le temps de la foi naïve et par conséquent efficace ne fût déjà passé il y a deux cents ans, lorsque tous ces médecins de la dernière heure s'évertuaient pour ramener l'humanité dans la voie du salut. Les amarres, qui avaient tenu le monde si longtemps attaché à son ancre éternelle, venaient d'être brisées, et il dérivait rapidement vers la science, c'est-à-dire vers le doute. Dans ce grave dix-septième siècle, que la voix des évêques lettrés remplit de prédications sonores, on voit encore, fuyant les pompes mondaines, quelque belle pénitente courber son front et en dérober à la curiosité maligne les tristes rides sur le pavé des chapelles ; des colombes délaissées et gémissantes se traînent l'aile brisée dans le fond des cloîtres ; des vieillards, usés de passions, se retirent à temps pour mettre un intervalle entre la vie et la mort ; de loin en loin quelque jeune Polyeucte étonne le monde par sa conversion imprévue, attachant à son nom ce dernier prestige d'un cœur que la grâce a foudroyé ; des femmes, des prélats, des grands seigneurs se réunissent clandestinement pour s'entretenir de l'*amour pur*, car l'amour divin est encore de l'amour. Mais ne regardez pas à ces exceptions, oubliez les persécutions et le mutuel acharnement des sectes, il ne reste guère dans ce beau christianisme qu'une piété d'étiquette, que des cérémonies d'apparat. Et ces élus eux-mêmes trouvaient-ils toujours ce qu'ils cherchaient ? Est-il bien sûr que, tandis qu'ils attachaient des regards passionnés sur le Crucifié, ils n'aient pas senti d'étranges refroidissements causés par une pensée, par un souvenir, par un nom ? Copernic, Colomb, Galilée, Képler, Descartes viennent de traverser ce monde, ou ils y sont encore ; Newton y est déjà entré. Ils ont ouvert dans le plancher du ciel une crevasse qui, élargie maintenant, laisse la vue se perdre dans le vide illimité. Au lieu du doigt divin battant la mesure qui régit le chœur des astres, on n'a trouvé, derrière la voûte éthérée que le verbe sans vie de

Pythagore, et dans l'étendue immense trône, inexorable et muette, la divinité du nombre (1). »

Si c'est là, pour Challemel-Lacour, le grand siècle réputé chrétien entre tous les autres, quel jugement portera-t-il sur le siècle de l'incrédulité que fut le XVIIIe ?

« Un nouveau siècle s'est ouvert. Les regrets, que la foi exilée des âmes y avait laissés, s'apaisent peu à peu. Les yeux se détournent des espaces dépeuplés du ciel, s'accoutument à la terre ; satisfaits de cet horizon, les hommes prennent de leur planète une possession plus solide, ils cessent d'y camper et s'y établissent à l'aise comme dans leur séjour définitif (2) ».

Cela explique la facilité relative avec laquelle la Révolution française a triomphé de l'ancien ordre de choses. Ce que Challemel-Lacour appelle « l'esprit public à la fin du XVIIe siècle » et « le règne des philosophes pendant le XVIIIe » suffit à démontrer combien le pays était mûr pour le renversement des vieilles doctrines et l'application d'idées nouvelles. La victoire décisive de celles-ci aurait été assurée, si des dirigeants sans scrupules n'en avaient arrêté l'essor. Ils ont rejeté la nation dans les ténèbres d'où elle voulait sortir ; ils l'ont asservie à leur propre ambition au lieu de la libérer de toutes les servitudes du passé. Et c'est pourquoi la littérature du XIXe siècle, parvenu à la moitié seulement de sa course, semble si étriquée et si vide, après les grands espoirs qu'elle avait fait naître à ses débuts.

Pour réagir contre cette déviation des intelligences retombées sous le joug d'une tradition qu'il fallait rajeu-

(1) P. CHALLEMEL-LACOUR, *Études et Réflexions d'un Pessimiste*, pp. 155 et suiv.

(2) P. CHALLEMEL-LACOUR, *Études et Réflexions d'un Pessimiste*, p. 157.



nir et non consolider dans ses errements, le romantisme n'a pas compté de représentants assez vigoureux. Il fut une saison printanière à l'aurore d'un âge qui paraissait plein de promesses; mais il n'a pas survécu aux premières fleurs écloses dans les sentiers nouveaux qui s'étaient ouverts devant lui. C'est qu'il a manqué de philosophie et que les penseurs lui ont fait défaut. Rien n'existe sans elle et tout avorte sans eux. La littérature qui ne s'appuie pas sur des idées et qui se soucie médiocrement des « principes directeurs de la connaissance humaine », n'est qu'une vaine logomachie. Les romantiques étaient des ignorants, tout au moins des esprits de peu de consistance : voilà pourquoi ils n'ont fondé presque rien de durable. Ils laisseront dans l'histoire littéraire une trace brillante et continueront longtemps à jeter de la poudre aux yeux des générations qu'enthousiasme la beauté passagère, que séduit la magnificence. Ils passeront pour ainsi dire inaperçus dans le monde de la pensée — qui, seule, demeure.

C'est ainsi que Challemel-Lacour ramenait à de larges conclusions philosophiques les leçons de littérature française qu'il avait inaugurées à Anvers et qu'il achevait au milieu d'une assistance particulièrement touchée de ses accents chaleureux. Il était du petit nombre de ces professeurs éminents qui ne craignent pas de se hausser à des considérations générales et qui croient avoir mieux rempli leur rôle lorsqu'ils ont élevé leurs auditeurs au-dessus du terre-à-terre de l'enseignement quotidien. Comme il l'avait fait jadis à l'École normale et au lycée de Pau, il ne dédaignait pas de signaler aux esprits curieux qui l'écoutaient (fussent-ils venus pour assister simplement à un divertissement littéraire) « la grande route ouverte depuis Kant et qui conduit aux découvertes

fécondes, non seulement les sciences positives, mais la science de l'esprit (1). »

La science de l'esprit, c'est la vraie raison d'être de l'homme qui veut comprendre la vie et expliquer ses mystères. Elle embrasse toutes les manifestations de l'activité intellectuelle et commande toutes les avenues de la pensée. La littérature, digne de ce nom, s'y rattache très étroitement et n'est en réalité qu'une de ses provinces, non la moins féconde, quand elle sait se soustraire aux caprices d'un jour, aux entraînements de la mode et aux inutiles amusements des faibles. Challemel-Lacour aimait à développer avec ampleur ces idées ; il ne dédaignait pas, à l'occasion, de s'attarder à quelques

(1) P. Challemel-Lacour, *Études et Réflexions d'un Pessimiste*, p. 319. — Par sa propagation de la doctrine kantienne, jusqu'alors reléguée dans les hautes sphères de l'enseignement, Challemel-Lacour a été, comme Jules Barni, un véritable précurseur. Puisqu'un nouveau Descartes n'a pas surgi en France au XIXe siècle, c'est la philosophie de Kant qui, d'après lui, doit servir de guide aux intelligences éprises de vérité. Challemel a-t-il exagéré l'importance des théories du grand philosophe allemand ? Je ne le crois pas. Bien qu'aujourd'hui son influence ait considérablement diminué, Kant, qui a exercé une action profonde sur la pensée européenne au XIXe siècle, tient encore une large place dans les préoccupations contemporaines. Cela est si vrai, que jamais les études consacrées à son œuvre n'ont été plus nombreuses que de 1880 à nos jours et que, même en pleine guerre mondiale, l'illustre et vaillant prélat qu'est le cardinal Mercier, archevêque de Malines, a trouvé très ingénieusement le moyen, malgré ses angoisses patriotiques, de faire le procès du kantisme dans la correspondance qu'il échangeait avec von Bissing et von der Lancken pour protester contre la tyrannie criminelle de l'occupation germanique. (Voir dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er décembre 1919, le magistral article de M. Georges Goyau, sur les « lettres du cardinal Mercier au gouvernement allemand », à propos de la publication de cette correspondance faite par les soins de M. Fernand Mayence, professeur à l'Université de Louvain).

considérations d'ordre politique qui lui paraissaient de nature à donner plus de force à ses arguments.

Par exemple, pour expliquer comment le XIX[e] siècle, qui devait affranchir l'individu de toutes les contraintes des âges révolus, a partiellement échoué dans sa tâche de libération et n'a fait surgir qu'un romantisme d'apparat, il ne craint pas de mettre en cause l'État, — l'État centralisateur et niveleur.

« L'on a eu beau répéter de nos jours à satiété, — dit-il, — que dans l'antiquité l'État absorbe et anéantit l'individu, il n'en est pas moins vrai que l'antiquité, comparée aux autres époques, offre seule des individus achevés, des héros complets. C'est que l'homme n'était pas séparé de l'État et se développait tout entier en lui. Que voit-on dans notre civilisation, sinon des fragments d'hommes ? Il semblerait que, vivant en dehors de l'État, l'homme moderne dût s'appartenir davantage et parvenir à un plus riche déploiement de sa nature. Mais non, depuis que l'État s'est isolé dans la nation, il plane au-dessus d'elle comme un Olympe ; il est devenu un corps à part, qui a ses membres, ses agents, ses instruments, ses armées, comme il a ses intérêts, et qui pèse de toutes ces choses réunies sur les individus, non pour utiliser leurs forces, mais pour les discipliner, pour les réduire, pour les atrophier par une tutelle sans limite et sans terme (1) ».

Telle fut la conclusion de la dernière conférence que fit, à Anvers, le 8 octobre 1856, le professeur Challemel-Lacour sur « le bilan de la littérature contemporaine ». Décidément, ce maître de la parole avait une manière bien à lui de traiter les questions littéraires, artistiques et philosophiques. Il les considérait, selon le mot de

(1) P. Challemel-Lacour, *La Philosophie individualiste,* pp. 88-89.

Spinoza, « sous l'aspect de l'éternité », — devançant ainsi Ferdinand Brunetière.

Le 9 octobre au matin, il partait pour Zurich, non sans avoir prévenu Marc Dufraisse. Se rappelant que, dans la ville où il allait vivre désormais, on lui avait présenté l'année précédente, à son retour d'Italie, une note dont ses regards d'amoureux passionné avaient su néanmoins discerner la majoration excessive, il demandait à son ami :

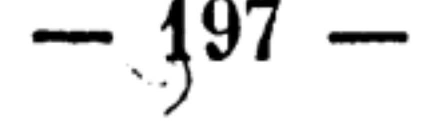
« Voulez-vous avoir l'obligeance de m'indiquer un hôtel plus tempéré, où je puisse, jusqu'à mon installation, rester sans être par trop pillé?.,. Quoique je laisse ici, parmi les Belges, des amis, et d'excellents amis, j'ai une terrible envie de voir mon nouvel asile, l'école, les élèves et principalement le collègue. »

Il fut servi à souhait ; il fut même comblé. Le charmant collègue Marc Dufraisse lui fit l'accueil le plus chaleureux, et, dès son arrivée à Zurich, Challemel-Lacour trouva dans l'hospitalière maison de l'ancien représentant un véritable foyer où chacun s'empressait à lui épargner les embarras et ennuis d'un nouveau venu. Mais l'administration de l'école se montra plus réservée à son égard. Elle ne fut pas extrêmement satisfaite du peu de hâte qu'il avait mis à rejoindre son poste. Le jeune maître était arrivé après la réouverture des cours. Cela dénotait une indépendance par trop grande et un manque absolu de respect vis-à-vis de l'autorité. On le lui fit bien voir. Quant aux élèves, ils avaient l'air de considérer le professeur de littérature française comme une sorte d'intrus dans une école éminemment scientifique, où les belles-lettres avaient tout juste l'importance d'un enseignement accessoire et quasi négligeable. Challemel-Lacour en fut très désagréablement surpris et presque indigné.

Certes, il ne s'attendait pas à pareille mésaventure, après les brillantes chambrées de ses leçons d'Anvers. Dans quel pays s'était-il donc fourvoyé ? Il n'avait pas réfléchi qu'à Zurich, ville essentiellement allemande de race et de langue, il ne retrouverait pas une culture littéraire semblable à celle qui l'avait tant séduit en Belgique et lui avait permis d'adoucir un peu les premières années si dures de l'exil. Au *Polytechnicum*, image à peu près fidèle de notre Ecole centrale, on n'estimait la littérature qu'à l'égal d'un ornement assez frivole d'études pratiques qui avaient surtout pour objet les sciences appliquées à l'industrie. C'était comme une parure de fête, dont on savait fort bien se passer à l'occasion.

Les leçons de Challemel-Lacour s'en ressentirent. Dans le milieu nouveau où son étoile l'avait conduit, il ne vit pas venir autour de sa chaire la foule, avide de s'instruire, sur laquelle il comptait. Les élèves oubliaient fréquemment d'assister à ses conférences, et le directeur de l'école feignait de ne point s'en apercevoir. L'orateur si applaudi des lettrés belges parla plus d'une fois devant un public tellement restreint, que la salle paraissait presque vide. Ce fut pour lui une grosse déception, une vraie blessure d'amour-propre.

Il en prit malaisément son parti. Et il redevint plus grincheux, plus insociable que jamais. Il chercha la solitude et se replia sur lui-même. Heureusement, ses chers manuscrits le consolèrent. Challemel-Lacour retourna, comme aux meilleurs des confidents et amis, à ses travaux personnels trop longtemps délaissés. Les *Etudes et Réflexions d'un Pessimiste*, la *Philosophie individualiste*, la fin de sa traduction de Ritter furent le plus puissant dérivatif et, en quelque sorte, la revanche de ses déboires. Il s'y mit et s'y donna tout entier, avec son tem-



pérament tantôt plein de fougue et tantôt déprimé, avec ses sautes d'humeur, passant d'une confiance ingénue à un abattement et un découragement qu'on a peine à s'expliquer, avec ses illusions d'un jour et ses désespoirs plus fréquents encore. C'est d'ailleurs cette complexité de caractère, cette contradiction au moins apparente de sensations et de sentiments si divers, qui fait l'originalité de son œuvre comme de sa vie. Par là tout ce qu'il a écrit porte le sceau d'une personnalité d'autant plus attachante qu'elle émerge davantage parmi la multitude des imitateurs, qui sont des copies de visages humains plutôt que des hommes.

Chez Marc Dufraisse il revit plusieurs proscrits qu'il avait déjà coudoyés en Belgique, Quinet, Charras et Chauffour, notamment ; puis, Flocon et un exilé italien, Filippo de Boni, pour lequel il conçut une estime particulière en raison de la finesse de son esprit. Plus encore qu'à Bruxelles, Edgar Quinet lui déplut par sa solennité. Le colonel Charras et Victor Chauffour essayèrent d'apprivoiser ce « sauvage » en qui la vigueur intellectuelle faisait pressentir pour un avenir prochain de rares promesses d'action ; mais ils se rebutèrent bientôt devant le mauvais caractère de Challemel qui aimait par trop à les contredire, à geindre et à se plaindre de tout. Quant à Ferdinand Flocon, Challemel-Lacour l'admira d'abord pour son austère et fière pauvreté, qui s'apparentait à la sienne ; mais l'intransigeance doctrinale de l'ancien membre du gouvernement provisoire de 1848 ne tarda point à le lasser ; ils devinrent des ennemis déclarés. Seul, l'excellent de Boni, ami des révolutionnaires Mazzini et Garibaldi, conserva, par l'aménité de ses relations, la sympathie du terrible Challemel, dont il n'était décidément pas facile de se dire le camarade et

qui paraissait à certains un voisin plutôt indésirable.

En dehors de la maison de Dufraisse, où l'on savait lui ménager un accueil conforme à ses goûts et à son humeur, Challemel-Lacour ne se trouvait bien nulle part à Zurich. Il eut pourtant la bonne fortune d'y rencontrer un « original » comme lui, le poète républicain Georges Herwegh. Allemand de naissance, citoyen suisse d'adoption, français de cœur, Herwegh avait dix ans de plus que Challemel ; mais il était hanté du même idéal de justice et de liberté ; à l'encontre des bourgeois de la proscription, il possédait, lui aussi, le grand avantage d'avoir été initié tout jeune aux aspirations populaires. « Le vrai sort d'un peuple ne peut être réglé que par le peuple, non par le fait d'un prince (1) », avait-il écrit, et cette seule maxime eût suffi à lui conquérir l'admiration et l'amitié du fils de l'ancien épicier d'Avranches. Un peu de mystère planait sur son existence ; cela n'était pas pour déplaire à Challemel-Lacour qui s'était approprié la devise stoïcienne : « Ami, cache ta vie et montre ton esprit. » Enfin, l'individualisme de Georges Herwegh était proche parent de celui de Challemel. « Je hais les ligues et tout ce qui ressemble à une conspiration », disait-il (2). Et son principal biographe lui rend, avant tout, hommage de « cette indépendance qui l'a fait se soustraire de bonne heure à tout esprit de coterie » (3).

Il n'en fallait pas davantage pour lier d'étroite amitié un poète démocrate comme Herwegh, et un philosophe idéaliste comme Challemel. Ils devinrent bientôt inséparables.

(1) Le centenaire de GEORGES HERWEGH, *Poésies et Documents*, publiés par Marcel Herwegh (Paris, 1917, pp. 14 et suiv., pp. 28-29).

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

Et c'est chez Herwegh que Challemel-Lacour vit pour la première fois un troisième « original », celui des trois qui a fait le plus de bruit dans le monde, Richard Wagner.

A cette époque, Wagner, méconnu ou du moins très contesté, promenait à Zurich son humeur fantasque et son génie désordonné : Georges Herwegh était entré en relations depuis longtemps déjà avec l'auteur de *Lohengrin* ; mais leurs rapports ne commencèrent à être « animés », selon l'expression de Wagner, qu'en 1851. « Ce qui m'attirait en Herwegh, a-t-il dit, ce n'était pas exclusivement le poète auquel tant d'hommages avaient été rendus, c'étaient surtout les qualités foncièrement délicates et fines d'un esprit admirablement cultivé (1) ».

C'est cela, également, qui séduisit Wagner lorsque Challemel-Lacour lui fut présenté, et c'est ce qui l'engagea, quelques années plus tard (nous aurons l'occasion d'y revenir), à confier à l'ancien élève de l'Ecole normale supérieure, la traduction des quatre poèmes d'opéra : *Le Vaisseau fantôme*, *Tannhauser*, *Lohengrin*, *Tristan et Iseult*. Cette adaptation française (Wagner l'a reconnu lui-même) « enchanta tout le monde (2) ».

Les satisfactions intellectuelles qu'il goûtait dans cette société si choisie firent oublier à Challemel-Lacour les tristesses de son exil à Zurich : car la direction de l'Ecole polytechnique fédérale semblait le compter de plus en plus au nombre des professeurs d'apparat, sans grande utilité. Il lui rendait d'ailleurs — et avec usure — son mépris. L'année scolaire était à peine achevée qu'il partait pour un long voyage en Allemagne, où il avait hâte de faire plus ample connaissance avec les philoso-

(1) RICHARD WAGNER, *Ma Vie,* t. III, pp. 22-23.

(2) *Ibid.*, p. 287.

phes, les poètes et les artistes qu'il s'était contenté, jusqu'à ce jour, d'étudier et d'admirer de loin. Il visita les Universités les plus fameuses, rechercha les traces de Gœthe et de Schiller, suivit pas à pas Guillaume de Humboldt, dont il allait devenir le brillant historien, s'enquit de la descendance philosophique de Kant et de Hegel, voulut voir les régions et les milieux où avaient grandi Auguste Burger, Frédéric Hœlderlin, Louis Uhland, Pierre Cornélius, Frédéric Ruckert, dont il se proposait de faire mieux apprécier les œuvres si personnelles, Henri Heine surtout, qui venait de mourir et qui paraissait encore une énigme aux yeux de l'opinion publique. Jamais l'activité mentale et la fièvre de s'instruire ne furent plus intenses chez Challemel-Lacour que pendant cet été de 1857 ; jamais encore il n'avait tenté de sonder à cette profondeur la pensée allemande, dont il s'était enivré dès son séjour à l'Ecole normale. Et l'exaltation qu'il en ressentit se décupla pour lui des joies du cœur.

Mme Fétis, en effet, l'avait rejoint dans ce voyage tout parfumé de la poésie de l'esprit et des voluptés du sentiment. L'idylle était parfaite. Mais, à la fin des vacances, elle s'assombrit de la perspective d'une nouvelle séparation. Et ce fut une angoisse de tous les instants. En vain gagna-t-on quelques jours sur le terme fixé pour le départ. On devait se quitter au début d'octobre, afin de rentrer l'une à Bruxelles, l'autre à Zurich. Octobre passa sans que l'on se fût décidé à reprendre une route différente. Enfin, l'on prit le grand parti dont on caressait le projet depuis longtemps. On jura de ne plus s'abandonner, quoi qu'il advînt, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Et l'on tint parole. Jamais ménage ne fut plus uni que ce faux ménage ; on s'y aima pendant quarante années, sans défaillance, jusqu'à la mort. Mais

que de complications, de tracas et d'ennuis ! Le premier embarras, pour Challemel, fut d'arriver avec un mois de retard au *Polytechnicum*.

« Mon cher ami, écrit-il à Marc Dufraisse le 27 octobre 1857, j'en ai trop à vous dire pour rien entamer dans une lettre ; aussi bien serai-je à Zurich dans trois jours... L'Ecole polytechnique ne m'a pas attendu, je pense, pour commencer, et ne souffre pas trop de mon absence. Veuillez toutefois avoir l'obligeance de faire annoncer le plus tôt possible, sur le tableau noir, que le cours de littérature française ouvrira mardi prochain 3 novembre, à cinq heures du soir, et que le professeur traitera, dans la première leçon, de la Critique appliquée à l'histoire littéraire ».

Ce n'est pas avec un sujet pareil que Challemel-Lacour pouvait faire oublier son retard à la direction de l'Ecole et faire accourir les élèves autour de sa chaire. Mais tout occupé à chercher une retraite, la plus discrète qu'il fût loisible de trouver pour son amie, il ne remarqua même pas la froideur de l'accueil qu'il recevait un peu partout, sauf naturellement chez le fidèle Marc Dufraisse, chez Herwegh et chez de Boni. Au début, il crut habile de présenter Mme Fétis comme étant sa sœur et il réussit même quelque temps à donner le change. Il se félicitait de sauvegarder ainsi les apparences ; n'était-ce pas la meilleure manière d'attendre les événements qui, pensait-il, devaient tourner à leur commun avantage en consacrant définitivement une union très ardemment souhaitée. L'idéalisme élevé de Challemel et l'honnêteté foncière de Mme Fétis se complaisaient à ce beau rêve qui, hélas ! était trop beau pour se réaliser jamais.

Ils avaient, en effet, compté sans le mari, qui ne voulut pas se prêter aux combinaisons savantes préparées à son insu. Plus vexé dans son amour-propre que révolté dans

son amour plutôt médiocre, Edouard Fétis demeura d'une intransigeance absolue quand il fut sollicité de rendre à sa femme la liberté après laquelle soupiraient les deux amants (1). Ceux-ci, menant à Zurich une vie cachée, exemplaire et apparemment fort édifiante, s'estimaient en droit de fonder quelque espoir sur la superbe indifférence ou sur la lassitude résignée de l'époux délaissé, qui avait pris, disait-on, sa mésaventure moins au tragique qu'on ne le craignait. « Ils ne se marieront jamais, et ce sera ma vengeance, » déclara simplement Edouard Fétis. Et il n'ajouta pas un mot, s'en tenant à cet arrêt de condamnation qui devait poursuivre les infortunés durant toute leur existence. Car, par un singulier raffinement de cruauté, ce mari entêté dans son implacable résolution de ne point pardonner, eut l'indélicatesse de vivre jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans (2), si bien que Mme Fétis et Challemel-Lacour reposaient depuis longtemps déjà côte à côte au Père-Lachaise lorsque celui qui avait été tour à tour leur victime et leur bourreau se décida enfin à quitter cette vallée de larmes, — où il semble d'ailleurs qu'il s'était assez vite consolé.

Dès qu'ils eurent la certitude qu'ils ne pourraient, comme ils l'avaient espéré, régulariser leur situation, Challemel-Lacour et son amie conçurent le vif désir de mettre fin à un exil de plus en plus pesant. Le projet était peu facile à accomplir, mais ils n'en persistèrent pas moins à en souhaiter la réalisation. Leur séjour à Zurich

(1) La Belgique, on le sait, a adopté le code civil français ; elle n'a pas cessé d'en appliquer toutes les dispositions, même celles qui concernent le divorce et qui n'avaient pas été maintenues en France.

(2) Edouard Fétis est mort en 1909 : Mme Fétis, qui avait neuf ans de moins que lui, succomba en 1894, à l'âge de soixante-treize ans, et le plus jeune des trois, Challemel-Lacour, mourut en 1896, dans sa soixante-dixième année.



menaçait à chaque instant d'être troublé par quelque indiscrétion; il leur était impossible d'y vivre éternellement comme frère et sœur. Cette considération de simple bon sens (où la haute raison de Mme Fétis sut triompher de toutes les objections du professeur), détermina Challemel à demander à ses amis de Paris — Dubois et Vacherot entre autres — s'il lui serait permis de rentrer « provisoirement » en France. On lui avait fait entrevoir qu'il trouverait vite une place, digne de son talent, à la *Revue Germanique*, qui venait de se fonder (1) et dont il serait un précieux collaborateur grâce à sa connaissance profonde des hommes et des choses de l'Allemagne. Dans les derniers jours de l'année 1857, une requête fut, à cet effet, adressée au ministère de l'Intérieur. Peut-être n'eût-elle pas été accueillie avec défaveur si à la date du 14 janvier 1858, l'attentat d'Orsini n'avait tout à coup changé les dispositions plutôt bienveillantes de l'entourage de Napoléon III envers les proscrits qui paraissaient assagis. On rouvrit à Limoges le dossier de Challemel-Lacour; le souvenir de sa participation au mouvement insurrectionnel de la Haute-Vienne parut encore si récent que l'administration refusa, le 22 mars, de donner suite à l'autorisation sollicitée.

Déçu de ce côté, Challemel-Lacour n'avait plus d'autres ressources que d'accepter la situation singulièrement fausse à tous égards qu'il avait à Zurich. Pour s'en accommoder tant bien que mal, il eut recours à un travail de plus en plus intense. Evoquant son dernier voyage en Allemagne, il se mit à rédiger pour la *Revue Germanique* un article sur Hegel, mais les directeurs du

(1) Le premier numéro de la *Revue Germanique* parut le 31 janvier 1858.

nouveau recueil, Charles Dollfus et Auguste Nefftzer, tout férus d'admiration pour la philosophie d'outre-Rhin, trouvèrent tiède cette étude où Challemel dénonçait la faillite de la pensée hegélienne.

« On sait, — écrivait-il — ce qu'il était advenu en France de la philosophie après 1848, et le profond discrédit où elle était tombée dans le public et dans l'enseignement ; à peine si elle s'en relève lentement aujourd'hui. La même catastrophe se produisit à la même époque en Allemagne. Une doctrine y régnait presque en souveraine ; elle avait pénétré dans la religion et dans la politique, elle s'était associée à toutes les préoccupations du pays. Tout à coup un voile se déchire, et il semble qu'on la juge pour la première fois en liberté. Non seulement l'empire lui échappe, mais le respect même s'en va, et cette chute rapide de l'hégélianisme entraîne la ruine de toute philosophie ; on ne voit plus, comme après un ouragan, que débris de doctrines surnageant pêle-mêle, et la pensée spéculative offre encore plus que la politique l'image d'un champ dévasté (1) ».

Ce n'était point évidemment, pour être les syndics d'une pareille banqueroute que Dollfus et Nefftzer avaient fondé la *Revue Germanique*. Ils jugèrent donc impubliable l'article de Challemel-Lacour, qui n'eut pas l'honneur de voir son nom associé, dès les premiers numéros, à ceux d'Ernest Renan, d'Hippolyte Taine, d'Albert Réville et d'autres personnalités déjà connues daus le monde des lettres. Rien, décidément, ne réussissait au pauvre professeur exilé, qui n'avait en vérité que trop de raisons de trouver la vie mauvaise et d'incliner de plus en plus au pessimisme absolu.

(1) CHALLEMEL-LACOUR, *Études et Réflexions d'un Pessimiste*, p. 246.

VIII

LA DERNIÈRE ANNÉE D'EXIL

Lorsque prit fin, au *Polytechnicum* de Zurich, l'année scolaire 1858, ce fut pour Challemel-Lacour une réelle délivrance. Il étouffait dans ce milieu d'élèves ingénieurs et de futurs commerçants aux yeux desquels la littérature française n'avait que peu d'attraits. Aussi, avec quelle impatience attendait-il le moment où il pourrait respirer librement un air plus pur et visiter à fond l'Italie qu'il avait seulement entrevue jusque là.

Il y trouva un peu de cet équilibre intellectuel et de cette santé morale qu'il cherchait vainement ailleurs depuis plusieurs années. Ni la Belgique, ni la Suisse, ni même l'Allemagne, cette patrie d'adoption où son esprit se complaisait, n'avaient pu combler le vide d'une âme assoiffée d'idéal, satisfaire les aspirations d'un proscrit sans asile. Il aimait à rappeler plus tard tout ce qu'il devait à l'Italie :

« Le charme qui lui est propre et qu'elle a toujours eu, même au temps de ses plus grandes misères, le charme qu'elle possède encore aujourd'hui, malgré le mouvement qui s'y fait, c'est ce que j'appellerai une vertu d'apaisement. Allez-y, vous tous qui vous sentez meurtris par les cahots de la vie, chez qui l'équilibre est rompu ; si vous le pouvez, allez-y ! Le beau y tient une telle place, les siècles assoupis le remplissent si bien, l'existence y est si facile, les visages si souriants, que le calme vous reviendra, que la contagion de la vie vous gagnera bientôt. Ce n'est pas seulement la clémence du ciel, la magnificence et l'harmonie magistrale des horizons, la splendeur des choses, c'est quelque chose de plus vague et de plus

pénétrant, qui enveloppe et captive peu à peu l'esprit (1) ».

A Rome, Challemel-Lacour eut la bonne fortune d'être reçu dans « une famille française opulente et distinguée (2) », la famille Cheuvreux et d'y être présenté à un homme très original, lui aussi, qui fut un historien plein de verve, un critique fort avisé et par dessus tout un voyageur intrépide : Jean-Jacques Ampère. Précisément à cette époque, Ampère, qui préférait de beaucoup le séjour de Rome à celui de Paris depuis qu'il avait perdu les illustres amitiés dont sa jeunesse s'était enorgueillie, — Mme Récamier, Chateaubriand, Ballanche, — et qui vivait du souvenir de ces grands morts, Ampère était venu préparer sur place son chef-d'œuvre, *l'Histoire Romaine à Rome*. En cet été de 1858, Challemel, après avoir joui largement de « la paix italienne », recherchait, de son côté, avec une curiosité très éveillée, les traces de Gœthe, de Niebuhr et surtout de Guillaume de Humboldt, qui, cinquante ans auparavant, avait su peindre « le charme étrange par lequel Rome, semblable à une vision qui résumerait en elle tous les âges, exerce sur l'âme une fascination irrésistible » (3).

Ampère entra de suite et tout spontanément en vive sympathie avec le professeur exilé qui occupait noblement ses loisirs de voyageur. Il lui témoigna mieux qu'un intérêt de rencontre, une affection réelle. Challemel-

(1) P. CHALLEMEL-LACOUR, *Les Voyageurs en Italie*, (*Le Temps*, 13 février 1866).

(2) SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis*, t. XIII, p. 251. Dans son étude sur J.-J. Ampère, Challemel-Lacour a rendu un juste hommage à M. Cheuvreux, chez qui Ampère, « vieillissant, avait trouvé, entre deux esprits d'une distinction rare et dignes de comprendre le sien, un repos rarement connu ».

(3) P. CHALLEMEL-LACOUR, *La Philosophie individualiste*, p. 113.

Lacour, qui vivait très renfermé et avait vite fait de décourager les amitiés de hasard, fut profondément touché de cet accueil si cordial.

« Je vois encore, — disait-il quelques années après, — de quel air il allait au-devant de tout ce qui lui paraissait un exemplaire humain digne d'être observé, avec quelle simplicité, quelle violence charmante il l'attirait à lui. On ne découvrait pas en lui l'ombre de ce dédain, si commun chez ceux qu'une condition privilégiée a de bonne heure tirés de pair et mêlés aux illustres du jour, dédain dangereux qui empêche le rajeunissement et accélère encore la pétrification de l'âge. Nul, pourtant, plus que M. Ampère, n'aurait eu le droit de se montrer dédaigneux. Car il avait été bercé, si j'ose dire, dans une société telle qu'on n'en reverra peut-être plus en France... J'admire que, dans ces hautes relations, M. Ampère soit resté lui-même ; que dans le commerce de ces princes de l'art, de ces grands seigneurs, de ces personnages politiques, il n'ait pas contracté, comme il arrive parfois, une puérile admiration des titres et une sagesse surannée. Sous le vernis de l'homme du monde, le plébéien n'avait point disparu. Il avait sur toutes choses des idées modérées, mais libres ; et il les énonçait avec une vivacité, il mettait dans l'expression de ses indignations contre les laideurs morales une franchise et une verdeur qui rappelaient jusque dans l'académicien le semi-carbonaro d'autrefois, et qui tranchaient, selon moi, très heureusement avec la politesse conventionnelle et le langage atténué dont on se fait une loi dans certaines sociétés (1) ».

Bref, Challemel-Lacour, qui apparaissait à beaucoup de gens comme un être insociable, séduisit Ampère qui, dit-il, « était bien loin d'être prodigue de son amitié » et dont « la vaste bienveillance couvrait un asile secret

(1) P. Challemel-Lacour, *J.-J. Ampère* (*Le Temps,* 10 janvier 1865).

réservé aux affections profondes. » Et ce n'est pas sans fierté que Challemel aimait à rappeler que « les relations d'Ampère, même les plus passagères, ne tenaient en rien de cette banalité qui ôte aux témoignages les plus gracieux tout leur prix, parce qu'il avait le don de dépister partout l'originalité la moins apparente. » Ajoutons à cela « un fond ignoré de mélancolie » et tout « ce que cet hôte souriant récélait de délicatesses presque féminines », et l'on comprendra mieux à quel point une âme de cette trempe conquit le sauvage professeur de l'Ecole polytechnique de Zurich.

Avec un tel guide, combien Rome parut belle à Challemel-Lacour. Ampère ne lui inspira point « la passion de l'archéologue » mais « le culte pieux des débris de la ville natale ». Il s'exprimait, « non pas avec l'innocente vanterie de l'antiquaire, mais avec la fierté du citadin qui vous fait les honneurs de sa ville et se pique d'en savoir par cœur les plus humbles recoins ». Et chemin faisant, ils s'entretenaient tous les deux de l'Allemagne qu'ils avaient visitée l'un et l'autre. Ampère disait à son jeune compagnon qu'il s'était assis, lui aussi, voilà plus d'un quart de siècle, « sur les bancs de l'Université de Bonn » ; il y avait trouvé « des hommes éminents, de grands esprits, qui avaient, par surcroît, le mérite de ne ressembler à rien de ce qu'il avait connu » ; il s'était vu « en présence d'un monde d'idées, dont chacune était le portique d'une science à construire » ; il avait été admis « dans l'intimité de Schlegel », « accueilli avec une prédilection marquée par Niebuhr », était allé « à Gœttingue pour y saluer les célébrités universitaires » et avait passé « par Weimar pour y faire ses dévotions à Gœthe » ; enfin il avait trouvé « rassemblés à Berlin les Schleiermacher, les Hegel, les Humboldt, restes d'une

société qui plongeait déjà dans un lointain fabuleux, mais restes encore bien vivants ».

Challemel-Lacour, qui n'était point porté par son tempérament à se faire le disciple de quelqu'un et à docilement admirer autrui, fut émerveillé du langage que lui tenait J.-J. Ampère. Il l'admira plus encore quand ce grand libéral fit devant lui le procès du second Empire. « Lui, si égal, si bienveillant, — dit-il, — dès qu'il était question d'arbitraire et de despotisme, il savait haïr. » Et il applaudit avec enthousiasme à cette professsion de foi de son célèbre interlocuteur : « La superstition envers les grands hommes qui ont asservi leurs contemporains, toujours par la faute de ceux-ci, accoutume l'âme à la servilité envers les personnages historiques, beaucoup plus nombreux, qui les ont asservis sans être aussi grands. »

Et comme s'il n'en avait pas assez dit sur ce sujet qui lui tenait tant à cœur, Challemel ajoutait :

« Ces vues de M. Ampère ne ressemblent guère à la théorie sonore qu'il avait entendu M. Cousin, son premier maître, professer sur les grands hommes et le succès. Docile à l'expérience, et prémuni contre l'empire d'un culte dépravé par la droiture de sa conscience, il était revenu à des principes qui imposent moins à l'imagination, mais plus vrais, aux seuls qui puissent tirer un grand peuple des pièges où il lui arrive de se laisser tomber. Il avait appris ce que font de mal les théories qui ne sont que des thèmes brillants. Une de ses curiosités, la dernière et la plus ardente, qu'il attisait ouvertement en lui, et qu'il savait allumer chez les autres, était de voir l'Europe enfin guérie des admirations corrompues et corruptrices : il mesurait d'avance ce que la science y gagnerait, aussi bien que la liberté (1) ».

(1) P. Challemel-Lacour, *J.-J. Ampère* (*Le Temps*, 12 janvier 1865).

Lorsque Challemel-Lacour quitta Rome aux derniers jours de l'été 1858, il envisageait l'avenir non sans confiance : car non seulement il était tout pénétré des entretiens réconfortants qu'il venait d'avoir avec un esprit supérieur, dont il s'était fait un ami, mais il emportait au fond de son âme l'image de la beauté antique « qui vivifie et rassérène la pensée ». Il avait trouvé l'apaisement qu'il cherchait et qui lui était si nécessaire. Pourquoi fallait-il que ce ne fût là qu'une halte très brève dans son existence toujours si précaire?

Avant de regagner la Suisse, il voulut visiter le sanctuaire de Lorette et une poétique cité voisine, Recanati, où naquit le grand poète pessimiste Leopardi. Il désirait ainsi continuer sur place l'enquête morale qu'il avait commencée depuis quelque temps dans ses *Etudes et Réflexions d'un Pessimiste* (1). La jolie ville de Recanati l'enchanta :

« Il semble, — écrivait-il — qu'un poète et un ermite la choisiraient volontiers pour retraite. D'un côté, l'Apennin projette sur elle son ombre bleue ; de l'autre, l'Adriatique y envoie ses bruits lointains et ses senteurs fortifiantes; elle repose paisiblement dans son nid de campagnes fleuries, parmi les oliviers et les fougères, entre la montagne et la mer, c'est-à-dire entre la stabilité éternelle et l'agitation éternelle. Un jour vint où ces beautés devinrent pour Leopardi autant de laideurs ; ces

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher cet article de Challemel-Lacour de celui que Sainte-Beuve publia, trois ans plus tard, dans la *Revue des Deux Mondes*, le 1er septembre 1868. On y lit notamment : « L'établissement du second Empire mit Ampère hors de lui ». (SAINTE-BEUVE, *Nouveaux Lundis*, t. XIII, p. 250).

(1) « Georges Herwegh lui facilita ses études sur les pessimistes en lui signalant entre autres les œuvres de Léopardi », dit M. Victor Fleury dans sa très remarquable thèse de doctorat sur *le Poète Georges Herwegh* (Paris, 1909).



maisons régulières et ces rues pleines de soleil lui firent l'effet d'un cachot; il ne vit plus qu'avec ennui la cathédrale et sa belle vierge de bronze; il éprouva un amer dégoût au spectacle édifiant des pieux pèlerins en haillons, qui chaque jour traversent Recanati par bandes nombreuses pour aller chercher, en mendiant et en volant, des indulgences à Loreto (1) ».

Ce milieu agit-il promptement sur l'exilé malgré lui qu'était Challemel-Lacour? « Il était de ceux, dit-il, que les objets matériels fatiguent au lieu de les captiver, et ne peuvent arrêter dans leur course à la poursuite de l'introuvable (2) ». Ampère, exilé volontaire, était comme chez lui dans la péninsule, sa seconde patrie. Après avoir subi la séduction momentanée de Rome sous l'influence d'un tel compagnon, Challemel s'ennuya vite à Lorette et à Recanati. Et bientôt il partit pour Venise.

Là, Mme Fétis tomba malade. Ce fut un surcroît de préoccupations et d'inquiétudes à la veille du retour, d'autant plus que le porte-monnaie des voyageurs commençait à se vider. On resta près de quinze jours à Venise, d'abord pour permettre à la chère convalescente de reprendre des forces, puis pour attendre quelques ressources nouvelles. Challemel-Lacour écrit au conseil d'administration du *Polytechnicum* de Zurich, lui demandant une avance; il essuie un refus qui lui paraît fort humiliant. Alors il se tourne tout naturellement vers l'ami si serviable, Marc Dufraisse :

« Mon cher Dufraisse, — lui écrit-il de Venise, le 12 septembre, — voici de la besogne pour vous, et de la désagréable, car elle est très pressée. Il s'agit de tirer de

(1) P. Challemel-Lacour, *Études et Réflexions d'un Pessimiste*, p. 47.

(2) *Ibid.*, p. 48.

l'école, dans le plus bref délai, trois ou plutôt quatre cents francs qui me sont indispensables. La chose n'est pas si facile, à ce qu'il paraît, ou, pour être exact, à ce que je suis obligé de deviner. J'ai déjà demandé une fois, la réponse a été négative ; je redemande en m'adressant, cette fois au grand chef de tribu ; veuillez lui remettre ma lettre, ou, en son absence, à son représentant. Quand on versera, car il faudra bien qu'on verse, sinon je reste en route, veuillez donner un reçu de ma part et m'envoyer la somme jusqu'au 22 septembre à Vienne, jusqu'au 30 à Dresde (poste restante). Vous avez, je pense, tout le temps d'ici là pour agir et me répondre, déduction faite du temps qui est nécessaire pour que votre lettre m'arrive.

« Encore une fois, que nos supérieurs comprennent bien que, s'ils ne veulent pas que la littérature française et celui qui en est le porteur restent en gage je ne sais où, il faut qu'ils se décident. C'est à vous de faire comprendre cela, si ma lettre ne suffit pas.

« Je ne vous fais pas de description de voyage, de peur de distraire votre attention de l'importante affaire qui la réclame tout entière. Je réserve cela pour remplir les loisirs qu'on goûte sur les bords de la Limmat (1) ; m'est avis que la Providence et ses représentants sur la terre ne songent pas à les abréger. »

Peu flatté de la commission dont on le charge, Marc Dufraisse croit devoir faire à Challemel-Lacour quelques représentations amicales sur la facilité avec laquelle il dépense son argent en voyage, sans songer à l'imprévu, ni aux nécessités du retour. Mais le solliciteur est piqué au vif par ces affectueuses remontrances qui, hélas ! ne sont accompagnées d'aucun numéraire : car la direction de l'école s'est montrée inflexible. Sans délai, il dépêche un message télégraphique à l'excellent de Boni, son autre compagnon d'exil, le priant de le mettre en rapports

(1) La limpide et large rivière, la Limmat, baigne Zurich.

avec un banquier de Vienne, qui lui ferait certainement l'avance indispensable. Au même moment d'ailleurs, le fidèle Marc Dufraisse trouvait fort ingénieusement le moyen de venir au secours de son ami en détresse. Et Challemel lui écrit de Vienne, le 21 septembre 1858 :

« Vos reproches sont très fondés, mon cher Dufraisse ; je n'éprouve, je vous le jure, aucune peine à l'avouer. Je n'ai pas l'ambition de briller par ma sagesse, en ce monde où les sages abondent ; je m'en tiens, c'est là mon unique sagesse, à une admiration légitime. Malgré mes voyages, ou, si mieux vous aimez mes folles odyssées, je n'ai pas le nez tourné à devenir de sitôt un Ulysse ou un Pythagore. Ils voyageaient pourtant encore avec moins d'argent que moi ; mais ils trouvaient des hôtes pour les héberger gratis et des filles de rois pour les aimer ; je n'ai pas plus rencontré des uns que des autres.

« Pardonnez-moi, mon cher Dufraisse, mes instances fébriles qui vous font sortir de votre bienheureuse tranquillité et devancer de dix jours le terme marqué à votre obligeance. Pardonnez-les-moi comme de Boni me pardonnera sans doute mes dépêches ; la nécessité d'une rédaction en vingt mots donne peut-être, en effet, à une dépêche quelque chose d'un peu moins posé et d'un peu plus fulminant qu'il ne convient aux professeurs d'une *hochschule* suisse. J'ai bien reconnu, pour le dire en passant, le noble esprit de la Suisse dans la généreuse confiance témoignée par notre président à ses subordonnés. En voilà un sage, n'est-il pas vrai ?

« Je vous quitte pour me préparer à partir par le chemin de fer. Ne frissonnez-vous pas en pensant aux dangers que nous allons courir, vous et votre créance ? En tout cas, s'il m'arrivait malheur, comme vous dites avec un agréable euphémisme, vous n'auriez à rendre à ma mémoire aucun hommage coûteux ; quoique je n'aie pas de propriété, j'ai cependant des héritiers — de mes dettes. »

Sous le ton ironique de cette lettre — ironie amère que

Challemel-Lacour maniait en maître — perce une douleur réelle qu'il parvient malaisément à dissimuler. Il va même jusqu'à méconnaître les nobles traditions d'hospitalité dont la Suisse se fait gloire et qu'il a su, heureusement, rappeler plus tard avec une émotion pénétrante. La disposition d'esprit où il se trouve en cet instant, à la veille de reprendre le chemin d'un exil de plus en plus insupportable, suffit à expliquer son humeur désenchantée et maussade. A Rome, il s'est saturé de profondes joies intellectuelles. Maintenant, la tristesse l'envahit. Le pessimisme de Leopardi s'est momentanément emparé de ce proscrit devenu presque un vagabond. « Ses souffrances, — dit-il de Leopardi, — résidaient tout entières dans son âme ardente et agitée, sur qui tout porte à fond au lieu de glisser (1). »

Chez Challemel-Lacour aussi, « âme ardente et agitée », tout portait à fond, rien ne glissait. Il ne pouvait prendre son parti de la vie que les événements lui avaient infligée : il la voyait en noir, chargée de déceptions dans le passé, grosse de menaces pour l'avenir. Le souvenir de ses heures de détente en Italie rendait plus âpre encore ce tourment du lendemain.

La fin de son voyage fut morose. A Berlin, il cherche les traces du séjour déjà lointain de Guillaume de Humboldt ; à Leipzig, il essaie de mieux comprendre Richard Wagner ; à Gœttingue, il interroge des professeurs réputés et constate le néant de leur philosophie ; à Weimar, il évoque Gœthe ; à Dusseldorf, il tâche d'expliquer l'énigme que fut pour ses contemporains et ses compatriotes « le célèbre cul-de-jatte » (2) Henri Heine.

(1) Challemel-Lacour, *Études et Réflexions d'un Pessimiste*, p. 42.

(2) *Ibid.*, p. 202.

« Je ne puis être dur pour lui, — écrit-il, — parce que sa gaieté a toujours caché, je crois, une immense tristesse ; je sens mon cœur s'émouvoir malgré moi, aux notes déchirantes qui à son insu éclatent, parmi les mélodies bouffonnes, sous ses doigts à demi paralysés (1) ». Et voici qu'il institue un brillant parallèle entre Heine et Leopardi, dont l'image le hante (2). « Tous deux, — note Challemel, — ont passé par cette école privilégiée de la maladie, où l'homme découvre dans ses insomnies fiévreuses tant de choses que ne sauront jamais ceux dont le corps est robuste jusqu'à la fin (3) ». Il se complaît à étaler ainsi sous ses propres yeux — pour l'âpre satisfaction qu'il y trouve et les leçons qu'il en dégage — les souffrances morales des plus illustres victimes de la destinée, — êtres d'élite marqués du sceau de la fatalité, exemplaires de choix voués au malheur qui poursuit toute âme élevée, individualités puissantes qui ont à subir les assauts de l'adversité et qui sont peut-être à la veille de sombrer dans leurs corps-à-corps avec les impitoyables rigueurs de la vie... Tels sont les compagnons habituels de sa pensée, ceux à qui il se compare lui-même et dans la catégorie desquels il se range tout naturellement.

Challemel-Lacour touche au terme de son odyssée. Avant de regagner Zurich, sa dernière étape est Francfort. Et c'est là que lui apparaît l'homme le plus extraordinaire qu'il ait rencontré durant toute son existence, Arthur Schopenhauer. Mais celui-là, il ne le voit pas seulement dans le souvenir des contemporains, dans les

(1) P. Challemel-Lacour, *Études et Réflexions d'un Pessimiste*, p. 203.

(2) *Ibid.*, pp. 204 et suiv.

(3) *Ibid.*, p. 205.

traces d'un passage terrestre plus ou moins long, il l'approche de très près, il lui parle, il l'écoute, il l'interroge, — nous dirions aujourd'hui — il l'*interviewe*. C'est l'événement capital de sa vie errante.

Il a laissé deux récits de cette entrevue demeurée historique. Le premier a été écrit sur le moment; il forme un des plus beaux chapitres des *Etudes et Réflexions d'un Pessimiste*. Le second, repris un peu plus tard, parut dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 mars 1870. Je ne tiens compte ici que du premier (1), où sans apprêt ni mise en scène se livre à nos regards la personnalité des deux interlocuteurs. Et quels interlocuteurs! L'un, vieux garçon sédentaire, âgé de soixante-dix ans, philosophe de profession et pessimiste par tempérament, contempteur des femmes et impitoyable pour les hommes, au surplus fort sensible à la gloire et cachant sous ses paradoxes de désabusé un fond d'égoïsme et de vanité vraiment admirables... L'autre, professeur exilé, âgé de trente-et-un ans, toujours à la recherche d'une situation qui le fuit sans cesse, n'ayant plus de patrie, détaché de tous les enthousiasmes qui exaltèrent sa première jeunesse et ne gardant des croyances d'antan, ébranlées l'une après l'autre par la faillite de ses espérances, qu'une foi invincible dans l'amour... « L'amour, c'est le ciel » (2), dit avec ingénuité Challemel-Lacour.

(1) En éditant les *Études et Réflexions d'un Pessimiste,* M. Joseph Reinach a eu l'heureuse idée de publier les deux récits de Challemel-Lacour. « On comparera avec intérêt, dit-il, ces deux récits de sa visite au philosophe allemand dans une brasserie enfumée. Celui qui parut dans la *Revue des Deux-Mondes* n'est qu'un résumé, plus vigoureux peut-être, d'une touche plus forte, mais qui ne donne pas, au même degré, l'impression du milieu et la sensation de cette entrevue... ».

(2) P. CHALLEMEL-LACOUR, *Études et Réflexions d'un Pessimiste*, p. 72. Pour bien comprendre toute la pensée de Challemel sur ce

« L'amour, c'est le mal, — répond gravement Schopenhauer. Ce trouble, qui vous ravit, ce sérieux, ce silence, c'est une méditation du génie de l'espèce... Il n'a qu'une pensée, pensée positive et sans poésie, c'est la durée du genre humain. Admirez, si vous le voulez, ses procédés ; mais n'oubliez pas qu'il ne songe qu'à combler les vides, à réparer les brèches, à maintenir l'équilibre entre les provisions et la dépense, à tenir toujours largement peuplée l'étable où la douleur et la mort vont recruter leurs victimes. Faites de l'amour un luxe et un passetemps, et traitez-le en artistes. Le génie de l'espèce est un industriel qui ne veut que produire. C'est pour cela qu'avant de rapprocher les rouages de la machine, il observe si soigneusement leurs propriétés, leurs combinaisons, leurs réactions, leurs antipathies. Voilà sa pensée permanente, tous les mouvements de l'individu et de l'humanité ne servent qu'à cela... Le soir, quand les femmes passent effarées dans les ténèbres et que je ne sais quelle curiosité d'aventures vous chasse du logis, le matin, à l'heure où le sage Fontenelle pensait quelquefois au mariage, la nuit dans vos songes insoumis, cet instinct agit sur vous... L'amour est pour vous une religion ; vous croyez, en aimant, pratiquer le culte de la beauté et entrer dans les concerts célestes. Ne vous enivrez pas de mots : non, vous résolvez à votre insu un problème

sujet, il faut lire les pages où il veut prouver à Schopenhauer « la réalité sainte de l'amour » et où il évoque le souvenir de deux êtres qui s'aiment : on dirait sa propre histoire avec Mme Fétis. « Dès la première minute, sans s'être regardés, ils se sont vus, considérés, connus jusque dans les nuances les plus cachées. Un frémissement invisible, leur silence, leur voix hésitante, l'embarras charmant de leur attitude, tout dénonce qu'ils sont livrés à une contemplation intérieure profonde. Pourquoi sont-ils tout à coup effrayés et inquiets ? Ils ne sauraient dire eux-mêmes s'ils sont ennemis ou complices, s'ils s'appellent ou s'ils se redoutent, si ce qui les entoure est un rempart salutaire ou un obstacle. Mais une puissance vraiment divine prend possession d'eux en cet instant. Ils obéissent, éperdus, à une apparition de l'idéal qui les appelle dans une région ignorée ». *Ibid.*, pp. 71-72.

d'harmonies physiologiques, et vous opérez instinctivement la meilleure combinaison possible de qualités relatives dans l'excellence des produits (1) ».

Et comme s'il craignait de n'avoir pas dissipé suffisamment toutes les illusions de Challemel-Lacour, Schopenhauer ajoute avec une rigueur impitoyable :

« Peuple de galantins que vous êtes, dupes innocentes qui croyez, en cultivant l'esprit des femmes, les élever jusqu'à vous, vous ne vous êtes pas encore aperçu depuis qu'elles sont les reines de vos sociétés, qu'elles ont de l'esprit souvent, du génie par accident, mais de l'intelligence jamais ; ou si vous voulez, ce qu'elles en ont ressemble à l'intelligence de l'homme comme le soleil, fleur des jardins, ressemble au soleil, roi de la lumière. Les choses intellectuelles ne les intéressent point pour elles-mêmes ; au moment où vous leur parlez sciences, histoire, poésie, beaux-arts, elles ne songent qu'au parti qu'elles en pourront tirer contre vous pour vous retenir, vous asservir, vous enlacer. Le chant et la musique leur servent à cacher leur pauvreté intellectuelle, comme le coton et les baleines à se faire des hanches ou à dissimuler leur indigence de gorge. Sachez-le, elles ne pensent qu'à une chose, elles ne se soucient que d'une chose, — se marier : il n'y a de sérieux pour elles que ce qui leur parle d'amour, le roman et le livre d'heures, le prêtre et le galant (2) ».

Un amant passionné, qui reçoit en plein visage pareille douche d'eau glacée, prend aussitôt figure d'amoureux transi. On devine quel fut l'ahurissement de Challemel devant ces déclarations impies, ces blasphèmes d'un misogyne intransigeant. « Je ne pus, — avoue-t il — que balbutier deux ou trois paroles presque étouffées par

(1) *Études et Réflexions d'un Pessimiste*, pp. 74-77.
(2) *Ibid.*, p. 80.

l'étonnement qui me tenait à la gorge (1) ». Ce qui contribuait encore à le déconcerter, c'était l'aspect de la brasserie de Francfort où « le vieil Allemand, d'ordinaire silencieux, trouvait bon ce jour-là d'essayer sur moi l'enchantement satanique de ses raisonnements (2) ». « Je vois encore, ajoute Challemel, la salle immense au fond de laquelle nous étions attablés. La lueur des quinquets, suspendus à la muraille, nous arrivait de loin, à travers une sorte de vapeur rougeâtre, chaude et pesante. Cette salle était remplie de monde ; les plaisanteries et les rires des buveurs éclataient autour de nous ; je voyais partout une apparence de gaieté que rendait presque effrayante l'étrange contrainte des pensées sombres qui nous occupaient (3) ».

Avant la fin de cette extraordinaire conversation, Challemel-Lacour a peine à rassembler ses idées :

« La salle où nous étions — dit-il — s'était vidée peu à peu, les garçons dormaient çà et là, accoudés aux tables abandonnées ; nous étions restés seuls. Mais soit que la fumée du tabac, dont l'atmosphère était imprégnée, m'eût porté au cerveau, soit que ces discours bizarres eussent fini par m'étourdir, des vertiges inconnus me gagnèrent à mesure que je m'efforçais de suivre cet étrange raisonneur. Il me semblait en l'écoutant que j'étais ballotté par une mer houleuse, sillonnée d'horribles courants, contre lesquels je ne luttais plus (4) ».

Tout à coup, Schopenhauer se leva, mettant fin à ce long entretien.

« Il s'enfonça brusquement dans une rue obscure,

(1) *Études et Réflexions d'un Pessimiste,* p. 85.

(2) *Ibid.*, p. 69.

(3) *Ibid.*, p. 69.

(4) *Ibid.*, p. 92.

oubliant tout à fait qu'il est d'usage, même entre philosophes qui se séparent en sortant du cabaret, de se souhaiter le bonsoir... Je ressentais quelque chose d'assez semblable à l'étonnement d'un homme qui vient de faire une grande chute et qui se tâte avec inquiétude pour voir s'il n'a rien de brisé. Il y avait en moi, je l'avoue, une corde qui venait de subir un terrible choc ; mon esprit flottait désemparé à travers mille idées contraires ; la croyance, qui m'avait porté jusque-là, chassait sur ses ancres (1) ».

Et Challemel-Lacour résume ainsi ses impressions réfrigérantes :

« Hélas ! Les antiques idoles ne sont plus, la poussière de leurs débris couvre le sol où nous marchons ; les buts, qui, naguère, pouvaient passionner la jeunesse, ont disparu dans les tempêtes ; les plus belles chimères, traînées dans les carrefours par d'ignobles mascarades, sont devenues un objet de dérision. L'amour est le seul appât offert à ceux qui entrent maintenant dans ce monde dévasté. Il m'est arrivé cependant de rencontrer un homme assez audacieux pour porter la main sur ce dernier fantôme. Chaque fois que ses paroles me reviennent à la mémoire, un frisson, que je connais bien, me parcourt de la tête aux pieds, comme si un souffle glacé sortait de la porte entr'ouverte du néant (2) ».

Après une telle aventure, Challemel-Lacour n'avait rien de mieux à faire que de rentrer au plus tôt à Zurich, ne fût-ce que pour s'y recueillir un peu et se remettre de toutes les émotions de son voyage. La saison était propice aux méditations, et les loisirs ne manquèrent pas plus que précédemment au professeur de littérature française. Il n'était ni surchargé de cours, ni encombré d'élèves. Il

(1) *Études et Réflexions d'un Pessimiste*, p. 97.
(2) *Ibid.*, p. 68.

put donc, en toute liberté, s'égarer en infinis commentaires du pessimisme à la mode de Schopenhauer, avec ses amis Marc Dufraisse, Georges Herwegh et Filippo de Boni, qui se montrèrent à son égard les plus dociles et les plus bienveillants auditeurs. Parmi ces hommes supérieurs, Challemel se trouvait à sa vraie place ; il était écouté et compris d'eux, comme il désirait l'être, en silence et sans contradiction. Il eut aussi la joie, durant cet hiver, de réunir, en des conférences publiques, une assistance de choix, qui lui rappela les brillantes chambrées de Bruxelles et d'Anvers et lui donna l'illusion de n'être pas tout à fait méconnu dans la Suisse allemande. Le 13 janvier 1859, notamment, il souleva de chaleureux applaudissements dans la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Zurich, en parlant des salons littéraires à Paris au XVIIIe siècle et de leur influence politique.

Le XVIIIe siècle prenait ainsi de plus en plus une importance considérable dans la pensée de Challemel-Lacour. Il opposait la philosophie très vigoureuse de cette époque à la pauvreté des idées contemporaines. On ne s'ennuyait pas alors. « Ce siècle si affranchi ne respire que la guerre (1) », écrit Challemel, et le bruit de la bataille remplit toutes les années qui précèdent la Révolution française. « Je ne sais pas, dans l'histoire, — ajoute-t-il, — d'époque plus tragique, et, pour nous, qui voyons quel reflet le dénouement jette sur ce prologue, les rires et la légèreté des démolisseurs a quelque chose de poignant et d'héroïque (2) ».

Après un tel effort de destruction, le monde nouveau

(1) P. Challemel-Lacour, *Introduction à l'histoire de la philosophie de Ritter*, p. 58.

(2) *Ibid.*, p. 60.

sorti de la Révolution a donné bien vite des signes de fatigue « congénitale ».

« Le dix-neuvième siècle a reconnu que son mal est la pensée, et il n'a rien négligé pour s'en guérir. Il s'est gorgé de romans, il s'est rué chaque matin sur les journaux dans l'espoir d'y trouver la pensée rendue inoffensive à force d'être frelatée, ou bien amincie, pulvérisée au point d'être impalpable. Il a abusé des narcotiques religieux. Il a sifflé à pleins poumons la philosophie et applaudi ceux qui proscrivaient les idéologues. Il s'est mis à inventer toutes sortes de machines ingénieuses pour rendre la vie commode, et il a dépensé le surplus de sa force d'esprit en calembours. Enfin, il a tendu tous ses efforts au but que les Chinois ont atteint depuis des siècles, et qui est de remplacer par des formules toutes faites l'idée vivante, d'assujettir l'esprit à l'étiquette, de mandariner l'intelligence, car il a cru que cette discipline pouvait seule maîtriser la pensée toujours prête à percer la glace fragile sur laquelle nous glissons... (1) ».

Challemel-Lacour avait tort de se plaindre que l'époque présente fût trop terne. Au moment même où il se répandait ainsi en propos pessimistes, la guerre d'Italie éclatait. Le printemps de 1859 en fut tout auréolé et parfumé de gloire. De beaux jours d'héroïsme n'allaient-ils pas renaître ? « Celui qui depuis dix ans tenait le pied sur le cou des Romains — écrit Challemel — élève le drapeau des nationalités : il annonce qu'il va délivrer l'Italie *des Alpes à l'Adriatique*. Pourquoi ? Est-ce pour renouveler les merveilles de 1796 ? ou pour rendre à l'Europe son repos que troublent les agitations de l'Italie ? ou simplement pour conjurer les poignards italiens ? (2) ».

A Zurich, les proscrits français s'entretenaient passion-

(1) *Études et Réflexions d'un Pessimiste*, pp. 213 et 214.

(2) P. CHALLEMEL-LACOUR, *Le Bonapartisme,* pp. 74 et 75.



nément de ces questions et les discutaient en d'interminables colloques. Des controverses ardentes s'engagèrent, voire des disputes irritées et de vives altercations. Ce fut, principalement, l'origine d'une algarade qui faillit amener sur le terrain Ferdinand Flocon et Challemel-Lacour. Ces deux exilés, fort peu faits d'ailleurs pour s'entendre, en vinrent à se dire des choses très désagréables. Challemel dauba sans ménagements sur certains hommes du gouvernement provisoire de 1848 qui avaient fait preuve d'une incapacité déconcertante. Flocon riposta non moins aigrement et finit par reprocher à Challemel, non seulement ses démarches pour rentrer en France, mais jusqu'à l'irrégularité de sa vie privée. La mesure était comble. Un pugilat menaçant de s'ensuivre, il fallut séparer les adversaires.

Ce qu'il y eut de plus grave dans l'épilogue de cette aventure, c'est qu'il eut pour théâtre une salle d'hôtel et que le scandale fut ainsi rendu public. Challemel-Lacour en informe sans délai le colonel Charras, Victor Chauffour et Marc Dufraisse, par la lettre suivante, qui est un peu solennelle, mais qui doit trouver pourtant tout naturellement sa place dans une étude comme celle-ci, où l'on se propose de mettre sans arrière-pensée les hommes et les choses en pleine lumière :

« Je ne viens vous demander — écrit Challemel à la date du 1er juin 1859 — ni un verdict, ni votre médiation ; je crains qu'il ne vous soit difficile de me faire justice, même dans le for intérieur. Mais vous allez avoir à juger, sur la demande d'une autre personne, un nouveau procès ; j'espère que vous excuserez mon importunité, si elle peut vous aider à juger en connaissance de cause.

« Aujourd'hui, au dîner de l'Hôtel du Cygne, sur un regard que j'ai pris, à tort peut-être, bien que je ne le croie pas, pour un regard provocateur, j'ai interpellé

M. Flocon. Je lui ai demandé pourquoi il me regardait insolemment. Il m'a répondu avec une netteté parfaite ; *Parce que je vous méprise.*

« Il était naturel de demander les motifs d'un mépris aussi clairement exprimé. M. Flocon s'est refusé à les donner, ou plutôt il a allégué vaguement une faute, un crime, une mauvaise action mystérieuse. Je n'ai pu, malgré mes sommations énergiques, l'amener à sortir de ces insinuations.

« Il s'en est suivi une scène de scandale fort triste, que je déplore, mais inévitable, entre un homme accusé d'une infamie inexpliquée et qui demande raison, et un accusateur qui, repoussant tout défi, élude en même temps toute explication.

« Maintenant, la situation est celle-ci : M. Flocon a été amené à m'imputer publiquement une faute qu'il déclare digne du mépris public. Mais il ne veut pas dire quelle est cette faute, et il ne veut pas non plus confirmer ses paroles ou justifier son mépris par les moyens qui dispensent habituellement d'explication.

« Si la faute ne concerne que moi, j'ai peine à comprendre ce silence généreux, et vous partagerez mon étonnement.

« Si la faute ne peut-être articulée sans envelopper d'autres personnes qu'on veut ménager, je m'étonne qu'on y fasse une allusion publique à laquelle il m'est impossible de m'arrêter, et plus cruelle que toute accusation explicite.

« Je me vois dans la nécessité de reprocher à M. Flocon d'avoir trop parlé pour échapper aux conséquences de son langage ou de lui demander encore de les accepter s'il persiste dans son silence.

« Si vous aperceviez un troisième chemin à tenir, je vous saurais un gré infini et vous feriez, ce me semble, un acte de justice de me le communiquer ».

Marc Dufraisse, habitué aux incartades de Challemel-Lacour, ne s'émut point outre mesure de cette nouvelle affaire, mais Chauffour et Charras, qui avaient déjà quel-

ques préventions contre le singulier professeur du *Polytechnicum*, et se souciaient peu d'intervenir en sa faveur, ne montrèrent pas beaucoup d'empressement à jouer le rôle d'arbitres qu'on leur proposait. Il fallut leurs vieilles relations d'amitié avec Flocon pour les décider à donner leur avis. Avant tout, il importait d'éviter un duel ; car la presse impérialiste française n'eût pas manqué de faire à cette occasion le procès des proscrits et de stigmatiser leur conduite. Quel fâcheux retentissement allait avoir une pareille aventure ; n'était-on pas à l'heure où, comme l'a dit plus tard Challemel-Lacour, Napoléon III flattait « la manie des émancipations chevaleresques (1) » qui apportaient une sorte de consécration au second Empire et rendaient ainsi de moins en moins intéressante la cause des exilés protestataires. Que ne dirait-on point sur le compte de ces « rouges », de ces « buveurs de sang » qui ne savaient même pas se supporter entre eux !

Ces considérations amenèrent Charras et Chauffour à tenter d'apaiser les deux adversaires irréductibles. Ce ne fut point sans peine. Challemel-Lacour voulait pourfendre Flocon. Moins sanguinaire, Flocon se fût contenté d'infliger une leçon à Challemel. Comment sortir de l'impasse? Seules, l'intervention affolée, la supplication ardente de Mme Fétis y réussirent. La malheureuse, dans son angoisse, alla se jeter aux genoux des arbitres. « Je vous demande tout votre cœur, leur cria-t-elle, pour empêcher cet horrible duel. Savez-vous que Paul est le seul soutien de sa mère? » Elle oubliait ses propres tortures pour ne songer qu'à la mère de Paul. Celle-ci, dès qu'elle connut, peu de temps après, cette émouvante

(1) P. CHALLEMEL-LACOUR, *La Revue Politique*, t. I, p. 166.

clameur de détresse, bénit du fond de l'âme la femme généreuse et forte qui avait su si bien défendre son fils (1).

De même qu'à Bruxelles et à Anvers, naguère, le séjour à Zurich devenait, désormais, tout à fait impossible à Challemel-Lacour. Mais cette fois les événements le servent mieux que par le passé. Le succès de la guerre d'Italie — succès plus apparent que réel, mais qui a favorablement impressionné l'opinion publique — détermine Napoléon III à un acte de clémence dont il attend les plus heureux effets. Le 16 août 1859, le *Moniteur* publie un décret aux termes duquel « amnistie pleine et entière est accordée à tous les individus qui ont été condamnés pour crimes et délits politiques, ou qui ont été l'objet de mesures de sûreté générale ».

Justement, les vacances viennent de commencer à l'Ecole polytechnique de Zurich. C'est le moment, pour Challemel, de profiter de sa liberté reconquise. En l'espace de quelques heures, son départ est décidé avec Mme Fétis. Ensemble l'on regagnera Paris, espérant y trouver à bref délai une situation moins précaire. On prend à peine le temps de dire adieu aux amis dont l'accueil fut souvent si consolant. On néglige même de prévenir l'administration de l'Ecole que très vraisemblablement le professeur de littérature française ne reviendra pas à la rentrée prochaine : il sera toujours loisible de faire savoir au directeur, si peu empressé à reconnaître les mérites de Challemel-Lacour, qu'il ait à chercher un nouveau maître pour une chaire qui pourrait presque, sans qu'on s'en aperçût, demeurer sans titulaire.

(1) Ajoutons que Flocon et Challemel se réconcilièrent ; mais ils ne purent jamais, par la suite, avoir beaucoup d'amitié l'un pour l'autre.



Ce n'est qu'au mois de septembre que les anciens compagnons de Challemel s'inquiètent de n'avoir point de ses nouvelles. Sans doute voyage-t-il en Italie ou en Allemagne, comme les années précédentes. Mais d'ordinaire, il envoyait un mot, en cours de route, à Marc Dufraisse ou à Georges Herwegh. Cette fois, silence complet. Or, tout à coup, on apprend qu'il est retourné tranquillement à Paris. L'étonnement serait grand, s'il s'agissait d'un autre individu que ce Normand original et bizarre. Avec lui, tout est possible. N'a-t-il pas accoutumé ses amis aux plus fantasques sautes d'humeur ?

Non point qu'il soit ravi de son séjour en France. Tout ce qu'il y voit lui déplaît. Mais, cela le change de n'être plus exilé, à son corps défendant. Il a au moins la liberté de ses mouvements, et il en profite pour juger sévèrement les compatriotes qu'il n'a pas rencontrés depuis huit ans :

« Vous n'imaginez pas — écrit-il à Herwegh, le 8 septembre — l'abaissement intellectuel que j'ai constaté jusqu'à présent ; j'ai vu de pauvres jeunes vieillards dont les esprits sont, comme les corps, quelque chose de chétif, de sensitif, de maladif et de poussif, parfaitement incapables de rien saisir des choses qui nous paraissent dignes d'intérêt. J'ai senti un horrible dégoût parmi ces gens-là et quelque terreur de me voir exposé à faire un jour partie de cet hôpital d'idiots et d'invalides. Je comptais bien marcher à Paris sur du fumier, mais c'est la putréfaction liquide que j'y découvre et je ne suis pas préparé à en supporter le voisinage. Demain, peut-être, je vous parlerai autrement ; c'est que je serai entré dans un quartier plus sain. Vous savez qu'à Paris tous les climats, toutes les écoles, tous les partis et toutes les coteries confinent l'une à l'autre sans se mêler. » (1)

(1) Je dois une vive reconnaissance à M. Marcel Herwegh, le très distingué fils du grand poète Georges Herwegh, qui a bien voulu me communiquer les lettres si intéressantes que Challemel-Lacour

Malgré cette fâcheuse impression, Challemel-Lacour annonce à son correspondant qu'il vient d'envoyer au *Polytechnicum* sa démission de professeur. Herwegh, naturellement, fait part de cette nouvelle à Marc Dufraisse. Et voici que cet ami, si sûr et si indulgent, se fâche, non sans raison, d'être informé par un tiers de la décision de Challemel. Dufraisse prend sa meilleure plume, et, avec des accents indignés, morigène le fugitif qui n'a consulté personne avant de partir.

« Mon cher, mon très cher Dufraisse, – lui répond Challemel le 2 octobre, — quel diable de style est-ce là ? Est-ce vous qui écrivez ? Est-ce moi qui lis ? Attendez que je chausse mes lunettes pour relire encore, car j'ai peine à en croire mes yeux. Allons, il n'y a pas de méprise possible. Si tout ce pathétique n'est pas une plaisanterie, ce n'est pas vous qui parlez. J'entends quelqu'un vous souffler doucement : « C'est votre tour, mon cher, vous voilà planté là comme les autres ». Vous croyez un peu vite ces personnes charitables (1). Tenez, il n'y a pas

écrivit à son père en rentrant à Paris. Cette correspondance, qui ne cessa guère qu'à la mort du poète, en 1875, a une incontestable valeur documentaire ; elle fait mieux comprendre l'importance des relations intellectuelles qui unirent deux hommes d'un fier caractère et d'un talent élevé. Il y a là une page d'histoire littéraire fort attrayante. J'y reviendrai avec de plus amples détails dans la suite de cette étude ; mais je tiens d'autant plus à remercier dès maintenant M. Marcel Herwegh, que je n'avais pas l'honneur de connaître, lorsque j'ai commencé la rédaction de ce travail sur Challemel-Lacour.

(1) Challemel-Lacour demeura longtemps persuadé, chaque fois qu'il recevait une lettre un peu vive de Marc Dufraisse, qu'elle avait été inspirée par Quinet ou par Flocon. Et, à ce propos, je ne puis m'empêcher de penser à un autre normand très original, Barbey d'Aurevilly, avec qui Challemel a plus de points de ressemblance qu'il n'apparaît tout d'abord. Lorsqu'un dissentiment quelconque le séparait de son fidèle correspondant et ami Trebutien, Barbey s'imaginait aussitôt qu'une tierce personne cherchait à les brouiller. Ce

encore quarante-huit heures, je parlais de vous avec Hetzel, en nous promenant jusqu'à une heure du matin sur le boulevard des Italiens, et je lui disais combien je vous avais toujours trouvé parfait pour moi, combien je vous étais resté redevable pour mille raisons, combien je vous suis attaché. Pendant ce temps-là, votre épître à la Rousseau était déjà dans la boîte du facteur.

« Si je suis devenu quinteux, non sans cause, vous en conviendrez, vous du moins, en ce qui vous concerne, vous ne vous en êtes aperçu que rarement. Vous deviez être moins prompt à prendre au tragique un silence que la vie de Paris, pour un nouveau débarqué, la longueur des courses, des distractions de toutes sortes, des tracas encore plus variés, la nécessité de m'installer et de me pourvoir dans un délai donné, et, pour tout dire en un mot, ma paresse naturelle vous expliquent assez. J'ai écrit à Herwegh, je lui ai annoncé ma démission, je lui ai dit de n'en pas parler trop vite, parce qu'il fallait, avant tout, solder une ou deux petites notes que j'avais laissées derrière moi ; mais, je ne prétendais pas la tenir secrète et moins encore vous faire un mystère de ma résolution de rester à Paris, à vous dont je connais là-dessus les idées (à moins qu'elles ne soient modifiées) et qui savez combien je crois peu avoir besoin d'excuse.

« Ceux qui restent à l'étranger, non pour des convenances personnelles, que chacun approuve, mais pour des raisons de haute politique et pour l'honneur des principes, font bien de parler ; car c'est eux qui ont besoin de plaider : je souhaite que le public français soit aussi satisfait de leurs apologies ou apothéoses qu'ils paraissent l'être eux-mêmes, mais je ne l'espère pas (1).

fut même l'une des causes principales de leur rupture si regrettable. Il y aurait d'ailleurs de bien curieux rapprochements à faire entre le style épistolaire de d'Aurevilly et celui de Challemel ; j'y reviendrai ultérieurement. On remarquera dans cette simple comparaison mieux qu'un air de famille, une véritable parenté intellectuelle.

(1) Outre la vigoureuse protestation de Victor Hugo contre l'amnistie, on commentait beaucoup, à ce moment-là, une éloquente et solennelle déclaration d'Edgar Quinet : « Ceux qui ont besoin d'être

« Effacez donc de votre lettre tout ce qu'elle a d'amer, effacez-la tout entière ; je n'ai pas cessé d'être pour vous ce que j'ai toujours été et ce que je dois être. Loin d'avoir aucun motif de vous en vouloir, j'en avais plutôt d'être inquiet, car j'ai voulu vous voir avant de partir, je suis allé chez vous, mais enfin, je ne vous ai pas vu, et vous pouviez le trouver mauvais. Je ne vous en aurais pas moins écrit un jour ou l'autre, et bientôt, non sur le ton lugubre de l'amitié trahie, mais avec l'abandon et la confiance que nos relations, jusqu'à présent, me semblent commander. Croyez-moi, mon cher Dufraisse, je hais les amitiés intéressées, les amitiés banales me dégoûtent, et quand leur banalité m'ennuie trop, je le fais savoir, et je les déchire comme une vieille affiche. Mais je sais distinguer, reconnaître et partager une amitié de choix, et j'ose dire, après votre affreuse lettre, que vous m'y trouverez plus obstiné que vous ; car je conserverais précieusement toute mon affection pour vous, quand même vous auriez renoncé aux sentiments que vous m'avez longtemps

amnistiés, ce ne sont pas les défenseurs des lois, ce sont ceux qui les renversent ; on n'amnistie pas le droit et la justice ». D'autre part, Quinet avait écrit : « Que mes amis ne se figurent pas que je n'éprouve aucun déchirement à la pensée de ne pas les revoir. Je ne suis pas de pierre et j'éprouverais le plus grand chagrin s'ils ne comprenaient pas ce qui me décide à maintenir, aux dépens de mes plus douces affections, la protestation dans toute sa rigueur ». *Lettres d'Exil*, t. I, p. 425. Cette attitude intransigeante mettait hors de lui Challemel-Lacour. Par contre, il admettait fort bien que, pour des « convenances personnelles » de situation et de famille, Marc Dufraisse restât en Suisse. Il l'engageait néanmoins à faire un voyage à Paris : « Êtes-vous assez philosophe pour cela ? — lui écrit-il au cours de la très intéressante lettre inédite du 2 octobre 1859, dont je tiens à publier ici tous les passages essentiels, — ou bien vous croyez-vous lié par la jurisprudence nouvelle que d'illustres Dandins ont tenté d'établir ? A votre place, je viendrais, ne fût-ce que pour prendre possession. Vous pouvez quelque jour, songez à cela, avoir besoin de venir en France, et le désirer en vain, si vous vous rangez parmi les protestants. Il est vrai que ces petites prévoyances égoïstes sont bien honteuses en face des questions de principes ». *L'opportunisme* de Challemel-Lacour se dessine déjà très nettement.

montrés et en auriez aboli dans votre souvenir jusqu'aux dernières traces ».

Après ce long couplet sentimental, Challemel-Lacour entretient Marc Dufraisse de sa situation :

« Ma démission est envoyée, — dit-il, — mais elle n'est pas encore acceptée. Monsieur votre président m'oppose le règlement et quelques autres difficultés que j'espère surmonter. Ici, j'ai quelques mois d'assurés par une affaire de librairie (1). Que faut-il de plus? Après cette affaire, il en viendra une autre; je n'irai pas me casser la tête pour trouver un fixe, comme on dit. Moi, me fatiguer le cerveau pour un avenir de vingt ans au plus, en mettant toutes les chances de mon côté (2)? Pas si bête. On parle déjà d'internement pour les réfugiés rentrés. Je n'ai pas l'innocence d'en être surpris, comme je n'ai pas eu la naïveté, quelque peu bête, de demander ou d'espérer des garanties avant de rentrer. Je reste quand même. Mon parti est pris. J'ai été en scène, comme figurant, il est vrai, beaucoup trop longtemps. Je la laisse maintenant aux personnages héroïques et aux *graciosos*. Je rentre dans la coulisse, je me mêle aux spectateurs; je

(1) Il s'agit d'une édition française du théâtre allemand contemporain, dont j'aurai l'occasion de parler ultérieurement. Challemel-Lacour espérait en tirer un assez grand profit, à la fois matériel et intellectuel. Là encore, il eut bien des déceptions. Mais, en même temps, fort heureusement pour lui, il se préoccupait de la traduction de l'*Histoire de la Philosophie Moderne*, de Ritter. On se rappelle que Challemel-Lacour avait commencé, dès son séjour à l'École normale, de traduire le premier volume de ce célèbre ouvrage allemand. Pendant son exil, il traduisit le deuxième tome. En rentrant à Paris, il acheva le tome troisième et dernier. Le tout fut édité en 1861 par la librairie philosophique de Ladrange et entra dans la collection Germer-Baillière.

(2) Challemel-Lacour, qui n'avait alors que trente-deux ans, était convaincu, en raison de son état de santé toujours précaire, qu'il ne dépasserait pas la cinquantaine. Toute sa vie, d'ailleurs, il n'a cessé de geindre et de se plaindre de maux plus ou moins réels.

veux être aux premières loges, si une nouvelle farce vient à commencer, au risque de payer cher ma curiosité. »

Il faut bien que Challemel mette Marc Dufraisse au courant des observations qu'il a déjà faites. C'est pourquoi il ajoute :

« Voici ce que je vois ici :

« 1° On n'est pas satisfait, mais on aime mieux ce qu'on a que ce qu'on craint, et on craint par dessus tout le tapage inutile et la maladresse ;

« 2° On voudrait bien des garanties, on se hasarde à le dire. Le pouvoir dit : Nous ne pouvons pas. On répond : C'est vrai, — et on se résigne ;

« 3° Il y a lieu d'attendre, un de ces matins, un petit coup d'Etat contre les orléanistes qui parlent ; car pour ceux qui se taisent, ils sont partout. Un préfet dans l'embarras demandait au ministère qu'on lui donnât des fonctionnaires bonapartistes. On lui a répondu : Vous n'êtes pas difficile, où les trouver ?

« 4° Je serais bien trompé s'il y avait un parti républicain agissant, même s'il y avait un parti républicain ; mais il y a, ce qui vaut mieux, une masse considérable qui s'attend à la République et qui n'y répugne pas ; il y a de plus bien des haines et des colères qui seront un jour un terrible levier républicain. Ce que je dis ici ne contredit pas ce que j'ai dit sous le n° 1, car cela ne s'applique pas aux mêmes gens.

« 5° S'il s'effectuait une tentative orléaniste, le pouvoir actuel déchaînerait le populaire en lui montrant le leurre de la République, dont il croit qu'il aurait bon marché et pourrait à son gré abréger la durée. »

Pour terminer cette longue missive, où le ton se fait tour à tour contrit, suppliant et satisfait, Challemel-Lacour conclut par une note mélancolique :

« Mon cher Dufraisse, je regretterai souvent Zurich. De ce pays de fièvres putrides, je tournerai souvent les



yeux vers le Seefeld, vers le lac où souffle un air pur et frais. Alors il m'arrivera de vous écrire. De votre côté, si vous rêvez jamais de Paris, écrivez-moi. »

Challemel-Lacour allait avoir fréquemment besoin de ce réconfort d'une correspondance suivie avec Marc Dufraisse et quelques autres amis dévoués. Avant de se créer une situation en rapport avec ses goûts et ses mérites, il devait connaître bien des années de détresse matérielle et morale. Malgré un travail intellectuel acharné, en dépit de toutes ses tentatives pour se frayer un chemin dans la vie et gagner ainsi le pain quotidien, il ne réussit que médiocrement à sortir de l'obscurité. L'exil avait pris fin pour lui. Mais une autre forme d'exil, presque aussi douloureuse que la première, lui était imposée. Aux rêves de liberté qu'il avait faits, au lendemain de l'amnistie, la dure réalité opposait les rigueurs d'un sort implacable. Du jour où il s'établit à Paris, il devint un suspect, une sorte de « proscrit à l'intérieur ». Cette condition qu'il jugeait, — on le verra, — fort humiliante, indigne de son caractère, de son éducation et de son passé, le rendit très malheureux.

NOS CONFRÈRES

I

DISCOURS PRONONCÉ AU MUSÉE LANGLOIS

par le Secrétaire

LORS DE LA REMISE D'UN SOUVENIR

A M. GEORGES BESNIER

ARCHIVISTE DU CALVADOS

Le 14 Décembre 1919



DISCOURS PRONONCÉ AU MUSÉE LANGLOIS

par le Secrétaire

LORS DE LA REMISE D'UN SOUVENIR

A M. GEORGES BESNIER

ARCHIVISTE DU CALVADOS

Le 14 Décembre 1919

Monsieur l'Archiviste, mon très honoré Confrère, permettez-moi de dire simplement, ce qui sera l'expression de notre sentiment commun, mon cher Ami, les Sociétés Savantes de Caen, auxquelles s'est jointe spontanément la Société historique de Lisieux, n'ont point voulu vous laisser partir sans vous dire toute l'affection, toute l'estime dont vous étiez l'objet, sans vous dire aussi toute leur reconnaissance. M. le Préfet, ainsi que M. le Secrétaire général, en acceptant notre invitation, ont désiré vous apporter le témoignage de leur sympathie, nous les en remercions bien vivement.

Dès votre arrivée à Caen, les Sociétés Savantes vous avaient ouvert successivement leurs portes. Bientôt vous êtes devenu vice secrétaire de l'Académie, vous avez été longtemps secrétaire des Beaux-Arts, membre de la Commission administrative des Antiquaires, et vous étiez, à l'Académie, tout désigné pour une prochaine présidence.

Vous avez été le plus assidu des confrères, vous avez pris souvent la parole, moins pour des communications personnelles que pour nous signaler l'intérêt de tels documents dont vos archives venaient de faire l'acquisi-



tion, ou les résultats intéressants pour les chercheurs que vos travaux en vue du classement vous avaient révélés. Et par ce trait s'affirme votre caractère serviable, et aussi la conception infiniment élevée que vous vous êtes faite de votre rôle d'archiviste.

Vous pensez, nous pensons avec vous que l'archiviste est le guide-né de tous les travailleurs dans le dépôt qui lui est confié. Personne n'a rempli ce rôle avec plus de complaisance, de bienveillance, de cordialité, et j'ajoute, de compétence.

Mais ce qu'un archiviste peut faire de plus utile et de plus durable, ce n'est point de mener par la main le travailleur, c'est de mettre dans son dépôt des jalons, des poteaux indicateurs, des flèches qui rendent à tous la tâche aisée et facile, sans qu'il soit besoin de demander à chaque instant le fil conducteur. Vous pensiez que la grande œuvre de l'archiviste, c'est le classement qui suppose l'ordre.

Ah ! nous savons bien pourquoi le Ministre de l'Instruction publique vous a désigné pour Arras, c'est que vous êtes le spécialiste de la reconstitution des Archives ; après la Meuse où vous étiez envoyé tout jeune en mission à votre sortie de l'École des Chartes, c'est le Calvados, et après le Calvados, l'Artois.

Quoique vous en ayez dit par générosité et dans un de ces accès de Don Quichottisme auquel vous me pardonnerez de dire que vous êtes quelque peu enclin, et qui sont l'indice d'une belle âme, tout n'était point pour le mieux dans les meilleures des archives, à votre arrivée à Caen en 1905. Les archives du Calvados, pendant tout le cours du XIXe siècle, au dire d'un de vos confrères, n'avaient pas eu de chance. Mais quoi ! vous n'êtes pas de ces habiles qui se font valoir, de ces ambitieux qui montent

sur les épaules abaissées de leurs prédécesseurs, ni de ces prudents qui dégagent leur responsabilité ! Vous n'êtes point non plus de ceux qu'il faut louer par contraste en faisant le noir tableau de ceux qui vinrent avant eux. Aussi m'en garderai-je bien ? Votre premier rapport au Préfet, permettez-moi de vous le dire maintenant en toute amitié, m'agaça quelque peu en son temps, puis j'en ai souri, en philosophe que je suis, et je pensai que vous changeriez d'avis. Vous en avez changé...

Dans votre cabinet, il n'y avait plus de bibliothèque ou presque plus ; les Sociétés Savantes qui vous firent confiance et que vous aviez tout de suite gagnées par votre aimable abord, vous aidèrent à la reconstituer. Elles vous prouveront leur sympathie, en vous aidant, dans la mesure de leurs moyens, à reconstituer la Bibliothèque d'Arras. Ainsi l'ont décidé hier leurs bureaux.

Beaucoup d'inventaires étaient imprimés ou en copie, mais vous savez mieux que moi que des inventaires qui ne reposent point sur un classement attentif, logique, dont le principe doit être d'utiliser les classements antérieurs et de respecter la nature même des fonds, qu'un inventaire hâtif ne serait qu'un trompe-l'œil, de même qu'un inventaire qui tourne à l'analyse, analyse souvent disproportionnée, tantôt sèche et tantôt publication de textes, toujours faite au point de vue spécial de l'analyste, risque de ne donner qu'une idée fort imparfaite, parfois tendancieuse des documents.

Vous vous êtes résolument engagé dans la voie des inventaires numériques que je réclamais à une séance de la Société d'Histoire moderne, dès sa fondation, en 1902. Ils donnent une indication laconique, mais précise de la nature des fonds. Vous avez contribué à généraliser, à vulgariser ces idées qui se faisaient jour alors à la Com-

mission supérieure des Archives. De tels inventaires seront peut-être moins lus par les travailleurs pressés, mais ils seront infiniment précieux aux travailleurs sérieux, ceux qui veulent consulter les documents eux-mêmes.

Vous avez donné aux Sociétés Savantes des indications sur les services que peuvent rendre les documents de la série B (juridictions) et tout particulièrement *Bureau des finances*, travaillé au classement de la série C *(Généralité de Caen)*, qui avait grand besoin d'une refonte ; de la série F, augmentée par vos soins. A la série H *(abbayes)*, vous avez trouvé un collaborateur particulièrement compétent dans un stagiaire d'avenir, Sauvage, qui en a tiré son excellente thèse de doctorat sur le classement du fonds de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen : elle a réuni tous les suffrages de la Faculté et, après sa belle thèse sur l'abbaye de Troarn, s'y sont ajoutés ceux de l'Institut.

La constitution alors récente des *Comités départementaux pour la recherche et la publication des documents d'histoire économique de la Révolution*, vous incita, dans votre soif d'être utile et d'être moderne, à porter vos travaux vers les séries L et Q *(Histoire de la Révolution et Biens nationaux)*. Pour le Comité départemental vous avez été un auxiliaire, disons mieux, un maître précieux. Vos indications portées par le Secrétaire à la Commission centrale ont été écoutées quand il s'est agi de rédiger de nouvelles instructions pour la publication des *Sommiers des ventes des Biens Nationaux*. Nous comptons publier, quelque jour, la thèse de doctorat de notre étudiant et ami Nicolle, professeur au Collège de Vire, sur la Vente de ces Biens à Vire et dans la banlieue de cette ville. C'était votre pensée et la mienne qu'il y a intérêt à limiter les recherches à un rayon bien circonscrit, afin

d'avoir le loisir d'entourer la publication de ces documents statistiques de nature ingrate de tous les renseignements qui en permettent le contrôle.

En 1913, au *Congrès d'histoire économique de la Révolution*, je prenais la parole en votre nom pour signaler l'importance des Cahiers de 1789 dans le siège royal d'Honfleur, qu'allait publier notre regretté confrère et ami Blossier. Si cet excellent et modeste érudit a fait de cette édition un petit chef-d'œuvre, c'est que fidèle à notre idée de donner, dans un domaine restreint, tous les renseignements qui peuvent éclairer et critiquer le document publié, vous aviez, avec votre dévouement ordinaire, dirigé Blossier en qui vous avez trouvé un élève intelligent, sûr, docile, capable de saisir tous les avantages d'une telle méthode. Puisse-t-il être imité ! Nous avons constaté, vous et moi, que tout le monde n'était pas susceptible de cette discipline. Au même Congrès, je donnais mon troisième mémoire pour attirer l'attention sur une question d'histoire économique et sociale, les *Tableaux du Comité de mendicité de 1790* ; sur ma demande, vous aviez recherché dans le département les tableaux jusqu'alors disséminés.

Dans le domaine de l'histoire politique, vous dirigiez les travaux de l'abbé Sevestre sur l'histoire *religieuse de la Révolution*, et de Guillouet, sur le *Comité de sûreté générale de Caen*. Qu'il me soit permis de saluer la mémoire de ce brave qui fut un de nos plus brillants étudiants ; lieutenant de zouaves, il a succombé dans la catastrophe du *Saghalien*, après quatre ans de campagne, au moment où il allait reprendre une carrière consulaire qui s'annonçait fort belle. Avec notre élève et ami Pépin, nous arrivons enfin à l'histoire du XIXe siècle et des administrations préfectorales : vous savez combien nous désirions l'un et

l'autre voir enfin aborder ces deux grandes époques de l'administration française, les baillis du XIIIe et du XIVe, les intendants du XVIIIe siècle ; pour cette dernière étude, nous avons enfin trouvé un étudiant qui s'est mis à la besogne à son retour du front.

A ce même congrès d'histoire économique de la Révolution, d'aucuns se plaignirent de ne pas avoir trouvé dans les instituteurs des collaborateurs aussi assidus qu'on l'avait souhaité. Je pris leur défense, j'alléguai, bien entendu, les multiples besognes dont ils sont chargés — (que dirais-je aujourd'hui ! Si on n'y prend garde, ils seront détournés de leur tâche essentielle pour le plus grand dam de l'instruction populaire) — je disais aussi qu'après tout, quand on savait les diriger, les conseiller, leur faciliter la tâche en leur donnant des instructions précises et en les munissant d'un questionnaire bien fait, les instituteurs fournissaient un travail fructueux, et je citais les résultats obtenus par vous dans le Calvados, où 50 °/₀ avaient répondu à votre appel ; ceci fut considéré au Congrès comme un succès exceptionnel.

De cette collaboration est sorti le *Répertoire sommaire des Documents antérieurs à 1800*, conservés *dans les archives communales,* paru en 1912. Pour mettre sur pied cet inventaire, que de voyages dans les communes, de recherches dans les locaux poudreux où gisent les archives communales ! Ne saurait-on point tout ce que vous avez fait par ailleurs, ce monument marquera votre passage dans le Calvados. En quelques-unes de ces parties, notamment en ce qui concerne les archives communales de Caen, il fait honneur à notre ami Sauvage, il fait honneur aussi, répétons-le, aux centaines d'instituteurs qui vous ont aidé, à d'autres collaborateurs bénévoles, MM. Hunger, Lesage, le Dr Madelaine, Nicolle, les abbés

Deslandes et Masselin, notre ami Georges Huard, etc.. Il fait enfin honneur au Conseil général du Calvados qui l'a édité, à la maison Delesques qui l'a imprimé. Il vous fait surtout honneur : à vos confrères vous avez donné un modèle ; à tous, vous avez montré qu'il y a place en France, voire même en Normandie, pour une œuvre en collaboration. Un archiviste est un chef de service, il ne doit pas seulement travailler, il doit faire travailler les autres.

Ce labeur acharné s'est terminé par bien des veilles, des nuits passées à corriger les épreuves de ce gros volume, nous avons craint un instant que votre santé n'en fût compromise, mais elle est plus solide qu'elle ne le paraît et soutenue d'ailleurs par une volonté de fer.

La façon dont vous entendez votre métier ne vous a pas détourné des travaux personnels, et on vous en félicite. De tout temps, l'histoire économique vous a sollicité, vous y apportez une compétence très étendue, un goût héréditaire, atavique pour les questions de finance et d'administration, une connaissance très rare, unique des détails de notre régime d'impôts au XVIII[e] siècle. Vous avez été pour la *Commission d'histoire économique* un guide sûr, vous avez aidé M. Esmonin, pour sa belle thèse sur la *Taille en Normandie*, vous serez un collaborateur précieux pour la nouvelle collection qu'ont inaugurée MM. Bloch et Marion. Dans les *Études Lexoviennes*, vous avez donné un mémoire tout à fait remarquable, neuf, pénétrant, suggestif sur l'*Etablissement de la taille proportionnelle en 1717*. Suivant votre méthode, vous prenez un champ restreint, mais comme vous savez le faire fructifier ! Quelle belle récolte vous faites lever de faits bien établis, chose infiniment délicate en matière de finances et ce sont des conclusions solides que vous en tirez ! A une heure où ces études sont plus

que jamais d'actualité et peuvent être d'une portée pratique, nous formons le vœu que vous les continuiez.

A peine démobilisé, vous nous faisiez, à l'Académie, une communication des plus intéressantes dont le sujet vous était fourni par le *Chartrier de Basseneville*, récemment acquis d'après les indications de notre président, M. le colonel de Touchet. Vous en tiriez les renseignements les plus précis sur la situation économique en France, il y a deux siècles, après les guerres de la succession d'Espagne. Votre causerie était pleine d'aperçus piquants sur les nouveaux riches d'alors, sur l'inflation de la circulation fiduciaire à cette époque et ses conséquences, sur l'élévation du prix des denrées. Comme le paradoxe ne vous fait pas peur, vous preniez la défense de Law. Si le don quichottisme est l'indice d'une belle âme, le paradoxe est l'indice d'un esprit original et qui ne s'en tient point aux idées reçues, qualité nécessaire à un historien ; en tout cas, la leçon était pleine d'à propos et de curieux rapprochements. Si vous ne nous avez pas répété que « la France s'était enrichie pendant la guerre », vous nous avez dit qu'un ministre de ce temps-là l'avait affirmé, déjà ! et les esprits chagrins qui craindraient la banqueroute, vous les rassurez, en disant qu'aprés tout, celle de Law donna 33 °/₀. Comme on voit bien que vous êtes détaché des choses de ce monde ! Vous ajoutez et d'ailleurs montrez que la France s'est très rapidement relevée. Elle se relève toujours ! et comme le disait, il y a trente ans, mon maître et ami, Albert Sorel, à l'École des Sciences politiques, les nations comme l'Angleterre et la France n'ont pas de décadence !

Avec notre excellent collègue et ami, Génestal, et toujours prompt à vous associer aux entreprises sérieuses, vous prenez une part active aux travaux du *Séminaire de Droit normand*, en 1909, en indiquant dans une commu-

nication fort savante que je ne saurais résumer, les ressources que présentent les dépôts d'archives départementales pour l'étude des textes de la *pratique.* Vous publiez en collaboration avec l'éminent directeur de la Bibliothèque du Droit normand, un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, dont vous établissez judicieusement la date approximative (1386-1390) et qui s'intitule : *Instrucions et enseignements-style de procéder d'une justice seigneuriale normande.*

Vous avez voulu, même en dehors des obligations de votre profession, être un guide pour les travailleurs normands. Avec le Dr Ferdinand Gidon, vous avez été frappé de tout ce qui se pouvait se dire d'intéressant dans nos séances des Sociétés Savantes dont nos volumes de Mémoires ne gardaient pas la trace. Vous avez en outre fort justement remarqué que, très souvent, les travailleurs locaux, isolés, ignorent ce qui se fait auprès d'eux, les ressources que leur offrent l'Université, ses cours, sa bibliothèque gérée ici par un homme qui a du rôle de Bibliothécaire la même et excellente conception que celle que vous avez du rôle de l'archiviste, les très nombreuses Revues françaises, anglaises, américaines, allemandes, italiennes que nous y recevons. Vous avez entrepris de mettre tout cela à la portée des travailleurs, de condenser en un Bulletin mensuel tous les procès-verbaux de nos séances et en même temps de donner un compte rendu clair, dégageant l'essentiel de tous les travaux publiés sur la Normandie, ouvrages ou articles. Vous y joignez les programmes de nos cours, de nos conférences, et quantité d'indications précieuses. Le mouvement artistique n'était pas oublié.

A votre intention, j'ai relu ces jours-ci la collection du Bulletin des Sociétés Savantes qui a duré quatre années.

Une fois de plus j'ai été émerveillé de ce qu'elle contenait de travail ; j'y ai retrouvé des communications oubliées, même de leurs auteurs, des compte rendus fort bien faits et presque tout cela était votre œuvre personnelle, MM. Souriau, Génestal, le Dr Gidon, Sauvage, L. Régnier, Huard, A. Marye et moi ayant été vos seuls et intermittents collaborateurs. Le plus bel éloge que l'on puisse faire du Bulletin, c'est que tous nos confrères sont inconsolables de sa disparition. Combien de fois l'ai-je entendu dire ! Certes il serait à désirer que l'œuvre fût reprise, mais aux difficultés financières auxquelles vous vous êtes heurté et qui seraient aujourd'hui plus considérables se joindraient les difficultés d'impression. Et puis et surtout je ne crois pas, même si l'on trouve jamais un homme ayant toutes vos compétences, — vous y rendiez compte avec autant de sûreté des ouvrages littéraires de M. Souriau que des travaux de M. Maurice Besnier sur l'histoire et l'archéologie de la Normandie à l'époque romaine, — qu'on puisse exiger de qui que ce soit un dévouement pareil au vôtre.

Le secret d'ennuyer, c'est celui de tout dire, et c'est votre modestie surtout que j'ennuie. Si je le pouvais, je dirais votre goût pour l'art, votre zèle pour les monuments et les beautés artistiques qu'au sein des Commissions administratives vous avez travaillé à sauver. Tous ici, nous sommes résolus à vous continuer. Mais jusqu'alors j'ai parlé, comme je le devais, au nom des Sociétés Savantes. On me pardonnera de ne pas oublier que je suis professeur d'histoire de Normandie, j'ai le devoir, devoir agréable, de vous remercier au nom de mes collègues, de mes étudiants, de tout ce que vous avez fait pour ceux-ci. Tous les deux ou trois ans, je leur faisais quelques conférences sur le classement des archives, leur

maniement, les travaux que l'on y pouvait entreprendre, je leur indiquais des sujets de mémoire pour le diplôme d'études supérieures, examens que, je l'espère, nous conserverons. Puis je vous amenais ces jeunes gens, vous refaisiez ma leçon, en leur faisant visiter sur place les fonds, en leur montrant les documents types. Ils sont toujours sortis enchantés de cette promenade et résolus au travail. Que de bons mémoires sont sortis de cette collaboration qui deviendront des thèses de doctorat! Que de reconnaissance vous avez provoquée parmi eux, je le sais, moi qui suis leur confident naturel!

Oui, mon cher ami, nous avons montré ce qui avait, paraît-il, besoin de démonstration, qu'un professeur d'histoire provinciale et un archiviste départemental pouvaient parfaitement vivre en bonne intelligence, mieux, se lier d'amitié. Les bureaux vous avaient désigné pour le Calvados à cause des services que vous aviez déjà rendus dans la réorganisation des archives d'un autre département, et aussi m'a-t-on dit parce que l'on croyait savoir que dans une certaine affaire qui classait alors les esprits (les intellectuels, comme on dit encore en temps d'élection) parce que les bureaux croyaient que nous étions dans le même camp. Ils étaient fort mal renseignés, ce qui leur arrive parfois : nous avions eu une attitude à cet égard diamétralement opposée et, du reste, rien ne nous prédisposait à cette entente. Toutefois nous avions l'un et l'autre un amour très vif de la France de notre province, de son histoire, de la science, la passion de nos métiers respectifs (ceci aurait pu nous brouiller et en a brouillé d'autres). Mais M. le Préfet me le disait excellemment, l'autre jour, quand je suis allé l'inviter à cette cérémonie, et comme il me parlait d'hommes que vous avez aimés et estimés, il suffit que des gens de cœur,

d'opinions diverses, aient mêmes habitudes de courtoisie, même désir de résoudre loyalement les difficultés, pour créer entre eux l'estime, d'où naît l'affection. Bref nous nous sommes sentis chaque jour plus près l'un de l'autre, nous avons fait peut-être quelques pas l'un vers l'autre. Et le 1er août 1914 trouva le professeur dans le cabinet de l'archiviste auquel il était venu serrer la main.

Ce cabinet, nous nous y étions rencontrés bien des fois, je m'y arrêtais en allant à la salle des archives ! Que de bonnes causeries nous y avons eues! Puis, comme pour faire une paire d'amis depuis les *Mousquetaires*, il faut être trois, Sauvage est venu nous y rejoindre.

Il y eut, dans les Sociétés savantes entre 1870 et 1900, un trio d'amis : Gasté, Travers, de Beaurepaire, l'un secrétaire de l'Académie, les deux autres secrétaires successifs des Antiquaires. Travers disait que même après la mort de Gasté, il lui arrivait, encore, en présence de quelque difficulté, de penser : « je vais aller en parler à Gasté ». Plus heureux, Sauvage et moi, nous serons très souvent amenés à écrire à Besnier. Vous nous le pardonnerez, n'est-ce pas ?

Plus heureux aussi que la trinité qui nous a précédés, nous avons compté parmi nous l'archiviste, le pilier fondamental du travail historique dans le département. Nous avons ensemble résolu bien des questions, tout en devisant gaiement, car nous étions jeunes alors, et la guerre que vous et moi nous envisagions parfois, n'avait pas jeté sur nous son voile de tristesse.

Elle est venue ; tout le monde sait ici comment l'archiviste du Calvados s'y est comporté. Votre citation est à la première page de notre registre : elle a été lue en séance. Il faut laisser l'honneur de la relire bien haut, à

de plus dignes. L'Académie et les Sociétés ont été fières de vous, Monsieur.

A peine revenu, vous nous quittez pour Arras ; si nous savons pourquoi le Ministre vous y a nommé, nous savons aussi pourquoi vous avez accepté. C'est qu'il y avait une tâche ingrate à assumer, une vie difficile à vivre, du renoncement, des sacrifices, que vous avez l'âme assez forte pour supporter l'amère poésie des ruines, que votre cœur de soldat trouve là un rôle à sa hauteur. Ces âmes de soldat du lendemain de la grande guerre, il faudrait un Alfred de Vigny pour les comprendre et les dépeindre !

Vous nous léguez en partant un successeur qui, lors de sa soutenance s'est justement dit votre élève. Les suffrages des Sociétés le désignaient et M. le Préfet, qui l'apprécie, ne pouvait faire meilleur choix : je le lui disais l'autre jour en l'en remerciant en notre nom à tous.

Il est temps de finir ce discours, qui n'est point une oraison funèbre. — Vous connaissant, j'ai tremblé pendant quatre ans d'avoir à le prononcer. — Ce serait plutôt un discours de réception académique... de province — (pour me conformer à la tradition... parisienne, je l'ai semé de quelques pointes), — si ce n'était, hélas ! un salut de départ.

Nos sentiments, c'est la *Vierge d'Albert* qui maintenant vous les dira. Fine, longue, jaillissant de ses draperies, d'un geste hardi la Vierge d'Albert tend à l'adoration son divin enfant. L'un de nos amis, des vôtres, de ceux qui vous apprécient davantage, nous a indiqué d'une façon tout à fait heureuse cette belle reproduction. Son goût fin et délicat, son cœur aussi... lui ont fait penser que la Vierge d'Albert charmerait en vous l'artiste, le combattant de la grande guerre et des batailles de Picardie —

vous avez commandé une batterie non loin de là — et aussi qu'elle toucherait en vous ce qu'il y a de plus profond et de plus intime et ce qui achève de donner à votre physionomie si attachante tout son caractère.

La Vierge d'Albert ne pourra vous donner que de bons conseils. Souhaitons qu'elle vous fasse penser à nous, qu'elle vous incite parfois, au cours d'un voyage en Normandie ou en Bretagne, auprès des chers vôtres, à revenir vous asseoir parmi nous.

II

M. le Docteur GIDON

Directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie de Caen

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. MONIEZ

Recteur de l'Académie

Au Conseil de l'Université, le 25 janvier 1918



M. le Docteur GIDON

Directeur de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Caen

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. MONIEZ

Recteur de l'Académie

Au Conseil de l'Université, le 25 janvier 1918

L'Université de Caen a fait une très grande perte dans la personne de M. Albert Gidon, décédé le 4 janvier.

Né en 1843, prosecteur à notre Ecole de Médecine dès 1865, titulaire de la chaire d'anatomie en 1885, il était nommé Directeur de l'Ecole en 1909. M. Gidon s'était fait lui-même, sans rien devoir à personne, ni aux circonstances ; il a montré, dès ses débuts, une continuité dans l'effort, une opiniâtreté dans le travail qui méritaient, à coup sûr, la haute situation qu'il avait fini par conquérir au milieu de ses concitoyens. Il était très écouté dans ce Conseil.

Notre défunt collègue a consacré sa vie entière à l'étude et à l'enseignement dans notre Université. Ce que fut cet enseignement, de nombreuses générations d'élèves se le rappelleront avec émotion, tant ceux qui assistaient à ses funérailles que tous ceux qui, retenus au loin par la mobilisation, furent empêchés de venir lui rendre un dernier hommage. Tous avaient pour ce maître d'élite autant de respect que d'affection — et comme il méritait bien leur reconnaissance !

C'est que M. Gidon n'était pas seulement l'anatomiste éminent doublé d'un praticien averti que nous avons vu



longtemps à l'œuvre : son dévouement plein d'autorité et de discrétion envers ses disciples, n'avait d'égal qu'une rare conscience professionnelle. Ne le voyait-on pas encore, en décembre dernier, et par tous les temps, gravir non sans fatigue, mais avec cette belle vaillance que l'âge n'avait pas entamée, la rude côte qui mène à l'hôpital et à l'amphithéâtre de dissection ? Par surcroît et devant les nécessités d'un service qu'il s'était imposé, avec le désintéressement que vous savez, il avait voulu, en effet, ajouter à ses autres charges, déjà si lourdes, la direction des travaux pratiques ; il l'avait prise dès les débuts de la guerre. Et il menait tout de front, à 73 ans, aussi bien sa part des affaires publiques, comme premier adjoint au Maire de Caen, que l'enseignement magistral de l'anatomie, les exercices de dissection, la direction de son hôpital et l'administration de l'Ecole. Il ne se refusait même pas à la clientèle civile, devenue plus pressante par l'éloignement de la plupart des médecins de la Ville. Son désintéressement était tel, d'ailleurs, qu'il ne se rendait à celle-ci que dans les instants de répit que lui laissaient ses autres fonctions. « Les malades et les élèves ne sont pas faits pour attendre des temps meilleurs », me disait-il souvent.

Mais à outrer ses efforts quand l'âge réclame, tout au moins, un repos relatif, il y a danger mortel. Voici quelques années que, déjà, la vie de M. Gidon avait été gravement menacée ; le haut sentiment de son devoir l'avait empêché d'y trouver un avertissement et, à peine rétabli, il avait repris son dur labeur, sans l'atténuer en rien.

Messieurs, je m'en voudrais de ne pas laisser paraître ici l'ami à côté du Recteur. J'avais pour ce caractère

droit et sûr autant qu'indépendant, pour cet esprit de grande modestie, pour cet administrateur clairvoyant, pour cet homme dont les opinions n'avaient jamais fléchi au gré des événements, j'avais pour M. Gidon une estime profonde et une affection sincère. Bien des fois, depuis deux ans surtout, je l'avais mis en garde contre ses excès de travail : à quoi sa réponse était toujours « Puis-je faire autrement ? Vous ne le voudriez pas ! Après la guerre on se reposera ! ». Il repose, en effet, hélas ! et avant le terme que sa foi de patriote s'assignait comme prochain.

Ces temps derniers, à l'unanimité de ses membres, le Conseil municipal de Caen rendait publiquement hommage au dévouement que montrait M. Gidon en assumant les plus importants services de l'hôpital et de l'Ecole. C'était à propos d'une infime indemnité que, sur mes instances, il avait fini par accepter en principe, alors que ses déplacements quotidiens pour remplir ses fonctions avaient commencé dès 1914. Je ne cherchais en ceci qu'à provoquer l'expression officielle de la reconnaissance de ses concitoyens pour un pareil zèle à la chose publique, zèle qui risquait de passer inaperçu d'eux, tant il faisait pour qu'on l'ignorât.

C'est aux mêmes sentiments qu'il obéissait quelques jours avant sa mort, alors qu'il réunissait chez lui ses collaborateurs pour s'occuper des intérêts de l'Ecole. Son Ecole ! la constante préoccupation de ses dernières heures quand, avec sa pensée maintenant défaillante, il me pensait présent à son chevet .... C'est d'ailleurs sur l'Ecole qu'ont porté les derniers entretiens que j'ai eus avec lui avant sa maladie ; pour elle il était soucieux de l'avenir, mais c'est avec une sorte de juvénile passion

qu'il voyait comment combler les vides du personnel ; il s'inquiétait de sa succession, qu'il entrevoyait lourde dans les circonstances créées par la guerre, mais il concluait, avec son grand bon sens, que tout s'arrangerait, bien vite passées quelques mauvaises années qui sont à prévoir, et que l'Ecole refleurirait.

C'est avec cette belle confiance et dans sa volonté de « tenir » que notre Collègue semblait continuer de porter allègrement son lourd fardeau quand, brusquement, sa résistance vint à le trahir.

Quel exemple à méditer, Messieurs, qu'une vie si bien remplie, si noblement terminée à cet autre Champ d'Honneur..... quel exemple pour tous « ceux de l'arrière », comme on dit aujourd'hui, et qu'aura retenu, je suis sûr, la foule si recueillie qui suivait le cercueil de cet homme de bien !

III

DISCOURS PRONONCÉ AUX OBSÈQUES

DE

M. E. CHAUVET

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE A LA FACULTÉ DES LETTRES

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE

PAR LE SECRÉTAIRE



DISCOURS PRONONCÉ AUX OBSÈQUES

DE M. E. CHAUVET

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE A LA FACULTÉ DES LETTRES

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADEMIE

PAR LE SECRÉTAIRE

Au nom de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, je viens saluer d'un dernier hommage la tombe de notre vénérable doyen. Il y a plus d'un demi-siècle que M. Chauvet était des nôtres. Si sur notre liste annuelle, il figurait parmi les Membres honoraires, à la date de 1872, date de sa réélection, après son retour à Caen ; il appartenait à notre Société comme associé correspondant depuis 1849 ! Lors de son départ pour Rennes, en 1858, il avait déjà fait à notre Société de nombreuses lectures et publié dans nos Mémoires des articles sur Galien. Revenu à Caen après la guerre de 1870, il reprit place à l'Académie comme Membre titulaire, puis comme Membre honoraire ; sa collaboration à nos Mémoires fut alors des plus actives ; il se passait rarement une année sans qu'il envoyât au secrétaire quelque mémoire, toujours écrit, même en ses dernières années, d'une plume alerte et fine. L'écriture même en était à peine tremblée. Les secrétaires passaient, tous s'émerveillaient de ces manuscrits qui n'avaient point de rature. La philosophie aimable, sereine, souverainement optimiste et confiante de M. Chauvet, son humeur gaie, son caractère bienveillant s'exhalaient de chaque feuillet. Son dernier mémoire est d'hier, j'allais

dire, de demain. Il paraîtra dans notre volume de 1910. Par un pressentiment de sa fin prochaine qu'il ne parvenait point à nous communiquer — tant on sentait encore robuste son intelligence — il l'avait intitulé *La quatre-vingt-dixième année ou comment on finit !* Singulière prophétie ! Mais il y racontait surtout comment on commence, comment un philosophe se forme. Il y narrait avec cet humour familier, ce charmant entrain que tous ses amis ont connu et apprécié, il y narrait ses débuts d'écolier dans une classe de l'avenue Bagatelle, il y évoquait les souvenirs si vivaces, qui tiennent toujours au cœur, de ses jeunes années.

Il les passa au Lycée de Caen, le Collège royal comme on disait alors. M. Chauvet racontait aussi ses impressions d'Ecole normale, puis son retour comme professeur au Lycée de Caen où il eut la grande joie d'enseigner après Berger, après Saisset, après Vacherot qui avaient été ses maîtres. C'est là qu'il élabora ses thèses si remarquées, — sa thèse française fut signalée par l'Académie des Sciences morales, — là qu'il remporta le succès qui pouvait être le plus cher à un professeur, il gagna chaque année l'affection reconnaissante de cinquante jeunes disciples. Il faut voir avec quelle émotion M. Chauvet, plus de soixante ans après, parle de ses élèves et de sa classe. « On respirait là, dit-il, une atmosphère vivante et vivifiante. On était jeune (le professeur l'était presque autant que les élèves), on s'entendait, on se plaisait, j'oserais dire, on s'aimait. » Et en effet, Messieurs, qui de vous n'a eu l'occasion d'entendre quelque ancien élève du Collège royal ou du Lycée, vieillard aujourd'hui disparu, le plus souvent avant son maître, vous parler avec enthousiasme de la classe de philosophie de M. Chauvet ? Et pourtant le professeur à trouvé à Rennes d'autres succès,

succès de cours publics, de conférence, auquel il ne fut pas insensible, il les retrouva encore ici. Mais M. Chauvet arrête à son retour en sa ville natale sa spirituelle et si intéressante autobiographie. Le reste de sa vie, Messieurs, vous est connu, elle s'est écoulée parmi vous, au milieu de nous. Vous savez quelle fut à l'Académie avant et après sa retraite son inlassable activité. Il avait demandé, quand il prit sa retraite en 1890, à devenir Membre honoraire. Mais aucun de ses confrères ne l'oubliait ; tous aimaient à aller visiter dans sa maison de la rue Malfilâtre ce sage qui semblait avoir pris pour devise ce mot d'un autre philosophe : « Il faut mourir aimable, si l'on peut ». Se conformant facilement au vœu si joliment exprimé par Joubert, il fut le plus aimable des vieillards, le moins morose des philosophes. Les plus jeunes d'entre nous trouvaient auprès de lui, je le sais, le meilleur et le plus affable accueil ; ils aimaient cet optimisme souriant qui ne se connaissait d'autre chagrin que celui de ne plus enseigner, vrai chagrin d'ailleurs pour ceux qui ont été aussi essentiellement que M. Chauvet, des professeurs. Sa collaboration ardente à nos Mémoires était pour lui une consolation, notre sympathie, un réconfort. Puisse-t-elle être aussi un adoucissement à la peine de ceux qui le pleurent aujourd'hui ! Et nous, nous étions tellement habitués à cette belle vieillesse qui s'affirmait comme un rare privilège, que nous nous prenons aujourd'hui à considérer comme vraiment prématurée la perte de celui qui, depuis si longtemps déjà, était notre cher et vénéré, et nous dirons, maintenant et longtemps, très regretté doyen.

IV

M. GALLIER

VÉTÉRINAIRE, CONSEILLER GÉNÉRAL

MEMBRE TITULAIRE

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. PRENTOUT

SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE

Aux obsèques, le 23 février 1917

M. GALLIER

VÉTÉRINAIRE, CONSEILLER GÉNÉRAL

MEMBRE TITULAIRE

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. PRENTOUT

SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE

Aux Obsèques, le 23 Février 1917

Au nom de l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Caen, et en l'absence de notre Président, retenu par ses hautes occupations, je viens rendre un dernier hommage à notre regretté confrère. Alfred Gallier a été élu en 1905 : c'est notre excellent Président d'alors, M. Bourgeon, qui nous l'amena, et la maladie a seule empêché M. le pasteur Bourgeon de venir accompagner à sa dernière demeure un homme qu'il estimait grandement. Il me souvient que je remerciai alors notre Président d'avoir fait cette excellente recrue. Nous connaissions les travaux de M. Gallier, nous savions qu'il serait à l'Académie, comme partout, un confrère dévoué et actif. Déjà, il avait beaucoup écrit : des ouvrages professionnels : *Traité des vices rédhibitoires dans les ventes d'animaux domestiques (1890)*, *Petit traité de l'hygiène et de médecine vétérinaire (1893)*, *Jurisprudence commerciale*, *Traité des règles de garantie dans les ventes d'animaux de boucherie (1894)*, *Médecine légale vétérinaire (1894)* ; des ouvrages d'hippologie : *Le Cheval Anglo-Normand*, aussi des ouvrages, *Histoire de l'Académie d'équitation de Caen aux XVIIe et XVIIIe siècles (1902)*, *Histoire de la Boucherie caennaise*, qui constituent des contributions des plus intéressantes,



des mieux documentées à l'histoire de notre ville. A l'Académie, M. Gallier nous apporta bientôt une solide étude puisée aux archives sur les rapports de l'Intendance de Caen avec l'Ecole vétérinaire d'Alfort. Nous cherchions un sujet de concours pour le prix Le Sauvage ; il nous engagea vivement à proposer aux concurrents le *Lait des vaches tuberculeuses* ; c'était une question de grande importance pour l'hygiène publique, pour l'élevage; M. Gallier la connaissait à fond. L'idée fut accueillie avec faveur par les personnes compétentes. Nous reçumes de nombreux et remarquables mémoires envoyés par les Maîtres et les meilleurs Elèves des Ecoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon. M. Gallier fut, avec le Doyen de la Faculté des Sciences et les Drs Gidon et Vigot, l'un des juges du concours. Lui-même publia bientôt, dans notre volume annuel, un Mémoire des plus importants sur le *Calvados*, étudié au point de vue de ses progrès agricoles depuis trente ans. Productions du sol, élevages, machines, condition des cultivateurs et de leur personnel, salaires, notre confrère avait tout établi avec des chiffres précis. Nul n'était plus qualifié que lui pour traiter cette question, où il avait été précédé, lui-même le rappelait, par les beaux travaux de l'économiste Baudrillart. Son travail complétait le sien et le mettait au jour. Le Mémoire ne fut pas apprécié que par nous. L'Académie des Sciences Morales et Politiques le distingua et le récompensa. Savant zoologue, Alfred Gallier était devenu, de par son tempérament d'apôtre, un économiste, un moraliste. C'est un universitaire, M. Jouan, qui avait deviné sa vocation d'écrivain ; les questions sociales le préoccupaient trop pour qu'il ne prît point la plume. Il avait trop vécu au milieu de nos admirables populations agricoles, qui viennent d'affirmer avec splendeur l'antique valeur du nom

normand, pour ne pas les aimer et les apprécier. Il les aimait assez bien pour voir leurs défauts, il les appréciait assez hautement pour les leur signaler. Il connaissait les qualités viriles de nos paysans et savait qu'on peut tout leur dire. Il n'était point le savant qui, ayant la main pleine de vérités, ne veut point l'ouvrir ; Alfred Gallier ouvrait largement la sienne. Il signalait tous les progrès à réaliser, il voulait une meilleure hygiène sociale. Il n'a cessé de travailler à la tâche qu'il s'était donnée, aussi, n'a-t-il cessé d'écrire : en 1908, *Le cheval de demi-sang*, en 1909, *Le cheval de trait*. Quelques jours avant la guerre, paraissait un livre sur les *Equidés*, dont un excellent confrère, trop tôt disparu, le lieutenant-colonel Champion, a écrit la préface. Champion est mort à l'ennemi sur un champ de bataille de notre Alsace ; Gallier est mort du surmenage qu'il s'était imposé. Je l'ai vu au mois de novembre dernier, lors d'une de ses dernières sorties, il me disait quelle était sa vie : une première tournée, le matin ; après déjeuner, il devait se coucher pour se reposer de la cruelle fatigue qu'infligeait à son corps malade, cette randonnée en automobile, puis il repartait dans l'après-midi, toujours dévoué à ses amis de la campagne. Alité, il continua d'écrire : il avait un livre chez l'éditeur. Il ne cessa de collaborer au *Journal de Caen ;* je lisais, il y a quelques jours, l'un de ses articles ; j'en tirais un bon augure pour la santé de notre ami. J'ignorais encore jusqu'où allait son énergie, il se savait condamné, mais il continuait de travailler jour et nuit.

Alfred Gallier, Messieurs, nous appartenait non seulement, parce qu'il a beaucoup écrit, mais parce que, fils de ses œuvres, il a voulu, de toutes ses forces, être un homme utile, orienter nos populations vers un meilleur avenir physique et moral. Ce fut un homme de bien, *vir*

bonus dicendi peritus, dans toute la force du terme, un cœur et un esprit généreux ; il est mort, jeune encore, sur son champ de bataille, avant que ses confrères, qui avaient tous pour lui la plus grande estime et la plus profonde sympathie, aient pu l'élever à la présidence. Nous conserverons pieusement sa mémoire ; que les siens, devant qui nous nous inclinons respectueusement, en soient assurés, et nous l'honorerons, en suivant, dans la mesure de nos forces, l'exemple qu'il nous a donné.

ALFRED de MUSSET à BEAULIEU

PAR

M. le Commandant VALÈRE FANET

Membre correspondant



ALFRED DE MUSSET A BEAULIEU

« On dit : — Triste comme la porte
D'une prison —
Et je crois, le diable m'emporte,
Qu'on a raison. »

Lorsque Musset, fin septembre 1843, dans cette étincelante cascade de rimes folles qu'il intitule : « Le Mie Prigioni », entreprend de nous dépeindre les charmes de l'Hôtel des Haricots, il est évidemment, en écrivant ces quatre premiers vers, inspiré par autre chose que la vue de la peu rébarbative maison où l'a consigné, pour quelques jours, je ne sais quelle grave infraction à ses devoirs de garde national.

Ce, à quoi bien prendre, ses lecteurs, sans doute, songent, c'est que, dès sa plus petite enfance, aucun mot n'a plus souvent frappé ses oreilles que le mot de prison ; aucune image, par suite, n'a plus vivement impressionné les premiers développements de son intelligence par la raison bien simple que, de 1811 à 1818, donc, depuis son sevrage jusque vers sa huitième année, il a pour père le Chef du Bureau des Prisons au Ministère de l'Intérieur.

Musset Pathay, on le sait, a eu des débuts pénibles. Né en 1768, d'une ancienne famille du Vendômois, mais « moins heureux du côté de la fortune que de celui de la naissance » — dira plus tard de lui son protecteur, le général Marescot — il avait, pendant la Révolution,

végété dans des emplois très subalternes, à l'Hôpital Militaire de Marmoutier d'abord, puis au Magasin des Effets à Tours. Chef de Bureau au Dépôt des Fortifications en 1805, il était, six ans après, passé au Ministère de l'Intérieur où Montalivet l'avait bientôt placé à la tête du Service pénitentiaire.

Il y a plus : non seulement Musset enfant a, d'une façon particulière, entendu parler de prisons, mais encore, à partir de sa huitième année, il est allé en voir et il ne les a pas visitées par hasard, aux côtés de ses parents, se serrant contre les jupes de sa mère ; il y a séjourné, villégiaturé avec eux, au moment des vacances, lorsque Musset Pathay, plus ou moins disgracié et redevenu libre en 1818, put répondre aux invitations de ceux qu'il avait, en des heures difficiles, tirées d'embarras en les casant dans son service.

La *Biographie* de Musset, par son frère, nous cite l'un de ses protégés, l'émigré d'Hollande, qu'envers et contre tous, il fit maintenir au poste où il l'avait placé. Il y en eut d'autres.

Comment, direz-vous, ces aperçus nouveaux sur l'enfance de Musset, vous ont-ils été révélés ?

***

Il y a six ans, en 1913, au cours de nos vacances annuelles aux portes de Caen, j'achetai un jour à un bouquiniste en plein vent, dont la marchandise s'étalait humblement à terre, à peine protégée par une bâche contre l'humidité, une Revue illustrée d'une des dernières années du règne de Louis Philippe, remplie de nouvelles signées des noms les plus aimés de l'époque.

Lorsque, le soir, j'examinai à loisir mon acquisition,

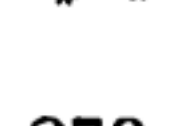
mon émotion fut grande de découvrir, signée *Al. de Musset*, une nouvelle dont le titre, un prénom féminin, n'était complètement inconnu. Plus grande fut-elle encore lorsque, me mettant à lire la dite nouvelle, débutant, genre XVIIIe siècle, par un échange de correspondance, je vis que l'action s'en déroulait sur les côtes bas-normandes, tout près de moi, entre la Délivrande et Villers.

Le lendemain, un ami très cher, éminent érudit, dont, quelques mois plus tard, toute la Normandie savante avait à déplorer la perte, M. Emile Travers, à qui je fis part de ma découverte, me dit qu'il n'y avait pas lieu de s'étonner, car très certainement dans son enfance et même dans sa jeunesse, A. de Musset était venu à Caen chez un ami de son père, M. Diey.

Qu'était-ce M. Diey ? le Directeur de la Maison Centrale de Beaulieu.

Vivement intéressé, je voulus en savoir davantage, et voici ce que j'appris alors de mon savant compatriote.

Étant tout jeune officier de marine, M. Diey avait été, dans les premières années de l'Empire, fait prisonnier de guerre. Après plusieurs années de captivité en Angleterre, libéré par les événements de 1814, il était rentré en France, mais, malgré de brillants états de services, n'avait pas pu ou voulu être réintégré dans les cadres de la Marine. C'est alors qu'ami intime de ses parents, Musset Pathay, alors Chef du Bureau des Prisons au Ministère de l'Intérieur, lui avait offert de le faire entrer dans l'Administration pénitentiaire. Diey avait accepté et, après deux ou trois postes de début avait été, vers 1820, nommé Directeur de la Maison Centrale de Beaulieu.



Aiguillé dans cette direction, nous commençâmes aussitôt nos recherches.

Les Archives du Calvados, d'abord, nous firent connaître que M. Claude Diey, né le 23 octobre 1785, était entré en fonctions comme Directeur de la Maison Centrale de Beaulieu le 1er février 1821 et qu'il avait, près de vingt ans durant, occupé ce poste, jusqu'au 19 novembre 1840, date à laquelle il avait été nommé Directeur de la Maison de détention de Doullens, et, en même temps, Inspecteur général adjoint des Prisons ; de plus, qu'il avait été décoré le 15 janvier 1832. De son lieu de naissance, comme de ses services antérieurs dans l'Administration pénitentiaire et dans la Marine, nulle trace.

A Paris, dès notre retour, nous fûmes plus heureux. Pas au Ministère de l'Intérieur toutefois, car on nous y déclara — et il doit en être de même dans presque tous les Ministères — que tous les dossiers des fonctionnaires étaient mis au pilon vingt ans après leur radiation.

Mais, au Minstère de la Marine, nous trouvâmes, avec le lieu de naissance : Villecerf, près Fontainebleau, la date, 1805, du sanglant combat à la suite duquel il avait été fait prisonnier par les Anglais, à bord de sa frégate : *La Libre.*

Aux Archives Nationales, on fut assez aimable pour nous découvrir une lettre, adressée de Caen, par Diey, le 28 mai 1823, à S. E. le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, dans laquelle il présente déjà ses titres à la décoration.

Après avoir rappelé ses sept ans de service, de 15 à 21 ans, dans la Marine, puis la captivité de huit ans à la suite de laquelle il avait du renoncer à cette carrière, il poursuit ainsi :

«..... Rentré en France en 1814, par suite des événe-

ments politiques, j'ai été placé dans les Maisons Centrales. Les Préfets de l'Aube, de Seine-et-Marne, de l'Ille-et-Vilaine et du Calvados ont bien voulu rendre sur mon zèle et ma gestion les témoignages les plus favorables..... ».

Donc, avant de venir à Beaulieu, Diey a déjà successivement été employé dans l'Aube, la Seine-et-Marne et l'Ille-et-Vilaine, c'est-à-dire à Clairvaux, à Etampes et à Rennes.



Durant les dix années qui s'écoulent entre sa sortie des bureaux de l'Intérieur, en 1818, et sa rentrée dans ceux de la Guerre, en 1828, Musset-Pathay semble prendre à cœur de conduire chaque été sa famille villégiaturer en dehors de Paris. Dans la *Biographie* de son frère, Paul de Musset nous parle du voyage de 1819 en Bretagne, de ceux de 1822 et 1824 dans le Vendômois, à Chartres, à Vendôme et à la Bonne-Aventure. Si ces deux derniers amenèrent la famille dans sa région d'origine, il n'en va pas de même de celui de 1819, en Bretagne, qui mérite d'attirer particulièrement notre attention.

Dans ce deuxième semestre de 1819, c'est à Rennes, son dernier poste avant de venir à Caen, que se trouve Diey. Or, Paul de Musset note ceci : «... Après mon séjour d'un mois dans la petite ville de Fougères, — dont notre oncle Desherbiers était alors sous-préfet —, nous allâmes à Rennes, *chez un ami de notre père...* ».

Cet « ami » nous semble bien être M. Diey. Si, l'année suivante, on ne retourne pas à Rennes, deux ans après, en 1821, il est bien à présumer que toute la famille tient à aller voir dans sa nouvelle résidence un hôte qui l'avait si bien reçue en Bretagne. Et si ce voyage ne s'est pas fait en 1821, il a du avoir lieu en 1823 et se renouveler peut-être deux ou trois fois encore.

En 1821, Alfred a onze ans (1), Paul dix-sept et Charlotte deux. Depuis octobre 1819, Paul est dans une institution, à Paris, et Alfred externe libre à Henri IV.

Diey, outre ses très étroites relations avec la famille Musset, était l'ami de Geoffroy Saint Hilaire, comme lui originaire de Seine et-Marne, avec lequel, durant de longues années, il entretint une correspondance suivie. Il mourut à Paris, Inspecteur général des prisons de l'Empire, — nous apprend une lettre de son petit-fils, le comte de Marsy, figurant dans son dossier au Ministère de la Marine, — en 1856, donc un an seulement avant Musset, bien que de vingt cinq ans plus âgé que lui.

***

Pour en revenir à notre chère *Denise*, — car *Denise* est son nom, — coquettement parée de trois délicieuses vignettes, elle nous présenta une très sentimentale histoire :

Au Château de la Délivrande, un jeune marquis, Henri de Sivray, éperdument épris d'une coquette, Denise de Beauchamps, toquée d'un freluquet, est aimé de sa cousine Hélène, qui, de désespoir, va prendre le voile à Rouen. Bientôt désespéré à son tour, il va se faire tuer à l'armée du Prince de Conti, juste le jour où un serviteur, envoyé de la Délivrande, vient lui apprendre que la belle Denise, enfin subjuguée, consent à devenir sa femme. Autour de ces trois personnages évoluent, avec la douairière de Sivray et l'évêque de Bayeux, la noblesse des environs, les couturières de Caen, etc. La date de l'action

(1) Notons que, huit ans plus tard, lors du voyage qu'il fit, à dix-neuf ans, avec Ulrich Guttinguer, au Havre et à Honfleur, Musset, très probablement, revint par les plages du Calvados et Caen.

n'est précisée que par cette indication donnée par le texte : l'année de l'*Adélaïde* de Voltaire, donc 1734.

Non seulement *Denise* ne figure pas dans les *Œuvres complètes* de Musset, mais aucune de ses bibliographies n'en fait mention.

Notre Revue contient une autre curiosité.

Ceux-là seuls, peut-être, qui cultivent très assidûment Sainte-Beuve, savent que Gavarni, l'auteur de tant d'immortels petits chef-d'œuvre, a écrit un roman : *Michel.*

Or, à côté de la *Denise*, aujourd'hui oubliée, d'A. de Musset, figure une nouvelle, aussi peu connue, du grand artiste : *La Jarretière de la Mariée.*

C'est pourquoi, toute dépenaillée qu'elle est, cette « Revue », tirée par nous du ruisseau, occupe dans notre bibliothèque une place d'honneur, réservée même à une reliure de choix.

VALÈRE FANET.

Norrey, 11 septembre 1919.



QUELQUES OBSERVATIONS

SUR

DEUX CHARTES NORMANDES

PAR

M. MOISY

Membre titulaire



QUELQUES OBSERVATIONS

SUR

DEUX CHARTES NORMANDES

J'ai réuni, sous ce titre, certaines remarques qui m'ont été suggérées par l'étude de deux chartes, d'ailleurs bien connues, remontant au commencement du XI[e] siècle ; je veux parler : 1° du *Dotalitium* de Judith, consenti en sa faveur par son mari, Richard II, duc de Normandie ; 2° de la charte par laquelle ce dernier, après le décès de sa femme, confirmait les donations immobilières qu'elle avait accordées, ou plus exactement, qu'elle désirait accorder à l'abbaye bénédictine de Bernay qu'elle venait de fonder.

I

Examinons, d'abord, le premier de ces documents dont le texte ne nous est malheureusement parvenu qu'incomplet et en même temps, bien altéré.

Judith, fille de Conan-le-Tort, duc de Bretagne et sœur de Geoffroy (1) qui, en 992, remplaça sur le siège ducal,

(1) Voir Guillaume de Jumièges, *Histoire des ducs de Normandie,* livre V, chap. XII. — L'abbé de La Rue, *Nouveaux Essais Historiques,* t. II, p. 25. — de Formeville, *Histoire de l'ancien Évêché-Comté de Lisieux,* t. II, p. 16. — Wace, *Le Roman de Rou*, vers 6987 à 6990. — M. Prentout, *Étude critique sur Dudon de Saint-Quentin*, parue dans les *Mémoires de l'Académie de Caen,* année 1915, p. 22. — Quelques-uns de ces auteurs donnent, au père comme au fils, le titre de comte de Rennes ou de comte de Bretagne.



leur père décédé, a épousé (2) Richard II, duc de Normandie, à une date qui n'a pu être précisée. L'abbé de La Rue (3) place ce mariage en 997 ; dom Martène et dom Durand, en marge du texte du *Dotalitium* de Judith (4), indiquent la date de 1008 ; Auguste Le Prévost (5), sans trancher explicitement la question dit : « Cette pièce..... « est d'une date nécessairement très voisine de l'an 1000, « puisque la duchesse Judith mourut en 1017 après avoir « donné le jour à six enfants (6) ». Enfin, suivant M. l'abbé Blais (7) qui précise davantage, cette charte aurait été signée en 1007 ; il en donne la raison suivante : « Judith « étant morte en 1017 et n'ayant été mariée que dix

(2) Ce mariage fut célébré à l'abbaye du Mont Saint-Michel (GUILLAUME DE JUMIÈGES, l. c. — DE PONTAUMONT, *Histoire de Carentan*, p. 6. — DU MOULIN, *Histoire de Normandie*, p. 101. — BENOIT, *Chronique des ducs de Normandie*, vers 28948).

(3) L. c. p. 24 ; il avait déjà indiqué cette date dans ses *Essais Histor.*, t. II, p. 238.

(4) *Thesaurus novus anecdotorum*, t. Ier, p. 122.

(5) *Mémoire sur quelques Monuments de l'Eure*, paru dans le *Bulletin des Antiquaires de Normandie*, année 1828, p. 370.

(6) Ce sont : 1° Richard, qui devint Richard III, duc de Normandie ; 2° Robert, qui succéda à son frère sous le titre de Robert Ier ; 3° Guillaume, qui devint moine à Fécamp ; 4° Adelize, qui épousa Renaud Ier, duc de Bourgogne ; 5° Éléonore, qui se maria avec Beaudouin IV, comte de Flandre, et, 6°, une dernière fille, qui « mourut vierge étant déjà grande », nous dit GUILLAUME DE JUMIÈGES ; elle avait été fiancée au roi de Navarre, Alphonse. M. DU MESNIL, dans ses *Chroniques Normandes*, p. 48, indique qu'il serait issu du mariage une quatrième fille, nommée Papie, qui aurait épousé Guibert de Saint-Valéry ; mais, DU MOULIN, dans son *Histoire de Normandie*, p. 107, nous apprend que Papie était simplement une fille naturelle de Richard II.

(7) *Notice historique et archéologique de N.-D. de la Couture de Bernay*, p. 12.

« ans (8), il est évident que la date que nous assignons « est la seule admissible, puisque c'est l'époque de son « mariage et qu'on dût alors régler la dot ».

Avant d'entrer très sommairement dans l'examen du fond même de cette charte, il me paraît utile, pour mieux l'apprécier, de rappeler quelques-unes des règles du droit, alors en vigueur, en ce qui concerne le mariage.

Les *Capitulaires* de Charlemagne ayant encore, à cette époque, force de loi, énumèrent les conditions essentielles pour la validité de cet acte ; j'appellerai plus spécialement l'attention sur deux d'entre elles : 1° le consentement des parents de la future ; 2° la constitution d'une dot par le mari.

Sur le premier point, le grand empereur, adoptant les prescriptions des lois Salique et Ripuaire et d'ailleurs, de toutes les autres législations primitives, ordonnait que le futur sollicitât préalablement le consentement de la famille de celle qu'il voulait épouser et pour obtenir, d'une façon régulière, ce consentement, il lui fallait verser une certaine somme aux chefs de la dite famille, ou, pour tout dire en un mot, le futur devait acheter celle dont il voulait faire sa femme (9). La loi Salique fixait elle-même le prix qui devait être payé par lui ; pour une fille, comme dans notre cas, c'était un sol et un denier (10).

Le second point nous intéresse plus spécialement ; la

(8) M. DE LA FRESNAYE, dans sa *Nouvelle Histoire de Normandie*, p. 32, indique également que Richard II est « devenu veuf au bout de dix ans ». — DU MOULIN (l. c., p. 101) cite le même fait.

(9) *Lex salica Heroldina*, tit. 14 et 46.

(10) La monnaie légale, dans la loi Salique, consistait toujours en sous d'or, représentant chacun 40 deniers en argent. Comme valeur relative, le sou d'or peut être estimé, à notre époque, à 270 francs environ.



loi exigeait que le lendemain de ses noces le mari fit à sa femme une donation ; c'est le *morgengabe* (don du matin) prescrit par les anciennes législations toujours en vigueur (11) ; c'est l'exécution de la *dotalis lex*, suivant l'expression même employée par Richard II dans la seconde des chartes dont nous parlerons (12). Ajoutons qu'on retrouve l'influence très nette de cette disposition dans la coutume de Normandie (13) pour la constitution du douaire qui n'était définitivement acquis à l'épouse qu'après la consommation du mariage : « Au coucher « ensemble la femme gaigne son douaire » (14).

Ajoutons que l'union devait être précédée de fiançailles qui, bien qu'elles fussent accompagnées d'une cérémonie religieuse (15), n'obligeaient pas nécessairement au mariage et ce, conformément à cet adage de droit : « Fille fiancée « n'est prise ni laissée » (16).

(11) Voir notamment les lois des Ripuaires, *L. Rip*, XXXVIII, 2. — des Burgondes, *L. Burgund,* XLII, 2. — des Lombards, *L. Longob.* (Rotharis), 201, 233 et Muratori, *Antiq. Italic. Dissert.*, XX. — des Anglo-Saxons, *L. Œdelb,* 81. — Henri, 70, 22. — Consulter également le *Traité d'Andelot* (Grégoire DE TOURS, IX, 20).

(12) « *Quod illi (Judithæ) dotali lege concesseram fundi ac familiæ...* » RICHARD III, dans le *Dotalitium d'Adèle,* son épouse, emploie les expressions de *jus dotalis : « Concedo ergo tibi jure dotali de rebus proprietatis meæ...* ». (Voir *Spicil. de dom Achery*, III, 390).

(13) Voir *Ancien Coutumier de Normandie*, C. 101, et le *Nouv. Cout.*, art. 367.

(14) Il existait toutefois une différence entre le douaire et le morgengabe ; le premier n'était qu'un simple droit d'usufruit, tandis que le second constituait une donation irrévocable en pleine propriété : «... *dono tibi, donatumque in perpetuum esse solo...* », dit Richard II dans la charte dont nous nous occupons.

(15) *Capitulaires,* chap. VII, 153.

(16) Disons en passant que les *Capitulaires* (chap. VI, 52) empruntèrent à la loi mosaïque une autre disposition assez curieuse : pendant

Voyons maintenant l'application de ces prescriptions dans le *Dotalitium* de Judith. D'abord la demande aux parents *(a parentibus tuis expedivi te)*, les fiançailles *(et sponsalibus ornamentis desponsavi te, ô dulcissima sponsa)*, la consommation du mariage *(legitimâ conjunctione expletâ)*, enfin, la constitution de dot, le paiement du morgengabe *(in dote tua dono tibi, amantissima conjux Juditha, donatum que in perpetuum esse volo...)*.

Passons au point le plus important, l'objet même de la donation ; le *Dotalitium* indique que les biens concédés étaient situés dans trois contrées distinctes : 1° dans la région du Lieuvin ; tout le monde semble s'accorder pour lire *Lisoiense* au lieu de *Sisoiense* (17), écrit dans le texte rapporté par D. Martène et D. Durand ; 2° dans la vicairie (18) du Cinglais ; ce nom est encore estropié par les mêmes copistes ; ils écrivent *Cingatensem* au lieu de *Cingalensem* ; enfin, la troisième région est ainsi désignée par le *Thesaurus novus* : « *In vicaria insuper quæ vocatur Kalgenas*..... ». Comment traduire ce mot *Kalgenas ?* Diverses solutions ont été proposées : soit *Halguenas*, La

la première année de son mariage, l'homme était exempt du service militaire « afin de pouvoir consacrer cette année toute entière à sa femme ».

(17) On a voulu, toutefois, traduire *Sisoiense* par le *Sissois ?* ou pays de Bernay. Voir M. DUPONT, *Histoire du Cotentin et de ses îles*, t. I[er], p. 197.

(18) « La division du territoire en vicairies date au moins de la seconde race et le mot vicaire est synonyme de celui de vicomte. Les vicaires étaient les lieutenants des comtes : ceux-ci gouvernoient une province et ceux-là les divers arrondissemens ou cantons qui la composoient. Mais ces cantons étoient en grande partie ruraux et leur chef-lieu des villages ; ainsi, la paroisse de Cingal, la première désignée dans la Charte du duc Richard II, avoit certainement donné son nom à la vicairie que nous appelons encore aujourd'hui le Cinglais ». (DE LA RUE, *Essais*, t. II, p. 239).



Hague, soit *Hegelvilla,* Hellaville ; Stapleton (19) lit *Valgenas*, Valognes ; enfin, M. Dupont (20) veut y trouver une désignation plus générale, celle du Cotentin ; c'est à cette dernière interprétation que je me rallie volontiers ; en effet, les localités qui sont énumérées dans la charte : Tréauville, Rauville, Flamanville, Briqueboscq, Helleville, Grosville, Sottevast, Canville, Benoîtville, Brix, Mobecq, Quettreville, etc., etc., existent toujours et forment autant de communes disséminées dans les arrondissements de Cherbourg, Valognes et Coutances, c'est-à-dire, dans le Cotentin (ancien diocèse de Coutances).

L'interprétation ou la traduction du nom de ces trois contrées ne paraît pas comporter de sérieuses difficultés ; il suffit d'appliquer à chacune d'elles la méthode que nous venons d'employer pour la dernière, à savoir, de se reporter à la situation géographique du groupe de localités énumérées par le donateur. Il ne faut pas toutefois, entendre ces circonscriptions du Lieuvin, du Cinglais et du Cotentin, telles qu'on les retrouve au XVII[e] et au XVIII[e] siècles ; au moment de la donation, les *pagi*, les *vicariæ*, les diocèses eux-mêmes avaient encore des limites imprécises, qui ont varié suivant les époques et ne sont devenues stables que beaucoup plus tard. On en trouve un exemple dans Orderic Vital (21), qui parle d'une difficulté survenue à propos des paroisses de Montreuil-l'Argillé et d'Echauffour, sises sur les confins des évêchés de Lisieux, d'Evreux et de Séez et que revendiquait chacun des trois prélats.

(19) *Observations on the rols* (I. LXXXI).

(20) *Histoire du Cotentin et de ses îles* (t. I[er], p. 197).

(21) T. III, p. 164. — Voir également *Le Pont-Echenfrei,* par M. Veuclin, p. 8. Voir aussi ce que dit M. Prentout, sur cette imprécision des limites, dans son ouvrage *La Normandie,* p. 8.

Avant de passer à un autre ordre d'idées, notons qu'un auteur (22), ne partageant pas l'opinion commune, place dans le département de la Manche les 101 localités (y compris les villes de Bernay et de Beaumont-le-Roger) données par Richard II à sa nouvelle épouse; suivant lui, le *Pagus Sisoiensis* serait situé aux environs de Carentan, la *Vicaria Cingatensis* qu'il traduit par le Cingate (23) se trouverait vers Saint-Jean-de-Daye et les marais de la Vire, enfin la *Vicaria Kalgenas* correspondrait à peu près aux cantons actuels d'Octeville et des Pieux. Mais cet auteur oublie de justifier sa hardie conception en ce qui concerne l'emplacement des deux premiers districts; s'il avait consulté une carte, il se serait vite aperçu que dans les cantons de Carentan et de Saint-Jean-de-Daye, où il place les districts que nous appelons le Lieuvin et le Cinglais, on ne retrouve (et encore, est-ce par un effet de pur hasard), qu'un seul (24) des 61 noms de localités énumérés dans le *Dotalitium*.

Quelques mots, maintenant, sur chacun des trois groupes dont nous venons de parler :

A) Dans le Lieuvin, Richard II fait figurer en tête la ville de Bernay avec toutes ses dépendances ; il énumère ensuite les trente localités qu'il englobe dans sa donation ; la majeure partie des noms est assez facile à traduire ; on retrouve notamment : Saint-Aubin-le-Vertueux, Menneval (25), Beaumont-le-Roger, Grandchain, Courbé-

(22) M. Chesnel, *Le Cotentin et l'Avranchin*, pp. 143 et 207.

(23) Il paraît s'être inspiré, sur ce point, de ce que M. de Pontaumont avait écrit, en 1863, dans son *Histoire de Carentan*, p. 6.

(24) Le Mesnil-Angot.

(25) Le savant curé de Menneval, du Moulin, l'auteur bien connu de l'*Histoire générale de Normandie*, serait très surpris s'il pouvait

pine, Saint-Mards-de-Fresne, Les Ferrières-Saint-Hilaire, Chambrais (26), etc. Quelques noms sont plus difficiles à déchiffrer ; 4 ou 5 enfin, probablement mal orthographiés par les copistes, font naître de sérieuses controverses et pour les interpréter, on en est réduit à des hypothèses, à des conjectures. Je désire appeler l'attention sur un seul d'entre eux, la *Villa Remigii*, mot à mot, « Villa de Remy », nom qui n'est porté par aucune des localités de la région. On a pensé que ces deux mots pourraient signifier « Réville » (27). Cette interprétation nous paraît contestable : d'abord Réville s'appelait en latin du moyen âge *Rarehium* ; de plus, cette paroisse était au commencement du XI[e] siècle la propriété des seigneurs de Pont-Echanfrey et ceux-ci la donnèrent, en 1050, à l'abbaye de Saint-Evroult (28).

Aussi, faut-il, à notre estime, chercher ailleurs. Or, il y une localité dont on ne retrouve pas le nom dans le texte tel qu'il est rapporté par D. Martène et D. Durand et qui avait cependant été donnée à Judith par son mari ; je veux parler de Serquigny. Notre duchesse, peu de temps après son mariage, a généreusement abandonné, au profit des habitants de cette paroisse, tout ce que son mari lui avait concédé audit endroit (29) ; une partie de ces biens est même restée et

lire l'ouvrage de M. CHESNEL plaçant son ancienne paroisse dans le Cotentin.

(26) Actuellement et depuis le commencement du XVIII[e] siècle : Broglie.

(27) Aujourd'hui la Trinité-de-Réville. Voir LE PRÉVOST, *Mémoire sur quelques Monuments de l'Eure*, p. 371.

(28) Voir notamment CHARPILLON et CARESME, t. II, p. 393, et VEUCLIN, l. c., p. 7.

(29) Voir LE PRÉVOST, l. c. p. 410, et LEBEURIER, dans ses *Notices historiques sur quelques communes de l'Eure,* verbo ACLOU, p. 2.

est encore aujourd'hui dans l'indivision ; située au centre de l'agglomération, dans la vallée de la Charentonne, elle est désignée sous le nom de « La Commune ». En même temps, la duchesse avait aboli le servage dans cette localité.

En reconnaissance de ces libéralités, chaque dimanche, au prône de la messe paroissiale, on recommande aux prières des assistants : « Judith Conan, duchesse de Normandie, bienfaitrice de cette paroisse ». Le Prévost (30) fait, à ce sujet, une observation assez piquante : « Ce « n'est pas sans un vif intérêt que nous avons retrouvé, « dans une commune obscure, ce témoignage encore sub- « sistant de la reconnaissance locale, après tant de « générations et de révolutions, quand, partout ailleurs, « les souvenirs de nos anciens souverains ont si complè- « tement disparu des traditions populaires ».

En résumé, en dehors de celui de *Villa Remigii*, aucun des trente autres noms de la Charte ne correspond, de près ou de loin, à Serquigny ; cependant, sans le moindre doute, nous venons de le démontrer, cette localité figurait dans le *Dotalitium* ; par suite, nous proposons de lire *Serchignii* au lieu de *Remigii* (31). Ajoutons que l'on a retrouvé, dans cet endroit, sur la pente du côteau qui domine l'église, les vestiges d'une importante villa romaine (32) décorée avec beaucoup de luxe, que l'on suppose (33) avoir été construite par un général nommé

(30) L. c. p. 411.

(31) C'est le même motif qui nous fait lire — au lieu de *Pons*, qui ne correspond à aucune localité des environs — *Fons*, que nous traduisons par Fontaine (la-Soret), où les biens communaux donnés par Judith existent toujours avec leur destination.

(32) Le Prévost, *Notice historique et archéologique sur le département de l'Eure*, 1re partie, p. 51, et sa brochure, *Note sur les antiquités romaines de Serquigny.*

(33) Goujon, *Histoire de Bernay,* p. 399.

Sarcinius ou *Sarchinius* (34), lequel commandait les cohortes campées sur les hauteurs voisines, à la jonction des vallées de la Risle et de la Charentonne ; les remparts du camp romain de Saint-Marc, établi à 1.500 mètres (35) de l'agglomération, subsistent encore.

Quoiqu'il en soit de cette question, Judith se voit attribuer, dans le Lieuvin, par son généreux époux, 21 églises, 19 moulins et *tredecim carrucas boum ;* un savant commentateur (36), traduit ces derniers mots par « treize charrues attelées de bœufs » et s'étonne de leur petit nombre eu égard à « l'étendue considérable » du terrain donné » ; d'autres écrivains (37) pensent que les mots *carruca boum* veulent dire une « charruée de terre » (38), c'est-à-dire, la quantité de sol arable qu'une charrue attelée de bœufs peut labourer, en une année ; j'accepte volontiers cette dernière interprétation, et, en voici le motif : Richard II concédait en même temps que

(34) D'où *villa Sarchinnei;* c'est le nom que lui attribue, en 1088, Roger, comte de Beaumont, dans sa charte de donation à la Collégiale qu'il venait de fonder en ce dernier endroit. (*Bibliothèque Mazarine,* Mss. nº 1212).

(35) Cette distance est prise à vol d'oiseau.

(36) Le Prévost, l. c. p. 372.

(37) Voir notamment Charpillon et Caresme, Goujon, Saint-Denis, l. c.

(38) La contenance de la charruée était à cette époque et dans la région de Bernay, de 90 acres ; en effet, dans la charte de Roger de Beaumont, dont nous avons déjà parlé dans la note 34, après avoir cédé à la nouvelle Collégiale onze charruées de terre, le donateur ajoute : « *Unicuique autem harum carrucarum concedo quater viginti et X agros terræ* ». D'après M. Léopold Delisle, dans ses *Études sur la condition de la classe agricole en Normandie du moyen âge,* il existait, dans d'autres régions, des charruées de 60 acres seulement ; cela n'a, d'ailleurs, rien de surprenant. étant donnée la diversité infinie des mesures et notamment de la contenance des acres, pendant toute cette période et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

les *tredecim carrucas boum*, les serfs et tout le matériel qui en dépendaient, *cum servis et omni suppellectili earum*, ces expressions démontrent qu'il s'agit ici de sérfs de glèbe, attachés exclusivement au sol ; par suite, *carruca boum* ne peut signifier que « charruée de terre » et non « instrument de labourage ».

Enfin, le donateur clôt la liste de ses libéralités par une formule générale que l'on retrouve à la fin de chacune de ses énumérations et dans laquelle il déclare y comprendre les prairies, les forêts, les terres cultivées et incultes, les chemins, les eaux et cours d'eau, les pêcheries, en un mot, tout ce qui dépend des localités par lui indiquées.

B) Dans le Cinglais, le *Dotalitium* porte sur 31 agglomérations dont il est assez facile de retrouver, pour la plupart, les noms actuels, parmi lesquels figurent : Urville, Fresney-le-Vieux, Bretteville, Bray (en Cinglais), Acqueville, Meslay, Saint-Omer, Thury (-Harcourt), Pierrefitte (-en-Cinglais), Esson, Donnay, Combray, Placy, etc., etc. Mais, là encore, pour certaines désignations, on rentre dans le domaine des probabilités ou des hypothèses ; il y en a même une, *Matroles*, qu'il est bien difficile de traduire ; on ne trouve sur la carte aucun nom ressemblant de près ou de loin à celui-ci ; probablement, c'est encore un mot mal écrit, ou peut-être le nom d'un hameau ayant perdu toute importance et devenu un simple « lieu dit ».

Cette malheureuse circonscription du Cinglais n'a pas de chances ; nous avons vu qu'on avait voulu la placer dans le département de la Manche ; un autre auteur (39) veut la supprimer complètement ; il soutient que s'il y a

(39) M. Odolant DESNOS, *Mémoires sur la Ville et le duché d'Alençon*, p. xlij.



une forêt du Cinglais, jamais aucune division administrative n'a porté ce nom, que c'est là une invention de « quelques géographes modernes » ; il s'appuie uniquement sur ce fait que certaines chartes, s'occupant de l'ensemble de la région, auraient omis de citer ce nom ; c'est là un genre d'argumentation un peu dangereux ; si cet auteur avait lu le *Dotalitium* de Judith ou parcouru le *Roman de Rou*, dans lequel Wace parle plusieurs fois du « Cingueliez », si seulement il avait consulté soit le Livre Pelut, soit les nombreux mémoires sur l'ancien Diocèse de Bayeux, notamment celui de Béziers, il eût, peut-être, été moins affirmatif.

C) En dernier lieu, dans le Cotentin, le duc concède à sa nouvelle épouse 36 *villæ* ; la charte donne, il est vrai, 49 noms, mais il faut en retrancher 13, qui constituent de manifestes redites ; ce qui prouve, une fois de plus, combien le texte qui nous est parvenu est défectueux ; nous ne citerons aucun nom, ayant déjà indiqué les principales localités lors de l'examen du mot *Kalgenas*. La donation comprend également les 17 églises et les 15 moulins qui s'y trouvent édifiés.

Après ces longues énumérations, Richard II ajoute : *Concedo insuper tibi jure proprio et familia mea quingenta* (sous-entendu *servos*) *utriusque sexus*.

Il ne faut pas confondre ces cinq cents derniers serfs avec ceux que le duc avait déjà cédés en même temps que les treize charruées de terre dans le Lieuvin.

C'est qu'en effet, il existait à cette époque, et depuis longtemps déjà, deux catégories bien distinctes de serfs, savoir : les serfs de glèbe, appelés encore colons ou vilains, et les serfs de corps.

Les premiers ne pouvaient être détachés du fonds qu'ils cultivaient et auquel ils appartenaient, au point

que l'aliénation du sol emportait nécessairement leur aliénation. Leur principale obligation était le versement entre les mains du seigneur, de redevances annuelles, cens, censive, champart, etc., etc. ; c'est à eux que peuvent s'appliquer ces épithètes, rappelées par un savant jurisconsulte (40) et qui étaient surtout vraies à cette époque, de « taillables et corvéables à volonté, à mercy et miséricorde ». Ce que nous venons de dire montre pourquoi Richard II, en donnant des terres à son épouse, devait lui céder, en même temps, les serfs qui les cultivaient.

Mais d'une nature toute différente était la seconde catégorie de serfs, ceux dits serfs de corps, qui étaient attachés directement à la maison de leur maître et se trouvaient sous son entière dépendance, au point que celui-ci pouvait, à son gré, les vendre, les détenir en prison et même les faire mettre à mort, « soit à tort, soit à droit, dit Beaumanoir (41), qu'il n'en est tenu à respondre fors à Dieu ».

Disons, en passant, que cet état de choses ne devait pas tarder à susciter de terribles insurrections (42) ayant

(40) La Ferrière, *Histoire du droit civil,* t. IV, p. 420. Cet auteur dit qu'on appelait ces serfs gens de poeste, c'est-à-dire gens en la puissance *(potestas)* d'autrui.

(41) Coutumes du Beauvoisis, chap. XLV, § 31.

(42) Richard II doit lui-même, au début de son règne, réprimer une émeute de cette nature ; son oncle, Raoul d'Yvry, qui commande les troupes ducales, commence par s'emparer d'un assez grand nombre d'insurgés et (je laisse la parole à du Moulin, l. c. p. 93) « leur fait « arracher les dents, crever les yeux, couper les poins, énerver quel- « ques-uns et punir les autres de si griesves peines, qu'elles impri- « mèrent tant de crainte et de terreur en l'âme des autres qu'ils « abandonnèrent aussi tost et l'assemblée et les armes pour repren- « dre le manche de la charüe et le hoyau. Ainsi, presque sans perte

pour but de détruire l'inégalité des races. Le trouvère Wace, dans son *Roman de Rou*, racontant le commencement de ces luttes qui devaient durer des siècles, place dans la bouche des paysans révoltés, ces vers cités plus d'une fois, sorte de cri de guerre des opprimés contre les oppresseurs :

Nus sumes homes cum il sunt...
Ne nus faut fors cuer sulement (43).

Nantie des biens considérables qui venaient de lui être attribués en dot par son mari, la nouvelle duchesse de Normandie songea à en employer une grande partie, soit à secourir ses sujets les plus malheureux, soit à subventionner ou à fonder des monastères. En parlant plus haut de Serquigny, nous l'avons vue émanciper les serfs attachés à la glèbe dans cette localité et donner à la généralité des habitants des prairies importantes. D'autres paroisses du Lieuvin bénéficièrent de ses largesses ; citons notamment Fontaine-la-Soret, Saint-Léger-du-Boscdel, Camfleur, Fontaine-l'Abbé, etc.

M. Gardin (44) cite, à ce propos, un fait intéressant : « Dans chacune des paroisses où ces biens étaient situés, « cette donation par la princesse Judith fut gravée sur « une *Table de bronze*, pour en perpétuer le souvenir, et

« et sans peine, ce feu de paille fut aussi tost estain qu'allumé ». L'historien n'ajoute aucun autre commentaire. — Guillaume DE JUMIÈGES (livre V, chap. II) relatant le même fait, admire avec quelle sagesse *(quam sapienter)* Richard II fait réprimer cette émeute ; sur ses ordres, on se contente, dit cet auteur, de couper les pieds et les mains des prisonniers *(truncatisque manibus ac pedibus)* et on les renvoie en cet état chez eux ; les autres insurgés, ajoute-t-il, justement effrayés, s'empressent de rentrer dans l'ordre.

(43) Il nous faut seulement du cœur (vers 6027 et 6031).

(44) *Histoire de Fontaine-l'Abbé*, p. 3.

« la garde en fut confiée à la famille la plus notable qui « se la transmettait de père en fils comme un dépôt sacré. « Ces monuments sont disparus depuis longtemps et « probablement sans aucun espoir de retour. A Saint-« Léger-du-Boscdel, elle existait encore en 1817, époque « à laquelle mourut Jacques Motte, le dernier descendant « d'une famille à laquelle cet honneur était réservé. « Malgré les recherches de ses héritiers, il a été impos-« sible de retrouver cette *Table de bronze*. disparue au « moment du décès de ce notable, qui la montrait encore « avec orgueil quelques jours avant sa mort... Ce bronze « de 1 m 10 de haut sur une largeur de 0 m 50, portait, « gravées à son extrémité supérieure, les armes de Judith « de Bretagne, tandis qu'une inscription en caractères « romans en couvrait chacune des faces ».

La duchesse, non contente de faire bénéficier la population de ses générosités, forma le projet de créer à Bernay même une abbaye de bénédictins (45) ; les travaux commencèrent vers 1013, sous la direction de Guillaume de Dijon, abbé de Fécamp ; ils étaient loin d'être terminés lorsque la fondatrice décéda le 17 juin 1017.

Celle-ci fut enterrée dans l'enceinte de la nouvelle abbaye ; voici ce que dit à cet égard du Moulin (46). « Le « corps de ceste devote princesse gist au cloistre de ce « lieu, devant la porte de l'église, sans tombeau et sans « aucun epitaphe : Il est bien vray que devant les guerres « civiles dernières, on y voyoit son pourtrait au naturel « depeint contre la muraille, avec quelques vers que « l'injure du temps a totalement effacez ».

(45) « *Et Judith, uxor ejus* (Ricardi), *soror Gaufredi, Britannorum comitis, cœnobium apud Bernaicum in honore Sanctæ Dei Genitricis Mariæ condidit* », Orderic VITAL, livre III, § 1er.

(46) *Histoire générale de Normandie*, livre IV, p. 101.

Lors des reconstructions et modifications très importantes exécutées aux bâtiments de l'abbaye au cours du XVIIe siècle, on transporta le corps de la fondatrice dans le chœur de l'église après l'avoir enfermé dans un cercueil de plomb et on recouvrit la nouvelle sépulture d'une pierre (47) qui porte l'épitaphe suivante : *Judith Conan, Britanniæ ducis filia. Richardy secundy ducis Normannorum conjux, abbatiæ de Bernajo alma fundatrix, beata fine quiescit. Hic sepulta est anno millesimo decimo septimo. Illius memoriæ obitus agitur decimo septimo junii quo de vivis exempta est* (48).

Le 27 juin 1861, au cours de travaux exécutés dans cette église, convertie en halle au blé, on retrouva ce cercueil et les ossements qu'il renfermait furent transférés dans l'église de la Couture où, dit M. l'abbé Porée (49), une tradition veut qu'ils aient déjà reposé lors des guerres de Religion.

II

Richard II avait, après la mort de sa femme, continué l'œuvre entreprise par celle-ci, c'est-à-dire la fondation de l'abbaye de Bernay.

En août 1025, sentant sa fin approcher et sur le point de remettre entre les mains de son fils le gouvernement du duché, il réunit autour de lui, en son palais de Fécamp, ses deux fils Richard et Robert, les sept évêques de son

(47) Elle est déposée aujourd'hui dans l'une des dépendances de l'ancienne abbaye.

(48) Nous avons suivi la version donnée par M. l'abbé Blais (l. c. p. 80) qui, après de nouvelles vérifications, a complété et rectifié l'épitaphe rapportée par M. Le Prévost (l. c. p. 373).

(49) *Itinéraire archéologique de Bernay,* p. 37.

duché, ses douze vicomtes et les seigneurs de sa cour. Il signa en leur présence et avec eux la seconde des chartes dont nous nous occupons, destinée à assurer l'existence de la nouvelle abbaye dont les travaux étaient presque terminés.

Exécutant les intentions de Judith, il donna, à ce monastère, tout ce qui avait été conservé par celle-ci, dans la région de Lieuvin, sur la dot qu'il lui avait constituée, savoir, seize localités ou paroisses dont on trouvera l'énumération dans le texte lui-même.

Il en ajoute dix autres qui ne figuraient pas dans le *Dotalitium*, tout au moins, dans le texte tel qu'il nous est parvenu ; mais des réserves peuvent être formulées à cet égard, sans trop de témérité ; en effet, dans le préambule de sa charte, Richard II déclare que son épouse Judith avait sollicité son assentiment aux libéralités qu'elle désirait consentir en faveur de la nouvelle abbaye et comme elle était décédée avant d'avoir pu réaliser ses intentions, il précise qu'il voulait le faire en son lieu et place. On pourrait en conclure que Richard II a uniquement concédé à la dite abbaye tout ce que Judith avait eu l'intention de lui donner, et ce, sans rien y ajouter de ses propriétés personnelles.

Voici, d'ailleurs, la nomenclature des dix localités qui ne sont pas dans le *Dotalitium* et que Richard II donne néanmoins aux Bénédictins de Bernay, savoir : Saint-Clair-d'Arcey, Courtonne la-Ville, Courtonnelle, Landepéreuse, Notre-Dame-de-Fresne, Capelle, Giverville, Cantepie, Mallouis et La-Motte-de-Fresne.

Cette seconde charte, dont le texte paraît nous être parvenu intégralement, termine l'énumération des vingt-six agglomérations concédées, par la formule générale dont nous avons déjà parlé et à la fin de laquelle on lit :



« ... *cum piscatoriis a valle Sarneias usque ad Fontanam Ratgeam*. Comment traduire ces deux noms? Tout le monde paraît d'accord sur le second d'entre eux qui désigne la Fontaine-Roger ou Fontaine-Enragée, sise dans la vallée de la Risle en amont de Beaumont-le-Roger et à deux kilomètres de cette ville; quant au surnom de Fontaine-Enragée, on sait qu'au moyen âge, nos compatriotes le donnaient à toutes les sources intermittentes dans la catégorie desquelles se trouve la Fontaine-Roger.

Quant au premier nom *Sarneias*, on a proposé (50) de le traduire par Cernières, localité qui se trouve dans la vallée de la Charentonne, avant Broglie, c'est-à-dire à 15 ou 16 kilomètres au dessus de Bernay, de telle sorte que les pêcheries concédées par Richard II à l'abbaye se seraient étendues sur une longueur de 34 kilomètres environ. Cette opinion, qui ne s'appuie sur aucun autre argument que la similitude des deux noms, nous semble discutable; pourquoi aller chercher si loin, remonter la vallée la Charentonne, qui, en amont de Bernay, surtout du côté de Cernières, paraît avoir une importance secondaire; pourquoi ne pas traduire *Sarneias* par Serquigny, où se trouvent encore installées de nombreuses pêcheries destinées à capturer les excellentes truites de la Risle, qui, à l'époque dont nous parlons, étaient déjà recherchées. Avec l'interprétation que nous proposons, les pêcheries se seraient étendues de Serquigny à la Fontaine-Roger, c'est-à-dire sur un parcours de 8 kilomètres seulement.

La charte de Richard II se termine par une phrase (51)

(50) Le Prévost, l. c. p. 380.

(51) « *Actum Fiscani publice, mense Augusto, considentibus nobis « Fiscanni palatio, anno ab Incarnatione Domini millesimo septimo et « vicesimo, indictione octavâ, regnante Roberto rege anno duodequa- « dragesimo* ».

que l'on peut traduire ainsi : « Fait publiquement, en « notre palais de Fécamp, au mois d'août, en l'année « MXXVII de l'Incarnation du Seigneur, VIIIe de l'Indic- « tion et XXXVIIIe du règne du roi Robert ».

Ces trois mentions se contredisent; les deux dernières se rapportant à l'an 1025, comme on l'a fait très justement remarquer (52); ce qui vient, d'ailleurs, démontrer l'inexactitude de la première date, c'est ce fait corroboré par de nombreux documents et qui ne paraît contesté par personne, à savoir que Richard II est décédé le 23 août 1026 (53), après avoir, depuis plusieurs mois, abandonné le gouvernement de la province à son fils Richard III, qui, dès le mois de janvier 1026, prenait le titre de duc de Normandie (54).

Ce n'est donc, ni en août 1027, ni en août 1026, qu'a été signée par Richard III la charte constatant les donations consenties par lui en faveur de l'abbaye de Bernay, mais bien au mois d'août 1025.

Après son décès, on éleva dans l'église abbatiale du nouveau monastère un « monument très riche en sculp- « ture, dit M. l'abbé Blais (55), où Judith et son époux « furent représentés de grandeur naturelle. Ce tombeau « ayant été ruiné dans les guerres civiles de Bernay, un « cartulaire de l'abbaye nous a conservé les vers qu'on y « lisait ». Voici l'épitaphe :

(52) Le Prévost, l. c. p. 376.

(53) C'est date indiquée notamment par Guillaume de Jumièges, p. 134, par Licquet, *Histoire de Normandie*, t. II, p. 7. Voir également *Acta S. S. Bened. sec.*, 3, p. 370.

(54) Voir le *Dotalitium* constitué par lui en faveur de son épouse Adèle, que l'on pense être la fille de Robert II, roi de France *(Spicilegium de dom d'Achery*, t. III, p. 390).

(55) L. c. p. 79.

Normanniæ gentis clarus dux ecce Richardus
Voce secundus adest, relligionis amans.
Filius iste Richardi magni vota resolvit
Uxoris hoc Judith condere Cænobium;
Judith migrans tunc totum celebrata per orbem
Ipsam quam cernis condidit ecclesiam,
Inclita Britanni proles duci esse probatur.

Ce sont probablement ces vers dont l'érudit curé de Menneval regrettait la perte, « l'injure du temps les ayant totalement effacez », au moment où il écrivait son *Histoire de Normandie.*

Ajoutons que l'abbaye de Bernay, qui devait subsister jusqu'à la Révolution de 1789 et dont les revenus dépassaient encore, à cette époque, 60.000 livres (56), ne possédait plus alors qu'une faible partie des 26 localités qui lui avaient été données par la charte de Richard II. Avant même 1040, elle avait déjà dû céder à Onfroy de Pont-Audemer, et ce, plus ou moins volontairement — de sérieuses controverses se sont élevées sur ce point (57) — Vieilles, Beaumont et Beaumontel. Par suite, Onfroy prit le titre d'Onfroy de Vieilles (58) ; c'est le père de Roger de Beaumont, *alias* Roger-à-la-Barbe.

Un peu plus tard, en 1048, dit la *Neustria Pia*, Théodoric, alors abbé de Bernay, abandonna la moitié de cette ville aux Montgommery qui l'apportèrent ensuite dans la maison des comtes d'Alençon ; c'est l'origine de la sépara-

(56) GOUJON, *Histoire de Bernay,* p. 220.

(57) Voir LE PRÉVOST, CHARPILLON et CARESME, CANEL, SAINT-DENIS, GOUJON, l. c.

(58) M. VAULTIER, *Recherches sur l'ancien doyenné de Vaucelles,* p. 26, traduisant inexactement les mots *Hunfredus de Vetulis* appelle ce personnage Onfroy de Veulles.

tion de la cité en deux portions bien distinctes : la Baronnie, qui resta la propriété de l'abbaye, et le Comté (59), qui appartînt à la famille d'Alençon jusqu'à la fin du XVIIIe siècle (60).

En définitive, la moitié des localités concédées à l'abbaye avaient déjà cessé de lui appartenir dès le milieu du XIIe siècle. Il résulte, en effet, de la charte d'Henri II qui énumère, en 1158, toutes les propriétés de la dite abbaye, qu'à cette date, elle ne possédait plus que la moitié de Bernay, comme nous venons de le voir, Toussue, Le Tilleul, Valailles, Saint-Aubin-le-Vertueux, Le Fay, Les Loges, Fontaine-l'Abbé, Saint-Mards-de-Fresne, Le Theil, Courtonne avec ses dépendances et Saint-Clair-d'Arcey, soit treize localités au lieu de vingt-six.

Ce chiffre de treize devait encore diminuer ; les derniers Pouillés du diocèse de Lisieux (61) indiquent qu'aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, il ne restait plus que sept des agglomérations provenant de la donation de Richard II.

Avant de terminer, disons qu'il existe un autre *Dotalitium*, intervenu dans des conditions identiques, celui d'Adèle, fille de Robert II, roi de France (62), constitué en faveur de celle-ci en janvier 1026, par son mari, Richard III, duc de Normandie. On sait que c'est l'un des premiers documents où l'on fait allusion à notre ville de Caen, et ce, dans les termes suivants : *Et in comitatu Bajocensi, concedo villam quæ dicitur Cathim, super fluvium*

(59) La population disait : la Comté.

(60) GOUJON, l. c. p. 220.

(61) DE FORMEVILLE, *Histoire de l'ancien Évêché-Comté de Lisieux*, t. Ier, p. XXIII.

(62) LICQUET, dans son *Histoire de Normandie*, t. II, p. 5, conteste cette filiation.



Olnæ circumquaque cum ecclesiis, vineis, pratis, molendinis, cum foro, telonio (63) *et portu et omnibus appendiciis suis* (64).

Quelle était, à ce moment, l'importance de cette cité ? M. Dupont (65), s'appuyant sur le mot *villa*, dit que ce n'était alors qu'une « petite ville » ; M. de Beaurepaire (66) estime, au contraire, que l'énumération si complète qui accompagne son nom « suppose une ville « organisée et ayant déjà pris un certain développement ». En tous cas, ce n'est que quelques années plus tard, sous le règne de Guillaume-le-Conquérant, que la cité Caennaise devait acquérir une réelle importance (67).

(63) Bureau des Douanes.

(64) Ex *Acherii Spicilegio*, t. III, p. 390. Ce texte est également donné par LICQUET, *Histoire de Normandie,* t. II, p. 269.

(65) DUPONT, l. c. p. 215.

(66) *Caen illustré, son Histoire et ses Monuments*, p. 23.

(67) Sur les origines de Caen, la date du *Dotalitium* de Judith et celle du *Dotalitium* d'Adèle, voir H. PRENTOUT. *Notes d'Histoire du moyen âge.* I. *Les origines de Caen.* II. *Quelques chartes de Richard II et de Richard III. (Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXXIII, p. 193 sqq.,* et les observations de M. G. HUARD sur le *Dotalitium* d'Adèle (*Ibid.* p. 306).

Au sujet de *Vialgenas*, et en répétant que la copie par laquelle nous est parvenue la charte contenant le *Dotalitium* de Judith, es extrêmement défectueuse, ne peut-on pas remarquer qu'au X[e] siècle le Cotentin conservait encore le nom des *Unelli* et s'appelait *Onellicus pagus*. Voir H. PRENTOUT, *Essai sur les origines et la fondation du duché de Normandie.* A Caen, 1911, in-8°. *Mém. de l'Académie de Caen,* 1911, *suppl.* p. 65, n° 1.

Il faudrait retrouver la charte originale ou une copie moins défectueuse que celle employée par Dom Martène. Nos recherches ont été vaines jusqu'ici.

LES ÉLECTIONS DE GUIZOT

DANS LE CALVADOS

PAR

Charles-H. POUTHAS

Membre titulaire

LES ÉLECTIONS DE GUIZOT

DANS LE CALVADOS (1)

« Le 15 octobre 1829, la mort du savant chimiste M. Vauquelin, fit vaquer un siège dans la Chambre des Députés, où il représentait les arrondissements de Lisieux et Pont-l'Evêque, qui formaient le quatrième arrondissement électoral du département du Calvados. Des hommes considérables du pays vinrent m'offrir de me porter à sa place. Je n'avais jamais habité, ni même visité cet arrondissement. Je n'y possédais point de propriétés. Mais, depuis 1820, mes écrits politiques et mon cours avaient popularisé mon nom. Les jeunes gens m'étaient partout favorables. Les hommes modérés et les libéraux vifs comptaient sur moi avec la même confiance pour défendre, dans le péril, leur cause. Dès qu'elle fut connue à Lisieux et à Pont-l'Evêque, la proposition y fut bien accueillie. Toutes les nuances de l'opposition, M. de la Fayette et M. de Chateaubriand, M. d'Argenson et le duc

(1) Cette étude s'appuie sur le dépouillement des dossiers électoraux des Archives du Calvados et des Archives Nationales (F 1 c III Calvados 6), mais surtout sur les documents inédits que Mme de Witt-Schlumberger a mis à ma disposition avec une amabilité et une largeur d'esprit que je souhaite à tous les historiens de rencontrer chez les possesseurs d'archives privées. Je ne saurais lui en exprimer, avec trop de sincérité, ma profonde reconnaissance. Tous les documents et la source de tous les faits, pour lesquels, dans ces pages, une référence particulière n'est pas indiquée, proviennent des Archives du *Val-Richer*.



de Broglie, M. Dupont de l'Eure et M. Bertin de Vaux appuyèrent ma candidature. Absent, mais soutenu par un vif mouvement d'opinion dans le pays, je fus élu, le 23 janvier 1830, à une forte majorité » (1). Ce rapide récit de Guizot n'est qu'à demi exact. Il contient une erreur : Vauquelin est mort le 14 novembre, non le 15 octobre 1829. Il donne surtout à la candidature de Guizot une spontanéité et à son élection une facilité que ne comporta guère la réalité.

Guizot cherchait, depuis longtemps, une occasion d'entrer dans la Chambre. En 1827, ne croyant pas la dissolution imminente, il avait tardé à réaliser à temps l'achat d'une maison, dont une année de possession était exigée par la loi ; les élections l'avaient trouvé, malgré ses 40 ans, inéligible : il en avait été « on ne peut plus vivement contrarié » (2). Il lui fallut donc attendre le hasard d'une vacance. Au mois d'août 1829 la mort de Chauvelin ouvrant une élection en Côte-d'Or, il avait songé à s'y porter. *Le Courrier Français* l'avait annoncé. Il en avait écrit aussitôt à La Fayette et à Dupont de l'Eure, mais la route se trouva barrée par la candidature du « vénérable M. Hernoux » qui céda aux instances des libéraux de Dijon.

Il n'exerçait alors d'autre fonction publique que celle de professeur à l'Université de Paris : il n'avait pas été réintégré au Conseil d'État par Martignac. Mais il avait pourtant une position politique bien déterminée. Depuis 1815, ses idées avaient évolué dans un sens beaucoup plus libéral que celles du groupe doctrinaire. A l'époque où nous sommes, il était toujours président de la Société

(1) *Mémoires* I, p. 342.

(2) Lettre à Barante, 18 nov. 1827 (BARANTE, *Souvenirs* III, p. 431).

Aide-toi, le ciel t'aidera, dont les modérés s'étaient pourtant détachés après les élections. Or, la Société avait, dans le Calvados (1), exercé une action réelle : un Comité avait été fondé en 1827, qui continuait encore, en septembre 1829, d'adresser des circulaires aux électeurs. Elle avait essayé récemment de se doubler d'une Association pour le refus de l'impôt : des Comités avaient été créés à Bayeux et Vire, essayés à Caen, sans aboutir d'ailleurs à rien de sérieux. Le Président de la Société ne sera donc pas un inconnu dans le département. Ses relations avec les chefs de la gauche, déjà anciennes, étaient d'ailleurs des plus cordiales : je n'en veux pour preuve que ce début d'une lettre, que lui adressait La Fayette, le 28 août 1829, à propos de la vacance de Dijon : « Je vous remercie bien de votre confiance, mon cher ami, et je la mérite par tous les sentiments qui m'attachent à vous ; personne ne souhaite plus que moi votre arrivée à la Chambre où, indépendamment de l'affection personnelle, je crois que vous serez d'une grande importance, surtout dans la crise actuelle et d'après votre situation personnelle ».

I

L'ÉLECTION DE 1830

La candidature de Guizot à Lisieux et Pont-l'Evêque se présenta non seulement comme une candidature d'opposition constitutionnelle, mais encore comme une candidature de gauche.

Les patrons en furent les chefs de la gauche. Dès qu'il connut la mort de Vauquelin, Guizot écrivit à La Fayette, puis, le 20 novembre, à Dupont de l'Eure. Il en reçut le

(1) Archives Nationales : F 7 6740 et 6768.

meilleur accueil. Le premier lui répondit, dès le 21, qu'il le recommandait le jour même « avec un bien vif désir du succès » à Tardif, avocat à Bayeux, et à La Pommeraye, député de Vire, deux libéraux engagés dans les sociétés politiques. Dupont lui envoya le 25 ses vœux et ses assurances de bonne volonté à le servir : malheureusement il connaît peu de monde à Lisieux, moins encore à Pont-l'Evêque ; il écrit en tout cas à un de ses amis, fort influent, bien que non électeur, Louis Du Bois, et promet de l'aider autant qu'il sera en son pouvoir. Mais les deux patrons les plus actifs de la candidature furent le duc de Broglie et Bignon ; le duc, habitant aux confins du Calvados, avait des relations dans tout l'arrondissement ; pour les libéraux, surtout en province, il restait toujours celui qui avait refusé de voter la condamnation du Maréchal Ney ; il mit en campagne les électeurs et cultivateurs qu'il connaissait, Gattier, Foret, David Conard et par eux on atteignit deux autorités locales, dont l'appui était essentiel à l'élection : le banquier Nasse et l'avocat Target. Bignon, député de l'Eure, apporta à l'affaire tout le dévouement et la diligence possibles ; il procura le concours de Louis Nasse, fils du banquier, de Louis Du Bois, érudit local, à Lisieux, de Thouret, fils du Constituant, à Pont-l'Evêque et, surtout, celui d'Isabel-Desparcs, avocat à Pont-l'Evêque, un concurrent possible et dangereux.

Les conditions d'opinion étaient favorables. Le Calvados était le type de cette opinion publique à la fois libérale et modérée qui s'accommodait admirablement de la Charte et qu'il avait fallu toute la maladresse et l'exagération de la politique réactionnaire de la Restauration pour jeter dans les rangs de l'opposition. « Dans ces localités où le bon sens domine, écrit à Guizot l'ancien député du

Havre, Delaroche, le 5 décembre, on n'aime pas l'exagération, mais on a conscience des droits qui résultent de l'ordre politique actuel, on y est attaché et on a la volonté de les maintenir ». On s'occupe peu de politique, mais on tient aux institutions de la Charte : « on redoute, on hait même la Congrégation, on résiste à ce qui est arbitraire », (Isabel-Desparcs à Guizot, 22 décembre). Le grand danger pour Guizot n'était donc pas là, il était dans une candidature locale. Pour mettre fin aux rivalités anciennes entre Pont-l'Evêque et Lisieux, il avait été décidé en 1827 que chaque ville à tour de rôle, désignerait le candidat commun : c'était cette fois au tour de Pont-l'Evêque. Or les relations acquises à Guizot par ses amis étaient surtout lexoviennes. Ce furent Louis Du Bois, Lecarpentier, un négociant d'Honfleur, et Thouret fils, qui firent inscrire Guizot sur la liste des candidats possibles. Une réunion préparatoire eut lieu à Lisieux le 29 novembre : huit noms, des gens du pays, furent successivement mis en avant et examinés ; Isabel-Desparcs fut finalement choisi à l'unanimité. Mais un ami de celui-ci annonça qu'il refusait toute candidature. Quelqu'un prononça alors le nom de Guizot, « homme de la France » dit le procès-verbal ; en désespoir de cause, on s'y rallia. Une réunion définitive, le 4 décembre, le proclama candidat du parti. C'est donc en l'absence d'un candidat constitutionnel local, que Guizot fut choisi. « Comme vous voyez, nous voulions un Calvadosien », écrivait le banquier Nasse ; une candidature d'étranger continuera à soulever des difficultés, il faudra une vigoureuse campagne, on nous oppose déjà, dit-il, que c'est un candidat imposé par le Comité Directeur, un méridional. « Nous avons beau répondre, c'est un homme d'honneur, un éloquent professeur, une belle acquisition pour la Chambre des

Députés ; nous voyons que nous n'avons pas encore tout notre monde pour M. Guizot ».

A la réflexion. les chefs de la gauche à Paris, pensèrent sans doute, qu'ils s'étaient engagés à la légère. Ils se rappelèrent que Guizot « avait longtemps marché sous la même bannière politique que M. Decazes ». Dupont de l'Eure, s'ouvrit par lettre de ses inquiétudes au duc de Broglie, le 3 décembre : il craignait de retomber « aux honteuses combinaisons des Martignac, Portalis, Roy et Cie ». Il se décida le lendemain à demander à Guizot des engagements : tout l'en assurant encore de son appui et du plaisir qu'il aura à concourir à son élection, il soulevait la question politique. « Je dois vous dire avec la même franchise, que parmi les personnes à qui j'ai fait des ouvertures pour votre candidature il en est qui m'ont fait, non de véritables objections, mais des observations, sur lesquelles il me paraît juste de s'expliquer. Voici en substance ce qu'on m'a dit : tout le monde veut le renversement du Ministère actuel, et nous ne doutons pas que M. Guizot ne le combatte avec autant d'énergie que de talent. Mais, sera-ce au profit d'un Ministère Martignac ou de l'un de ces ministères précédents qui nous ont donné tant de lois d'exception depuis 1815 jusqu'en 1821 et surtout la loi du double vote proposée et soutenue par MM. Siméon, de Serre et Pasquier ? Pour nous, électeurs franchement constitutionnels, nous ne voulons pour député et nous n'appelons de nos vœux pour ministre, que des hommes qui veuillent eux-mêmes le gouvernement représentatif dans toute sa sincérité. Je déclare pour mon compte que tels sont aussi mes sentiments et que la chute des ministres actuels m'importerait assez peu, s'ils devaient être remplacés par des hommes qui par leurs faiblesses et leurs combinaisons *toutes*

personnelles nous ont amené, tout en nous traitant de brouillons et presque de révolutionnaires, au bel état où nous sommes ».

Guizot ne tenait pas à se lier les mains. Il répondit, le 6 décembre, par une lettre fort habile, où, tout en affirmant sa foi libérale il évitait de prendre d'engagement positif. « On vous demande si, en combattant le ministère actuel, je me propose de le combattre au profit du ministère Martignac ou de tout autre. Je ne me propose de rien faire au profit de personne. J'espère que nous arriverons un jour à la formation d'un ministère vraiment constitutionnel qui prendra dans une majorité vraiment nationale son point d'appui et sa force ; c'est vers ce but que doivent tendre, je crois, les vœux et les travaux des amis du pays, car, après tout, ce que le pays désire, c'est un bon gouvernement, un gouvernement qui fasse les affaires publiques. Mais nous n'y touchons pas, j'en ai peur ; nous verrons encore plus d'un tâtonnement, plus d'une vicissitude, avant qu'on se résigne à subir cette nécessité ; et je suis, quant à moi, fort décidé à attendre qu'elle soit sentie et acceptée..... Critiquer ou approuver, combattre ou soutenir, avec une complète indépendance, les actes des ministères quelconques qui se succèderont, selon que ces actes me paraîtront mauvais ou bons, nuisibles ou utiles pour la France, c'est là, je crois, tout ce qu'il y a à faire jusqu'au moment où viendra un ministère qui obtienne, par l'ensemble de sa conduite, la confiance publique, qui paraisse et soit par lui-même et par sa situation dans les chambres une véritable garantie ». Il envoya les mêmes assurances dans une lettre adressée à Target.

Il avait en effet les meilleures nouvelles du Calvados. Les gauches locales, satisfaites des recommandations de

Dupont de l'Eure, Bignon et Broglie s'en tenaient à ce patronage : « la lettre du duc de Broglie a été considérée comme une garantie de la conduite politique que tiendra M. Guizot », dit Gattier le 7 Décembre. Les assurances de Guizot suffirent « aux quelques électeurs qui craignaient que vous n'allassiez pas siéger au côté gauche auprès de nos bons amis, MM. Dupont et Bignon », lui écrit Du Bois le 18. Les libéraux avancés se rendaient compte d'ailleurs qu'ils n'avaient pas de force réelle dans le pays ; « l'irritation seule produite par les événements d'août nous permettrait peut-être de faire nommer un député d'extrême-gauche, écrit l'un d'eux, Lebrun, à Guizot, le 21 décembre, mais, dans notre situation calme et habituelle, ce résultat ne serait point obtenu ». Dupont de l'Eure, ne se montra pas plus exigeant, après tout, que les intéressés : il n'insista pas ; dans une lettre du 12 décembre, il se dit satisfait de la lettre de Guizot et se borna en parlant de la possibilité d'un ministère Portal, à déclarer que « ce serait une véritable calamité et j'aimerais mieux avoir encore du Polignac pour quelques mois. » Au fond, il y avait un malentendu : les gauches locales s'en étaient rapportées aux chefs de Paris, et ceux ci, n'ayant pas précisé à temps les conditions de l'alliance, étaient prisonniers du succès que leur patronage avait valu au candidat. Voilà un germe de dislocation dans ce bloc de gauche : elle s'opèrera dès 1831.

La campagne ne s'ouvrit pas aussitôt. On se borna d'abord aux lettres et aux visites. Target, qui fut en l'affaire le conseiller et le guide, n'était pas d'avis de faire trop tôt de profession de foi dans les journaux. Ne donnons pas l'éveil, écrit-il le 9 décembre, attendons pour

faire une campagne de presse « quand il ne sera plus possible de nous déraciner ».

Encore fallait-il, avant tout autre soin, composer un programme. Les intérêts locaux ne se laissaient pas oublier. Les lettres d'électeurs influents, qui s'adressaient de différents côtés à Guizot, mettaient en avant des exigences précises. Honfleur veut qu'il déclare son opposition aux entrepôts de douane à l'intérieur ; le Pays-d'Auge réclame des déclarations contre l'introduction en France des bœufs étrangers ; les cultivateurs de Pont-l'Evêque protestent contre la lourdeur des impôts, qui absorbent la moitié de leurs revenus (!) ; Lisieux, plus cultivé et plus politique, exige qu'il s'engage à se soumettre à une nouvelle élection au cas où il accepterait une fonction publique. Guizot profita de ces indications. Il exposa son programme dans une lettre adressée le 3 décembre à Delaroche qui du Havre la répandra dans la région d'Honfleur, et le 4 décembre à Target pour les électeurs de Lisieux. Il y rappelle les grands traits de sa vie politique, car il a « tâché que sa vie fût une profession de foi permanente », sa révocation en 1820, les neuf années suivantes employées à des écrits constitutionnels et « à des études longtemps solitaires et silencieuses » après la fermeture de son cours ; « ma règle de conduite a été simple : je n'ai jamais considéré les fonctions publiques que comme un moyen de servir la cause publique ». Il expose sa conception du rôle d'un député : « ses devoirs sont grands et laborieux. Nous avons d'une part à défendre les garanties et les droits que nous possédons déjà, de l'autre à conquérir ceux qui nous manquent encore. Nous avons besoin que la Charte s'affermisse et se développe en même temps, qu'elle pousse des racines et porte des fruits. Le régime constitutionnel commence seule-

ment chez nous : il faut qu'il grandisse, s'étende, pénètre partout, s'applique aux intérêts locaux aussi bien qu'aux intérêts généraux. Et pourtant il ne faut pas que ce mouvement, ce progrès de nos institutions nuise à la régularité, à la stabilité de l'ordre public. Concilier ces nécessités diverses, ménager tous les intérêts particuliers en travaillant sans cesse à faire prévaloir l'intérêt commun, soutenir dans son honneur, dans sa dignité morale, aussi bien que dans ses besoins matériels, la France que la Révolution nous a faite et dont nous sommes les enfants, telle est, Monsieur, l'idée que je me fais de la mission d'un député ». Il s'engage à se soumettre à la réélection s'il accepte une fonction publique et, en quelques mots, passe rapidement sur les questions de douane, et promet d'étudier sérieusement et de défendre les intérêts locaux. Le 9 décembre, en remerciant *les Membres de la Commission électorale constitutionnelle* et acceptant officiellement la candidature, il renouvela ses déclarations en insistant sur ce que la sympathie des idées était le seul lien entre eux et lui, étranger, qu'ils ont choisi « sans doute parce que les hommes qui y semblaient naturellement appelés, n'ont pas cru devoir se présenter à vos suffrages ». Guizot reste ainsi dans les généralités : c'est un programme de coalition. Il laisse de côté toute précision sur son action politique future et les principes qui guideront sa conduite à la Chambre. Sur un seul point, qui lui tient à cœur du reste, il précise : l'élection des conseils d'administration locale. Il est dépaysé au milieu des intérêts locaux et semble craindre de s'engager sur un terrain mal connu et de risquer quelque impair.

La multiciplicité des démarches suppléait à la précision des déclarations. Guizot adressait des lettres personnelles aux électeurs influents, Isabel-Desparcs, Louis Nasse. Il

flattait délicatement Louis Du Bois par quelques mots d'éloges pour sa traduction d'Ordéric Vital, envoyait ses brochures politiques au D[r] Durosey. Target, de passage à Paris, le faisait dîner avec des personnages du pays. Louis Du Bois parcourait les cantons, faisant porter son effort sur « nos Crésus de la Vallée d'Auge » ; Louis Nasse travaillait Lisieux, Foret faisait les marchés d'Orbec. Quand le décret de convocation eut paru, le Comité envoya (30 décembre) aux électeurs une convocation officielle à une réunion, le 16 janvier, où l'on exposerait les titres de M. Guizot, que l'on indique sommairement, et Guizot lui-même lança, le 4 janvier 1830, la circulaire *à MM. les électeurs du quatrième arrondissement électoral du département du Calvados* (1).

Elle est plus générale et plus vague encore que les lettres des 4 et 9 décembre. Il analyse les idées qui sont communes aux électeurs de l'arrondissement et à lui-même : le dévouement à la monarchie constitutionnelle, à la Charte, garantie des biens déjà acquis et de ceux qu'on espère, le désir du maintien de l'ordre et du progrès dans la liberté, la haine de « l'arbitraire qui détruit la sécurité des citoyens et leur fait perdre à défendre leurs droits un temps qu'ils emploieraient mieux à en jouir », la nécessité pour un gouvernement constitutionnel « d'unir par une confiance réciproque le trône et le peuple ». Ce sont là les idées que depuis dix ans, dans la retraite, il défend par la presse, tout occupé « à offrir à la génération qui s'avance, à vos fils, Messieurs, les résultats d'un peu d'étude et de méditation ». Il a eu déjà, à la Direction des affaires départementales et communales, l'occasion d'apprendre à connaître les intérêts

(1) Bibliothèque Nationale : Lc [54] 451.

agricoles et commerciaux du pays ; élu, il ira les étudier sur place.

A cette date, on ignorait encore quel adversaire serait opposé à Guizot. Le ministère avait d'abord présenté un de ses membres, Guernon-Ranville, apparenté au pays ; devant le progrès de la campagne de Guizot, en face d'un échec possible, la candidature fut retirée aux environs du 7 janvier. Finalement, après plusieurs essais, restèrent en ligne le marquis de Portes, Félix Labbey de la Roque et Pain, maire de Fervaques, dont le succès serait « pain béni » pour le ministère, disait Nasse, car « c'est un homme de pouvoir et d'église », — trois candidats locaux.

La polémique fut très vive. *Le Pilote du Calvados* (1), journal libéral de Caen, soutint la lutte contre les pamphlets dont on criblait Guizot. Tous ceux-ci exploitent les intérêts locaux et la haine de l'intellectuel étranger. Ainsi la brochure *Aux électeurs du quatrième arrondissement électoral du Calvados*, s'écrie : « Quoi, c'est encore un savant qu'on nous propose ? », la chambre va devenir une académie ; en quoi cet homme qui ne connaît pas les bonnes et les mauvaises années, sûr qu'il est de toucher toujours son traitement, qui ne connaît rien aux intérêts du pays, peut-il se charger de les défendre ? Dans les *Questions d'urgence à résoudre par les électeurs*, Félix Labbey de la Roque s'étonne : « sera-ce à une province où l'on ne vit que de mouton, où l'on ne boit que du vin, à nous prêter un de ses propriétaires, à nous qui buvons du cidre et sommes cependant assez bons de vouloir bien pour nos menus plaisirs recevoir du vin en retour communément de notre argent ? » Plus violentes et un peu plus relevées sont les *Questions importantes que se font en*

(1) La collection est à la Bibliothèque Municipale de Caen.

ce moment les électeurs constitutionnels de Lisieux et de Pont-l'Evêque et qu'ils croient devoir soumettre à leurs concitoyens (1). Elles reprochent à Guizot de ne rien connaître au pays, d'être un Suisse, un protestant, un littérateur salarié par le Trésor, d'être imposé par le Comité de Paris, dont les intérêts du pays ont tout à craindre.

A ces polémiques misérables d'où est absente toute idée politique et dont on reste étonné quand on se rappelle que la situation est dominée par la lutte de toute la France révolutionnaire contre Polignac, les amis de Guizot avaient beau jeu pour faire réponses. Je ne citerai que l'une d'elles, car elle est amusante et en vers. C'est un dialogue entre un constitutionnel et un ministériel : ils échangent des répliques cornéliennes :

LE MINISTÉRIEL

Il n'est pas catholique.

LE CONSTITUTIONNEL

Il est homme de bien...

— Un parti l'a choisi !

— C'est celui de la France...

LE CONSTITUTIONNEL

Mais il tient à la Charte.

— Il en veut donc au Roi !

— Il est chrétien, mais sage.

— Il n'a ni foi ni loi.

LE CONSTITUTIONNEL entame un dithyrambe :

Si, pour s'être élevé contre l'usurpateur,
A Gand avoir suivi le roi législateur,

(1) Bibliothèque Nationale : Lc 54 452.

Défendu constamment des excès d'un faux zèle
La Restauration et son œuvre immortelle,
Aux Français divisés conseillé l'union,
Sous les plus nobles traits peint la religion,
Maudit le fanatisme, enfant de l'ignorance,
Qui, sous divers drapeaux, ensanglanta la France,
Si, pour être éloquent, plein d'esprit, de savoir,
Bon Français, immolant tout aux lois du devoir,
Si, pour former l'esprit d'une mâle jeunesse
Aux leçons de l'histoire, école de sagesse,
Qui, sans fiel, sans amour, des temps qui ne sont plus
Jugeant les lois, les mœurs, les crimes, les vertus,
Montre l'opinion, toujours reine du monde,
Triomphant des tyrans de la terre et de l'onde,
Que le salut du trône et l'art de gouverner
Est de marcher en tête et non de l'enchaîner.
Si, pour être l'ami des arts, de l'industrie,
N'avoir jamais du Roi séparé la Patrie,
On était l'ennemi du trône et de l'autel,
Nul plus que lui ne l'est, il sera toujours tel.

A quoi répond LE MINISTÉRIEL, qui ne perd pas de vue le cidre et les fromages :

Bon ! Guizot, si l'on veut, est le meilleur des hommes.
Tout l'intéresse, hormis nos bœufs gras et nos pommes.
Il n'a rien au pays ; et pour nous protéger,
C'est peu d'être savant, il faut être herbager !...

L'élection était fixée au 24 janvier 1830, les deux arrondissements avaient ensemble 554 électeurs. Ce tout petit corps électoral était composé de propriétaires terriens : 12 % en effet des électeurs payaient patente, mais patente insignifiante et qui n'influait pas sur leur cens électoral. La suppression des patentes du cens, telle qu'elle sera faite par les Ordonnances de Juillet, n'aurait

pas supprimé ici un électeur. Un quart de ces électeurs payait plus de 1.000 francs de contribution, ce qui représentait un revenu minimum de 16 à 20.000 francs.

Au scrutin, le Président désigné par le gouvernement, le marquis Rioult de Neuville, beau-père de Villèle, essaya une manœuvre de la dernière heure. Par une initiative audacieuse, il fit un discours contre Guizot. Il brossa un sombre tableau de l'état économique du pays, des cidres et eaux-de-vie sans débouché, de la lourdeur des impôts ; il sonna le ralliement des intérêts locaux, conjura les électeurs de repoussser « tout individu... étranger à notre sol, à nos besoins, à nos personnes », le dît-on fidèle et loyal, orateur accompli, doué de tous les talents et de toutes les vertus, et s'écria en concluant : « Rentrons donc dans nos consciences et qu'elles nous dictent notre choix. Vive le Roi ! » Malgré cette harangue, Guizot fut élu par 281 voix sur 446 votants ; 108 électeurs n'avaient pas pris part au vote.

C'était un beau résultat, une élection vraiment politique, un succès de doctrine, dans un pays si attaché aux considérations d'intérêt et qui n'aime pas les « horsains ». Guizot se montra enchanté : « la chose s'est faite aussi bien, aussi agréablement pour moi que je pouvais le désirer écrivit-il à Barante le 28 janvier (1). Je n'ai pas perdu une voix de la gauche, ni du centre gauche, j'en ai eu une vingtaine du centre droit ; assez de gens qui ne m'ont pas nommé, n'ont manifesté aucun regret de mon élection. C'est ainsi que je voulais arriver ». Ce fut une joie dans le parti doctrinaire. « Beaucoup d'espérance s'attache sur vous, lui écrivit Barante. Vous êtes le représentant d'une opinion qui n'avait pas d'organe à la chambre

(1) *Souvenirs* de BARANTE, III, p. 539.

et qui est pourtant, au fond, celle du pays ». Les journaux libéraux, *le Pilote* de Caen, marquèrent l'avantage. Dupont de l'Eure se félicita du « nouveau défenseur », du « vigoureux athlète » que les libertés publiques allaient compter à la chambre (J. du 26 janvier).

Le succès s'affirmait à nouveau lors de la réélection entrainée par la dissolution. Le 24 juin 1830, Guizot était réélu par 330 voix sur 502, majorité d'autant plus nette que les abstentions furent cette fois beaucoup moins nombreuses, 70 seulement.

La victoire était d'autant plus significative que pas plus cette fois-ci que la première, Guizot n'avait pu se rendre en Calvados. Il était à Nîmes à faire la campagne électorale pour la bonne cause. Une visite à Lisieux, avec banquet, était projetée pour le 1er août.

La Révolution en disposa autrement.

II

LE CORPS ÉLECTORAL DE LISIEUX SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

Elle fit de Guizot un Ministre de l'Intérieur. Désormais il sera ministre du roi, plus que député du Calvados. Sur dix-sept années et demie, que dura le régime, Guizot, quatre fois ministre, ne resta que sept ans hors du pouvoir. Profitons-en pour étudier d'un peu près les conditions de la vie politique locale. Cherchons par l'analyse des listes électorales (1), à fixer les éléments qui sont de

(1) Elles figurent, avec quelques lacunes d'ailleurs, aux *Archives Départementales du Calvados :* elles étaient publiées chaque année au mois d'août.



nature à expliquer l'attitude politique des électeurs.

La loi d'Avril 1831 sépara les arrondissements de Lisieux et Pont-l'Evêque jusqu'ici réunis ; elle abaissa l'âge électoral à 25 ans, le cens à 200 francs.

Malgré la réforme, ce corps électoral restait restreint : moins de 700 électeurs (692) sur 72.000 habitants, soit 1 électeur pour 100 habitants environ. Mais Lisieux n'avait pas à se plaindre : la proportion pour l'ensemble du Calvados était de 1 pour 200 et ce département, étant un des plus riches, était un des plus favorisés pour le nombre des électeurs. Le gain représenté par l'abaissement du cens et de l'âge en 1831 se trouvait de 30 °/₀.

Il s'accrut d'une même quantité, dans le courant de la Monarchie de Juillet, passant d'environ 700 à 1.000 électeurs. Mais il est nécessaire de distinguer des périodes. Sur les 300 électeurs nouveaux, 100 sont gagnés de 1831 à 1832, ce qui indique plutôt sans doute une rédaction plus consciencieuse de la liste électorale qu'une transformation réelle. Sauf cette correction, le corps électoral reste stationnaire jusqu'en 1840 : l'augmentation se fait surtout de 1840 à 1847.

Il faut surtout faire une distinction géographique : Les deux cantons urbains ont peu varié ; ils ont gagné 87 électeurs, soit 18 °/₀. Le premier est resté stationnaire, le second a passé entre 1831 et 1834 de 51 à 171 électeurs. L'explication est facile : il y a eu là déplacement de population ; ce canton comprend en effet les faubourgs industriels de la ville. En somme peu de changement. — Les quatres cantons ruraux, Livarot, Mézidon, Orbec, Saint-Pierre-sur-Dives ont augmenté au contraire de 45 °/₀. Ainsi, plus on avance, plus le corps électoral devient rural. La proportion des électeurs campagnards

est de 73 °/₀ en 1847 : elle n'était que de 68 °/₀ au début (1).

Comment est composé au point de vue des fortunes le pays légal ?

La proportion des grosses fortunes (cotes supérieures à 1.000 francs, représentant un revenu de 15 à 20.000 francs) est de 15 °/₀. Mais celle des petites fortunes (cotes inférieures à 300 francs) est restreinte : 30 °/₀ seulement. La grande majorité est formée d'électeurs de grosse bourgeoisie ou propriétaires aisés (contributions de 300 à 1.000 francs), 55 °/₀.

Un certain changement s'opère entre 1831 et 1848. Dans l'ensemble il y a une légère démocratisation, puisque en 1847, les contributions inférieures à 300 francs représentent 42 °/₀ au lieu de 30 °/₀. Mais ici encore, différence importante entre cantons urbains et cantons ruraux. Les deux cantons de Lisieux étaient plus démocratiques que les campagnes en 1831. C'est le contraire en 1847. A Lisieux, les cotes basses étaient à égalité avec les cotes moyennes ; dans les cantons ruraux c'était l'inverse. Elles restent à peu près les mêmes à Lisieux tandis que dans les cantons ruraux elles représentent en 1847 43 °/₀, au lieu de 30 °/₀ en 1831. Ainsi les campagnes ont eu une évolution plus démocratique que les villes, c'est par l'augmentation du nombre des petits propriétaires ruraux que le pays légal s'est élargi, tandis que les villes se sont à peine transformées.

Notons enfin la stabilité des très grandes fortunes.

(1) Ces nouveaux électeurs sont bien de nouveaux enrichis, car le chiffre des contributions est resté sensiblement le même de 1830 à 1848 ; ce n'est point une augmentation des impôts qui se traduit dans ces gains du corps électoral.

Leur nombre est resté constant, 25 environ, payant plus de 2.000 francs d'impôt ce qui équivaut à un minimum de revenu de 40.000 francs. La moitié des grandes fortunes de 1847 était déjà là au début du régime. C'est entre 1840 et 1847 seulement que se sont éliminés la moitié des grands riches de 1830. Ce qui ne signifie pas que les fortunes elles-mêmes disparaissent ou cessent d'être représentées ; mais elles le sont par suite des partages dans une catégorie inférieure.

L'élément industriel et commerçant passe pour représenter un esprit politique différent, plus libéral que l'élément de propriété foncière. Quelle en était l'importance dans l'arrondissement de Lisieux ?

Quelques remarques primordiales. La loi de 1831 a assez fortement transformé le corps électoral de l'arrondissement. Il comprenait, en 1830, 25 % de commerçants et d'industriels ; il en contient, en 1831, 33 %, le tiers au lieu du quart. — D'autre part, le nombre de gens qui atteignent le cens de 200 francs par les patentes seules est extrêmement réduit (3 en 1831, 13 en 1839, 53 en 1847, ce qui montre d'ailleurs une augmentation réelle de l'importance des commerces et des industries). Les autres n'arrivent au cens que grâce aux impôts fonciers ; ils ont donc en général les mêmes intérêts économiques et politiques que les propriétaires fonciers ; en 1847, 16 électeurs seulement ne payent pas d'impôt foncier.

Or, en prenant même le mot de patentés dans son sens général, sans considérer le pourcentage de la patente à la contribution totale, il n'y a plus en 1847 que 24 % de commerçants et d'industriels ; on est retombé à une proportion un peu moindre qu'à la fin de la Restauration. Ce n'est pas qu'il y ait eu diminution de leur nombre, il



y a même légère augmentation dans les deux cantons de Lisieux, et il y a plus de patentés de 200 francs qu'auparavant (22 °/₀ contre 7 °/₀). Mais les villes de Lisieux et d'Orbec ont beau conserver ou même très légèrement augmenter leur proportion de commerçants et d'industriels, ceux-ci sont noyés dans la masse toujours grandissante des propriétaires fonciers.

Au lendemain d'une crise, comme la Révolution et l'Empire, c'est-à-dire d'événements ayant une telle importance pour la formation des esprits, il est nécessaire d'envisager la question d'âge.

Au début de la Monarchie de Juillet, les gens de plus de 60 ans, c'est-à-dire ceux qui avaient au moins 10 ans au moment de la Terreur, 20 ans au moment de l'établissement de l'Empire, forment 35 °/o du corps électoral de Lisieux. Le pays légal restera très âgé ; en 1847, 33 °/o encore des électeurs ont plus de 60 ans.

Par contre la génération élevée sous la Restauration, ayant au moins 30 ans en 1840, donne 2,5 °/o, et même en 1847, 2,2 °/o.

Ainsi, par suite de la combinaison du cens et de l'âge, le tiers au moins du corps électoral pendant la Monarchie de Juillet est constitué par des gens formés sous l'Empire. De là son esprit d'ordre, de conservation sociale, son effroi de la Révolution.

En résumé, un nombre d'électeurs très restreint s'augmentant en 18 ans, à peine du tiers, pour plus de la moitié grands bourgeois et propriétaires aisés, devenant de plus en plus rural, s'accroissant par les petits propriétaires ruraux et où l'élément industriel et commercial tient de moins en moins de place, composé enfin d'une

génération formée sous l'Empire, — tels sont les caractères du pays légal de l'arrondissement de Lisieux.

III

LA TOURNÉE ÉLECTORALE DE 1831

La vie publique, à Lisieux, était encore à peu près inexistante. Pas de vie électorale en dehors des élections législatives, puisqu'il n'y avait ni assemblées locales, ni garde-nationale. Pas de presse locale : un seul journal, insignifiant, la *Feuille d'Annonces*, fondée en 1816, qui prit, à partir du 5 janvier 1831, le nom de *Lexovien*, simple recueil d'annonces mêlées de quelques nouvelles locales. Pas de vie intellectuelle sérieuse : l'enseignement primaire n'existait pas, le collège était en pleine décadence, les sociétés savantes et la bibliothèque n'étaient pas encore fondées, deux érudits locaux commençaient seulement à travailler : Louis Du Bois, Daigremont. C'est la présence de Guizot, c'est son action et les oppositions qu'elle fera naître, qui vont éveiller la vie.

L'élection de 1830 avait été enlevée par la coalition de tous les constitutionnels contre Polignac, groupés derrière un candidat présenté et patronné par la gauche. Avec la révolution, le parti légitimiste a disparu. Avec elle, Guizot est devenu conservateur ; dans son Ministère de l'Intérieur, il a nettement pris parti pour la résistance : sans avoir créé de difficultés au Ministère Laffitte, il s'est classé dans l'opposition de droite. Il se passa donc à Lisieux ce que l'on vit dans toute la France. La coalition libérale se disloqua après la victoire : dès la fin de 1830. Le 10 novembre, était créé le *Journal de Lisieux*, hebdomadaire ; après des titres successifs, il prit défini-

tivement, le 8 mars 1831, le nom de *Patriote, Journal du Calvados et de l'Eure.* Ce fut l'organe de la fraction de gauche de l'ancienne coalition. Les amis de Dupont de l'Eure et de Bignon se séparèrent de Guizot : Demortreux, président du Tribunal civil, Isabel-Desparcs, Thouret, Blin, Lemière, Guy de Chaumont-Quitry, les Bénard... Au contraire, lui restèrent fidèles Target, les Nasse, de Bellemare, Fournet, industriel, Lebret-Dudézert, docteur Durosey, docteur Legrand, maire de Saint-Pierre-sur-Dives... Guizot avait d'ailleurs largement payé ses dettes : il avait fait de Target un préfet du Calvados, de Louis Nasse un sous-préfet de Lisieux, de Louis Du Bois un sous-préfet de Bernay, de l'avocat Leroy-Beaulieu un maire de Lisieux. Il existera désormais deux partis politiques en dehors des Carlistes ; le parti libéral évoluera peu à peu vers la République, perdant alors certains de ses membres plus modérés.

Un voyage de Guizot dans son arrondissement, en mai 1831, ce voyage projeté pour août 1830 et empêché par les événements, acheva la rupture. Le but en était de faire connaissance avec les électeurs, de rendre compte du mandat écoulé, de préparer les élections prochaines. Guizot vint par le Havre, route la plus courte alors en l'état des chemins, visita Honfleur, Pont-l'Evêque, Dozulé, Lisieux, puis Livarot et Orbec. Ses lettres à sa femme, pendant cette absence, sont charmantes, de jeunesse, de gaieté : il est en pleine période de bonheur. Ce voyage est pour lui un enchantement ; il y faisait connaissance avec une nature nouvelle, à laquelle il apportait une âme ardente, aux sensations vives et sincères. Il ignorait la mer : « Ce n'est point une impression subite, singulière que m'a causée la vue de la mer ; j'ai senti mon âme s'épanouir naturellement, facilement, comme si l'espace

lui eut manqué jusque-là, et qu'en présence de cet espace immense, égal, elle retrouvât la plénitude de son existence et la liberté de ses mouvements. C'est une émotion calme, mais toujours croissante, douce d'ailleurs, bientôt puissante et qui de minute en minute s'empare plus fortement de vous, et vous attache, vous cloue, à la même place, au même spectacle (1) ». Mais à chaque instant, sa pensée s'envole vers Paris, ses lettres sont pleines d'effusions de tendresse qui leur donnent un charme imprévu ; il court entre deux conférences ramasser des coquillages pour ses fillettes sur la plage de Villers. Ses récits sont de petits tableaux pittoresques des mœurs et des aspects du pays ; on y retrouve déjà maints traits de la vie politique présente. Voici son entrée à Lisieux : « A un quart de lieue de la ville, nous avons trouvé les trompettes, les fanfares, la garde nationale à cheval, puis, un peu plus loin, la garde nationale à pied, vraiment très belle. Je suis descendu et j'ai fait mon entrée à pied entre deux haies de gardes nationaux, au milieu de toute la ville assemblée. Puis sont venues les fusées, les boîtes. J'ai quitté les paisibles herbages, mes électeurs de campagne point unanimes, mais sans colère. Me voici au milieu de toutes les cabales, de toutes les passions d'une ville, Lisieux est en feu. L'opposition se remuait depuis huit jours pour empêcher que j'eusse une *entrée*. Elle a réussi à m'enlever la musique. Le chef de musique est commis greffier au tribunal. Le président et le procureur du roi l'ont menacé de la perte de sa place. Il a délibéré, mais sa femme et sa fille l'ont emporté sur moi. Je n'ai eu que les tambours. Pour aujourd'hui, on m'annonce un ballon (2). »

(1) Mme DE WITT : *M. Guizot*. p. 126.

(2) *Lettres de M. Guizot à sa famille et à ses amis*, p. 101.

Il faisait beaucoup d'impression sur les paysans, toujours sensibles dans nos pays à l'autorité d'un homme de gouvernement, point blasés encore sur les voyages de grands personnages. Voici le récit d'une réception chez M. de Mély, à Mesnil-Germain : « Le curé en était. Il devait ce jour même mener sa commune en procession à un saint du voisinage qui guérit les fièvres, mais il voulait dîner avec moi et a remis la procession à dimanche prochain. Pendant que nous dînions, on a sonné vêpres ; il s'est levé de table pour aller dire vêpres, promettant de se dépêcher, car les paysans voulaient venir me voir. Très promptement, en effet, il est revenu : « Me voilà débarrassé, j'amène à M. Guizot quatre électeurs » ; j'ai causé une demi-heure avec les quatre paysans dont l'un a 83 ans et m'a dit : « Ah ! Monsieur, ce qu'est bien heureux, c'est que cette révolution-ci n'a pas ressemblé à l'autre ». Un autre s'est félicité que vêpres eût été si vite dit : « C'était bien le moins pour un homme aussi conséquent que moi ». Et un troisième a demandé à M. Nasse : « Feu Monsieur votre père se porte-t-il toujours bien ? » Après les électeurs il a fallu pêcher ; on voulait absolument prendre sous mes yeux une grande carpe, mais les carpes ne sont pas aussi pressées de me voir que les électeurs ; il n'est venu que des tanches. (1) » Il s'efforçait de pénétrer l'état d'esprit des normands, si différents de ses gens du Gard. « Trois de ces paysans ne détachaient pas leurs yeux de moi. Evidemment, ils s'étonnaient qu'un si beau parleur eût tant de bon sens et me savaient un extrême gré d'avoir, pensaient-ils, autant de jugement qu'eux, avec des façons aussi différentes. Ces hommes-là commencent par se méfier de la supériorité

(1) *Lettres de M. Guizot*, p. 104.

d'esprit et de situation ; qu'on leur inspire confiance une fois, et cette supériorité devient près d'eux une grande force, et ils l'acceptent de très bonne grâce. C'est ce qui m'est arrivé hier (1). » Et il allait, de village en village, rencontrant, à table naturellement, des électeurs influents : « c'est un admirable mélange de voyage, de gloutonnerie et d'éloquence ».

Le point culminant du voyage fut une grande réunion électorale à Lisieux, dans la halle aux toiles, le 14 mai ; j'en trouve un compte rendu très sommaire dans le *Lexovien* du 19 mai, un autre plus détaillé et vivant dans une lettre à sa femme (2) : ils se complètent l'un l'autre. Les esprits étaient très excités. Des lettres anonymes au Sous-Préfet, menaçant de désordres, avaient essayé d'empêcher la réunion. Le *Patriote* avait mené à l'avance une vive polémique. Il y eut cinq à six cents assistants : les adversaires s'indignaient qu'on eût admis des non-électeurs. L'attaque fut poussée par le Président du Tribunal Demortreux avec une violence qui souleva l'assemblée ; il reprocha à Guizot son voyage à Gand, il l'accusa d'avoir collaboré à la *Gazette de France*, d'avoir exercé les fonctions de censeur. Il dépassa le but : le succès des ripostes de Guizot et de ses explications, aux dires du *Lexovien*, fut complet. « Plein succès, grand succès, mon amie, écrit-il à la femme le soir. J'ai été pitoyablement attaqué. Un mauvais avocat de province répétant un mauvais journaliste de Paris. J'en étais honteux. J'ai parlé trois fois, commençant avec grande faveur, finissant avec grand effet. Les électeurs des campagnes, sans trop bien comprendre tout ce que j'ai

(1) *Lettres* p. 95.
(2) *Lettres* p. 101.

dit, sont sortis charmés. Mes partisans sont dans la joie. Je leur ai donné, disent-ils, bien plus de force qu'ils ne m'en donnent ».

Cette tournée eut un grand retentissement dans le pays. C'était alors une nouveauté ; elle effaroucha un peu, fit quelque scandale. Le *Pilote* du 27 mai trouve « une fâcheuse ressemblance entre le pélerinage bizarre du doctrinaire et l'usage monstrueux des bourgs pourris » ! Il juge, — naïf *Pilote* ! — « contraire à la dignité d'un député d'aller courir par monts et par vaux, de déjeuners en dîners, distribuant aux uns et aux autres les promesses, jetant à tous des assurances sur ce qu'ils demandent, prévenant même les sollicitations des électeurs et cautionnant d'avance le succès ». Guizot n'a-t-il pas été jusqu'à promettre une route aux électeurs de Dives ! — A Paris même, cette tournée eût ses répercussions : elle provoqua un incident avec Molé. Dans la chaleur de l'improvisation, Guizot, répondant à une question sur son voyage à Gand, s'était laissé aller à dire que dès la fin de mai 1815, Napoléon jugeait lui même sa situation comme mauvaise, et il avait prononcé le nom de Molé comme un des interlocuteurs auxquels l'Empereur avait manifesté son opinion. Le *Patriote* avait tourné cette assertion en attaque nouvelle contre Guizot qui, renseigné par Molé, aurait alors pris ses précautions en connaissance de cause près de Louis XVIII. Molé était en 1831 en coquetterie avec les Impérialistes ; son attitude pendant les Cent-Jours était toujours pour lui un point sensible : il protesta. Guizot dut lui écrire le 25 mai pour rétablir les faits : tout en confirmant les renseignements donnés par lui à la réunion, il reconnaissait que Molé ne pouvait être pour rien dans son voyage à Gand, puisque leurs relations étaient posté-

rieures à la deuxième Restauration. Un démenti fut envoyé aux *Débats*. Guizot écrivit le 4 juin à Target et à Nasse pour donner la version détaillée et exacte de cet incident. Mais on le sent agacé par ces polémiques locales ; l'irritation est visible dans cette réplique du 4 Juin à maître Daufresne, notaire à Lisieux : « Je n'ai jamais été, Monsieur, en désaccord avec moi-même. Tous mes efforts ont constamment tendu à mettre mes paroles en harmonie avec mes actes, mes actes en harmonie avec mes principes, mes principes en harmonie entre eux. Plus j'aurai l'honneur d'être connu de vous, plus il vous deviendra, j'espère, impossible de supposer que je me sois écarté un moment de ce qui a toujours été la règle de ma conduite et le but de ma vie ».

IV

LES ÉLECTIONS DE GUIZOT PENDANT LA MONARCHIE DE JUILLET

Guizot devait faire l'expérience que, dans les luttes politiques, les démentis, la vérité même, ne servent de rien. Les élections de juillet 1831 soulevèrent en effet une polémique violente. Guizot avait posé sa candidature à la fois à Lisieux et à Pont-l'Évêque, afin de remporter, dit le *Pilote* le 15 mai, une double victoire pour le juste milieu : « Peut-être M. Guizot devra-t-il se contenter d'une élection simple, ce qui serait le juste milieu entre le succès complet, qu'il brigue, et une défaite jumelle ». On lui opposa, à Pont-l'Évêque, Thouret ; à Lisieux, un concurrent de peu d'envergure, Fleuriot-Latouzerie. Et la pluie des brochures et des lettres-circulaires commença, alternant avec les articles du *Pilote* et du *Patriote*. On y soulève toutes les questions. Les intérêts locaux rentrent en scène : ainsi Isabel-Desparcs l'accuse, le 27 juin, de se

présenter également à Nîmes, — c'est inexact ; or, les intérêts de l'élevage du Languedoc sont contraires à ceux du Calvados. Tout est bon qui fait arme. On voit paraître, pour la première fois, ces attaques que l'on recommencera à chaque instant, de droite ou de gauche, pendant toute la Monarchie. Le *Patriote* lui reproche d'avoir signé l'Acte Additionnel, d'avoir émigré à Gand, d'avoir été censeur en 1814. Un certain colonel Duvergier l'accuse, dans une brochure haineuse, de s'être fait attribuer, en 1830, sur les fonds secrets, 25.000 francs et parle de concussion. Guy de Chaumont-Quitry, un ami de La Fayette, dans une brochure du 4 juillet, fait le procès de la politique conservatrice, raille la quasi-légitimité, la le quasi-liberté ; il reproche à Guizot d'avoir détourné la révolution de son chemin véritable et d'avoir, du Ministère, organisé des émeutes pour saisir l'occasion de mesures répressives. Il exige des engagements qui nous donnent le programme des libéraux d'alors : l'abolition de l'hérédité de la pairie, la réduction de la liste civile, la suppression des droits réunis et des monopoles, l'allègement de la centralisation, la franchise du timbre et des frais de transport pour les journaux.

Guizot et son comité répondent avec la même verve : j'ai trouvé douze de leurs brochures, d'autres m'ont certainement échappé. L'une d'entre elles, *Les Patriotes à MM. les Électeurs*, feint de patronner la candidature de Fleuriot, en accusant Guizot de s'être, en 1831, opposé à la guerre et en manifestant l'espérance que Fleuriot n'hésitera pas à voter les impôts et les réquisitions nécessaires à l'entretien d'une grande armée. Guizot voulut se débarrasser des accusations personnelles. Il les réfuta une à une dans une *Lettre à M. Leroy-Beaulieu*, du 21 avril 1831 : il y indique le but et les raisons de son

voyage à Gand, dément avoir jamais collaboré à la *Gazette de France* et avoir effectivement exercé les fonctions de censeur, dont il n'eut en fait que le titre en 1814 ; il expose les conditions dans lesquelles il a été révoqué en 1820 et a mené l'opposition de 1820 à 1830, son rôle pendant la Révolution de Juillet. Il s'explique sur la question des 25.000 francs, qui sont simplement les frais d'établissement alloués à chacun des ministres lors de leur installation, et il conclut fièrement : « Les partis, les factions, les coteries m'attaqueront tant qu'il leur plaira. Je leur resterai toujours étranger. » — Dans sa profession de foi du *15 juin 1831*, il trace un programme de gouvernement. Il se vante de la part qu'il a prise à la Révolution : « Il ne se passa pas un des actes de cette grande époque, auquel je n'aie eu l'honneur de concourir et, il m'est permis de le dire, dans les rangs les plus avancés » ; mais il importait que le changement fut rapidement entrepris et consommé, car « toute révolution perd, en se prolongeant, ou sa sagesse ou sa force ». Aussi, l'idée qui a dominé son ministère, fut de « consolider la Révolution de 1830 en la rendant promptement régulière, aussi bien que féconde, en la mettant en harmonie avec tous les droits et tous les intérêts ». Mais il se fait gloire aussi d'avoir lutté sans relâche contre les émeutes, les clubs, les associations turbulentes, la propagande anarchiste, « tout ce qui tendait à perpétuer la fermentation révolutionnaire, cause de détresse pour les citoyens, comme de faiblesse pour le gouvernement ». Il promet son appui au ministère Casimir-Périer, qui vient de se former ; le maintien de l'ordre et la force du pouvoir, loin d'être un obstacle au progrès, sont la plus sûre voie pour y atteindre. Or, il reste beaucoup à faire : l'organisation municipale et départementale, l'instruction

élémentaire, la réforme de la législation criminelle, les réformes administratives, sans parler des importantes questions constitutionnelles restées en suspens. Notons qu'il refuse de se prononcer sur l'hérédité de la pairie.

La lutte fut très âpre ; il fallut par exemple revenir à plusieurs reprises et publier des documents multiples pour prouver que c'était le frère de Guizot, Jean-Jacques, employé au ministère de l'Intérieur, et non Guizot lui-même, qui était resté au service du Gouvernement après le retour de Bonaparte.

Guizot fut battu à Pont-l'Evêque et l'emporta à Lisieux par 346 voix sur 546 votants. Son adversaire avait obtenu 190 voix.

La violence de cette polémique avait ouvert les yeux de Guizot sur l'importance et l'activité de ses adversaires. Il comprit la nécessité d'avoir un organe permanent de propagande à opposer au *Patriote*. Il s'occupa donc de fonder un journal conservateur. Il écrivit le 5 août 1832 au duc de Broglie pour lui offrir une ou deux actions du nouveau journal. « Il s'agit uniquement d'une feuille paraissant une fois par semaine comme le *Patriote*, qu'on veut combattre et faire tomber. On fonde à Lisieux trente actions de 500 francs avec lesquelles on aura de quoi suffire aux frais de deux années. Je les ferai aider aussi un peu par le ministère de l'Intérieur. Je leur enverrai d'ici un rédacteur en chef, fort honnête jeune homme qui n'a point traîné dans les journaux de Paris et qui y mettra de la sincérité et du dévouement... Il faut, je crois, soutenir de notre mieux ces bonnes volontés locales. L'esprit d'entreprise et le courage d'être de son opinion sont bien plus rares et plus méritoires dans une petite ville qu'à Paris. Et vraiment, j'espère que Lisieux

deviendra un petit foyer aussi animé que fécond. Je suis étonné de l'ardeur et de l'intelligence qu'ils apportent dans ce projet ». Le premier numéro du *Normand* parut le 2 octobre 1832. Ce fut d'abord une feuille hebdomadaire. Elle entraîna la disparition du *Lexovien*, qui ressuscitera en 1835.

La politique qu'annonçait le journal, se plaçait d'abord sur le terrain de la défense des intérêts et de la *physionomie* du pays ; il se défendait de toute politique sentimentale et métaphysique, — Guizot avait appris à connaître les Normands ; la bonne politique est « celle qui sans faste d'amour du peuple, prend à cœur avant tout l'amélioration du sort du plus grand nombre, sous le rapport de la morale, des lumières, de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, de la famille, et puis s'arrête enfin aux formes du Gouvernement, au choix des magistrats ». — Notons la hiérarchie des valeurs ; il y a là toute une théorie de l'éducation progressive des citoyens et de l'influence des capacités. Il considère comme un fondement de la civilisation « la condition favorable des femmes et le dégoût des conquêtes guerrières, même des conquêtes d'affranchissement dont les peuples font tous les frais ». Il luttera pour la monarchie constitutionnelle telle que Juillet l'a faite, contre la turbulence, « l'avidité du mieux », et contre le carlisme et « la race tortueusement agissante et incorrigible » des Bourbons.

Désormais, la vie politique à Lisieux est fixée : elle est douée de ses deux organes, le *Patriote* et le *Normand* ; le terrain en est délimité : pour ou contre Guizot personnifiant la politique conservatrice et la paix.

A cette politique les électeurs restèrent fidèles. Douze

élections législatives eurent lieu dans l'arrondissement de 1830 à 1848, élections générales ou élections partielles entraînées par la nomination de Guizot à une fonction publique, ministère ou ambassade.

La diffusion des journaux nous donne, en dehors du résultat même des élections, des indications sur l'état des partis : Le *Normand* du 20 juin 1833 publie une statistique intéressante de la vente des journaux dans l'arrondissement. Il existe encore un fort parti carliste : on reçoit 89 exemplaires de la *Quotidienne*, de la *Gazette de France* et du *Journal de Normandie*. Les journaux conservateurs organes du parti Guizot sont les plus nombreux : 303 numéros des *Débats*, du *Normand*, et du *Mémorial du Calvados*. Mais les libéraux et les gauches plus ou moins avancés sont encore répandus : le *Constitutionnel* et le *Pilote* se lisent à 165 ; à quoi il faut ajouter 16 exemplaires des journaux républicains, la *Tribune* et le *Bon Sens*. Tout à fait caractéristique des mœurs de l'époque est l'importance des journaux locaux ; le *Normand* représente 185 des 303 numéros conservateurs, le *Patriote* 111 sur 165 de gauche, le *Journal de Normandie* 53 sur 89 légitimistes.

La lutte s'est toujours terminée à l'avantage de Guizot. Jusqu'en 1837, c'est le parti libéral qui lui oppose des candidatures retentissantes : Bignon et Garnier-Pagès en 1834, Voyer d'Argenson en 1836, Laffite en 1837. C'est cette dernière année que l'opposition libérale obtint son plus grand succès : Laffitte eut 156 voix, mais, avec toute sa réputation, le candidat de Paris n'atteignait pas le chiffre du candidat d'opposition locale, Isambert, en 1832, 173. Depuis 1837, les libéraux sont découragés ; le *Patriote* disparaît en tant qu'organe politique. Ils ne présentent plus de candidats sérieux. Ce sont alors des candidatures légitimistes qu'on oppose à Guizot : Villèle en 1839,

Berryer en 1842, le Général Hulot en 1846. Depuis 1834, les carlistes et les républicains, faisaient alliance contre Guizot. En réalité, il n'y eut plus guère que trois élections qui donnèrent lieu à une lutte électorale un peu vive : 1837, 1839, 1842. Jamais le résultat ne fut douteux ; le minimum de voix obtenu par Guizot — ce fut en 1837 — ne tomba pas au-dessous de 62 °/₀ des suffrages exprimés. En 1840, à son entrée au Ministère, en 1846 aux dernières élections générales, le pourcentage monta même à 93.

Mais ce serait se faire une idée fausse que de se borner à ces résultats, pour juger de la vie politique du pays. Il faut tenir compte des abstentions. Or, leur nombre augmenta progressivement. En 1831, il était de 19 °/₀ du corps électoral ; de 1830 à 1834, il s'élève à 31 °/₀. En 1839, au moment de la coalition, c'est-à-dire des luttes politiques les plus vives du régime, il monte à 37 °/₀ ; en 1840, alors que la question posée est celle de la paix ou de la guerre, en pleine crise orientale, 50 °/₀ des électeurs s'abstiennent et la proportion reste celle-là, 50 °/₀, jusqu'en 1848. Sauf une exception : 1842, où il n'y a que 26 °/₀ d'abstentions ; 1842 en effet, c'est le moment où Guizot s'est pris de querelle à la Chambre avec les légitimistes, à propos du voyage à Londres et de la « flétrissure » des députés de droite ; les carlistes de l'arrondissement ont voulu montrer leur mécontentement : ils sont allés en masse au scrutin.

Mais, qui s'abstient ? Les campagnes plus que les villes naturellement, par plus d'indifférence d'une part, par suite des difficultés de communication d'autre part. Au début, à Lisieux, on notait 19 °/₀ d'abstentions et 36 °/₀ à la fin, contre 34 et 53 °/₀ dans les cantons ruraux. C'est à Saint-Pierre-sur-Dives que les abstentions étaient les plus nombreuses, où, en 1846, elles allaient jusqu'à 63 °/₀. —

Comment ces abstentions se répartissent-elles dans les catégories de fortune? Il y eut peu de changement sur ce point dans le cours de la Monarchie, et ce sont pour les trois quarts les mêmes noms, qui ne sont jamais pointés sur les listes de votes. Ce sont les fortunes moyennes qui prennent le plus de part au scrutin; un tiers seulement s'abstient (30 °/₀ au début, 37 °/₀ à la fin), tandis que je relève 40 °/₀ d'abstentions dans les cotes supérieures à 1.000 francs, 40 °/₀ dans celles inférieures à 300 francs (au début 38 °/₀).

Rappelons-nous que 55 °/₀ des électeurs payaient de 300 à 1.000 francs de contributions. L'étude des abstentions confirme cette conclusion que Guizot était essentiellement élu par la bourgeoisie riche. Il pouvait légitimement, à compter le nombre de voix recueillies, se croire le représentant de l'opinion unanime des électeurs; en réalité, il était le représentant de la moitié seulement d'un corps électoral déjà si rétréci.

Base fragile. Aussi dès que le suffrage universel donna la voix à la masse du peuple, Guizot s'effondra.

Du fond de son exil, il faisait encore acte politique. En janvier 1849, il avait lancé une brochure, *La Démocratie en France*, où il dénonçait « le déchaînement de la nature humaine tout entière, sur toute la ligne, et à toutes les profondeurs de la société » (p. 14), montrait la République incapable de fonder un gouvernement véritable et appelait à l'union tous les éléments sains et stables du pays De Brompton, il écrivait à ses amis qu'il y avait plus et mieux à faire que d'essayer d'empêcher le mal. « Je suis convaincu comme vous, écrivait-il à Molé le 23 janvier 1849, qu'il ne doit plus y avoir pour tous les hommes de sens et de bien qu'un seul et même parti ». Il n'hésita

donc pas à se présenter aux élections de l'Assemblée Nationale. Il avait confiance et considérait que cette « réparation » lui était due. Il exposait son espoir à Barante dans une lettre du 16 février 1849 (1) : « On s'occupe beaucoup de mon élection dans le Calvados. Si on ne s'en occupait que là, je crois que, malgré les petites prétentions, animosités et intrigues locales, elle serait assurée. La grande majorité des conservateurs dans deux arrondissements me porte vivement, et j'ai lieu de croire que les légitimistes de tout le département m'acceptent volontiers ». Il publia le 6 avril un manifeste électoral, *Monsieur Guizot à ses amis*. Il dénonçait l'esprit anarchique : « L'ordre est bien plus attaqué qu'on ne pense, et bien moins défendu qu'il ne faut ». Il existe pourtant dans le pays un besoin instinctif d'ordre qui s'est traduit par l'élection présidentielle, et des éléments d'un parti de l'ordre, les hommes formés à la vie publique, à des titres divers, sous les trois régimes précédents. Il sonnait leur ralliement. « Tous les éléments du parti de l'ordre, bonapartistes, légitimistes, orléanistes, conservateurs de toute date et de toute nuance, tous ont besoin les uns des autres. Unis, ils auront beaucoup à faire pour vaincre. Désunis, ils seront infailliblement vaincus. »

Mais la candidature de Guizot était fortement combattue à Paris ; c'était un homme bien compromettant : ne proclamait-il pas, dans sa brochure, sa fidélité à la monarchie constitutionnelle ? « Je ne dois et ne veux être élu, écrivait-il à son ancien collègue Hébert le 12 avril, qu'en me montrant tel que je suis. Et si je ne dois pas être élu, il importe encore plus peut-être d'avoir, avant l'élection, dit nettement ce que je pense, car je ne

(1) *Lettres de M. Guizot*, p. 259.

veux pas, quand je le dirai après, qu'on puisse dire que je le dis parce que je n'ai pas été élu ». Le Comité de la rue de Poitiers n'osa pas finalement le patronner et lui opposa une liste de conservateurs du pays. Des républicains modérés achevèrent de le déconsidérer en prétendant, dans les journaux locaux, que les socialistes avaient décidé de voter pour lui, afin de provoquer, par une réaction contre le monarchisme renaissant, l'adoption d'une politique d'extrême gauche. Il n'y avait plus guère d'espoir possible. Mais Guizot s'en consolait : « Si je suis élu, écrivait-il à Dumon le 21 avril (1), mes électeurs auront été des braves, car ils m'auront pris tel que je suis. Si je ne suis pas élu, j'aurai été un peu brave moi-même dans un temps qui ne l'est guère. »

Dans le Calvados, en politique, on n'est pas brave. Au scrutin départemental, sur 89.000 électeurs, Guizot recueillit 166 voix, dont 51 dans les cantons qui avaient constitué son ancien fief.

Il n'insista plus. L'existence politique de Guizot avait disparu avec le suffrage censitaire.

---

(1) *Lettres de M. Guizot*, p. 262.

DE L'ORIGINE

DE LA

FORMULE « DEI GRATIA »

DANS LES CHARTES D'HENRI II

PAR

M. H. PRENTOUT

Membre titulaire



DE L'ORIGINE

DE LA

FORMULE « DEI GRATIA »

DANS LES CHARTES D'HENRI II

En 1906, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1), M. L. Delisle résumait ses recherches sur les chartes d'Henri II, roi d'Angleterre : après avoir marqué l'absence de toute formule chronologique, le grand érudit normand indiquait que la formule de suscription pouvait fournir un élément précieux de classement ; certaines chartes contiennent la formule *Henricus rex*, d'autres, la formule *Henricus Dei gratia rex*.

Léopold Delisle montre que ce n'est « ni la forme ni le sujet des chartes » qui ont déterminé l'emploi de l'une ou l'autre formule. « C'est d'un autre côté, dit-il, « qu'il faut chercher la solution du problème. Thomas « Duffus Hardy ne l'a-t-il pas fait entrevoir dans l'Intro- « duction aux Rôles des Chartes de Jean-sans-Terre

(1) *Mémoire sur la chronologie des chartes de Henri II* (*Bibl. Ec. Chartes*, 1906).

« publiée en 1837 ? Après avoir dit que Henri II, dans la « suscription de ses chartes, se qualifiait *Henricus rex* « *Angl. et dux Norm. et Aquit. et comes Andegav.*, il « prévient le lecteur que ce roi, sur la fin de son règne, « ajoutait la formule *Dei gratia* de manière à faire com- « mencer la pièce par ces mots : *Henricus Dei gratia rex* « *Ang. et dux Norm. et Aquit. et comes Andeg.* Cette « remarque a été répétée par sir Harris Nicolas.

« La voie était ouverte, j'y suis entré et je crois qu'elle « m'a conduit à un résultat dont personne, je l'espère, ne « pourra contester l'exactitude.

« Les actes de Henri II qui commencent par les mots « *Henricus Rex Anglorum* appartiennent aux dix-huit « premières années du règne de ce prince : 1155-1173.

« Les actes dont les premiers mots sont *Henricus Dei* « *gratia Rex Anglorum* ont été rédigés pendant les « dix-sept dernières années du règne : 1173-1189 (1).

La découverte de M. Léopold Delisle avait une grande importance puisqu'elle facilitait singulièrement le problème de la datation des chartes du grand roi angevin en permettant de les placer à première vue dans un cadre d'années déterminé et de délimiter ainsi le problème. Sur cette solution M. Round, dans l'*Archæological Journal* a fait des réserves (2). M. L. Delisle lui a répondu et a maintenu fermement ses positions. Dans une courte note parue dans l'*English Historical Review*, Sir Reginald Poole (3), l'éditeur de cette revue, discute quelques points secondaires et insiste sur une petite remarque

(1) *Mémoire sur la chronologie des chartes de Henri II* (*Bibl. Ec. Chartes*, 1906, p. 376).

(2) T. LXIV, p. 63 sqq, Londres, 1907, in-8°.

(3) *The dates of Henri II's charters* (*Engl. Hist. Review.*, 1908, p. 81).

faite par M. Léopold Delisle lui-même (1) : beaucoup de ces chartes d'Henri II nous sont connues par des copies; il faut prendre garde que les copistes, entraînés par l'habitude, ont pu introduire machinalement dans leur copie la formule *Dei gratia*, même quand il s'agit de chartes de la première partie du règne. Depuis lors, la découverte de Léopold Delisle n'a pas été sérieusement contestée (2). M. Elie Berger, en publiant le travail posthume du grand savant, a reproduit comme préface les deux articles de M. Léopold Delisle et n'a rien changé sur ce point (3). Depuis lors, M. de Font-Réaulx, en s'appuyant sur une charte en faveur de l'église d'Ennezat, a serré de plus près le problème et cru pouvoir marquer la date exacte à laquelle s'était faite la transformation de la formule (4).

Mais qu'est-ce qui a déterminé la chancellerie d'Henri II à changer la formule de suscription? M. Léopold Delisle pense que l'amende honorable à laquelle le roi angevin fut contraint, à la suite du meurtre de Thomas Becket et

(1) Op. cit., p. 378.

(2) M. Hubert Hall : *Studies on english official historical documents*. Cambridge, 1908, in-8°, p. 219, semble accepter la théorie de M. L. Delisle, mais il note que son acceptation dépend du point de vue du lecteur sur certaines chartes de ce règne. Dans un autre ouvrage, *A formula book of english official historical documents*, Cambridge, 1908, in-8°, p. 17, il renvoie également à l'article de M. L. Delisle et à celui de M. Round. M. C.-H. Haskins, le savant professeur d'Harvard, admet sans restrictions la théorie de M. L. Delisle, dans son compte rendu du *Recueil des actes de Henri II* (*Engl. Hist. Review.*, 1917, p. 596).

(3) *Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre, concernant les provinces françaises et les affaires de France, œuvre posthume de M. L. Delisle. Introduction,* Paris, 1915-1916.

(4) Compte rendu de l'ouvrage précédent, *Moyen Age,* 1915-1916, p. 417.

qui fut reçue par les cardinaux, dans la cathédrale d'Avranches, le 21 mai 1172, a été le point de départ de ce changement de protocole. « Henri II, après avoir fait sa soumission à l'Eglise, a-t-il trouvé à propos de reconnaître dans les actes de son gouvernement, qu'il tenait son pouvoir royal de la Toute Puissance divine ? » M. Léopold Delisle ne précise pas son hypothèse et laisse la question indécise. Très prudemment, avec sa cautèle normande, il déclare qu'il n'y attache pas d'importance, « qu'il renonce à expliquer la cause du changement de protocole », que ce qu'il a voulu, c'est donner un moyen de dater plus sûrement les chartes d'Henri II. Ce résultat lui semble acquis et lui suffit (1).

A nous aussi il semble et a toujours semblé acquis, mais, dès la publication du premier mémoire de M. Léopold Delisle, ce qui a sollicité notre curiosité, c'est le pourquoi, le motif de la transformation et l'hypothèse de M. Léopold Delisle nous a semblé fragile. Au reste, il n'y tenait pas, nous l'avons dit.

Examinons à la lumière des chroniques et aussi à celle, plus sûre encore, des documents, des lettres des contemporains, les événements de 1172 et 1173 et voyons si nous y trouverons, non l'indication des motifs de la chancellerie (une solution aussi complète serait inespérée), mais la possibilité de dégager les éléments d'une hypothèse plausible.

Envisageons d'abord l'hypothèse de M. L. Delisle et racontons les négociations entre Henri II et la papauté qui ont suivi la mort de Thomas Becket (29 décembre 1170).

Sans doute, à la nouvelle du meurtre, il y eut dans tout l'empire angevin une grande stupeur, une grande

(1) *Bibl. Ec. des Chartes*, 1906, p. 393.

indignation aussi ; propagée par les ennemis d'Henri II, elle se répandit au loin (1). Mais si Thomas Becket devint l'objet d'un véritable culte en Angleterre et en Normandie, s'il fut canonisé très rapidement par la papauté, si son tombeau à Cantorbéry fut un lieu de pèlerinage, si pendant 350 ans l'Eglise d'Angleterre compta ce jour du 29 décembre au nombre de ses grandes fêtes ; si Caen, avec l'hospice de Saint-Thomas-l'Abattu, Lisieux, Lincoln, Bayeux avec les figurations du portail septentrional de sa cathédrale, conservent encore son souvenir ; si, à Lyon même, à Notre-Dame de Fourvières, la tradition de ce culte s'est maintenue, il faut bien constater qu'en 1172 le meurtre de l'archevêque n'ébranla point la puissance du roi angevin.

Henri, qui du château de Bures s'était transporté à celui d'Argentan, l'une de ses résidences favorites, se montra très triste quand il apprit en cette ville l'attentat, fruit de ses imprudentes paroles. Il était à Pontorson à la mi-février, il y apprenait la mort de Conan, duc de Bretagne, il entrait alors dans ce pays et en deux mois et demi le soumettait ; en mai, il était de nouveau à Pontorson ; il passait la fin du printemps et le commencement de l'été en Normandie. Il s'embarquait pour l'Angleterre le 1er août et débarquait à Portsmouth, il allait faire une expédition contre les Gallois toujours agités, et même il s'engageait dans une expédition de bien plus grande importance. C'est le moment où il songe à la conquête de l'Irlande ; il fait mieux que d'y songer, il la prépare. Le *Pipe Roll* est plein d'allusions à ses prépara-

(1) Voir les lettres écrites au Pape en cette circonstance dans ROBERTSON, *Materials for the history of Thomas Becket*, Londres, 1885, 7 vol. in-8°, VII, p. 428 sqq.

tifs ; on lève un écuage pour cette expédition *pro exercitu Hyberniæ ;* le roi s'embarque le 16 octobre à Milford Haven et débarque le 17 à Croch, près de Waterford. Il restera en Irlande tout l'automne et l'hiver de 1170-1171 (1).

Henri II est donc en somme bien tranquille sur les conséquences du meurtre de Thomas Becket. Ce n'est pas qu'il néglige cette affaire. Le diplomate très actif qu'est le roi angevin a envoyé un certain nombre de dignitaires de l'église normande et anglaise auprès du pape Alexandre III ; ils arrivent successivement à Frascati en mars 1171 ; le 25 mars, le pape tient un grand consistoire pour prendre une décision. Les envoyés de Henri II déclarent que le roi sera lié par cette décision du pape ; si le pape le lui demande, il s'engagera par serment. Mais le roi est bientôt rassuré. Alexandre III n'excommunie que les assassins de l'archevêque ; le 28 mars, les émissaires d'Henri II lui écrivent qu'ils sont enchantés du résultat de leur mission (2). Trois semaines après, le 11 avril, le pape confirme bien la sentence d'interdit lancée au lendemain du meurtre sur le royaume d'Angleterre par l'archevêque de Sens, l'excommunication prononcée contre les évêques d'Angleterre, ennemis de Becket, et dont les réclamations avaient été la cause indirecte de la mort du prélat ; mais le pape ménage le roi, il lui interdit seulement d'entrer dans les églises, il ne délie point ses sujets du serment de fidélité et déclare

(1) EYTON, *Court, household and itinerary of King Henry II*, London, 1878, in-8°, p. 163. En septembre 1172 Alexandre III félicitant Henri II de ses victoires en Irlande, l'engageait à ramener l'Irlande à la vraie foi. MIGNE, t. CC. c. 883. JAFFÉ, *Regesta pontificum romanorum*. 2e éd., Leipzig, 1888, n° 12162 ; il exhortait les princes d'Irlande à reconnaître Henri II, les prélats d'Irlande, à le soutenir. *Ibid*, nos 12163, 12164 et 12174.

(2) *Clerici regis Angliæ regi Angliæ*, Robertson, *op. cit.* VII., p. 471.

qu'il lui enverra ses légats pour voir en quelles dispositions d'humilité il se trouve (1).

Henri II n'avait qu'à attendre l'arrivée des légats ; aussi a-t-il pu se livrer en toute sécurité d'esprit et à la conquête de la Bretagne et à l'expédition dans le pays de Galles et au débarquement en Irlande. Les légats ont mis longtemps à venir et c'est seulement après l'entrevue de Frascati, en mars 1172, qu'Henri informé de leur arrivée se dirige vers Wexford, encore ne se presse-t-il pas ; c'est le 17 avril qu'il traverse le détroit et rentre en Angleterre ; le 12 mai, venant de Portsmouth, il débarque à Barfleur (2).

Pour le récit des évènements qui ont suivi, nous avons deux lettres contemporaines, l'une, la plus longue, émane des deux cardinaux et elle est adressée au grand ami de Thomas Becket, l'archevêque de Sens, l'autre du roi lui-même à l'un des fidèles qu'il avait conservés dans le clergé anglais, l'évêque d'Exeter, Barthélemy.

« Sachez, disent les cardinaux, que dès que l'illustre roi d'Angleterre apprit notre arrivée en son royaume, tout obstacle et retard écarté, il passa d'Irlande en Angleterre, les affaires qui l'occupaient mises de côté, puis d'Angleterre en Normandie, et incontinent il nous envoya des messagers honorables, s'informant du lieu qui pourrait nous convenir et nous demandant dans quel lieu nous pourrions nous réunir et nous entretenir. On fut d'accord pour se réunir à l'abbaye de Savigny et y avoir un colloque. Nous nous y rendîmes donc et beaucoup de gens de l'un et l'autre ordre du royaume, et nous y avons traité avec toute la diligence possible de tout ce qui importait à

(1) Alexandre à Josse, archevêque de Tours. ROBERTSON, VII, 483 ; un envoyé du roi à l'archidiacre de Poitiers. *Ibid.*, 475.

(2) EYTON, *op. cit.*, p. 166.

son salut... Comme nous ne pouvions pas nous entendre sur toutes choses, le roi nous quitta pour se rendre en Angleterre et nous nous disposions à nous rendre à Avranches. Mais le jour suivant survinrent l'évêque de Lisieux et deux archidiacres et, ce que nous avions demandé étant accordé, nous nous dirigeâmes vers la cité, au jour où l'on chante le cantique *Vocem jocunditatis* (Dimanche dans l'octave de l'Ascension) ; nous nous y rencontrâmes avec de nombreuses personnes et le roi avec nous ; il remplit avec tant d'humilité ce qui avait été arrêté qu'on peut croire que c'était sans doute l'œuvre de Celui qui regarde la terre et la fait trembler, qui touche les montagnes et les fait fumer. Il se montra soucieux de paraître aussi tremblant devant Dieu qu'obéissant à l'Eglise (1) ».

Le roi, lui, déclare qu'après une heureuse navigation il a débarqué en Normandie, qu'il a trouvé toute sa terre en deçà des mers dans la plus grande paix et tranquillité, *in summa pace et tranquillitate*, ses fidèles, joyeux de son arrivée. Il s'est rendu vers les légats, il les a trouvés *durs*, *duros*, au début, et semblait-il, inflexibles. Mais bientôt, contre l'espoir de tous, contre l'opinion de quelques-uns, *contra spem omnium*, *contra opinionem singulorum*, la paix a été conclue *ad honorem Dei et ecclesiæ, et meum, et regni mei* (2). Lui aussi, il énumère brièvement les conditions de la paix conclue. Il n'y est pas question d'une humiliation complète, encore moins d'une abdication à la suite de laquelle il aurait reçu de nouveau de la papauté la couronne pour la tenir *gratia Dei*. Henri II n'est

(1) *Albertus et Theodwinus cardinales ad Willelmum Senonensem archiepiscopum*. ROBERTSON, *Materials*, VII, 520.

(2) *Ibid*, p. 518.

pas Jean sans Terre, Alexandre III est encore moins Innocent III ; le roi n'est pas dans la situation où se trouvera Jean sans Terre menacé de voir le prince Louis venir lui enlever la couronne en vertu d'une sentence de la Cour des pairs et n'ayant d'autre refuge que la papauté dont il se reconnaîtra le vassal (1). En 1172, aucune allusion n'est faite à une clause de ce genre, ni dans la lettre des légats, ni dans celle du roi. Remarquons que M. Léopold Delisle admet que le changement de style s'est effectué entre le mois de mai 1172 et celui de mars 1173. Or, à propos de l'homologation d'une charte pour l'évêque de Coutances que M. L. Delisle place lors du passage du roi d'Angleterre en Normandie, le grand érudit fait remarquer que cette charte porte encore la suscription *Henricus rex Anglorum*, elle est datée de Caen : *Apud Cadomum* (2). A quel moment Henri II était-il à Caen ? Au lendemain de l'entrevue d'Avranches, vers le 22 mai 1172. Donc, au retour de cette entrevue où il s'est humilié devant les légats du pape, il n'a pas encore changé la formule de suscription, donc il n'y a pas de rapport entre cette entrevue et ce changement (3).

(1) Sur les événements du XIII[e] siècle, voir PETIT-DUTAILLIS, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII*, Paris, 1894, in-8°, et LUCHAIRE, *Innocent III, Les royautés vassales du Saint-Siège*, Paris, 1908, in-12°.

(2) *Mémoire sur la chronol.* (*Bib. Ec. Ch.*, 1906, p. 385).

(3) Les conditions qui ont été imposées à Henri II sont relatées dans un document conservé par Roger de Hoveden, *Chronica*, éd. Stubbs (R. S.), Londres, 4 vol. in-8° 1868-1871, t. II, p. 36. C'est une lettre même des cardinaux au roi ; elle est adressée *Henrico Dei gratia illustri regi Anglorum* ; il n'y a ici qu'une formule de chancellerie dont les cardinaux usent également en écrivant à la même date à l'archevêque de Ravenne (*Ibid.*, p. 37). Ce qui est décisif, c'est qu'à Caen, en suscrivant une charte, Henri II emploie encore le protocole *Henricus Rex Anglorum*.

II

Dès 1906, nous avons cru qu'il fallait chercher dans d'autres évènements la cause du changement de formule et qu'il fallait le rapprocher de la révolte d'Henri le Jeune qui eut lieu au début de l'année 1173.

En quoi la révolte de Henri le Jeune a-t-elle pu amener le roi angevin à modifier la formule de sa chancellerie ? Pour le comprendre, il faut revenir un peu en arrière et expliquer et les origines de cette révolte et les conditions dans lesquelles elle se déroula.

Expliquer l'origine de la révolte d'Henri le Jeune, cela nous mène à envisager la politique d'Henri II sous un triple aspect : ses rapports avec le roi de France, sa politique à l'égard des diverses parties de son empire, sa politique familiale.

Tant par le fait de ce coup de maître qu'avait été son mariage avec Aliénor de Guyenne que par les manœuvres de son grand père Henri Ier et de son père Geoffroi le Bel, prince fort intelligent, diplomate, administrateur et soldat, Henri II se trouvait en 1154 à la tête d'un vaste empire. Mais cet empire était composé des éléments les plus variés : royaume d'Angleterre, duché de Normandie, comté du Maine, comté d'Anjou, comté de Poitou et duché de Guyenne. Ces Etats, il les tenait à des titres divers ; ici, il est l'héritier d'Etienne devenu à la fin de sa vie son père adoptif : là, en Normandie, il tient ses droits de la conquête effectuée par son père qui l'a fait couronner duc ; en Anjou, il est comte héréditaire ; dans le Poitou et en Guyenne, il agit au nom d'Aliénor. Mais

ce vaste état qui s'étend des *borders* de l'Ecosse aux montagnes des Pyrénées, et en France de la frontière de la Bresle à celles du duché de Guyenne, ne comprend pas seulement un royaume étranger et des fiefs français, il est vraiment formé en France même de petits pays, *patriæ*, comme on disait alors, animés d'un patriotisme local. Avec ce sentiment, il faut compter. Geoffroi-le-Bel avant de mourir, avait recommandé à son fils de ménager ses divers sujets, de ne jamais soumettre les Normands ni les Anglais aux coutumes angevines (1) et réciproquement. Henri a tenu compte de ce conseil.

Envisageons maintenant les rapports avec le suzerain. Prince français, vassal du roi de France, époux de la femme divorcée de celui-ci, Henri II a-t-il été pour le roi de France l'ennemi acharné, irréconciliable que l'on s'est quelquefois représenté ? L'examen des faits montre une toute autre conduite : le Plantagenêt a toujours ménagé Louis VII ; ils ne sont pas devenus rivaux par suite de ce mariage. Si le suzerain a reproché à son vassal de ne l'avoir pas consulté, ce qui était une obligation du devoir féodal, il n'a pas insisté, il ne s'est pas attaqué à un vassal beaucoup plus puissant que lui, il n'a adopté une politique agressive que dix ans plus tard, lorsque la rupture entre Thomas Becket et son roi lui a fourni une occasion d'intervenir, et encore avec quelles précautions n'a-t-il pas agi ? Finalement, ne l'a-t-il pas réconcilié avec l'archevêque ? (2). Henri II d'autre part, cherche à

(1) Jean de Marmoutier : *Historia Gaufredi Ducis* (*Chroniques des comtes d'Anjou*), éd. Halphen, Paris, 1913, in-8°, p. 224.

(2) Le contrat féodal, dont on ne remarque pas assez l'importance, oblige les deux princes : Louis VII a des devoirs de suzerain, comme Henri II a des devoirs de vassal. Si ce n'est pas par vertu qu'ils remplissent l'un et l'autre leurs obligations, c'est par intérêt; ils hésitent

s'entendre avec son suzerain. Plus diplomate que soldat, grand politique, la plus grande intelligence politique du XII[e] siècle, a-t-on dit récemment (1), il a un plan qui n'est point en effet d'un politique à courte vue. Au lieu d'enfreindre le droit féodal, de manquer systématiquement à ses obligations, il cherche à assurer sa domination sur ses états, à les agrandir, d'où ses visées sur le comté de Toulouse, et surtout il voudrait assurer à la maison d'Anjou la couronne de France par un mariage. N'est-ce pas un mariage qui lui a donné le midi de la France ? N'est-ce pas le mariage de son père avec l'*Empress* qui lui a donné l'Angleterre et la Normandie et la possession incontestable du Maine ? C'est dans la cathédrale du Mans que se marièrent Geoffroi et l'Impératrice.

De ses mariages successifs, Louis VII n'a pas de fils. Henri, lui, a de nombreux enfants et il a poursuivi toute sa vie une politique matrimoniale très active ; il étend le réseau de ses intrigues nuptiales sur l'Espagne où il marie Richard et l'une de ses filles, l'Allemagne où il marie deux de ses filles, le royaume des Deux Siciles où il marie Jeanne, l'Italie où il négocie à l'entrevue de Montferrand le mariage du prince Jean, âgé de six ans, avec l'héritière du comté de Maurienne, la Bretagne où il marie Geoffroi. *Tu, felix Henrice, nube :* telle est, semble-t-il, sa devise. Son fils aîné et héritier, Henri le Jeune, il l'a marié de bonne heure à Marguerite, la fille de

à rompre le contrat, à manquer à leurs devoirs, ce serait d'un mauvais exemple pour leurs vassaux, et voilà pourquoi Louis VII, en 1173, affectera de reconnaître Henri le Jeune comme seul roi d'Angleterre ; il ne provoque pas les barons à la révolte, mais il prétend que le seul roi, c'est son gendre, Henri le Jeune.

(1) BOISSONNADE : *Histoire du Poitou*, Paris, 1915, in-8°, p. 82.

Louis VII (1). Que Louis VII meure sans héritier mâle, Henri le Jeune n'aurait-il pas les plus grandes chances d'être roi de France ? (2).

Le mariage avait été conclu dès 1158; le chancelier Thomas Becket, alors favori tout puissant du roi, était venu demander, à Paris, la main de la jeune princesse (3). Le prince n'avait pas trois ans (4); il était né à Londres en 1155, aux calendes de mars (le 28 février).

En 1163, Henri II lui faisait prêter serment de fidélité par les nobles et les chevaliers de Normandie, et l'envoyait en Angleterre, sous la garde de Thomas Becket. Une grande intimité unit l'enfant-roi et le ministre de Henri II; lorsque celui-ci est devenu archevêque, le jeune prince le suit à l'école de Cantorbéry, s'il faut en croire les biographes de l'archevêque (5).

Henri était l'héritier désigné et, en 1163, Malcolm, roi d'Ecosse, lui prêtait hommage, en même temps qu'au roi Henri (6).

Le jeune prince sut, sans doute, plus tard quelle part avait eue Thomas Becket à son mariage. En tout cas, il resta son ami; ainsi s'explique, peut être, l'éloge que fait d'Henri le Jeune, Gervais, l'écrivain officiel de l'église de Cantorbéry, qui le représente comme « facilement accessible, d'un bel aspect, remarquable capitaine, humble

(1) Octobre 1160, *Chronique de Robert de Torigni*, éd. L. Delisle, Rouen, 1872, 2 vol. in-8°, t. I, p. 329.

(2) Même après la naissance de Philippe, le futur Philippe-Auguste, la faible constitution de l'enfant lui laissa quelque espoir.

(3) Raoul de DIXCIE : (*Radulphus de Diceto*), *Ymagines historiarum*, (Stubbs, R. S., 1876, 2 vol. in-8°, I., p. 303).

(4) *Ibid.*, p. 301.

(5) Sur tous ces points, voir Hodgson, *Jung Heinrich, Konig von England, sohn Konig Heinrichs II 1155-1183*, Iena, thèse, 1906, in-8°.

(6) Robert de Torigni (éd. L. Delisle), I. 343.



d'ailleurs, docile et affable ». C'était vraisemblablement un homme aimable et faible qui se laissait facilement dominer et monter la tête (1).

Or, en 1170, Henri II commet la grande faute de son règne. Alors que sa lutte avec Thomas Becket n'est pas terminée, le roi se décide à faire couronner son fils aîné (2). Le 5 juin, Richard, archidiacre de Poitiers, quitte Caen avec le jeune prince et fait voile vers l'Angleterre. Il arrive pour assister à la grande assemblée que tient le roi à Westminster, le 11 juin, et, le 14, le jeune prince est couronné. Un ami de Thomas Becket, qui est à Caen, lui écrit, dès le 8 juin, à Sens, où se trouve l'archevêque, que le couronnement aura lieu le dimanche suivant (3). Sans doute le pape a envoyé des lettres à l'archevêque d'York et autres évêques, pour leur interdire de procéder à ce couronnement (4), mais ces lettres ne leur sont pas parvenues ; si l'archevêque d'York refusait, ce serait le *boucher de Séez* (5) qui assumerait la charge de la céré-

(1) Gervasius Cantariensis, *Opera historica,* éd. Stubbs, R. S., Londres, 1879, 2 vol. in-8°, I, p. 304.

(2) M. Hodgson, op. cit., p. 6, croit que le projet de couronnement remonte à 1162, lors du premier voyage du jeune Henri en Angleterre ; la couronne avait été achetée, le roi devait venir le 27 mai, il ne vint pas, la cérémonie fut remise et le jeune Henri resta auprès de Becket. D'après *The Great Roll of the Pipe four the fifth to the twenty third year of Henry II A. D., 1158-1177.* London, 1884-1905, 26 vol. dans *Pipe Rolls Society. — De anno octavo regis Henrici Secundi.* t. V. p. 43 « pro auro ad Coronam filii Regis. »

(3) Robertson : *Materials*, VII, pp. 309-312.

(4) Voir ces lettres dans Robertson, op. cit. VII, p. 216-217.

(5) *Manus tamen cruentas apponeret carnifex Sagiensis.* C'est un ennemi de Becket. Celui-ci, dans une lettre au Pape Alexandre III, l'appelle le porte-étendard de ceux qui ne craignent pas Dieu, *signifer eorum qui Deum non verentur.* Robertson, VII, p. 294. Il s'agit de l'évêque Froger, dont Arnoul de Lisieux, dans deux lettres au pape Alexandre III dénonce les agissements. *Gall. Chr. XI, Inst.* c. 115.

monie. Le correspondant, qui signe *Amicus*, fait remarquer longuement l'affront qui est infligé au roi de France dont la fille a été laissée à Caen. Il suggère que Thomas Becket peut empêcher la cérémonie : « qu'il se rende avec l'archevèque de Sens auprès du roi Louis VII. Celui-ci écrira à la Reine et au connétable Richard du Hommet pour défendre que le couronnement ait lieu sans la présence de sa fille ; la Reine et le connétable mettront en garde le roi ».

Cette lettre a le mérite de nous renseigner sur les intrigues qui s'agitaient autour de ce couronnement, et peut-être aussi de nous faire deviner les motifs auxquels obéissait Henri II en l'ordonnant. Sans doute, il aura voulu imiter les rois de France qui, depuis un siècle et demi, avaient assuré l'avenir de leur dynastie en faisant couronner de leur vivant le fils aîné, en l'associant ainsi au trône. Le jeune Henri a *quinze ans*, l'heure est venue de procéder à cette cérémonie. Mais pourquoi le roi angevin choisit-il ce moment ? Précisément peut-être parce que dans son ressentiment contre Thomas Becket, à qui il a refusé, à l'entrevue de Montmartre, le baiser de paix et que, récemment encore, il a évité de voir à Caen, il veut lui ôter le privilège de couronner le jeune roi (1). Peut-être même, en dehors de son ressentiment, attache-t-il à cette exclusion une importance politique, il ne veut pas accroître les liens qui unissent son fils et son ancien ami. Thomas Becket a joué un rôle important lors

(1) C'est l'explication que donne le correspondant de Thomas Becket : *Hoc autem fit contra vos, ut nec diutius liceat etiam sperare de pace, cui non solum pax differtur, sed tota spes pacis et reconciliationis aufertur*. Il ajoute qu'il tient de Richard d'Ilchester, l'archidiacre de Poitiers (l'un des favoris de Henri II qui est venu chercher à Caen le jeune roi), que Henri II est décidé à résister sur ce point au Pape et à Dieu même.

du mariage du jeune prince, il est resté son ami, il est maintenant soutenu par la cour de France, il serait dangereux qu'il eût une part prépondérante au couronnement ; il faut donc y faire procéder avant la réconciliation, réconciliation jugée inévitable et nécessaire. Voilà pourquoi on se hâte ; pourquoi aussi peut-être on laisse de côté la jeune Marguerite. Ne faut il pas ôter à la cour de France tout prétexte d'intervention en faveur des privilèges de l'archevêque de Cantorbéry ? Peut-être aussi le profond calculateur qu'est Henri II ne se soucie-t-il pas que la nouvelle reine soit couronnée en même temps que son fils ? Si jamais la couronne vient à vaquer, il n'y aura qu'un prince pour la recueillir déjà oint par l'Eglise, son fils, mais non sa belle-fille qui aurait pu se dire reine, comme Mathilde s'était dite *l'Empress*. En tout cas, elle ne sera pas l'égale de son mari. Quoi qu'il en soit, aux intrigues qui se multiplient en faveur de Thomas Becket, aux revendications en faveur du privilège des archevêques de Cantorbéry de couronner le roi, on répond par des arguments historiques : le fondateur de l'Etat anglo-normand, Guillaume le Conquérant, n'a-t-il pas été couronné par l'archevêque d'York, parce que Stigand, l'archevêque de Cantorbéry, avait été excommunié par le pape ? C'est ce que nous dit Robert de Torigni, un fidèle du roi (1).

On passe outre aux critiques, on se presse. Le peuple, à en croire l'abbé du Mont Saint-Michel, accueille avec joie le nouveau roi. Mais à la cérémonie n'assiste qu'un petit nombre d'évêques. Plusieurs sièges sont vacants, Roger de Worcester est en Normandie, Henri de Winches-

(1) *Chronicles of Stephen, Henry II and Richard II* (éd. R. Howlett, R. S. Londres, 1884, 4 vol. in-8°). IV, p. 245.

ter et Guillaume de Norwich sont retenus par leurs infirmités. Sont présents Henri, évêque de Bayeux et Froger, évêque de Séez, qui sont venus avec le jeune roi (1) ; et ceci confirme le détail de la lettre de l'ami de Becket : à défaut de Roger de Pont-l'Evêque, l'archevêque d'York, l'ancien ami et le rival de Becket, c'était bien l'évêque de Séez qui aurait procédé au couronnement.

Le roi semble avoir voulu donner quelque importance à cette cérémonie ; il abandonnait à son fils tous ses droits et sa justice en Angleterre et lui faisait faire un sceau nouveau. « *Cui concessit facere in Anglia omnes rectitudines et justitias per sigillum novum, quod rex ei fieri præcepit* (2) ».

Chose que l'on n'a pas assez remarquée, quinze jours avant le couronnement du jeune Henri, son frère Richard avait commencé à agir comme duc d'Aquitaine, Aliénor lui abandonnait le duché sur la demande d'Henri II, il posait les fondations du monastère de Saint-Augustin à Limoges, le 31 mai ; il paraissait en qualité de comte de Poitou à Saint-Hilaire de Poitiers ; l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Poitiers lui en présentaient les insignes, la lance et l'étendard (3). A Limoges, il recevait l'anneau de Sainte-Valérie et était proclamé duc. Et tout cela pouvait être considéré comme les conséquences de cette entrevue de Montmirail de janvier 1169 où le roi angevin avait promis

(1) *Ibid.* Robert de Torigni cite encore Gilbert de Londres, Gosselin de Salisbury, Gautier de Rochester, Richard de Chester, Barthélemy d'Exeter, Hugues de Durham. M. Hodgson, p. 10, ajoute d'après les *Annales de Worcester*, Godefroi de Saint-Asaph, Nicolas de Llandaff et Gilles d'Evreux.

(2) Benoit de Peterborough, *Gesta*, Londres, 1867, 2 vol. in-8°, éd. Stubbs (R. S.), t. I., p. 5.

(3) *Chronique de Geffroi de Vigeois* (*Hist. de France*, XII, p. 442 et Labbe, *Nov. Bib.*, Paris, 1657, 2 vol. in-f°. II, p. 318).



que son fils et lui tiendraient la Normandie du roi de France, qu'Henri le Jeune tiendrait le Maine et l'Anjou directement de ce roi et le prince Richard, le Poitou et l'Aquitaine et épouserait Aélis fille du roi de France (1). Le 2 février 1169, Henri le Jeune à Paris avait, à la table de Louis VII, rempli son office de Sénéchal.

En somme, Henri II, pressé par les embarras de sa querelle avec Becket, par la révolte des barons poitevins, avait plus que jamais en ces dernières années ménagé le roi de France ; d'autre part il avait travaillé à satisfaire le sentiment provincial en faisant reconnaître Richard comme duc, ce qui l'amenait, pour maintenir l'unité de son empire et la suprématie de son fils aîné, à faire reconnaître celui-ci comme roi. Mais, en procédant avec hâte à cette cérémonie, il s'engageait dans de nouvelles difficultés. Louis lui fit sentir le mécontentement que lui inspirait l'exclusion de sa fille de la cérémonie de Westminster; il ravagea les frontières du Vexin (2). Débarqué à Barfleur, Henri II trouva en Normandie les envoyés du pape chargés d'arranger les affaires avec Becket ; il eut une entrevue avec Louis VII à Vendôme, à Fréteval avec le prélat ; il fit sa paix avec celui-ci et promit à Louis VII que l'archevêque couronnerait de nouveau son fils et sa fille (juillet 1170). Mais, au mois d'août ou de septembre, il tombait malade au château de la Motte de Ger près

(1) *De origine comitum Andegavensium* (*Hist. de Fr.*, XII, p. 536), et Robert de Torigni (éd. L. Delisle), II. p. 10.

(2) Un correspondant de Thomas Becket, qui signe *Fidelis* et qui est probablement le même qu'*Amicus*, signale qu'après les fêtes du couronnement, Henri II a écrit à Richard du Hommet qui est resté à Caen avec la jeune reine, de préparer les vêtements et les montures nécessaires pour son couronnement. Mais ce n'est, dit-il, qu'une comédie pour tromper le roi de France et apaiser sa colère. ROBERTSON, *Materials*, VII, p. 316.

de Domfront, le bruit courait même en France qu'il était mort (1).

Cette maladie eut de très graves conséquences. Henri II se croyant à l'article de la mort voulut assurer l'avenir de son empire et il procéda à un partage de ses états. « *Et ibi divisit regnum suum et terras suas filiis suis. Concessit autem Henrico filio majori regnum Angliæ et ducatum Normanniæ et comitatum Andegaviæ et Cenomanniæ et tradidit ei Johannem fratrem minorem ad promovendum et manutenendum* ». A Richard, à Geoffroy il donna respectivement l'Aquitaine et la Bretagne qu'ils devaient tenir du roi de France (2). Puis Henri II guérit, il se rendit en septembre en pélerinage à Rocamadour et au retour acheva sa précaire réconciliation avec Thomas Becket.

Mais l'absence du roi, sa maladie, le partage qui l'avait suivi devaient faire produire au couronnement du jeune roi des conséquences que son père n'avait pas prévues. Henri le Jeune agit en Angleterre en vice-roi. (3) A l'arrivée de Thomas Becket, après la réconciliation il avait reçu avec bienveillance ses envoyés (4). Sa jeune femme vient le rejoindre ; il est vrai qu'on ne la couronne pas encore parce que dit-on, les évêques se sont maintenant dispersés (5). En juillet 1171, Henri rappelle son fils d'Angleterre en Normandie. Dans ce pays, le prince

(1) ROBERT DE TORIGNI, éd. Delisle, II., p. 21, dit au mois de septembre ; l'auteur des *Gesta regis Henrici Secundi* dit que le roi était vers la fête de la Saint-Laurent, 10 août, à ce château où il tomba gravement malade (éd. Stubbs, t. I., p. 6).

(2) BENOIT DE PETERBOROUGH, I., p. 6.

(3) EYTON, op. cit., p. 151 ; HODGSON, op. cit., p. 11 sqq.

(4) Lettre des envoyés de Thomas Becket, (ROBERTSON, *Materials*, VII, p. 390).

(5) Robert de Torigni. Ed. R. S., *Chronicles of Stephen*, IV, p. 245, et L. Delisle, I, p. 19.

suscrit ainsi ses chartes : *Henricus rex Anglorum, dux Normannorum et comes Andegaviæ Regis Henrici filius* (1).

Dans les chroniques on trouve aussi *Rex junior* (2). Le jeune Henri est une sorte de suppléant du roi, il vient le remplacer en Normandie pendant que celui-ci fait son expédition dans le Pays de Galles. Puis son père le rappelle en Angleterre pendant son expédition en Irlande ; il revient ensuite en Normandie de nouveau au moment de l'entrevue d'Henri avec les légats à Avranches, le 24 mai. Trois mois après l'entrevue d'Avranches, il débarque à Southampton ; le 27 août, le jeune roi est couronné avec la reine, cette fois-ci, à Winchester, par Rotrou, archevêque de Rouen (3), l'évêque d'Evreux et celui de Worcester. Raoul de Dixcie ajoute ce détail que c'est sur la demande du roi de France que l'archevêque d'York, les évêques de Londres et de Salisbury avaient été exclus de toute participation à cette cérémonie (4). Ces prélats avaient procédé au premier couronnement. C'est donc évidemment pour remplir les promesses faites autrefois au roi de France qu'Henri II a fait procéder à cette nouvelle cérémonie, ce n'est pas une conséquence de l'entrevue d'Avranches. Henri d'ailleurs n'avait jamais entendu abdiquer une parcelle de son

(1) Charte datée de Bures le Roi. Léchaudé d'Anisy, II, p. 181 (de l'abbaye de la Trinité).

Guillaume DE NEWBURGH, *Historia rerum anglicarum*, dans *Chronicles of Stephen*, I, pp. 170-233, et Gautier DE COVENTRY, I. pp. 17-185, l'appellent *Henricus tertius,* cf. Hodgson, *op. cit.*, p. 12.

(2) Robert de TORIGNI, II, pp. 19, 50, 55, 71 ; Guillaume de NEWBURGH, I, pp. 172, 233 ; Gervais de CANTORBÉRY, I, pp. 247, 249, 304.

(3) BENOIT DE PETERBOROUGH, I, pp. 30-31.

(4) *Ibid.*, p. 352.

autorité dans les Etats dont il avait reconnu la possession à son fils. C'est ainsi qu'on le voit en 1171 ordonner une enquête sur les terres qu'occupait en Normandie son aïeul Henri I[er], se faire rendre les terres et forêts occupées par ses barons et doubler ainsi les revenus de son duché (1).

En novembre 1172, fut rappelé d'Angleterre tout à fait malgré lui, *multum tamen invitus*, le nouveau roi d'Angleterre, *novus rex Angliæ cum regina sua*. Le premier soin du jeune prince fut d'avoir une entrevue avec son beau-père (2), « d'où il arriva beaucoup de malheur, dit la chronique, au royaume d'Angleterre et au royaume de France ; car, le roi Louis, qui avait en haine le roi d'Angleterre, conseilla au nouveau roi de se rendre en Normandie et d'exiger de son père soit toute l'Angleterre, soit toute la Normandie ; là, il pourrait résider avec sa fille. » Bref, Louis VII poussait son gendre à réclamer son indépendance, à ne plus être le lieutenant de son père. « Si celui-ci n'y consentait pas, qu'il revînt en France avec sa reine. » (3). Henri II, inquiet, ordonna aussitôt à son fils de venir le rejoindre en Normandie (4), puis de là en Auvergne. C'est là qu'eut lieu la négociation pour le mariage de Jean sans Terre avec la fille du comte de Maurienne. A cette occasion le comte de Maurienne réclamait pour son futur gendre, âgé de

(1) Robert de Torigni, éd. R. S., *Chronicles*, IV, p. 251.

(2) Benoit de Peterborough, I, p. 33.

(3) *Ibid.*, p. 34.

(4) Henri le Jeune, dit Robert de Torigni, (R. S. IV, 253) était à Bures près de Bayeux, à Noël 1172, et comme c'était la première fois qu'il tenait sa cour, il la tint « magnifice ». Les évêques, abbés, barons, y assistèrent et il fit beaucoup de présents à un grand nombre.



six ans, un établissement. Henri II lui accorda les châteaux de Chinon, de Loudun et de Mirebeau (1).

Ceci déplut beaucoup au jeune Henri qui n'avait jamais pu jusqu'ici obtenir de semblable apanage (2). C'est à Limoges que le roi fit cette concession, c'est là que le comte de Toulouse fit hommage au roi et à Richard, c'est là aussi qu'il révéla le complot de la reine et des princes (3).

Probablement, le roi décida alors de prendre quelques mesures de précaution ; il mit en état de défense ses villes et ses châteaux (4), et c'est à ce moment-là qu'il voulut éloigner du jeune prince Hascoul de Saint-Hilaire et autres chevaliers (5). Puis les deux rois remontèrent vers la Normandie et, le 16 mars, Henri le Jeune, faussant compagnie à son père, se rendait auprès de Louis VII à Gisors (6).

C'était la révolte ouverte ; les chroniqueurs nous disent que la reine Aliénor y avait eu part ; elle aurait même essayé de rejoindre ses fils (car Geoffroi et Richard s'enfuyaient également), mais elle fut arrêtée sous un vêtement d'homme et mise en prison (7). Seul le prince Jean, âgé de six ans, restait avec son père ; maigre secours.

Lorsqu'il avait procédé, en 1170, au partage de ses états, Henri II n'avait pas prévu que, s'il satisfaisait ainsi au sentiment provincial, il donnait en même temps des chefs

(1) Benoit de Peterborough, p. 41 et Roger de Hoveden, II, p. 45.

(2) *Id.* I, p. 41 et Gervais de Cantorbéry. I, p. 242.

(3) *Chronique* de Geoffroi de Vigeois (*Hist. de France,* XII, p. 443).

(4) *Ibid.*

(5) Robert de Torigni, IV, p. 255.

(6) Raoul de Dixcie, I, p. 355.

(7) Gervais de Cantorbéry, I, p. 242.

à toutes les futures révoltes ; il n'avait pas vu davantage qu'en faisant couronner roi son fils ainé, il se donnait un rival redoutable, d'autant plus redoutable qu'il était entre les mains du roi de France. Maintenant c'était vraîment un roi couronné, ayant déjà agi en roi, qui se dressait contre lui.

Benoît de Peterborough rapporte qu'après la fuite du prince, Richard Barre, qui détenait son sceau, revint auprès du roi, son père, et lui remit le sceau de son fils que celui-ci lui avait confié ; le roi lui prescrivit de le bien garder (1). C'était une véritable coalition qui se formait : le comte de Flandre, Philippe, son frère Mathieu de Boulogne, Thibaud, comte de Blois, se joignaient au jeune roi (2).

Louis VII avait fait un excellent accueil à son gendre, il l'avait reconnu comme seul roi légitime et lui avait conseillé d'appeler auprès de lui ses frères (3), et il avait fait faire immédiatement à Henri le Jeune un nouveau sceau avec lequel il pût souscrire ses donations (4).

(1) *Ibid.*, p. 41. Ce Richard Barre avait été un des fidèles d'Henri II, il avait été l'un des envoyés du prince auprès du Pape après la mort de Becket. BENOIT DE PETERBOROUGH, I, pp. 43-44 ; ROGER DE HOVEDEN, *Chronica*, II, p. 46.

(2) GERVAIS DE CANTORBÉRY, I, p. 243.

(3) RICHARD, *Histoire des comtes de Poitou*, Paris, 1903, 2 vol. in-8°, p. 168. Il est une autre preuve curieuse que Louis VII avait cessé, à cette date, de reconnaître Henri II comme roi d'Angleterre, c'est une lettre de Pons, archevêque de Narbonne, au roi de France, l'informant des mouvements que le *duc de Normandie* (ainsi appelle-t-il Henri II) a excités à prix d'argent dans le midi (*Hist. du Languedoc*, VI, p. 55).

(4) *Ibid.* Sans doute, M. Léopold Delisle a remarqué que le sceau d'Henri II avait toujours porté la formule *Dei gratia*. *Recueil des Chartes... Introduction*, pp. 235-237, mais il note qu'il y a plusieurs types de sceau d'Henri II ; l'un paraît dater de 1173-1174. Quant



Nul doute qu'en Angleterre même Henri le Jeune n'ait été considéré en 1173 comme un véritable roi ; car un acte passé à la cour de l'archevêque d'York, en février 1173, est ainsi daté : *Data apud Ripon in curia Archiepiscopi XIX° anno Henrici nepotis Henrici Senioris et tertio anno regni Henrici filii ejusdem Regis . . .* (1)

Il en est de même à Cantorbéry. Là se débattait une affaire capitale, la succession de Thomas Becket. Deux candidats sont en présence : Richard de Douvres et l'abbé de Cerisy. Henri II fait connaître sa volonté à ses justiciers : Richard de Lucy et le comte de Cornouailles ; l'élection a lieu le 9 juin, Richard, prieur de Douvres, est élu. Mais alors arrivent des lettres du nouveau roi *littere novi Regis Henrici ex adversa parte* ainsi suscrites : *Henricus, Dei gratia, rex Angliæ et dux Normanniæ et comes Andegaviæ, regis Henrici filius.* Tout est remis en question et l'élection suspendue (2).

Ainsi Henri le Jeune agissait en roi et à la fin de mai ou au début de juin 1173 faisait usage du style *Dei gratia.* Pourquoi ? Cela est facile à comprendre. Il est à la cour du roi de France où on lui a fait faire un nouveau sceau, il a sans doute un nouveau chancelier à la place de Richard Barre, il se prétend le roi légitime.

au sceau d'Henri le Jeune, M. L. Delisle n'en connaît qu'un qui porte *Henricus rex Anglorum et dux Normannorum et comes Andegavorum.* Il se trouve aujourd'hui dans les archives du *New College* à Oxford, il a été signalé à M. Léopold Delisle par le révérend H. Salter. *Ibid.* p. 273. Un autre (*Recueil. Introd.*, p. 263) ne porte pas davantage la formule de grâce ; mais la charte à laquelle il est appendu est de 1170.

(1) *Monasticon Anglicanum*, VI, 1191, LXXXVIII, cité par Eyton, op. cit., p. 170, et L. Delisle, *Intr.*, p. 248.

(2) Gervais de Cantorbéry, I, p. 245.

Son beau-père le reconnaît comme tel, le dit aux envoyés d'Henri II ; il leur déclare que celui-ci n'est plus roi d'Angleterre. N'a-t-il pas abdiqué en faisant couronner son fis, en partageant ses états ? « Le roi d'Angleterre, le voilà, leur dit-il, c'est celui qui est parmi vous (1) ». Ce roi n'a-t-il pas tout naturellement adopté le style de la chancellerie de son beau-père, le *Dei gratia* qui suivait toujours le nom du roi Louis VII ? (2).

En tout cas essayons de préciser à quelle date a eu lieu le changement de formule dans les actes d'Henri II. L'entreprise est difficile, puisque les chartes d'Henri II ne contiennent aucune datation et que seuls les lieux où elles ont été rédigées et les listes de témoins permettent des datations toujours approximatives. Aussi M. L. Delisle a-t-il laissé une sorte de marge intermédiaire assez large entre ces deux périodes, sur les frontières de laquelle il a beaucoup varié, et M. Round a relevé ces variations avec humour. M. Léopold Delisle traçait les limites de cette zone indéterminée entre mai 1172 et tantôt mars, tantôt mai 1173.

M. de Font-Réaulx note qu'une charte pour l'église d'Ennezat qui porte encore la formule *Henricus rex Anglorum* est datée de Montferrand. M. L. Delisle la plaçait vers 1170 ; M. Elie Berger ajoute : « C'est peut-être trop

(1) *Ad haec ille : « Quis mihi, inquit, talia mandat. » « Rex, aiunt Anglorum ». Et ille : « Falsum est, inquit, rex Anglorum ecce adest, per vos mihi nil mandat. Si autem patrem hujus, olim Anglorum regem, etiamnunc regem appellatis, scitote quia rex ille mortuus est. Porro quod adhuc pro rege se gerit, cum regnum filio, mundo teste, resignaverit, mature emendabitur.* » GUILLAUME DE NEWBURGH, *Historia rerum anglicarum*, éd. R. Howlett, R. S., t. I des *Chronicles of Stephen*, I, p. 170.

(2) LUCHAIRE, *Etude sur les actes de Louis VII*, Paris, 1885, in-4°.



préciser ; la suscription de Froger, évêque de Séez, ordonné évêque le 20 décembre 1159, et l'absence du *Dei gratia* dans la formule initiale prouvent que l'acte a dû être écrit entre 1160 et 1172-1173 ». M. de Font-Réaulx a cru pouvoir aller plus loin. Il fait remarquer, d'après l'itinéraire d'Eyton, qu'Henri II ne s'est rendu que deux fois en Auvergne, en avril 1167, « lors d'une courte expédition militaire contre le pays vite interrompue où il ne dut guère concéder de chartes en faveur des églises de la province et s'adresser comme il le fait ici, à l'évêque de Clermont et à ses officiers et à ses fidèles de l'Auvergne ; en janvier et au début de février 1173 au contraire, il est à Montferrand où il reçoit l'hommage du comte de Toulouse et où il conclut, avec le comte de Maurienne, un accord où se retrouvent comme témoins, presque tous ceux de l'acte d'Ennezat... Ne serait-ce pas de janvier 1173 que daterait cet acte ? Le changement de protocole se placerait entre février et mars de la même année ». M. de Font-Réaulx émet donc une hypothèse double, l'une sur la date de l'acte en faveur de l'église d'Ennezat, janvier 1173, hypothèse des plus plausibles, l'autre sur la date du changement de formule entre février et mars.

Examinons celle-ci et poussons la plus loin : M. de Font-Réaulx date avec précision une charte où apparaît encore la formule *Henricus rex Anglorum,* recherchons quelle est la première charte où apparaît la formule *Dei gratia.*

A Argentan, Henri II confirme une donation faite par Geoffroi Ridel à sa cousine Galienne la Blonde quand elle épousa Robert de l'Isle. Comme le remarque M. L. Delisle, elle est antérieure au mois de mai 1173 ; car Geoffroi Ridel, à partir de cette date, a pris le titre d'évêque élu d'Ely jusqu'au jour de son sacre (13 octobre 1174) et dans

cette charte, il est simplement qualifié d'archidiacre de Cantorbéry, *Cantuariensis archidiaconus*. Or, cette charte porte déjà la suscription *Henricus Dei gratia rex Anglorum* (1). Peut-on préciser la date ? Je le crois. Nous avons la date de lieu *Apud Argentomum*, Argentan. Or, Henri II résida très souvent à Argentan, ce fut une de ses résidences favorites. Mais ce qui nous importe, c'est de chercher une date antérieure à mai 1173. Or, nous voyons que, le 1er avril 1173, Henri II était à Sainte-Barbe-en-Auge (2) ; le 8 avril, il tenait sa cour à Alençon (3). Pour aller de Sainte-Barbe-en-Auge à Alençon, il a sûrement passé par Argentan. C'est bien vraisemblablement à cette date qu'il a rendu cette confirmation à la demande de Geoffroi Ridel. Il est vrai que M. Round a contesté à M. L. Delisle le droit d'utiliser cette charte pour justifier l'emploi de la formule *Dei gratia* en 1173, parce qu'elle provient d'une copie assez postérieure, mais M. L. Delisle avait une autre flèche à son arc. Il envisagea une autre date ; ce serait un peu plus tôt, qu'apparaîtrait pour la première fois, dans une charte relative au minage de Saumur, la suscription *Henricus De gratia rex* (4). Cette

(1) RYMER, dern. éd., t. I, p. 42, cité par L. DELISLE, *Introduction*, p. 26, n. 1. Eyton, remarque-t-il, l'avait indûment classée à l'année 1167, il la place entre mai 1172 et mai 1173.

(2) *Feria quarta ante cœnam Domini* (le 1er avril, Pâques étant le 8), *prior Cantuariensis et aliæ personæ honestœ venerunt ad Sanctum Barbaram in episcopatu Lexoviensi, ad regem Henricum et ad legatos romanos Albertum et Theodinum.* ROBERT DE TORIGNI, éd. L. Delisle, II, p. 36.

(3) EYTON, p. 172.

(4) Ed. par L. DELISLE, *Mém. sur la chronologie des chartes de Henri II* (*Bib. Ec. Chartes*, 1906, p. 388), d'après une copie de Gaignières, ms latin 5480, t. I, p. 75. Il ne faut pas confondre cette charte avec d'autres relatives à la même abbaye et au même minage, éd. dans le *Recueil,* t. I, p. 580.



charte est datée de Fontevrault. Le premier des témoins est le comte de Toulouse, Raimond V, celui-là même qui avertit Henri II de la conspiration formée contre lui. Or, nous savons par Geoffroi de Vigeois que Raimond de Saint-Gilles prêta à Limoges l'hommage au roi le dimanche 25 février 1173, car le chroniqueur s'exprime ainsi : *Dominica que cantatur* « *Invocavit me* » *factum est hominicum istud V kalendas martii* (1), et remarque M. L. Delisle, c'est en 1173 que le dimanche où se chante *Invocavit me*, c'est-à-dire le premier dimanche de carême, tomba le 5 des calendes de mars (2). Et M. L. Delisle en conclut qu'il faut placer cette charte « aux environs de la fin de février » (3). A la fin de février, Henri II est à Limoges où il reçoit l'hommage de Raimond de Toulouse ; avant le 25 mars il est à Chinon et c'est là, semble-t-il, que son fils lui faussa compagnie (4) ; c'est vers le 16 mars probablement qu'Henri II

(1) *Hist. de France,* XII, p. 443 et LABBE, *Bib. nov.*, II, p. 519.

(2) *Mém. Bib. Ec. Chartes,* 1906, p. 388, et *Introd.*, p. 27.

(3) *Mémoire sur la chronologie des chartes de Henri II.* (*Bib. Ec. ch.* 1906, p. 389). Dans un article en réponse à M. Round : Les formules *Rex Anglorum et Dei gratia Rex Anglorum.* (*Bib. Ec. chartes,* 1908, p. 529). « La charte doit être assez voisine du 25 février 1173 ». Ce n'est pas une certitude et nous pouvons supposer que dans d'autres circonstances, Henri II, Raimond V et les autres souscripteurs se seront rencontrés à Fontevrault. Chose remarquable, dans cette même Introduction, p. 73, M. L. Delisle dit que cette charte doit être du mois de mai ou de juin 1173.

(4) EYTON, p. 171, dit que c'est le 5 mars qu'Henri II a quitté son père à Chinon ; Eyton s'en est rapporté à Benoit de Peterborough, plus circonstancié, dit-il, mais Raoul de Dixcie donne une autre date, 23 mars ; il est vrai qu'il place la fuite non à Chinon, mais à Argentan (op. cit., I, p. 355), et qu'à le bien lire, la date du X des calendes devrait se rapporter à l'arrivée du jeune roi à la cour de son beau-père. ROBERT DE TORIGNI, éd. L. Delisle, II, p. 35, dit *In Quadragesima.* Or, BENOIT DE PETERBOROUGH dit, I, p. 42, *Appropinquante*

qui le poursuivait serait passé à Fontevrault. On pourrait alors conjecturer que c'est en apprenant la révolte de

autem media quadragesima, cum ad Chinonem venisset : rex ibi nocte illa permansit, et filius suus, non accepta ab eo licentia ulterius processit, ita quod in crastina venit usque Alenzun et die sequenti usque Argentomum. Pater vero illum secutus est, et nocte illa qua filius suus fuit apud Argentomum, jacuit ipse apud Alenzun. In illa autem nocte circa gallicantum, juvenis rex cum privata familia sua ad regem Franciæ perrexit, octava idus Martii, feria quinta ante quadragesimam.

Il me semble qu'il faut accepter comme plus probable la date donnée par Raoul de Dixcie pour la fuite du jeune prince, car elle coïncide avec la partie claire du récit de Benoit de Peterborough qui fixe à l'approche de la Mi-Carême (qui est le 15 mars) l'arrivée des deux rois à Chinon. Si Henri le jeune a pris la fuite à Chinon, c'est donc vers le 15 mars, si à Argentan, comme le disent R. de Dixcie et Robert de Torigni, c'est avant le 23 mars.

Les indications données par la chronique dite de Benoit de Peterborough sont inconciliables ; si c'est à l'approche de la Mi-Carême, 15 mars, que le jeune Henri est arrivé à Chinon avec son père, ce ne peut être le 8 mars (*octava idus Martii*) qu'il a pu rejoindre le roi de France. Eyton a donc eu tort de la suivre, et Stubbs, éditeur de Benoît de Peterborough, de suivre Eyton. Or, STUBBS, dans la préface de son édition de Raoul de Dixcie essaie de concilier les diverses indications en prenant la date du 23 mars, comme date de l'arrivée du jeune Henri à la cour du roi de France, et en adoptant la date du 8 mars comme date de la fuite (II, p. XXXIX).

HODGSON, *op. cit.* p. 21, place l'arrivée du jeune Henri à Alençon au 6 mars ; le roi, qui le poursuit, arrive dans cette ville dans la nuit du 7 au 8. A cette date, le jeune Henri est à Argentan, puis, de là, gagne Mortagne et Chartres, où il rejoint la cour de France. Le 8 mars, le roi Henri est à Gisors. Mais où M. Hodgson prend-il ces dates ?

RAMSAY, *The Angevin Empire*, London, 1903, in-8°, p. 165, n. 1, a aussi remarqué l'impossibilité de concilier les dates données par les chroniques ; lui aussi semble admettre l'arrivée du jeune prince auprès de son beau-père le 8 mars (mais avec un point d'interrogation ?) K. NORGATE, *England under the Angevin Kings*, Londres, 2 vol. in-8°, 1887, préfère comme nous la donnée de R. de Dixcie et essaie, en retournant en arrière, de supputer la date des étapes du jeune prince, qu'elle fait partir de Chinon le 20 mars (II, p. 134, n° 7) ; la course du prince paraît alors bien rapide. M. P. MEYER, *l'Histoire*

son fils que le comte de Toulouse lui avait fait prévoir, qu'Henri II aura changé la formule de sa chancellerie. C'est peut-être ce jour-là que le chancelier d'Henri le Jeune, abandonnant son maître, est venu lui rapporter le sceau qu'il lui avait confié. Nous pourrions préciser presque le jour du changement de formule.

Mais M. Round n'est pas d'accord avec M. L. Delisle sur l'ordre dans lequel se sont succédé les chartes pour l'abbaye de Fontevrault (1). Et il n'est pas sûr que Raimond de Toulouse ait accompagné Henri II après l'entrevue de Montferrand dans son voyage vers le nord. Raoul de Dixcie dit même, après avoir parlé de l'hommage qu'il prêta au roi, que Richard d'Aquitaine à qui il devait faire l'hommage étant absent, l'affaire fut remise à l'octave de la Pentecôte (2). Or c'est sur la seule suscription de Raimond de Toulouse que l'on peut s'appuyer pour placer cette charte en mars 1173. Sur la date de cette charte M. L. Delisle, nous l'avons vu, a beaucoup varié, il la place même en juin 1173 (3).

de Guillaume Le Maréchal, Paris, 3 vol. in-8°, 1901, t. III, p. 30, écrit « Nous savons que le 20 mars le jeune roi était à Chinon. » mais ne dit pas sur quelle source repose cette assertion.

(1) *Archæological Journal*, t. LXIV. Voir aussi le *Calendar of documents preserved in France,* Londres, 1899, in-4°, nos 1074 et 1075.

(2) I, pp. 353-354. Or Raoul de Dixcie est un écrivain contemporain et souvent mêlé aux évènements qu'il raconte. La chronique de Geoffroi de Vigeois ne dit pas où les deux princes se sont rendus après avoir passé à Limoges et à Vigeois. *L'Histoire du Languedoc*, éd. Molinier, VI, p. 54, dit que Henri II et Raimond se sont séparés le 28 février, mais sans dire sur quoi s'appuie cette affirmation.

(3) Du 8 avril au 6 août 1173, l'itinéraire de Henri II nous échappe (Eyton, op. cit., pp. 173-176). Sans doute, R. de Dixcie dit, p. 373, que pendant toutes les tentatives de ses ennemis sur la Normandie, le roi se tenait à Rouen. Mais il se pourrait que, de ilà, au cours du printemps, Henri II ait poussé une pointe jusqu'à Fontevrault, où il aurait rencontré Raimond V

Enfin, il est une troisième charte à laquelle personne ne paraît avoir prêté attention. C'est une charte pour l'abbaye de Foucarmont, ordonnant de maintenir les moines de cette abbaye en jouissance de leurs biens. A vrai dire, elle aussi présente cet inconvénient de ne pas nous être parvenue en original, mais par une copie du XIII[e] siècle dans le cartulaire de Foucarmont (1). Elle est datée de Rouen, où nous savons qu'Henri II établit, après que se fut déclarée la rébellion de son fils, son quartier général pendant tout le printemps et l'été de 1173 (2). Il avait à couvrir la Normandie orientale contre une attaque des Flamands alliés du jeune Henri qui se portèrent sur Aumale et Drincourt (Neufchâtel en Bray), en juin et juillet (3). Depuis plusieurs semaines Henri attendait cette attaque, et c'est à la Quasimodo qu'éclata la révolte

de Toulouse. M. L. Delisle aurait eu alors raison de placer cette charte en juin 1173. On pourrait plutôt la placer en 1174; cette année-là, au mois de mai, Henri II alla du Mans à Angers, puis à Poitiers. Le roi et le comte ne se sont brouillés qu'en 1182. Les souscriptions autres que celles de Raimond de Toulouse ne donnent aucune lumière. Il importe cependant de remarquer qu'en les étudiant successivement, nous remarquons que s'il n'y a aucune certitude que tous ces personnages fussent à Fontevrault en mars 1173, il n'y a non plus aucune impossibilité. L'un des chevaliers, Hugues de Cressy, etait en octobre 1173 à la bataille de Farnham, que l'on place aujourd'hui au 16 (Jordan Fantosme, *Chronique rimée*, éd. *Chronicles of Stephen*, III, p. 292-294), mais il pouvait être sur le continent en mars 1173, ou en juin 1173, ou en 1174. M. L. Delisle, *Introd.*, p. 481. dit que *Willelmus filius Radulphi* (l'un des souscripteurs) fut vicomte de Nottingham et de Derby de 1170 à 1178, mais il aura pu néanmoins être sur le continent en 1173 ou en 1174.

(1) L. DELISLE, n° 277. — E. BERGER, I, n° CCCCXVIII.

(2) Jusqu'au mois d'août, dit EYTON, p. 173. NEWBURGH, *Historia rerum anglicarum*, p. 176, et RAOUL DE DIXIE, I, p. 373.

(3) *In festo sancti Jacobi*, le 25 juillet, le comte de Boulogne fut blessé en marchant sur Arques, mais Aumale et Drincourt avaient déjà été pris. R. DE DIXCIE, *loc. cit.*



des barons (1). Benoît de Peterborough, Roger de Hoveden, Gervais de Cantorbery, nous sont témoins que le roi de France, aussitôt après sa rencontre avec son gendre, avait tenu à Paris un grand conseil, *magnum concilium*, au cours duquel lui-même et les principaux feudataires jurèrent au fils du roi d'Angleterre, de l'aider de toutes les manières à chasser celui-ci de son royaume. Lui, jura de ne pas faire la paix avec son père. C'est au cours de cette entrevue qu'Henri le Jeune reçut l'hommage du comte de Flandre auquel il promit le Kent, avec Rochester et Douvres (2). Cette assemblée de Paris a eu lieu vraisemblablement à la fin du mois ou au commencement d'avril (3).

Donc, dès cette date, Henri II menacé a dû en quittant Alençon et après le départ de son fils remonter vers Rouen. La charte de Foucarmont a pour unique témoin Geoffroi Ridel *archidiacre de Cantorbéry* ; or, celui-ci, après le 17 mai 1173, date de son élection à l'évêché d'Ely, a toujours pris le titre d'évêque élu d'Ely ; Geoffroy Ridel avait été élu vers la fin d'avril, *circa finem mensis aprilis*, dit Gervais de Cantorbéry (4). Outre le siège primatial de

(1) RAMSAY, *The Angevin Empire*, Londres, 1903, in-8°, p. 168.

(2) ROGER DE HOVEDEN, *Chronica*, éd. Stubbs, Londres, 1869, 2 vol. in-8°, t. II, p. 46. — NEWBRUGH, *Historia*, I, p. 171. — BENOIT DE PETERBOROUGH, I, p. 43, « *ad regnum Angliæ perquirendum* ». — GERVAIS DE CANTORBERY, II, p. 81.

(3) LUCHAIRE, *Étude sur les actes de Louis VII*, itinéraire, p. 68, place ce séjour du roi à Paris entre le 8 mars et le 8 avril. Une charte de Louis VII, pour Senlis, réservant les droits du Bouteiller, est datée de Paris 1173 ; elle est souscrite par le Sénéchal, le comte Thibault (FLAMMERMONT, d'après le cartulaire de Senlis, *Histoire des institutions municipales de Senlis*, Paris, 1881, in-8°, n° III, p. 164). Or, ce personnage assiste à l'assemblée de Paris. (BENOIT DE PETERBOROUGH, I, p. 44).

(4) *Opera historica*, I, p. 243.

Cantorbéry, vacant depuis la mort de Thomas Becket, il y avait alors six évêchés sans titulaire; les deux princes avaient un égal intérêt à pourvoir ces sièges de leurs créatures, afin d'avoir l'appui du clergé, ils le sentirent l'un et l'autre, Henri II donna des ordres pour pourvoir à ces vacances; en outre, il prescrivit certainement à deux des candidats qu'il avait désignés de se rendre en Normandie, auprès de lui. Il y en a trace dans le *Pipe-Roll* qui note parmi les dépenses faites à Southampton : *Et in liberacione IX navium quæ debuerunt transfretare cum Ricardo de Luci, et Ricardo Pictaviensi archidiacano, et Gaufrido archidiacano et aliis baronibus, præcepto Regis* L. 13,15 s. *per breve Ricardi de Luci.* A quelle date a eu lieu ce voyage? A la veille de l'élection, dit M. Léopold Delisle (1), c'est-à-dire avant la fin d'avril ; les deux évêques, inséparables amis, se sont rendus en Normandie.

Comme la charte de Foucarmont ne peut être postérieure au 17 mai 1173 puisque Geoffroi Ridel y prend le titre d'*archidiaconus Cantuariensis* (2), elle ne peut être placée qu'entre le 10 avril (3) et le 17 mai.

Ainsi, quand même on rejetterait la charte du minage de Saumur et la charte pour Galienne la Blonde

(1) *Introduction*, p. 25, n° 5. Geoffroi Ridel, d'après la mention du Pipe-Roll, est venu de Normandie en Angleterre avec Richard de Poitiers, son inséparable (comme l'a remarqué R. DE DIXCIE, I, p. 368, et après lui, l'auteur de la notice du *Dictionary of National Biography*, XLVIII, p. 270). Or, le 2 mars, Richard de Poitiers était encore à Londres, il y prenait part à l'élection de l'archevêque de Cantorbéry. R. DE DIXCIE, I, p. 354.

(2) Richard d'Ilchester et Geoffroi d'Ely portèrent toujours le titre d'évêques élus à partir de leur élection jusqu'à leur installation, 13 octobre 1174. DELISLE, *Introd.*, p. 25.

(3) Date possible de l'arrivée de Henri II d'Alençon à Rouen, puisque le 8 avril, Henri II tenait encore sa cour à Alençon. EYTON, p. 172.



il resterait que, dans le courant d'avril ou de mai à Rouen, Henri II avait adopté la formule *Dei gratia*.

Sans doute on pourra dire encore que cette charte ne peut être invoquée en faveur du *Dei gratia*, parce qu'elle ne nous est parvenue que par une copie ; mais cette copie est une transcription de cartulaire et M. Round remarque que de telles transcriptions ont plus de valeur que des copies modernes (1). Toutefois, il semble bien que le copiste du cartulaire de Foucarmont ait eu l'habitude d'introduire le *Dei gratia* dans ses copies, car il figure dans des chartes que l'on ne peut dater que de 1156-1161, et de 1167 au plus tard (2).

Si on ne veut utiliser que des originaux pour la solution du problème, il faudrait peut-être renoncer à le résoudre, puisqu'il est peu de chartes d'Henri II qui nous soient parvenues en original (3).

(1) *Archaeological Journal*, t. LXIV.

(2) *Recueil*, t. I, nos CLXXV et CCLXV.

(3) Si on écarte toutes les copies et si on ne veut dater l'introduction du *Dei gratia* que d'après des originaux, il faut encore écarter la charte pour maître Gautier de Coutances, publiée par L. Delisle. *Mém. sur la chronologie des chartes de Henri II*, p. 389, qui est datée de Stokes Bay, petite localité du Hampshire, et qui, vu cette circonstance et les suscriptions de Richard et Geoffroi, comme évêques élus, doit être de 1173 ou de 1174, dit M. L. Delisle ; elle est plus vraisemblablement de 1174, le voyage du Roi en Angleterre est fixé, par l'auteur des *Gesta Henrici II*, entre le 7 juillet et le 7 août. Il ne nous reste en original que la charte de Henri II pour l'abbaye de Reading (*Ibid*, p. 390, Original au *British Museum*), qui est datée de Windsor et qui se rapporte évidemment au séjour que fit le Roi à Windsor en 1174.

Mais à n'admettre au débat que les chartes en original, on risque d'écarter des copies qui peuvent être exactes et de dater beaucoup trop tardivement le changement de formule.

Remarquons la vraisemblance d'une confirmation des biens de l'abbaye de Foucarmont, en avril 1173. C'est une abbaye située sur

Il nous faut encore remarquer qu'Henri le Jeune, dans le mémoire qu'il a adressé au pape Alexandre III et où il résume ses griefs et ceux de l'Eglise, a insisté particulièrement sur ce fait que son père a essayé de peser sur les élections aux sièges vacants en Angleterre et il invoque à l'appui de son dire, une lettre envoyée par Henri II aux moines de Winchester pour leur prescrire de nommer son fidèle clerc, Richard d'Ilchester, plus connu sous le nom d'archidiacre de Poitiers, dont il donne le texte :

Henricus, rex Anglorum et dux Normannorum et Aquitanorum, et comes Andegavorum, fidelibus suis monachis Guintoniensis ecclesie, salutem.

Mando vobis ut liberam electionem habeatis, et tamen volout aliquem accipiatis, nisi Richardum meum, Pictavensem archidiaconum (1).

M. L. Delisle note qu'il est certain qu'Henri II recommanda l'élection de Richard d'Ilchester à l'évêché de Winchester ; il admet l'authenticité et du mémoire de Henri le Jeune et de la lettre y contenue, mais celle-ci, dit-il, a pu être citée de mémoire, et l'on ne peut pas en invoquer le texte comme un exemple de l'emploi de la formule *Henricus rex,* au commencement de l'année 1173 (2). M. de Font Réaulx, au contraire, après avoir daté

la frontière orientale, la plus menacée par les Flamands, alliés de Henri le Jeune.

Remarquons aussi la vraisemblance de la présence de Geoffroi Ridel auprès de Henri II à Rouen, et aussi de sa présence à Sainte-Barbe en Auge et à Argentan à son arrivée d'Angleterre. Les deux chartes pour Galienne la Blonde et pour Foucarmont sont donc bien vraisemblablement d'avril 1173, maintenant contenaient-elles en original la formule *Dei gratia ?*

(1) *Hist. de France*, XVI, p. 645.

(2) *Recueil,* I, p. 587.



de janvier ou du début de février 1173, la charte pour Ennezat, ajoute : « Le changement de protocole se placerait entre février et mars de la même année et l'exemple du nº CCCCLIV, *début de 1173* dont M. Delisle n'avait osé se servir, à cause de la façon dont il a été transcrit, prendrait une nouvelle valeur (1).

Mais de quelle date pourrait être la lettre d'Henri II aux moines de Winchester ? M. L. Delisle la place au commencement de l'année, M. de Font-Réaulx suppose évidemment qu'elle est de janvier ou de février, puisqu'il place *entre février et mars* le changement de formule.

Considérons cette lettre, admettons la, avec M. L. Delisle et M. de Font-Réaulx, comme authentique; le mémoire où elle est contenue nous dit que des lettres analogues ont été adressées aux autres églises dont les sièges étaient vacants (2), et cela est tout à fait vraisemblable, pour ne pas dire certain. Nous savons que c'est sur la demande des cardinaux légats que le roi Henri II *permit*, suivant la formule consacrée par les historiens du temps, les élec-

(1) Compte rendu cité, *Moyen âge*, 1915-1916, p. 419. Une faute d'impression a fait dire à M. de Font-Réaulx *début de 1172 ;* il a certainement voulu écrire 1173, tout le contexte le prouve. M. de Font-Réaulx pourrait justifier la thèse de l'authenticité de la lettre, *forme et fond.* Une copie aurait pu être adressée par quelque clerc de la chancellerie d'Henri II à un clerc de la chancellerie d'Henri le Jeune. Au lendemain de la révolte de ce prince, son chancelier et quelques autres de ses serviteurs l'abandonnèrent, mais ils restèrent peut-être en rapports avec les serviteurs fidèles du prince. De telles communications étaient fréquentes. N'avons-nous pas vu un ami de Thomas Becket le renseigner sur tout ce qu'à fait à Caen Richard d'Ilchester, un fidèle d'Henri II. Seigneurs, évêques, clercs, passaient d'un camp à l'autre et s'y ménageaient des appuis ou des rentrées.

(2) *Hist. de France*, XVI, p. 645. « *Tale fuit patris mei mandatum, quod et in forma consimili aliæ etiam vacantes ecclesiæ susceperunt* ».

tions libres et écrivit dans ce sens aux électeurs (1). Quand a pu s'exercer cette pression des cardinaux sur Henri II? Nous le savons : lorsque l'archevêque élu de Cantorbéry, Roger, abbé du Bec, refusa cette élection. Où? En Normandie (2). Or, l'élection de Roger a eu lieu dans une réunion tenue à Londres, le 6 des nones de mars (3), le 2 mars. Eudes, le prieur de Cantorbéry, de retour dans cette dernière ville, traversa la mer pour annoncer à l'élu son élection, le prieur demanda au roi Henri II et aux légats qui étaient en Normandie, qu'ils fissent peser leur action sur l'élu ; ce fut en vain, et à Sainte-Barbe en Auge, l'abbé fut autorisé à refuser l'élection, *apud Sanctam Barbaram, in Cœna Domini ab electione est absolutus* (4).

Donc, du 1er au 4 avril, les légats et le roi Henri II étaient

(1) « *Ad instantiam cardinalium Alberti et Theodini, Henricus rex pater regis in Anglicana ecclesia fieri liberas electiones et permisit et scripsit* ». R. DE DIXCIE, *Ymagines*. I. p. 377. — C'est ce qu'il a fait dans sa lettre aux électeurs de Winchester : il a tenu sa promesse, puisqu'il leur a écrit qu'il voulait qu'ils eussent des élections libres ; mais il leur a imposé son candidat. Sans doute, c'était une singulière façon de s'exécuter, mais Henri II n'était pas homme à s'embarrasser d'un scrupule. Et, d'ailleurs, quand on aurait des doutes sur l'authenticité de la lettre, ces doutes ne seraient-ils pas dissipés par ce fait que le résultat de la recommandation royale fut la nomination à Winchester de Richard de Poitiers, l'un des clercs employés par Henri II dans toutes ses affaires? Raoul de Dixcie note d'ailleurs lui-même l'élection de Richard et des cinq autres évêques comme une conséquence des lettres royales. (Sur Richard de Poitiers, voir L. DELISLE, *Introd.*, p. 431-434).

(2) R. DE DIXCIE, I, p. 354, et GERVAIS DE CANTERBURY, I, p. 241.

(3) *Ibid.*

(4) GERVAIS DE CANTORBÉRY, I, p. 242. Témoignages concordants de Robert de Torigni, éd. L. DELISLE, II, p. 36. « *Feria quarta ante Cœnam Domini prior Cantuariensis et aliæ personæ honestæ venerunt ad Sanctam Barbaram in episcopatu Lexoviensi, ad regem Henricum et ad legatos Romanos Albertum et Theodevinum* ».



ensemble à Sainte-Barbe en Auge, et c'est évidemment ces jours-là que les légats profitant des embarras extrêmes où était le roi, obtinrent de lui qu'il accordât les libres élections et fit connaître sa décision en Angleterre. C'est donc vraisemblablement dans les journées qui suivirent que le roi écrivit la lettre aux moines de Winchester, leur accordant la libre élection, mais leur imposant d'élire Richard de Poitiers ; aux électeurs des églises, les cardinaux écrivirent en même temps, nous avons leur lettre (1).

Alors le problème se pose ainsi, ou bien la lettre de Henri II aux moines de Winchester est authentique en son fond et en sa forme et, au début d'avril 1173, la chancellerie d'Henri II n'avait pas encore adopté la formule *Dei gratia*; en ce cas la charte pour le minage de Saumur ne serait pas des environs de la fin de février 1173, comme l'a dit M. L. Delisle, mais de mai ou juin 1173, ou même 1174 ; la charte pour Galienne la Blonde devrait, en ce qui concerne la formule *Dei gratia*, être laissée de côté, parce que provenant d'une copie très postérieure où cette formule a pu se glisser par erreur.

La première charte où se trouverait la formule *Dei gratia* serait celle du cartulaire de Foucarmont. Le changement de formule se placerait entre la mi-avril et la fin de mai.

Peut-être encore faudrait-il dire — et ce serait le plus sûr — avec M. L. Delisle, — et malgré la suggestion pourtant si intéressante et défendable de M. de Font-Réaulx, — que cette missive de Henri II aux moines de Winchester, authentique en son fond est suspecte en sa forme, puisqu'elle a pu être citée de mémoire, disait M. L. Delisle, puisqu'elle aura pu être dénaturée ajouterons-nous. En effet, dans le mémoire où elle est citée, le jeune Henri qui

(1) R. de Dixcie, I, p. 366.

s'intitule *Ego gratia Dei rex Anglorum* (je néglige le III) (1). a pu avoir quelque intérêt au moment où il prenait de solennels engagements envers la papauté, où il implorait l'appui de celle-ci contre son père, à opposer au *Rex Anglorum* qu'était son père, le *Dei gratia Rex Anglorum* qu'il déclarait être, à l'instar de son beau-père, le roi de France, *Dei gratia*.

Mais il est un autre document incontestable où Henri II ne prend encore que le titre de *Rex Anglorum* et qui a une importance capitale. C'est celui où, lui aussi, s'adresse au pape, pour lui dénoncer les agissements de son fils. A quel moment a-t-il écrit cette lettre ? Evidemment, il ne l'a écrite qu'après que la révolte de son fils lui a été connue, par conséquent pas avant la seconde moitié de mars 1173. Peut-être même la lettre au pape a-t-elle été écrite plus tard, puisqu'Henri II se laisse aller à demander à Alexandre III de faire sentir son autorité en Angleterre (2), puisqu'il lui demande de se prononcer entre son fils et lui ; pour qu'il se sente ainsi aux abois, il faut que la faute de Henri II ait déjà eu des conséquences graves, qu'il ait déjà entraîné dans sa révolte un certain nombre de barons anglo-normands : cette lettre se placerait donc

(1) *Voir l'appendice.*

(2) *Hist. de France*, XVI, p. 649. L'*obséquiosité*, c'est le terme propre, l'abaissement dont Henri II fait preuve en cette lettre, la rendraient suspecte, beaucoup plus que celle de Henri le Jeune, si elle ne provenait du recueil de lettres de Pierre de Blois, formé à la requête même de Henri II (MOLINIER, *Les sources de l'Histoire de France*, II, nº 1913), si aussi les personnages du moyen âge ne se laissaient facilement aller aux expressions les plus exagérées qu'explique ici l'embarras où était alors le Roi, si on ne savait enfin par Roger de Hoveden, II, p. 47, qu'Henri II envoya de telles lettres à tous les souverains. Nous avons même la réponse du roi des Deux-Siciles, Guillaume. (*Ibid*, p. 48, et BENOIT DE PETERBOROUGH, I, p. 55).



vraisemblablement après la Quasimodo, à la mi-avril 1173.

Sans doute, cette lettre mérite une certaine confiance et il semblerait qu'il faille reculer à la fin d'avril 1173 la date d'apparition du *Dei gratia* dans les documents émanés de Henri II, sous réserve, bien entendu, de ce fait qu'il s'agit, ici, d'une lettre qui nous est parvenue dans des conditions qui n'offrent pas plus de sécurité que celle dans laquelle nous sont venues les chartes elles-mêmes.

Quant à Henri le Jeune, ce n'est pas seulement dans le mémoire au pape, c'est aussi dans un autre document qu'il prend le titre de *Rex Dei gratia*. Nous avons déjà noté la lettre adressée par lui aux électeurs de Cantorbéry. Le 3 juin, le prieur de Douvres, Richard avait été élu (1); il était reçu le 9 à Cantorbéry et le 10 on allait procéder à sa consécration (2), lorsqu'arrivèrent des lettres de Henri le Jeune au prieur Eudes, par lesquelles il déclarait qu'il avait appris que le roi son père essayait de placer à la tête de l'église de Cantorbéry et des églises vacantes des personnes non qualifiées : ceci se faisait d'ailleurs au mépris de ses droits. *Et quoniam absque assensu nostro id nequaquam fieri debet, qui ratione regiæ unctionis regnum et totius regni curam suscepimus, super hoc Romanum sedem in multorum præsentia appellavimus, et appellationem factam venerabilibus patribus nostris et amicis Alberto et Theodino cardinalibus apostolicæ sedis legatis scripto et nuntio nostro denuntiavimus* (3).

(1) Gervais de Cantorbery, I, p. 244, dit le dimanche de l'octave de la Pentecôte.

(2) R. de Dixcie, I, p. 372. Gervais de Cantorbéry dit que le dimanche suivant il était reçu par le clergé et le peuple de Cantorbéry et devait être consacré le lendemain. — Ramsay, *The Angevin Empire*, Londres, 1903, in-8°. p. 168, a remarqué que la consécration devait plutôt avoir lieu un dimanche, le 10, et qu'il a dû arriver le 9.

(3) Gervais de Canterbury, I, p. 245.

Cette lettre est antérieure au 10 juin, très vraisemblablement elle a été écrite lorsque Henri le Jeune eut appris l'élection des six évêques, en mai 1173. Ainsi, dans deux documents, dont l'un est irréfragable, puisqu'il nous a été transmis par Gervais de Cantorbéry bien placé pour le recueillir aux archives mêmes du siège primatial, et dont l'autre est attesté par sa vraisemblance intrinsèque, par des allusions qui y sont faites dans d'autres documents et dans cette lettre même, Henri le Jeune prenait le titre de *Dei gratia rex Anglorum.*

Avait-il usé de ce styte auparavant ? Il semble assez vraisemblable que ce soit au lendemain même de l'assemblée de Paris où il a été reconnu comme seul roi d'Angleterre par son beau-père et par les grands feudataires, donc à la fin de mars ou avril 1173 (1).

(1) M. L. Delisle a étudié, dans son *Introd.*, pp. 252-273, les chartes de Henri Coourt Mantel, disons Henri le Jeune. Mais toutes les pièces qu'il a pu réunir sont toutes antérieures à la rébellion, ou postérieures à la réconciliation : M. L. Delisle s'efforce de démontrer que la chancellerie d'Henri le Jeune s'est appliquée à imiter la chancellerie du roi Henri II ; mais, pour la solution du problème actuel, il nous faudrait des chartes de 1173.

M. P. Meyer a noté six chartes du jeune Henri et utilisé cinq d'entre elles ; toutes sont postérieures à la rébellion (*Histoire de Guillaume Le Mareschal*, t. III, p. XXXII).

A défaut de documents diplomatiques qui, mieux que tous autres, ou même seuls, pourraient permettre de trancher la question, il semble qu'il y ait eu avant l'explosion de la révolte, en mars-avril 1173, une vaste conspiration pour renverser Henri II. Henri le Jeune n'aurait pas trouvé spontanément tant de concours, si une action diplomatique n'avait préparé cette coalition. Les ambassadeurs du roi angevin auprès de Louis VII ne lui rapportent-ils pas qu'avant même l'arrivée du jeune Henri à Chartres, Louis VII avait résolu d'attaquer à fond Henri II, *expugnare.* N'est-ce pas un projet de partage de l'Angleterre qui est en question ? Louis VII ne déclare-t-il pas à ces mêmes envoyés que Henri II a abdiqué et qu'il n'y a plus qu'un roi ?

La papauté, toujours bien informée, n'était-elle pas dans le com-

A quelle date Henri II en a-t-il usé? Sans doute nous avons trois documents qui peuvent être datés de mars ou avril 1173, où la formule de grâce, comme disent les diplomatistes anglais, apparaît, mais aucun de ces documents ne nous a été transmis en original, la formule *Dei gratia* a pu être introduite par un copiste. Certes, par ce fait que le copiste est Gaignières, la charte pour le minage de Saumur se présente avec le plus de garanties possibles, mais il n'est pas absolument certain que ce document soit de mars 1173, quelle que soit la vraisemblance de cette date, on peut lui en substituer d'autres avec une vraisemblance presque égale, dans l'été de 1173 ou plutôt dans celui de 1174.

Quoiqu'il en soit d'ailleurs, que ce soit Henri le Jeune ou Henri II qui ait pris le premier l'initiative de l'introduction de la formule de grâce, il reste, me semble t-il, démontré qu'elle ne se fit pas après les évènements qui suivirent la mort de Thomas Becket et l'humiliation d'Avranches 1172, puisque certainement en mai 1172, en février 1173, en avril 1173 peut-être, Henri II usait encore du style *Rex Anglorum*, mais elle eut lieu après la révolte de Henri le Jeune qui, appuyée par Louis VII, suzerain du roi d'Angleterre, par les grands vassaux de France, par Aliénor, par les autres fils de Henri II et de nombreux vassaux, mettait la couronne en danger. C'est alors

plot? Était-ce un acte amical pour Henri II que celui par lequel, le 12 mars 1173, le Pape ordonnait d'inscrire Thomas Becket au nombre des Saints (JAFFÉ, nos 12203-12204), décision renouvelée par une lettre à Guillaume de Sens, le grand ami du prélat et de Louis VII (2 avril 1173). (JAFFÉ, no 12218)? Ces décisions furent connues en Angleterre au printemps de 1173, elles y excitèrent une grande joie dans le clergé, elles ne devaient pas exciter un vif amour pour le roi Henri II; au contraire, elles étaient plutôt agréables au jeune prince, ami de Thomas Becket.

qu'Henri II, dans les circonstances pressantes où il se trouvait, *aura voulu employer la même formule que la chancellerie du roi de France* (1). Peut-être aussi aura-t-il considéré que l'acte déloyal par lequel son suzerain appuyait la révolte de son fils, le dégageait à son égard de tout scrupule et lui permettait de se considérer comme un prince aussi indépendant que lui et traitant sur le même pied (2). Si vraiment il y eut à la chancellerie de Henri II un changement de formule, ce sont bien les évènements de 1173 qui ont été de nature à le déterminer.

Quant à préciser la date exacte du changement de formule, c'est peut-être entreprise téméraire en l'absence complète de toute indication chronologique dans les documents diplomatiques émanant des deux rois (3).

(1) N'est-ce pas l'attitude des rois d'Angleterre, comme le fait remarquer M. le comte Delaborde, d'essayer toujours de s'égaler aux rois de France ?

(2) Dans les circonstances extrêmement graves où il se trouvait, Henri II avait chargé l'archevêque de Rouen, Rotrou, et l'évêque de Lisieux, Arnoul, de se rendre auprès de Louis VII ; ils rendirent compte de leur mission par une lettre qui nous a été conservée dans le recueil des épîtres de Pierre de Blois (Migne, P. L. CCVII, c. 446, ep. CLVIII). Ils s'excusent de rapporter exactement ce que leur a dit le roi ; mais c'est le rôle des ambassadeurs de ne rien cacher de ce qu'ils ont reçu l'ordre de dire, et aussi de ne diminuer ni abréger la réponse. Or, disent-ils, Louis VII, dans sa colère, allait jusqu'à dire qu'il avait eu le ferme dessein d'attaquer le roi d'Angleterre avant même l'arrivée de son fils à Chartres, il lui reprochait surtout de ne pas permettre à la jeune reine de rejoindre son mari et d'avoir suscité contre lui ses vassaux des monts d'Auvergne au Rhône ; tout particulièrement, il lui reprochait d'avoir accepté l'hommage-lige du comte de Toulouse. C'est à ces ambassadeurs que Louis VII répondait qu'il ne reconnaissait d'autre roi d'Angleterre que son beau-fils. (Benoit de Peterborough, *loc. cit.*)

(3) C'est précisément l'extrême difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité qu'il y a à dater par an, mois et jour, comme il faudrait pou-



La publication du tome II du *Recueil des actes de Henri II* que nous devrons à la science et au zèle de M. Elie Berger apportera peut-être des éléments à la solution de ce problème (1).

voir le faire, pour arriver à une solution du problème, les chartes des deux princes, c'est cette difficulté qui, depuis 1906, nous a fait ajourner toute publication d'un travail sur cette question, bien que nous ayons repris périodiquement le problème, lorsque le cycle de notre enseignement nous ramenait à étudier l'histoire de l'état angevin. La très juste remarque de M. de Font-Réaulx sur la date de la charte d'Ennezat qui semblait donner une limite au moins à l'emploi du *Rex Anglorum*, me parut justifier la théorie à laquelle je songeais depuis longtemps. Quand il a fallu la préciser, les difficultés ont surgi. La limite fixée par M. de Font-Réaulx pour l'emploi du *Rex Anglorum* sans le *Dei gratia* se trouve déplacée si on admet comme lui l'authenticité de la forme de la lettre aux moines de Winchester, qui ne peut être que du mois d'avril, ou celle de la lettre de Henri II au Pape, qui ne peut être aussi que de ce mois ou, au plus tôt, de la fin de mars. Nous avons vu à quelles difficultés se heurte la détermination du premier emploi du *Dei gratia* dans les actes de Henri II, et si on ne trouve pas d'emploi de cette formule dans les lettres émanées de la chancellerie d'Henri le Jeune avant la fin de mai ; il est certain que le mémoire adressé au Pape est antérieur à cette lettre puisqu'il y est fait allusion dans la lettre au clergé de Canterbury, et la vraisemblance est qu'il a du l'employer dès le mois d'avril, après l'assemblée de Paris.

(1) Nous avons soumis le résumé de notre mémoire et ses conclusions à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres dans la séance du 22 octobre 1920. Nous remercions les membres de cette compagnie qui ont bien voulu nous faire des remarques et des critiques ; nous avons tenu compte des unes, nous nous sommes efforcé de répondre aux autres. Nous remercions aussi notre élève et ami, M. R. N. Sauvage, archiviste du département du Calvados, qui a bien voulu relire les épreuves et nous a suggéré des observations intéressantes.

APPENDICE I

Le Mémoire d'Henri le Jeune au pape Alexandre III

Dans cette lettre qui a été publiée par les *Historiens de France*, *XVI*, *p. 643*, d'après une copie de Dom Martène d'un *ms* de l'abbaye de Saint-Victor, qui a été utilisée par M. L. Delisle à diverses reprises au cours de son *Introduction*, p. 31 et p. 251 et dont il a extrait la lettre de Henri II relativement à l'élection de Richard d'Ilchester à Winchester, en faisant des réserves sur la teneur de cette lettre, mais non chose remarquable, sur la teneur du document où elle est incluse, le seul mot qui peut paraître insolite, est l'épithète de *Tertius* accolée au nom de Henri le Jeune *Ego Henricus III*. Mais on pourrait supposer que ce *III* a été ajouté par un copiste, si on ne veut pas admettre qu'Henri ait osé prendre le titre de *III*, du vivant de son père, ou si on le rejette, parce que l'emploi de cet adjectif numéral est une nouveauté au XII[e] siècle. Toutefois remarquons l'attitude de la Cour de France et du jeune Henri à cette date de 1173. A leurs yeux, Henri II a abdiqué : il n'y a plus qu'un roi, Henri le Jeune (voir le texte de Benoît de Péterborough cité plus haut). — D'autre part, M. Léopold Delisle, dans son *Introduction* au *Recueil des actes de Henri II* a relevé un certain nombre d'emplois de l'épithète *Secundus* appliquée à ce prince. Ajoutons que, comme nous l'avons



relevé plus haut cette épithète de *Tertius* pour désigner Henri le Jeune apparaît dès le XIIe siècle, dans la chronique d'un contemporain celle de William de Newburgh, mort en 1198 ; pour distinguer Henri le Jeune de son père, il l'appelle couramment et à diverses reprises, *Henricus tertius* (Ed. Howlett, R. S. 1884, in-8°, p 170 et *passim*). Elle apparaît aussi dans un fragment de chronique (*ms* de Lansdowne) relatif à la mort de Thomas Becket, le jeune prince y est qualifié de *Tertius* (Robertson : *Materials*, IV, p. 154). Henri III le régulier, me fait remarquer M. Adrien Blanchet, a commencé à prendre sur ses monnaies le titre de *Tertius* et il veut bien ajouter que ses successeurs, Edouard I, II et III n'ont pas continué cet usage. Henri III avait besoin de se distinguer des deux Henri précédents. Peut être y avait-il aussi le souvenir d'un roi qui avait déjà employé ce III. En tout cas Henri le Jeune, alors que Henri II se distinguait de son grand père, Henri I, en l'appelant *avus meus*, alors que lui-même, quand il se considérait comme l'associé de son père, s'intitulait *Henricus, filius regis Henrici*, le jour où il a voulu être seul roi (Henri II n'est plus aux yeux de Louis VII que le duc de Normandie), aura bien pu prendre ce titre de Tertius. Il semble qu'il soit resté dans les chroniques trace de cette qualification. Notons aussi le document diplomatique cité par M. L. Delisle, daté d'après les années de son règne.

Mais, sans insister et en admettant que ce III soit le fait d'un copiste, le document est, semble-t-il, indiscutable. Un faux suppose un faussaire, or, il n'y a là qu'un mémoire général, une sorte de projet de concordat avec la papauté, aucun intérêt particulier n'est en jeu. Ce document est évidemment sorti de l'entourage du jeune prince : il y proteste contre l'ingérance de son père dans

les élections, mais nous avons vu qu'il l'a fait aussi par une lettre adressée au clergé de Canterbury. Cette dernière lettre contient même une allusion au mémoire du jeune roi au pape, à l'appel adressé au pape. *Scripto et nuntio nostro denuntiavimus* (Gervais de Cantorbéry, éd. Stubbs, t. II, p. 245). Ajoutons-y une autre lettre écrite par un clerc inconnu à un cardinal inconnu, relativement aux mêmes élections et où on demande à ce cardinal d'agir à la cour de Rome afin que rien n'y soit décidé au sujet de ces élections avant l'arrivée de la lettre, de *l'écrit*, du jeune prince (*Hist. de France*, XVI, p. 648).

Ce mémoire provient d'une copie faite d'après un *ms* de l'abbaye de Saint-Victor, les bons rapports de cette abbaye avec la cour de France sous Louis VI et Louis VII, expliquent la présence de ce document dans ces archives. Malgré l'anomalie qu'elle présente, il y a donc de bonnes raisons d'accepter cette pièce. M. L. Delisle l'avait admise sans discussion : nous venons d'exposer pourquoi, malgré l'étonnement que nous avait causé ce *III* que nous rencontrions pour la première fois, nous avons cru devoir l'accepter aussi ; le document est d'une indiscutable vraisemblance ; les allusions que contiennent à l'envoi de cette missive deux autres documents, sont des arguments de poids et aussi le fait même qu'à la cour de Rome la protestation a été écoutée ; car ce n'est qu'au bout d'un an que Reginald de Bath, confident de Henri II et son émissaire en cour de Rome, a obtenu gain de cause dans l'affaire des élections, *Quidam pro rege seniore cum electo stabant, quidam vero pro rege juniore in contrarium nitebantur.* (Gervais de Cantorbéry, I, p. 241). Reginald se plaint de l'action des émissaires de la cour de France et plus encore de ceux qui viennent d'Angleterre « *duriores de terra vestra* »

(H. F. XVI, p. 650). Henri le Jeune avait donc un parti à Rome : les belles promesses qu'il avait faites dans ce mémoire, le concordat si avantageux qu'il promettait : libres élections ; aucun obstacle aux appellations en cour de Rome ; que les clercs ne soient pas appelés devant un tribunal séculier, tout cela devant incliner la cour de Rome à le favoriser. Alexandre III prêchait la concorde et, pendant plus d'un an, fut plutôt favorable au jeune prince. Ne le voit-on pas avertir le clergé d'Angleterre que si Henri II ne se soumet pas au jugement des arbitres nommés par le pape, et ne rend pas leurs femmes à ses fils, la province où elles sont détenues sera frappée d'interdit ? (Jaffé, n° 12.248.)

On voit combien ce document, quand on le replace dans la série des événements, prend de poids et de valeur. Je me suis aussi souvenu, peut-être, de ce que dit M. L. Delisle à propos même des chartes de Henri II. (*Bib. Ec. Charles*, 1907, p. 297). « Il ne faut pas s'émouvoir des exceptions qu'on doit s'attendre à rencontrer au cours des études diplomatiques, et ceux qui s'adonnent aux études de ce genre doivent être fort circonspects avant de condamner une pièce sur une anomalie. » M. L. Delisle, à diverses reprises, dans son Recueil et son Introduction. a utilisé le document dont je m'efforce de démontrer l'authenticité, sans paraître en douter une minute, sans même être scandalisé de l'*Henricus III* (*Introd.*, p. 251, n. 2. Lettre commençant par les mots : *Ego Henricus III Dei gratia rex Anglorum*).

M. L. Delisle ne fait même pas de réserves sur cet *Ego*, et, pourtant, il a rejeté comme n'émanant pas de la chancellerie d'Henri II, certains actes, parce qu'ils contenaient cette formule. M. Elie Berger fait justement remarquer qu'il est un certain nombre d'exemples de l'emploi de cet *Ego*.

Nous en avons nous même relevé un certain nombre ; en voici un exemple dans une charte qui peut être datée, chose rare, et qui est du 6 avril 1160 (Delisle, I, n° CXL). M. L. Delisle ne la considère, à cause de cet *Ego* et du *Dei gratia*, que comme une notice à un procès-verbal. Il s'agit de la confirmation d'un accord entre les abbés de Montierneuf et du Bourgueil. D'autre part, Gervais de Cantorbéry (éd. Stubbs, I, p. 198), donne le texte de l'ordonnance pour la levée des deniers destinés au secours de la Terre Sainte (c'est le n° CCLV du *Recueil*). Elle commence ainsi : *Ego Henricus Dei gratia rex Anglorum* (1). Cette formule *Ego Dei gratia* n'aurait-elle pas une valeur particulière annonçant une confirmation (2), un ordre, un engagement donnés d'une façon solennelle ?

Et, aussi, ne pourrions-nous pas dire que l'emploi de la formule *Dei gratia*, exceptionnelle dans les actes de la première moitié du règne, s'est généralisé après 1173.

(1) Voir aussi L. DELISLE, *Étude sur les chartes originales de Henri II au British Museum et au Record Office* (*Bib. Ec. Ch.*, 1907, p. 308), les remarques sur la charte de Rochester, p. 308. Voir encore le n° LXXV du *Recueil*, il est vrai, contesté.

(2) Un exemple avec *Ego Henricus Dei gratia*, n° CCLXVII.

APPENDICE II

Le changement de formule est-il lié au changement de personnel de la chancellerie ?

M. Round se demande si ce n'est pas à la suite du départ de Geoffroi Ridel — le chancelier ayant été élu évêque d'Ely, a dû être remplacé à la chancellerie — que le nouveau chancelier aura employé la nouvelle formule (1) : coïncidence que M. L. Delisle avait déjà relevée, mais à laquelle il se refusait à lier le changement de suscription (2). A nous non plus, elle ne paraît pas suffisante pour expliquer le changement de protocole ; car, y aurait-il coïncidence, qu'il faudrait expliquer comment Raoul de Warneville, le nouveau chancelier, qui paraît s'être quelque peu désintéressé de son office ou son sup-

(1) *Archæological Journal*, t. LXIV.

(2) *Mémoire sur la chronologie* (*Bib. Ec. Chartes*, 1906, p. 381 et p. 393). « Je ne crois pas, dit-il, qu'on puisse tirer un argument quelconque du fait qu'au moment même où le nouveau protocole fut adopté, la direction de la chancellerie fut confiée à un nouveau titulaire, comme on le verra dans le chapitre relatif aux directeurs et aux clercs de la chancellerie ». M. R. Poole (art. cité de l'*English Historical Review*, 1908, p. 81) hésite entre les deux hypothèses, celle de M. L. Delisle et celle de M. Round, et il remarque que le changement de chancellerie n'a pu avoir lieu avant l'élection de Geoffroi Ridel, *en mai 1173*. Remarquons que Round n'a jeté cette hypothèse qu'en passant. « Et pourquoi ne serait-ce pas ?... » ; il n'y insiste pas et n'apporte aucune preuve.

pléant, Gautier de Coutances, aurait pu avoir la pensée du changement de formule. Gautier de Coutances n'était qu'un intérimaire, un suppléant qui dura, s'éleva pour jouer un grand rôle sous Richard Cœur de Lion ; était-il assez puissant dès 1173 pour imposer à cette chancellerie d'Henri II que M. L. Delisle nous représente comme si bien ordonnée, une révolution diplomatique ?

L'aurait-il fait, qu'il resterait à expliquer pourquoi et l'on n'aurait fait que déplacer le problème.

Enfin, il faudrait alors décidément écarter toutes les chartes antérieures au 17 mai 1173, car c'est à cette date seulement que Geoffroi Ridel, qui remplissait l'office de chancelier, a dû être remplacé et, décidément, le changement de formule ne pourrait dater de la charte du minage de Saumur, que l'on place en mars 1173, et il faudrait la rejeter en juin 1173, ou à l'été de 1174, ce qui est plus vraisemblable. Mais, de toutes manières, il faudrait trouver dans les évènements contemporains l'explication du changement.



LA LOGE MAÇONNIQUE

La Constante Fabert

A CAEN, en 1785

PAR

M. R.-N. SAUVAGE

Membre titulaire



La

Loge Maçonnique *la Constante Fabert* à Caen

en 1785

L'histoire de la franc-maçonnerie à Caen a été sommairement écrite par Georges Mancel (1) et par H. de Loucelles (2), dont M. Gustave Bord, dans *la Franc-Maçonnerie en France des origines à 1815* (3), a corrigé certaines allégations (4). La dispersion des archives du Grand-Orient et des papiers les plus anciens de la loge Saint-Jean-de-Thémis, seule survivante aujourd'hui des premières loges caennaises, ne permet pas de déterminer, avec la rigueur que l'on souhaiterait, les phases de la propagande maçonnique à Caen.

(1) *Essai historique sur la Franc-Maçonnerie à Caen, par le F. A. D. T.* 3e éd. Caen, Le Gost-Clérisse, 1860, in-16, tiré à part de : *Cantiques maçonniques par le F. F.-T. Jouenne...* 5e éd. Caen, imp. Poisson, 1859, in-16, p. 95-110.

(2) *Histoire générale de la Franc-Maçonnerie en Normandie, 1739 à 1875.* Dieppe, imp. Emile Delevoye, 1875, in-8o, IV-190 p. — Loucelles, comme Georges Mancel, était franc-maçon.

(3) T. I. (malheureusement seul paru) : *Les ouvriers de l'idée révolutionnaire* (*1668-1771*). Paris, s. d. [1908], in-8o, p. 414-416.

Nous savons, cependant, que l'installation, sans doute passagère, de la première loge, *l'Ardente Maçonne*, remonte au 17 juin 1760. En janvier 1761, la Grande-Loge de France créa un atelier nouveau, dont le titre n'est pas connu, en faveur d'un certain J.-J. Georges (?). Le 8 mai suivant, s'établirent, dans le local actuellement occupé par la loge Saint-Jean-de-Thémis, les *Cœurs sans fard*, encore en activité en 1789 et dont les vénérables furent le procureur du Roi au Bailliage Roland Revel de Bretteville (1777), l'ingénieur des Ponts et chaussées Le Fèvre, le banquier Signard d'Ouffières (1785), enfin Gabriel de Cussy (1788-1789), directeur de la Monnaie de Caen, qui fut député aux Etats-généraux et à la Convention, guillotiné le 5 novembre 1793 (1).

Le 13 septembre 1765, une autre loge caennaise, *la Constante Amitié*, fut installée à Paris, assez singulièrement, comme le remarque H. de Loucelles. Le 12 décembre suivant, sur l'initiative du secrétaire de l'Intendance de Caen, Lamy des Vallées, La Grande-Loge de France donna des constitutions à la loge *Union et Fraternité* qui, en 1792, comptait trente cinq membres : commerçants, bourgeois, fonctionnaires, et qui eut, successivement, pour vénéra-

(1) Cf. A. de Blangy : *Gabriel de Cussy, Directeur de la Monnaie de Caen, Député à l'Assemblée nationale de 1789*. Caen, 1896, in-4°. — Un *tableau* de 1784 (publié par Loucelles *op. cit.* p. 25) nous donne les noms des frères des *Cœurs sans fard*. C'étaient : Le Harivel de Gonneville, de Cussy, Ballias de Laubarède, Berlhie de Lery, Rondeau de Montbray, Bacon de Saint-Manvieu, Ferot de Marainville, Adam de la Pommeraye, Louvel de Janville, Housset de Catteville, Housset de Saint-Ebremont, de Valfray, de Solémy, de Courtisigny, de Lugagnac, du Moulin, Alissant de la Tour, Pourcher de Musseaux, de Tank, Achard du Mesnil-au-Grain, de Montamy, de Vaudichon de Lille, de Lejay, de Thiville, Le Merchier de Criminil, de Wailli, Marie des Tanneries, de Leverrier, de Brée Le Roy.

bles : le négociant Durand (?) (1776), Lelièvre de Rochefort, propriétaire à Ranville (1777), Lamy des Vallées (de 1779 à 1789), Auvray de Coursanne, apothicaire (1789), maire de Caen du 15 novembre 1791 au 5 décembre 1792. L'Intendant de la Généralité de Caen, Cordier de Launay, était secrétaire de *l'Union et Fraternité* en 1789.

La loge *l'Unité* existait en 1767. C'est tout ce que l'on en sait. Saint-Jean de-Thémis, fondée, semble-t-il, le 10 juillet 1772, s'affilia des premières au Grand-Orient de France. Dufay de Beaulieu en fut, sans doute, le premier vénérable. Un tableau de 1785 nous apprend que la loge le comptait encore comme membre actif, avec les frères Geffray Desportes, de Rost, Renouf Lacoudraye, Le Danois, Duvivier, Letellier de Vauville, Lenteigne, Marescot, de Chanteloup, Danchin, de Burquefer, Sevestre de Précourt, Graffay, Sevestre de Montenaye, Daigremont, de Saint-Ebremont, de Presmenil, Bénard, Gaucher, Blin, Boisard, Mathias, Le Brun (1). Loucelles donne (2) encore les noms de Caligny, de Bezon, Rogier de Préménil, Le Maitre de Marcilly, Le Sens de Lion, de Belleville, Le Harivel de Sainte-Honorine, Revel de Cotru, des Obeaux, Guillouard de Glatigny, Hubert des Cotils, Le Grand de Boislandry, de Baudre de Marcelle, de Malherbe, Revel de Saint-Marc, Féron, de Renémesnil, Yvelin du Jonquoi, Noel des Closets, Ruel de La Motte, de Saint-Martin, de Bray, de Vicq, de Garcelle, Dieu de Bellefontaine, de Magneville, de Bonnaire.

En 1780, le régiment du Roi-Infanterie, en garnison à Caen, possédait sous le vocable de Saint-Louis, une loge

(1) *Op. cit*, p. 13.

(2) *Ibid.* p. 24.



d'officiers, dont un *tableau* du 1er mars, conservé à la Bibliothèque municipale de Caen, nous donne la composition (1).

Loucelles avance (2) que c'est du régiment du Roi, qui possédait une autre loge sous le titre de *Fabert*, que sortit *la Constante Fabert*, composée des civils caennais affiliés à la loge militaire des bas officiers et qui, lors du départ du régiment, en 1783, obtinrent de se constituer en loge indépendante. Cela, ajoute Loucelles, n'alla point sans opposition des autres loges caennaises. Les fondateurs de *la Constante Fabert* n'étaient que sept. Le chirurgien-major Amiel, vénérable en 1783, fut remplacé en 1784 par Signard d'Ouffières, puis lui succéda en 1785. Voici un *tableau* inédit (3) qui nous fait connaître la composition de la loge à cette date :

(1) *Tableau des FF. qui composent la R. L. de Saint-Louis à l'O. du régiment d'Infanterie du Roi, le 1er jour du 1er Mois de l'an de la V. L. 5780 et de l'Ere Vulgaire le 1er du Mois de Mars 1780.* (in-8°, 20 p.) (Bibliothèque de Caen, recueil *Caen Francs-Maçons*, pièce 3. — C. 8. 5).

(2) *Op. cit.* pp. 25 et 180.

(3) Ce *tableau* forme la pièce n° 4 du recueil *Caen Francs-Maçons* de la Bibliothèque de Caen (C. 8. 5.). Il mesure un peu moins de 50 cm. de haut sur 37 de large.

Tableau des F.·. F.·. (1) qui composent la L.·. S. Jean sous le titre distinctif de la Constante Fabert, à l'O.·. de Caen

A (2) l'époque du 15e jour du 7e mois (3) de l'an de la V.·. L.·. 5785

NOMS DES F.·. F.·.	QUALITÉS CIVILES	MAÇONNIQUES	OFFICES DANS LA L.·.
Pierre Amiel .	Chirurgien major des ville et château de Caen.	Ec.·.	Vénérable et fondateur.
Jean - Baptiste Mazier . . .	Négotiant.	Ec.·.	Premier surveillant et fondateur.
Jean - François de Rozay . .	Secrétaire à l'Intendance.	M.·.	Second surveillant.
Adrien Bertot .	Avocat au Parlement de Rouen.	Ec.·.	Orateur et fondateur.
Bon - Paul Belleust . . .	Caissier de M. de Cussy.	M.·.	Secrétaire.
Pierre Le Comte.	Négotiant.	El.·.	Trésorier.
Phillippes de Saint-Martin .	Directeur de l'Hôtel - Dieu de Caen.	Ec.·.	Maître de cérémonies et fondateur.
Pierre - Emmanuel Le Marchant . . .	Employé aux Bureaux de l'Intendance.	C.·.	Garde des portes.

(1) Ici s'intercale le monogramme L. D. L. C. F.
(2) Ligne écrite à la main.
(3) 7 septembre. L'année maçonnique commence le 1er mars.

NOMS DES F.·.F.·.	QUALITÉS CIVILES	MAÇONNIQUES	OFFICES DANS LA L.·.
Georges Le Blanc . . .	Directeur des lits militaires de la Généralité de Caen.	Ec.·.	Premier expert et fondateur.
Jean - Baptiste Malouin - Dubreuil . . .	Vivant noblement.	M.·.	Second expert et fondateur.
Guillaume - David Dieu de Bellefontaine.	Vivant noblement.	M.·.	Orateur adjoint.
François Vintras . . .	Receveur de l'entrepôt du tabac.	M.·.	Secrétaire adjoint et garde des sceaux, etc.
Jacques-Charles Le Cerf de la Mairie . . .	Controlleur ambul. des Domaines.	M.·.	Trésorier adjoint.
Jean - Baptiste Hubert Hauvé.	Négotiant au Havre.	M.·.	
. . . . Landon (1).	Peintre.	M.·.	
Benoit Rouhière de Fontenelles	Chargé du service de la marine à Cherbourg.	C.·.	
Pierre - Benjamin Le Masurier. . . .	Négotiant au Havre.	M.·.	

(1) G. Mancel nous apprend (*op. cit.* p. 21, n. 1) qu' « une fort belle peinture emblématique » signée C.-P. Landon, 1785, orne la salle des pas-perdus de la loge Saint-Jean de Thémis. Le local où se tient cette loge, depuis le 7 juin 1788 (Loucelles, *op. cit.* p. 14), était antérieurement occupé par les *Cœurs sans fard.*

Timbré et scellé par nous, Garde des Sceaux,
Timbres et Archives (1)

VINTRAS.

LE MAZIER, 1er Surveillant.

LE ROZOY, 2e Surveillant.

Approuvé le Présent,

AMIEL, Vénérable.

Par Mandement de la L.·.,

BELLEUST, *Secrétaire.*

Adresse directe de la L.·., Monsieur, Monsieur Belleust, Caissier de Monsieur de Cussy, Banquier, rue Saint-Jean, à Caen.

Frères servans : Pierre Baril, C.·..

S'il faut en croire Loucelles, la *Constante Fabert* eut peu de durée. Le trop grand nombre des ateliers caennais à la fin du XVIIIe siècle, entrava, dit-il, leur développement. Cela est vraisemblable, en effet, mais il l'est aussi que cette pluralité des loges suppose une réelle action maçonnique. Le regretté Félix Mourlot, dans sa thèse doctorale : *La fin de l'Ancien Régime et les débuts de la*

(1) Le sceau rond, plaqué, de cire rouge, de 4 centimètres, représente une sphére portant à son centre une fleur de lys entre deux colombes éployées. Cette sphère est comprise entre les branches d'un compas et d'une équerre, ouverts et formant losange. Deux branches d'acacia (?) entourent le tout, avec, en exergue : *La Constante Fabert à Lorient de Caen.*

Révolution dans la Généralité de Caen (1), ne s'y est pas arrêté, non plus qu'à la situation religieuse, morale et intellectuelle de la Basse-Normandie à cette époque. C'est une lacune grave et qui réduit son livre, d'ailleurs fort utile, au seul examen des faits politiques et des institutions. Comment les expliquer, pourtant, dans leurs caractères locaux, si l'on néglige l'étude des esprits, de leur formation, des courants d'idées et de sentiments, des personnalités enfin, laïques et ecclésiastiques, qui représentèrent alors, en ses divers modes d'activité, la vie provinciale ?

Les loges caennaises (2) eurent-elles quelque influence directe sur les événements révolutionnaires ou sur leur préparation ? C'est une question difficile et que l'état de nos sources ne permet pas même de bien poser. Un *Discours prononcé, dans la loge de Thémis, à l'occasion de l'enregistrement de la déclaration du Roi du 27 septembre 1788* (3), *par un Frère visiteur de la loge de la Pure Vérité* (4), témoigne du vif intérêt que les francs-maçons normands portaient aux affaires publiques. D'après le ton

(1) Paris, Société de l'histoire de la Révolution française. 1913, in-8°.

(2) D'après Loucelles (*op. cit.* p. 4-7) et M. Gustave Bord (*op. cit.* p. 399 et suiv.) existaient, avant la Révolution, dans la généralité de Caen, les loges des *Cœurs-Unis par excellence* (1760), de *la Constance* (1763), des *Cœurs-sans-fin* (1781), de *Saint-Charles-de-la-Bonne-Union* (1786) à Bayeux, des *Cœurs-Unis* (1788) à Carentan, des *Cœurs sans fard* (1788) à Coutances, de *l'Interprète maçonne* (1786) à Granville, des *Frères-Zélés* (1773) à Isigny, de *l'Union rurale* (1786) à Trois-Monts, de *l'Union militaire* (1787) et de *l'Unité* (1788) à Valognes, de *Saint-Guillaume* (1764) puis de la *Victoire* (1774) à Vire.

(3) Il s'agissait du rappel des Parlements (cf. Ch. E. Séeger : *Essai sur les Grands Bailliages établis en 1788 en Normandie*. Caen, 1911, in-8°).

(4) Caen, in-8°, 15 p. (Bibliothèque municipale, recueil cité, pièce 5).

de ce discours, il semble que les magistrats devaient être nombreux parmi les frères de Thémis. D'autre part, il est constant que, jusqu'à l'échec de l'insurrection fédéraliste, certains des protagonistes de la Révolution à Caen appartenaient aux loges (1).

Comme l'a écrit l'historien de la franc maçonnerie artésienne, M. Emile Lesueur (2), c'est par les travaux maçonniques que bien des partisans de l'ordre de choses nouveau se formèrent au rôle qu'ils tinrent avant et après la convocation des Etats-Généraux. L'Art Royal leur fut une sorte d'apprentissage de la vie publique. Les théories de l'égalité et de la fraternité humaines, qui, en 1789, enflammèrent les cœurs d'un généreux enthousiasme, n'avaient pas pris naissance uniquement dans les loges, mais elles y avaient été d'abord appliquées. Dans les loges, se mêlaient librement, affranchis de la hiérarchie sociale, les nobles, les prêtres, les bourgeois. Les discours qu'on y prononçait, les cérémonies qu'on y multipliait, par leur phraséologie et par leur pompe, fournirent des modèles directs aux orateurs et aux entrepreneurs des fêtes révolutionnaires.

C'est ainsi que l'on peut assurer, d'une manière

(1) En 1814, les francs-maçons caennais, ralliés aux Bourbons, renièrent la Révolution : « Des misérables déguenillés, sans noms, sans éducation, sans propriétés, ont enchaîné toutes les langues par la crainte et les supplices. Enveloppés dans la proscription générale, nos outils furent brisés, nos sanctuaires fermés, et ce fut un crime d'oser élever des temples à la vertu. » (*Discours prononcé par le président du S. Ch. de Thémis à l'Or. de Caen, à sa séance du 11 mai 1814.* Caen, Poisson, in-8°, 6 p. Bibliothèque de Caen, recueil cité, pièce 19 *bis*).

(2) *La franc-maçonnerie artésienne au XVIIIe siècle.* (Paris, 1914, in-8°), *passim,* notamment p. 167, 245-246, 265, 289, 298, 359, 361 ; *Livres d'architecture de la Loge « La Fidélité » à l'O. d'Hesdin* (Paris, 1914, in-8°), p. 10, 20, 246, etc..



générale, que la Franc-Maçonnerie prépara la Révolution. Mais, pour préciser, dans le détail, ce que fut (ou ne fut pas) l'action des loges caennaises, il nous faudrait étudier le personnel politique local de 1788 à 1800. Cette étude, en tous points, d'ailleurs, indispensable, demeure à entreprendre (1).

(1) Il conviendrait d'examiner la part prise par les francs-maçons normands à la rédaction des cahiers, les rapports de Fauchet (dont les singulières doctrines théologico-maçonniques sont encore peu connues) avec les adeptes de son diocèse, l'influence de l'ébroïcien Nicolas de Bonneville, celle de Wimpffen et de son *Manuel de Xéfolius*, etc.

LISTE DES MEMBRES

TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

PRIX DÉCERNÉS



LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1917.

BUREAU

Pour l'année 1917-1918

MM.

GRELÉ (E.), *président.*
VAUDRUS (G.), *vice-président.*
PRENTOUT (H.), *secrétaire.*
BESNIER (G.), *vice-secrétaire.*
MAULDE (DE), *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

GRELÉ, *président,*
PRENTOUT, *secrétaire,* } membres de droit.
BESNIER, *vice-secrétaire.*
DROUET,
LIÉGARD,
VANEL,
SOURIAU, } membres élus.
GALLIER,
BOISSAIS,



BUREAU

Pour l'année 1918-1919

MM.

WEILL, *président.*
GRELÉ, *vice-président.*
PRENTOUT, *secrétaire.*
BESNIER, *vice-secrétaire.*
MAULDE (DE), *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

WEILL, *président,* PRENTOUT, *secrétaire.* BESNIER, *vice-secrétaire.*	membres de droit.
LESAGE, BENOIT DU REY, MOISY, VAUDRUS, POUTHAS, VIGOT (Dr),	membres élus.

BUREAU

Pour l'année 1919-1920

MM.

TOUCHET (colonel DE), *président.*
WEILL, *vice-président.*
PRENTOUT, *secrétaire.*
POUTHAS (CH.-H.), *vice-secrétaire.*
MAULDE (DE). *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

TOUCHET (de), *président.* PRENTOUT, *secrétaire.* POUTHAS (Ch.-H.) *vice-secrétaire.*	membres de droit.
BENOIT du REY, VAUDRUS, GRELÉ, CHARBONNIER (Dr), LECORNU (Dr), VIGOT (Dr),	membres élus.

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES

au 1er novembre 1920

Date de l'élection.

MM.

1870 29 janv. CARLEZ (J.), directeur honoraire de l'École nationale de musique,

1872 22 nov. LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire honoraire de la Ville.

1882 28 déc. VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de Droit, Membre de l'Institut.

1884 25 avril. BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.

1886 26 mars. LEBRET, ancien député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, professeur à la Faculté de Droit.

1891 26 déc. CAREL (Pierre), avocat.

1892 26 fév. SAINT-QUENTIN (comte DE), sénateur, ancien président de la Société d'agriculture et de commerce.

1892 25 mars. VIGOT (Dr), professeur à l'École de Médecine.

1892 27 mars. LONGUEMARE (Paul DE), directeur de l'Association normande, conseiller général.

1899 23 juin. TESNIÈRE (Paul), conseiller général du Calvados.

1900 26 janv. PRENTOUT (Henri), professeur à la Faculté des lettres.

Date de l'élection.

1901 27 déc.	MOISY, président honoraire du Tribunal civil.
1904 24 fév.	VANEL (Gabriel), ancien magistrat.
1905 24 janv.	BIRÉ, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel, conseiller général.
1905 24 fév.	GRELÉ (E.), docteur ès lettres, receveur municipal.
1907 23 avril.	GIDON fils (Dr), docteur ès sciences, professeur suppléant à l'École de Médecine.
1909 26 fév.	WEILL (Georges), professeur à la Faculté des Lettres.
1910 26 janv.	SAUVAGE (René), archiviste départemental.
1910 27 mai.	LECORNU (Dr), professeur à l'École de Médecine.
1910 23 déc	MONIEZ (R.), recteur de l'Académie, correspondant de l'Institut.
1911 24 nov.	LÉGER (Dr), professeur à l'École de Médecine.
1911 24 nov.	TOUCHET (DE), lieutenant-colonel, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.
1912 28 déc.	BOISSAIS, avocat à la Cour d'appel.
1913 22 nov.	CHARBONNIER, docteur en médecine, professeur à l'École de Médecine.
1913 27 déc.	LIÉGARD (Alfred), publiciste, ancien secrétaire de la Société des Beaux-Arts.
1914 28 fév.	LESAGE, pharmacien honoraire.
1914 28 fév.	YVON, professeur au Lycée.
1914 24 juill.	DE MAULDE, directeur honoraire de la Banque de France.

Date de l'élection.	
1916 26 mai.	BENOIT DU REY, docteur en droit, directeur de la « Mutuelle » du Calvados.
1917 24 mars.	DAMECOUR, sénateur, ancien notaire, président du Syndicat des Agriculteurs de la Manche.
1917 22 déc.	NICOLAS, architecte départemental.
1918 15 fév.	POUTHAS (Ch.-H.), professeur au Lycée.
1918 15 fév.	PERROTTE, ancien maire de Caen.
1918 15 fév.	TONY-GENTY, vice-président de la Société des Bibliophiles de Normandie.
1918 15 mars.	GUILLAUME, archiviste paléographe, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université catholique de Lille.
1918 17 mai.	BELLIER-DUMAINE, docteur ès lettres, professeur au Lycée.
1920 19 mars.	GUIBÉ, docteur en médecine, directeur de l'École de Médecine, chirurgien des Hôpitaux de Paris.
1920 16 avril.	BRIDREY, professeur à la Faculté de Droit.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

DROUET, ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.
SOURIAU, professeur à la Faculté des Lettres.
POUTHAS (Ch.), proviseur honoraire du Lycée.

NÉCROLOGIE (1917-1920)

Membres titulaires

MM.

VAUDRUS, premier président de la Cour d'appel.
GIDON (Dr), directeur de l'École de Médecine.
DECAUVILLE-LACHÉNÉE, conservateur honoraire de la Bibliothèque publique.
LE VARD, ancien président de la Société des Beaux-Arts.

Membres correspondants

Mme DE BESNERAY, femme de lettres à Lisieux.

MM.

BOUCIER, conseiller général de la Seine-Inférieure.
CARLEZ (Chr.), professeur au Lycée d'Évreux.
FINOT, archiviste du département du Nord.
GUIMIT, fondateur du Musée.
LANGLOIS, ancien notaire à Tours.
LE BRETON, directeur du musée de céramique à Rouen.
LIARD, vice-recteur à l'Université de Paris.
MADELAINE, instituteur à Montchamps.
DESVOYES (Alb.), rédacteur aux *Débats*.
GUILLOT (Gaëtan), conservateur du Musée de Saint-Lo.
TOUGARD (Abbé), membre de l'Académie de Rouen.

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS (1)

Date de la nomination.

MM.

1911 22 déc. ALIX (abbé Fréd.), curé de Biéville.

1911 28 juill. ANDERSON (Axel), conservateur de la bibliothèque d'Upsala.

1861 22 déc. BERNIER (abbé), docteur ès lettres.

1913 23 nov. BEAUREPAIRE (Georges DE), directeur de l'Ecole de Droit, à Rouen.

1907 22 fév. BESNIER (Georges), archiviste du département, à Arras.

1905 28 juill. BILSON (John), architecte, à Hesse, comté d'York.

1901 25 mars. BLAISOT, juge au Tribunal civil de Cherbourg.

1911 26 mai. BOURRIENNE (abbé V.), curé d'Ellon.

1905 27 janv. BRÉHIER. prof. à la Faculté des lettres de l'Université de Clermont.

1881 27 mai. CHEVALLIER (l'abbé Ul.), membre de l'Institut, à Romans (Drôme).

1911 28 juill. CLASON, profes. à l'Université d'Upsala.

1916 26 fév. COUTIL (Léon), correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

(1) Un assez grand nombre de membres, élus titulaires, sont devenus, par suite de leur départ de Caen, membres associés correspondants. La date indique toujours, pour les anciens membres titulaires, la séance dans laquelle a eu lieu leur élection. — De même pour les anciens membres associés résidants, devenus membres associés correspondants, la date indiquera le jour de leur nomination comme membres résidants.

Date de la nomination.

1892 22 janv. CROIZIER (le marquis), prés. de la Soc. acad. indo-chinoise, à Paris.

1911 24 nov. DESCHANEL (Paul), membre de l'Académie française.

1890 24 janv. DESDEVISES DU DÉSERT (G.), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.

1889 28 juin. DESLANDES (l'abbé), curé de Robehomme.

1918 17 mai. DÉRIES, inspecteur d'Académie, à Saint-Lo.

1894 27 avril. DURO FERNANDEZ (Don Cesareo), capitaine de vaisseau en retraite, à Madrid.

1900 26 janv. ENGERAND (Fernand), député du Calvados, à Paris.

1908 28 fév. ESMIEU, vétérinaire, à Torigni-sur-Vire (Manche).

1911 22 déc. FANET (Valère), commandant en retraite.

1889 22 mars. FARCY (DE), à Angers.

1867 22 fév. FLAMMARION (Camille), astronome, à Paris.

1908 28 fév. FRÉGER, vétérinaire.

1887 26 nov. GERMAIN-LACOUR, à Cuigny (Orne).

1901 27 déc. GOBLOT, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

1908 26 juin. GOSSEZ, docteur de l'Université de Lille, directeur de l'École supérieure de Carentan.

Date de la nomination.

1884 23 mai.	HAREL (Paul), à Echauffour (Orne).
1904 27 janv.	HARMAND (René), docteur ès lettres.
1911 28 juill.	HASKINS (Ch.-O.), doyen de la Faculté de philosophie à l'Université Haward (États-Unis).
1908 27 mars.	HUE (Edmond), vétérinaire, à Paris.
1909 26 mars.	HUNGER (Ed.), homme de lettres, à Verson.
1910 22 avril.	IRRIGOYEN (Dr), à Saint-Sébastien (Espagne).
1905 24 mars.	JASINSKI, docteur ès lettres, inspecteur d'Académie, à Evreux,
1897 25 juin.	JOVY (E.), correspond. du Ministère de l'Instruction publ., à Vitry-le-François.
1902 24 janv.	JOYAU (E.). prof. honoraire à l'Université de Clermont-Ferrand.
1875 22 juill.	LE CORNU, inspecteur gén. des mines, membre de l'Institut, à Paris.
1872 26 janv.	LEROY-BEAULIEU, de l'Institut, à Paris.
1900 26 janv.	LE TURC, conseiller à la Cour de Cassation.
1894 25 mai.	LE VERDIER, secrétaire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
1904 26 fév.	MATHIEZ, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Dijon.
1895 26 avril.	MELON (Paul), publiciste, à Nice,
1886 27 nov.	MILLOUÉ (DE), conservateur du Musée Guimet, à Paris.

Date de la nomination.

1908 28 fév. MONVOISIN, chef des travaux à l'École vétérinaire d'Alfort.

MOUSSU, professeur à l'École vétérinaire d'Alfort.

NICOLAS, chef des travaux à l'École vétérinaire de Lyon.

1910 23 déc. NOUAILLAC (J.)), docteur ès-lettres, professeur au Lycée Pasteur.

1893 28 juill. NOURY, secrétaire de la Société libre d'émulation, à Rouen.

1893 24 nov. NYROP (Ch.), professeur à l'Université de Copenhague.

1912 26 avril. OURSEL, conservateur de la Bibliothèque de Dijon,

1897 23 juill. PANEL (Dr). à Rouen.

1913 23 nov. PAULME, directeur du Crédit Foncier, Rouen.

1901 27 déc. PENJON, professeur honoraire à l'Université de Lille.

1914 27 nov. PIRENNE, professeur d'histoire à l'Université de Gand.

1894 26 janv. RIVIÈRES (baron DE), secrétaire de la Société archéologique du Midi, à Albi.

1903 27 fév. SAINT-VENANT (DE), inspecteur des forêts, à Nevers.

1909 26 fév. SCHNEIDER (René), maître de conférences à la Sorbonne.

1878 27 déc. SERVOIS, garde général honoraire des Archives, à Paris.

Date de la nomination.	
1909 23 juill.	SEVESTRE (abbé), à Carquebut (Manche).
1911 28 juill.	STEENSTRUP, professeur honoraire à l'Université de Copenhague.
1914 27 nov.	TOUT (T.-F.), professeur à l'Université de Manchester.
1896 28 févr.	TRIGER, vice-présid. de la Soc. hist. et archéol. du Maine, au Mans.
1913 23 nov.	VALIN (Lucien), maire de Rouen.
1913 27 nov.	VAULLEGARD (A.), à Condé-sur-Noireau.
1893 24 nov.	VISSIÈRE, professeur à l'École des langues orientales, à Paris.
1906 23 mars	VURPILLOD, professeur à l'Université de Pensylvanie.
1911 24 févr.	WALBERG (E.), professeur à l'Université de Lund.
1914 27 nov.	WILMOTTE, professeur à l'Université de Liège.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

PARIS

Académie des sciences morales et politiques.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
École polytechnique.
Journal des savants.
Musée Guimet.
Société de géographie.
Société des antiquaires de France.
Société de l'histoire de France.
Société française de numismatique et d'archéologie.
Société philologique.
Société philomathique.

DÉPARTEMENTS

Abbeville. Société d'émulation
Agen. Académie Jasmin.
Aix. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
Alençon. Société historique et archéologique de l'Orne.
Amiens. Société des antiquaires de Picardie.
— Académie des sciences de la Somme.
Angers. Société d'agriculture, sciences et arts.
Angoulême. Société d'agriculture de la Charente.
Arras. Académie des sciences, lettres et arts.
— Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais.

Autun. Société éduenne.
Auxerre. Société des sciences historiques de l'Orne.
Avranches. Société d'archéologie.
Bar-le-Duc. Société des sciences, lettres et arts.
Bayeux. Société des sciences, arts et belles-lettres.
Bayonne. Société des sciences et arts.
Beauvais. Société académique de l'Oise.
Belfort. Société Belfortaine d'émulation.
Besançon. Académie des sciences et lettres.
Béziers. Société archéologique.
Blois. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.
Bordeaux. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Boulogne sur-Mer. Société académique de l'arrondissement.
Bourg. Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain.
Bourges. Société des antiquaires du Centre.
Brest. Société académique.
Caen. Société linéenne de Normandie.
Cambrai. Société d'émulation.
Châlons-sur-Marne. Société d'agriculture de la Marne.
Chalon-sur-Saône. Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry. Académie des sciences de Savoie.
Cherbourg. Société académique.
— Société artistique et industrielle.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences.
Colmar. Société d'histoire naturelle.
Compiègne. Société historique.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts.
Draguignan. Société d'études scientifiques et archéologiques.
Dunkerque. Société Dunkerquoise des sciences.
Épinal. Société d'émulation du département des Vosges.

Évreux. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
— Société des amis des arts.
Gap. Société d'études des Hautes-Alpes.
Granville. Le pays de Granville.
Grenoble. Académie delphinale.
Guéret. Société des sciences naturelles et d'antiquités.
Le Havre. Société havraise d'études diverses.
— Société géologique de Normandie.
Laval. Commission historique et archéologique de la Mayenne.
Limoges. Société d'agriculture, sciences et arts.
Lisieux. Société historique.
Lyon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Société d'agriculture.
Mâcon. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Le Mans. Société d'agriculture, sciences et arts.
— Société historique et archéologique du Maine.
Marseille. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Metz. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Montauban. Académie des sciences, lettres et arts, de Tarn-et-Garonne.
Montbéliard. Société d'émulation.
Montpellier. Académie des sciences et lettres.
Mortagne. Société percheronne d'histoire et d'archéologie.
Moulins. Société d'émulation de l'Allier.
Nancy. Société des sciences.
— Académie Stanislas.
Nantes. Société académique de la Loire-Inférieure.
Nîmes. Académie du Gard.
— Société d'études des sciences naturelles.
Orléans. Société d'agriculture, belles-lettres et arts.
Pau. Société des sciences, lettres et arts.



Poitiers. Société des Antiquaires de l'Ouest.
Pontoise. Société historique de Pontoise et du Vexin.
Reims. Académie nationale.
Rennes. Société archéologique d'Ille et-Vilaine.
Rodez. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
Rochechouart. Société des amis des arts et des sciences.
Rouen. Société d'émulation de la Seine-Inférieure.
— Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
— Société industrielle.
Saintes. Société des Archives historiques de la Saintonge.
Saint-Etienne. Société d'agriculture, sciences et arts de la Loire.
Saint-Lo. Société d'agriculture et d'archéologie.
Saint-Omer. Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin. Société académique de l'Aisne.
Senlis. Comité archéologique.
Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.
Toulon. Société académique du Var.
Toulouse. Académie des Jeux floraux.
— Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
Tours. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.
Valognes. Société d'archéologie.
Versailles. Société des sciences morales, des lettres et des arts.
Vitry-le-François. Société des sciences et arts.

ETRANGER

Acireale (Italie). Académie des sciences, lettres et arts.
Amsterdam (Hollande). Académie royale des sciences.
Anvers (Belgique). Académie archéologique de Belgique.
Bruxelles (Belgique). Académie royale des sciences.
Copenhague (Danemark). Académie royale danoise.
Cordoba (République argentine). Académie nationale des sciences.
Florence (Italie). Institut royal des études supérieures.
Gothenbourg (Suède). Société royale des sciences et lettres.
Lund (Suède). Université royale.
Manchester (Angleterre). Société littéraire et philosophique.
Milan (Italie). Institut lombard.
Neufchâtel (Suisse). Société neuchâteloise de géographie.
Rome (Italie). Academia reale dei Lincei.
Prague (Bohême). Académie tchèque.
San-Francisco (Californie). Académie des sciences.
Stokholm (Suède). Académie royale suédoise.
Sidney (Australie). Société royale.
Toronto (Canada). Canadian institute.
Upsal (Suède). Bibliothèque de l'Université royale.



PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts, et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12.000 francs**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. »

(Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854.)

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)



PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12.000 francs**, à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface.*)

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs,** dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les travaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886.)



PRIX DE LA CODRE

Par testaments en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de la Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

Décret du 23 février 1891.)

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

IMPRIMERIE CAENNAISE, 16, rue Froide, Caen




The Ohio State University
3 2435 06401943 3